

---

Felix Contassot

France

---

1-1-1970

# Monographs Houses: Toul Seminaire

---

## Recommended Citation

"Monographs Houses: Toul Seminaire" (1970). *Felix Contassot*. 13.  
<https://via.library.depaul.edu/contassot/13>

This Article is brought to you for free and open access by the France at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Felix Contassot by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact [wsulliv6@depaul.edu](mailto:wsulliv6@depaul.edu), [c.mclure@depaul.edu](mailto:c.mclure@depaul.edu).

# LES LAZARISTES DANS LE DIOCÈSE DE TOUL

## AVANT LA RÉVOLUTION (1635-1791)

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

**Félix CANTASSOT C.M**



PARIS  
1970

Note : pour trouver la page désirée, dans le sous-menu RECHERCHER TEXTE,  
mettre le numéro de la page entre crochets [...]

Notes liminaires	2
<b>I.- ÉTABLISSEMENT DES LAZARISTES</b>	
Négociations	5
L'affaire du Saint-Esprit	6
<b>II. – LE PERSONNEL DE LA MAISON</b>	
La liste des Supérieurs	23
1635-1636 Lambert Aux couteaux	25
1636-1638 Antoine Colée	27
1638-1640 François du Coudray	28
1641-1642 Étienne Bourdet	34
1642-1646 Jean Bécu	35
1646-1647 Charles Aulent	36
1647-1648 Augustin Lefebvre	37
1648-1652 Gabriel de Lespiney	38
1652-1653 Louis Dupont	42
1653-1657 Nicolas Demonchy	43
1657-1658 Georges des Jardins	44
1658 Nicolas Domonchy	51
1659-1661 Michel Caset	53
1661-1662 Gérard Brin	57
1662-1664 Louis Rivet	57
1664-1665 Émerand Bajoue	58
1665-1669 Pierre de Heaume	59
1669-1674 Nicolas Domonchy	60
1674-1678 Claude de Luchet	61
1678-1683 Joseph-Ignace de Marte	63
1683-1687 Jean Le Hall	65
1687 -1689 Charles Charbon	66
1689-1699 Guillaume Doucet	67
1699-1704 Pierre-Casimir de Cès	69
1704-1707 René Baudy	70
1707-1708 Joseph de Bigos	74
1708-1731 Julien Le Pays	75
1731-1751 Yves Abgrall	77
17 51-17 53 Sébastien Le Graet	82
1754-1759 François Valiton	83
1759-1762 Antoine Hol1evil1e	86
17 62-1764 Louis Le Bail	88
1764-1771 Honoré-Nicolas Brocqueviel1e	91
1771-1774 Édouard Ferris	102
1774-1775 Honoré-Nicolas Brocquevielle	104
1776-1777 Adrien Lamourette	106
1777-1778 Louis Foursy	108
1778-1780 Hippolyte Passerat	108
1780-1789 Claude Porin	109
1789-1791 André Chambovet	111

### **III.- ACTIVITÉS APOSTOLIQUES DES LAZARISTES**

En général	112
1.- Les missions paroissiales	113
2.- Les exercices des Ordinands	121
3.- Le Séminaire diocésain	
Union du séminaire à la Mission	124
Le Personnel du séminaire :	
Les Directeurs	132
La vie au séminaire :	
Règlements	135
Formation des séminaristes	149
Accession aux ordres	155
Jugements sur le séminaire	156
4.- Le Petit Séminaire	158
5.- Le séminaire interne de la Mission	159
6.- Le service paroissial	160

#### **APPENDICES**

1.- Le personnel de la maison de Toul	163
2.- Lazaristes originaires du diocèse de Toul	167
3.- Résumé d'une conférence faite à Toul le 21 novembre 1660 sur les vertus de M. Vincent	174

#### **BIBLIOGRAPHIE**

1.- Ouvrages et documents cités	184
2.- Ouvrages et documents à étudier	187

Paris, le 4 avril 1970  
Félix Contassot, C.M.

## NOTES LIMINAIRES

L'histoire du séminaire de Toul, que nous sachions, n'a jamais été écrite. Tout au plus, Mgr Eugène Martin, dans l'Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, lui a-t-il consacré un certain nombre de pages, auxquelles d'ailleurs nous recourrons fréquemment, comme à notre source la plus importante de renseignements, en dehors des archives de Saint-Lazare.

Cette histoire que nous avons entrepris de rédiger, ne saurait être tout au plus qu'une esquisse assez sommaire, une étude documentaire basée principalement sur les archives et les écrits de la Congrégation de la Mission, et qui, de ce chef, ne laissera pas que d'être fort incomplète.

Nous en avons d'autant plus conscience que, sur quelques points importants de l'histoire de cet établissement, comme, par exemple, sur le personnel de cet établissement, sur son activité missionnaire proprement dite, sur la période révolutionnaire, nous sommes très peu documentés.

Nous savons d'ailleurs qu'il existe aux archives départementales et ailleurs de nombreux documents qui seraient à consulter, sans parler des livres et revues traitant de l'histoire locale.

Il y aura donc de nombreuses lacunes à combler, mais, du moins, espérons-nous, l'étude présente pourra être de quelque utilité pour qu'on puisse rédiger plus tard une monographie du séminaire de Toul, qui satisfasse aux exigences de l'histoire.

L'histoire politique de la Lorraine fut passablement tourmentée.

Les trois évêchés de Toul, Metz et Verdun furent soumis aux rois de France par Henri II, et ils le restèrent malgré les fluctuations du régime politique de la Lorraine, tantôt sous la domination des ducs de Lorraine, tantôt sous celle des rois de France.

En 1642, fut créé à Toul un bailliage royal, dépendant du Parlement de Metz qui, de 1633 à 1658, fut contraint de résider à Toul.

L'évêché de Toul faisait partie de la Province ecclésiastique de Trèves qui, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comprenait six sièges:

Trèves, Metz, Toul, Verdun, Nancy et Saint-Dié.

Ces deux derniers diocèses provinrent du démembrement de celui de Toul, qui était immense, le plus grand de France à l'époque.

En 1718, il comprenait 761 paroisses et 233 annexes, réparties en six archidiaconés. [3]

En 1777, à la demande du cabinet de Versailles, Pie VI partagea le diocèse de Toul en trois diocèses: Toul, Nancy et Saint-Dié, réalisant ainsi un projet qui, plusieurs fois, avait été en vain établi.

Dans la Province ecclésiastique de Trèves, la Congrégation de la Mission eut plusieurs établissements : la maison de Toul (1635), à Metz, les séminaires de Sainte-Anne (1681) et de Saint-Simon (1742), et le séminaire de Nancy (1780).

La ville de Toul comprenait deux paroisses celle de Notre-Dame et celle de Saint-Amand, unie à la Mission.

Les évêques de Toul, qui eurent à intervenir dans l'histoire de notre établissement sont :

- Charles-Chrestien de Gournay (1634-1637),
- Paul de Fiesque (1641-1645),
- Jacques Le Bret (1645),
- André du Saussay (1656-1675),

- Jacques de Fieux (1677-1687),
- Henri-Pons Thiard de Bissy (1687-1704),
- François Blouet de Camilly (1704-1721),
- Scipion-Jérôme Bégon (1721-1753),
- Claude Drouas de Boussey (1754-1773),
- Étienne-François-Xavier des Michels de Champorcin (1773-1807).

L'établissement de Toul devint une des plus importantes maisons de la Congrégation, et par ses œuvres : missions, séminaire, paroisse, et par son personnel : elle avait pendant une époque, une douzaine de prêtres et de six à trois frères.

Depuis sa fondation, la maison fut attribuée à la Province de Champagne qui, à la Révolution, comprenait onze maisons: Toul (1635), Troyes (1638), Sedan (1643), Montmirail (1644), Metz Ste Anne (1661), Sens (1675), Auxerre (1680), Châlons-sur-Marne (1681), Dijon (1682), Metz St Simon (1742), et Nancy (1780).

On ne peut parler de Toul et de la Lorraine sans évoquer l'immense effort de charité entrepris par saint Vincent pour venir au secours des populations de cette région, particulièrement digne de pitié.

Bien que nous aurons l'occasion d'en parler incidemment [4] à propos des premiers missionnaires envoyés à Toul, qu'il soit permis de transcrire ici le résumé de l'action charitable de saint Vincent, qu'en donne l'un des historiens de la Lorraine, A. Digot :

« La guerre et les difficultés de communications empêchèrent d'abord les étrangers de connaître dans leurs détails les calamités dont nous avons esquissé le tableau ; mais, dès que ces lamentables récits eurent frappé les oreilles de l'apôtre de la charité, de saint Vincent de Paul, il se hâta de prendre les mesures qu'il jugea les plus propres à adoucir la misère des Lorrains. Il quêtâ, et, selon l'expression d'un de ses plus récents biographes, "il tendit la main à toutes les classes, depuis la reine de France jusqu'à la femme de l'artisan". Il recueillit près de seize cent mille livres (sans parler d'objets mobiliers valant plus de quatre cent mille livres) pour les pauvres de Lorraine, et chargea douze prêtres de la Mission d'aller répandre eux-mêmes ces riches aumônes. La distribution en était faite de la manière la plus convenable. Les paysans recevaient du pain, des vêtements, des instruments aratoires et des grains pour les semailles ; on procurait aux ouvriers des outils, afin de les mettre en état d'exercer leurs professions ; et des secours pécuniaires, toujours secrets, étaient remis aux familles nobles, qui parvenaient à dissimuler leur pénurie. Dans la seule ville de Nancy, les prêtres de la Mission nourrissaient quatre ou cinq cents pauvres, et ils avaient transformé leur maison en hôpital. Nous devons surtout conserver avec reconnaissance le souvenir d'un simple frère, nommé Mathieu Renard, qui fit cinquante-trois fois le voyage de la Lorraine, et chaque fois y apporta vingt ou trente mille livres d'aumônes, sans se laisser jamais arrêter par les périls qu'il courait en traversant des contrées en proie aux ravages de la guerre et aux courses des brigands.

La charité de saint Vincent de Paul soulagea également les Lorrains qui avaient pris le parti de s'expatrier. Quantité de ces malheureux s'étaient rendus dans les environs de Paris. Saint Vincent obtint qu'on leur assignât pour demeure le village de la Chapelle, pourvu à leur subsistance, et réussit même à organiser, parmi les gens opulents, une association dont les membres venaient en aide, par une cotisation mensuelle, aux nobles lorrains qui avaient le plus souffert de la ruine de leur patrie. Nous avons le regret d'ajouter à l'énumération de tant de bienfaits, que nos ancêtres les considérèrent comme une faible réparation des maux que la France leur avait causés. Obéissant à un sentiment d'animosité, que la loi naturelle justifierait aisément, la plupart de nos historiens ont gardé le silence sur la généreuse intervention de l'homme de Dieu,

et Lionnois, qui a décrit avec tant de détails ce que notre pays a enduré pendant la première moitié du règne de Charles IV, n'a pas même prononcé le nom de saint Vincent de Paul ».

(A.Digot, *Histoire de Lorraine* (Nancy, 2<sup>e</sup> ed. ,1880, tome 5 pp.290-291). [5]

## ÉTABLISSEMENT DES LAZARISTES<sup>1</sup>

Le premier biographe de Monsieur Vincent rapporte ainsi la fondation de cet établissement :

" Le premier (établissement) se fit en Lorraine en la ville de Toul, à l'instance de Messire Charles-Chrestien de Gournay, Evesque de Scythie, qui avait pour lors l'administration du Diocèse de Toul, dont peu de temps après il fut Evesque. Cet établissement se fit l'année 1635, en la maison du Saint Esprit, du consentement des Religieux, laquelle maison fut unie à ladite Congrégation de la Mission, et cette union autorisée par Lettres Patentes du Roy, vérifiées en Parlement" (L. Abelly, *Vie de M.V.*, Liv. I, chap. XLVI, p. 219).

Mgr de Gournay n'était pas un inconnu pour M. Vincent, qui intervint même, a-t-on dit, pour sa nomination à l'évêché de Toul.

Au dire du P. Benoît-Picard : "La nouvelle du mariage du Cardinal de Lorraine surprit extrêmement la Cour de France, et sa sortie secrète de Nancy n'y causa pas moins d'étonnement. Louis XIII informé de la vacance de l'Evêché de Toul par le mariage du cardinal, y nomma M. de Gournay à la prière de Madame Nicole, duchesse de Lorraine, et de M. Vincent instituteur de la Mission. Il lui donna son brevet en date du 1<sup>er</sup> mars 1634" (R.P. Benoît, *Hist. eccl. et politique de la ville et du dioc. de Toul*, p.697).

Bien que cette nomination de Mgr de Gournay eût été confirmée par l'élection subséquente du Chapitre de Toul, elle ne fut reconnue par le Saint-Siège que deux ans après. Le prélat reçut ses bulles en octobre 1636, et il prit possession de son siège le 14 février 1637. Il mourut peu de mois après, le 14 septembre 1637.

Si Mgr de Gournay fit appel à M. Vincent pour lui fournir quelques-uns de ses prêtres, bien que ceux-ci ne fussent pas encore très nombreux - la Congrégation de la Mission avait été fondée en 1615, ce fut sans doute en raison de son zèle apostolique, mais peut-être plus encore pour résoudre de façon satisfaisante une difficulté d'ordre financier, qui intéressait sa famille et son diocèse.

" Jean des Porcelets de Maillane, écrit Eugène Martin, avait légué au chapitre de Toul une somme de quarante mille francs barrois avec mission d'établir un séminaire dans un délai de trois ans ; sinon, le capital passerait, avec les mêmes charges, aux religieux de Notre Sauveur. La clause du testament n'étant point exécutée, les Chanoines Réguliers réclamèrent les quarante mille francs, et le chapitre les leur accorda, le 8 septembre 1628, non pas en espèces, mais en billet à ordre sur l'un de ses débiteurs, Henri de Gournay, [6] comte de Mercheville. Quelles que fussent les instances et les réclamations de Pierre Fourier, celui-ci ne mit aucun empressement à s'exécuter et l'affaire eût été sérieusement compromise, si son frère, le suffragant, n'eût tenu à honneur de satisfaire aux intentions de son vénéré prédécesseur" (Martin, *Hist. du dioc. de Toul, de Nancy et de St Dié*, II, p.208).

---

1

Aussi, pour entrer autant que possible dans la voie de l'exécution du dessein de Mgr de Maillane, Mgr de Gournay fit-il appel à son ami M. Vincent, dont la jeune communauté, encore à ses débuts, commençait cependant à recruter quelques bons prêtres.

M. Vincent accéda au désir du prélat, à condition néanmoins qu'il assurât aux missionnaires qu'il enverrait les moyens de subsister. Aucun traité écrit ne fut passé entre M. Vincent et Mgr de Gournay ; - il n'en est pas fait mention ni dans le registre des fondations, ni dans le sommaire des fondations, de la Congrégation de la Mission. Il est vrai que c'était le premier établissement de la Mission, hors de la ville de Paris, et ce sera pour M. Vincent une première expérience qui lui servira pour les fondations suivantes.

Il existait alors à Toul une maison de l'ordre des Chanoines Réguliers du Saint-Esprit, communauté fondée vers la fin du XIIe siècle, par Guy de Montpellier, pour l'assistance des malades et des infirmes, et à laquelle, en 1238, le maître-échevin Némeric Barat, avait confié l'hôpital, qu'il venait de fonder pour les orphelins et malades de Toul.

Comme, par suite du malheur des temps, l'hôpital était tombé, en pleine décadence, et qu'il devenait quasi impossible d'y porter remède, et que par ailleurs, la Communauté des Religieux se trouvait réduite au maître et à deux religieux seulement, ceux-ci eurent la pensée d'offrir leur établissement à l'évêque, moyennant une pension qui leur serait assurée.

Mgr de Gournay estima cette offre providentielle, qui lui permettrait de réaliser le projet d'établissement de la Mission, qu'il avait conçu, et, d'accord avec M. Vincent, il fit venir à Toul deux des disciples du Fondateur de la Mission, en 1635. C'étaient MM. Lambert Auxcousteaux et Antoine Collée.

Cette installation des missionnaires dans la commanderie du Saint-Esprit donna naissance à ce que l'on a appelé "L'affaire du Saint-Esprit de Toul", qui rendra bien précaire l'établissement de la Mission de 1635 à 1657, et dont nous avons maintenant à parler.

### **L'affaire du Saint-Esprit**

Cette affaire fut extrêmement compliquée et longue à résoudre. Dans la Vie de M. Vincent, Coste rapporte que les démarches faites pour l'union de la commanderie du Saint-Esprit à la Mission furent de longue durée et que "ce projet souleva de si fortes oppositions que de Paris l'on fut maintes fois sur le point de rappeler les missionnaires" (*M. Vincent*, II, p.76).

En vérité, il ne s'agissait pas seulement de discussions [7] quant au partage des biens de l'hôpital entre la Mission et l'administration, ainsi que le laisse entendre Eugène Martin (II, p. 208 ss), et Coste (I, p. 426 n. 1), mais du droit même de la Mission à jouir de la commanderie du Saint-Esprit.

Le général de l'Ordre du Saint-Esprit en France, ne reconnaissant pas la cession qui avait été faite du temps de Mgr de Gournay, prétendit conserver le droit de nomination à ce bénéfice et, de fait, il nomma des titulaires, qui revendiquèrent devant les tribunaux leur mise en possession du bénéfice, occupé par un missionnaire, M. Jean Dehorgny. De là une série de procès introduits tant au Parlement de Metz, qu'au Grand Conseil, après que l'évocation de la cause eût été faite.

Au risque d'empiéter sur l'histoire des premières années de l'établissement de Toul, pour mieux suivre cette affaire et son dénouement, il ne sera pas sans intérêt de grouper ici tous les événements et documents qui concernent cette affaire depuis son origine jusqu'à sa conclusion.

En 1635, l'Hôpital du Saint-Esprit ne comprenait plus que maître Dominique Thouvignon et deux religieux. Voyant l'état de décadence de son établissement et son impossibilité d'y remédier, Dominique Thouvignon pensa devoir remettre son bénéfice entre les mains de l'évêque



de Toul, pour qu'il avisât à la situation, à condition néanmoins qu'une pension viagère lui serait versée, ainsi qu'à ses deux religieux. Pour lui-même, a-t-on écrit, il demandait une pension de 2.000 francs barrois.

Quoi qu'il en soit, le 3 mars 1635, il résignait son bénéfice entre les mains de l'évêque. De cet acte, le Registre des Fondations de la Congrégation de la Mission a conservé ce résumé :

" Le troisième mars mil six cents trente cinq Frère Dominique Touvignon Maître de la Maison de l'Hôpital du S.Esprit de la Ville de Toul en Lorraine a présenté requête à M. l'Evesque de Sitie lors Administrateur de l'Evesché de Toul expositive du mauvais état de la Maison du S.Esprit de ladite Ville et dissipation du bien et revenu d'icelle avec cessation du service divin faute de Religieux n'y en ayant plus lors que deux, à cause de quoy il supplioit ledit Seigneur Evesque d'y apporter tel ordre qu'il jugeroit necessaire pour la plus grande gloire de Dieu et le bien de ladite Maison, luy en remettant à cet effet la disposition, à la réserve néanmoins de chacun une pension viagère à Luy et ausdits deux Religieux". (Arch. de S.Laz., Registre des Fondations).

Mgr de Gournay accepta cette résignation et offrit la commanderie du Saint-Esprit à M. Vincent pour l'installation des missionnaires.

En attendant que l'union de cette commanderie à la Mission pût se faire, l'évêque céda ce titre de commandeur à M. Jean Dehorgny, qui fut nommé par brevet royal de mai 1635. C'est alors que les deux premiers missionnaires, MM. Lambert Auxcousteaux [8] et Antoine Colée furent envoyés à Toul, où ils ne tardèrent pas à s'installer.

Le 16 juin 1635, les deux missionnaires passèrent une convention avec les deux religieux de la commanderie, dont voici l'essentiel:

" Traitté fait et passé entre frères François Delahallée et Fiacre Thibault, Religieux du S.Esprit de ladite Ville de Toul, d'une part, et ledit Seigneur Evesque de Sitie; et les sieurs Lambert Aux Cousteaux et Antoine Collée prestres de la Mission, faisant tant pour Me Jean de Horgny pourvu de ladite Maison et Hôpital que pour les Prestres de ladite Congrégation de la Mission, d'autre, par lequel est accordé ausdits Delahallée et Thiebault une pension viagère à raison de six cents francs barrois pour chacun, payable par lesdits Prestres de la Mission. Et moyennant ce, ont consent y que lesdits Prestres de la Mission soient établis en ladite Maison du S.Esprit pour y faire leurs fonctions, ledit traité fait et passé devant Florentin notaire royal en ladite Ville de Toul, le 16 juin 1635, homologué au Parlement de Metz par arrest du 4 mars 1636." (Arch. de S. Lazare, Registre des fondations).

Comme on le constate, il n'est pas fait mention en cet acte de maître Dominique Thouvignon. Nous n'avons pu trouver la date de sa mort, mais une lettre de M. Vincent à un magistrat de Toul, en date du 13 décembre 1643, donne à penser que maître Thouvignon décéda peu après l'acte du 3 mars 1635 (Cf II, 431).

Les deux missionnaires envoyés par M. Vincent étaient venus à Toul dans le dessein de se consacrer aux fonctions de leur Institut, notamment à la prédication des missions et aux exercices des Ordinands, mais comme ils étaient aussi chargés de la direction de l'Hôpital, ils ne tardèrent pas à se rendre compte que celle-ci leur prendrait une grande partie de leur temps.

En vue de les décharger de cette direction de l'hôpital, un accord fut conclu, le 17 mars 1637, entre M. Colée, agissant au nom de M. Dehorgny, d'une part, et les représentants de l'évêché et de la ville de Toul, d'autre part. D'après cet accord, l'hôpital avec ses usaires demeurerait séparé de la maison des Prêtres de la Mission ; ceux-ci garderaient le tiers des biens meubles et immeubles qui avaient été, jusqu'en 1635, gérés par les frères du S. Esprit, et, à

l'avenir, l'hôpital serait régi, sous la direction et surveillance de l'évêque, du lieutenant de la justice royale et du maître-échevin, par deux administrateurs, choisis et députés par eux.

Voici d'ailleurs le résumé de ces tractations :

" Le 17 mars 1637. Transaction en forme de partage faite et passée par ledit Florentin notaire royal demeurant en ladite Ville de Toul, entre Me Pierre Parisot Ecuyer Conseiller du Roy et son Procureur es Villes Paris et Gouvernement dudit Toul, Vénérable Sieur Mre Claude Catton Promoteur Général de l'Evesché dudit Toul d'une part, et vénérable et discrète personne Mre Antoine Collée Prestre Procureur de Me Jean de Horgny, Maistre Commandeur et Administrateur nommé le Roy des Eglise, Maison et Hôpital du S.Esprit de Toul, d'autre part. Par laquelle transaction appert les Parties estre demeurées d'accord qu'à l'avenir et pour toujours ledit Hôpital avec ses dépendances, corps de logis, sale, chapelle, cours, jardin et usuaies adjacentes comme il contient sera et demeurera desuny, démembré, et séparé de ladite Maison et Commanderie du S.Esprit, pour estre iceluy Hôpital et tout ce qui en dépendra régy, administré et gouverné privativement des Maistres et Recteur et tous autres Supérieurs Religieux ou Prestres habituez en ladite Maison du S.Esprit sous la jurisdiction et autorité d'Illustrissime et Reverendissime Seigneur Monseigneur l'Evesque et Comte de Toul, Monsieur le Lieutenant Général en la Justice Royale dudit Toul et le Sieur Maistre Lchevin de ladite Ville conjointement ausquels ou à leurs deputez appartiendra de commettre audit Hopital tels Administrateurs et pour tel temps que bon leur semblera, recevoir et ouyr les comptes desdits administrateurs à la fin de chaque année, et generalement ordonner et prescrire tel règlement qu'ils jugeront expédient pour la direction dudit Hopital; le tout en présence de Mr le Procureur du Roy ou de son substitut, et que pour supporter les charges dont ledit Hopital est tenu, tant à l'égard des enfants trouvez que de tous autres pauvres, iceluy Hopital aura, prendra et percevra dès à présent et pour toujours la troisième partie de tous les biens, tant meubles qu'immeubles, seigneuries, maisons, vignes et héritages, droits, noms, raisons et actions, rentes et revenus, soit en grain raisin, prez, genouières, dixmes, frecens, et generalement en toutes autres choses quelconques dependantes de ladite Maison et hopital, mesmes les questes de S.Hubert , argent et autres denrées qui appartiennent présentement à ladite Maison et Hopital pour en jouir par ledit Hopital, les tenir et posséder en toute propriété, droits, noms, raisons privativement, desdits Maistres Superieurs et Habituez de ladite Maison du S.Esprit. Que le cas arrivant qu'il se fît quelque legs pieux, donations ou autres avantages de quelque façon que ce soit audit Hopital, cela sera entendu au profit seul des Pauvres à l'exclusion desdits Maistres Recteur et Religieux. Et les deux autres tiers des autres biens demeureront à ladite Maison aux mesmes droits, charges, service divin et conditions que du passé, fors qu'elle demeurera déchargée, franche et quitte de toutes les charges cy dessus prétendues à raison dudit Hopital, et en faveur des Pauvres. A l'effet de quoy ledit Sieur Collée a promis de donner incessamment et jour après autres une déclaration entière et spécifique de tous les biens, ensemble de tous les titres, baux et documens qu'il aura en sa puissance, pour estre procédé au partage des biens par les Seigneurs Evesques, lesdits Sieur Lieutenant general, et ledit Maistre Echevin ou leurs deputez, en présence desdits Sieurs Procureur du Roy, Promoteur général, Maistre Echevin, dix Justiciers et Magistrats, et dudit Sieur Collée pour et au nom dudit Prestre Recteur" (Arch. S. Laz., Registre des fondations). [10]

Eugène Martin et Coste disent que ce partage des biens fut l'objet de plusieurs contestations, qui durèrent pendant plusieurs années.

quand on sait la prudence de M. Vincent dans ce genre de difficultés, et sa magnanimité pour les traiter à l'amiable, alors qu'il s'occupait de toutes les affaires de ses maisons, on ne peut pas ne pas être étonné que ce différend pour le partage des biens de Toul n'ait pas trouvé plus tôt une solution pacifique.

Nous en avons peut-être la raison dans cette allusion que, le 13 mai 1639, M. Vincent faisait en écrivant à l'un de ses prêtres, auquel il recommandait d'obéir ponctuellement aux ordres de ses supérieurs:

Il lui disait: tel ce missionnaire "qui, par son propre jugement, a fait difficulté de signer un accord que j'avais fait, et m'en manda quantité de raisons et d'excuses et m'en fit écrire par d'autres ; à cause de quoi nous avons un grand procès au Conseil, que nous ne pouvons soutenir qu'avec risque de perdre un établissement et avec honte" (I, 554). Non sans vraisemblance Coste pense qu'il s'agit probablement de l'établissement de Toul et d'Antoine Colée, qui en fut supérieur de 1637 à 1638 (I, 554, n.4).

Avant de poursuivre l'examen de cette affaire de Toul, une remarque. Dans la correspondance de M. Vincent, il est plusieurs fois fait mention de M. Jean Midot, qui se montra toujours très bienveillant envers les missionnaires de Toul, et qui semble avoir été une des chevilles ouvrières de leur établissement à Toul. qui était ce personnage ?

M. Jean Midot, était conseiller ecclésiastique au Parlement de Metz, grand archidiacre, chanoine et vicaire général de Toul. À la mort de Mgr Charles de Gournay (14 septembre 1637), il gouverna le diocèse en qualité de vicaire capitulaire, puis il resta vicaire général jusqu'à sa mort, le 23 janvier 1653. M. Vincent entretint avec lui une correspondance assez suivie. Lorsque Collet écrivit sa *Vie de Saint Vincent de Paul*, il mentionne plusieurs lettres du saint conservées dans la famille de M. Midot. De ces lettres, nous n'en connaissons plus qu'une, en date du 8 juin 1650, qui suffit, à elle seule, à montrer les sentiments de vénération et de reconnaissance que lui avait voués le Fondateur de la Mission (Cf. Collet, *op.cit.* I,291 n.).

Maintenant, à la lumière des documents, reprenons le cours de l'histoire de cette affaire du Saint-Esprit.

S'adressant à M. Lambert, alors à Richelieu, M. Vincent lui demande des renseignements, au sujet d'un procès intenté concernant les biens de l'hôpital de Toul, et, le 30 janvier 1638, il lui répond :

" J'ai été fort aise d'être éclairci de l'affaire de Toul. J'y ai envoyé M. du Coudray, avec pouvoir de traiter le différend. [11] M. Midot porte fort nos intérêts. Il désire que M. Colée rende compte au chapitre ; et s'il se trouve qu'il n'y ait point de l'abus de notre côté, il espère faire joindre le chapitre à nous et de venir lui-même en cette ville pour les intérêts de leur diocèse. M. le président Faberolle, qui a charité pour nous, a un peu émoussé la pointe de la poursuite. S'il n'eût été contraint de s'en revenir, il aurait pu remédier à cet affaire, lequel j'abandonnerais volontiers, n'était que nous sommes obligés de justifier qu'on nous blâme à tort d'avoir mésusé de ce bien. C'est l'avis du bon M. de Cordes et de M. de Sainte Marthe. Nous avons demandé l'évocation, selon le désir dudit sieur Midot. L'on m'a dit tantôt que M. le chancelier a refusé de sceller les lettres. Benedictus Deus ! " (I, 426-427).

L'évocation, dont il est question dans cette lettre, était le dessaisissement du tribunal local et le transfert du procès au Parlement de Paris.

M. Vincent jugea bon d'envoyer M. Dehorgny à Toul pour s'occuper de l'affaire et, le 20 février 1638, il mandait encore à M. Lambert "J'ai envoyé à Toul la lettre que vous écrivez à M. Dehorgny. Cet affaire s'alentit un peu. Nous sommes en quelque pourparler avec Fleury, le neveu, docteur de Sorbonne" (I, 446).

Ce M. Fleury, était François de Fleury, qui fut par la suite en fréquentes relations avec M. Vincent, surtout pendant la période où il était en Pologne, aumônier de la reine Marie-Louise de Gonzague. M. Vincent resta toujours avec lui en relations excellentes, cordiales même, comme on en peut juger par la correspondance échangée entre eux.

Le procès suscité par le partage des biens de l'hôpital de Toul fut déféré au Parlement de Paris, ce qui n'empêcha point M. Vincent de poursuivre en même temps à Rome l'obtention d'une Bulle pour l'union de la commanderie du Saint-Esprit à la Mission. C'est ce que donne à entendre ce mot qu'il adressait à M. Lebreton, le 10 mai 1639 :

"Pour l'affaire de Toul, nous sommes ici en procès. Je tâcherai de vous envoyer les pièces que vous me demandez ; on en a besoin pour les produire. Je verrai : j'en puis avoir une copie collationnée" (I, 549).

Le 24 février 1640, M. Vincent écrivait encore à M. Lebreton :

"Je vous envoie une procuration de M. Dehorgny, commandeur du Saint-Esprit de Toul, pour résigner la maison à la compagnie *causa unionis*, ensemble une attestation de M. le grand vicaire de Toul, servant au même effet. Je vous supplie, Monsieur, de travailler à cet affaire avec votre prudence et diligence accoutumées. M. Le Bret vous dira la difficulté que souffre cet affaire, à cause de l'opposition que vous avez sujet de craindre du côté du général du Saint-Esprit". (II,31).

Le grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit était alors Etienne Vaius, évêque in partibus de Cyrène. Ce fut donc vraisemblablement à cette époque, que le général de l'ordre fit opposition à l'union de la commanderie à la Mission, sous prétexte [12] qu'elle dépendait toujours de son administration, et que ce fut un abus de la part de maître Thouvignon d'en faire la cession à l'évêque de Toul.

À M. Du Coudray, à Toul, M. Vincent écrivait le 17 juin 1640 :

" ... Je ne vous dis rien de l'affaire de M. Fleury, sinon que je suis bien aise qu'il en confère avec M. Midot et que vous comptiez avec lui de gré à gré de vos différends, tandis que M. le président de Trélon est de delà, qui pourra modérer les petites chaleurs. Il serait à souhaiter que ces Messieurs agréassent que les choses fussent remises au premier état ; mais la Providence en ayant disposé autrement par ce bon et saint prélat défunt (Mgr de Gournay), il se faut soumettre, joint qu'il n'est point à espérer que la justice en dispose autrement, ni expédient de le tenter" (II, 54-55).

M. Vincent écrit à M. Lebreton, le 9 août 1640 : " ... J'attends de vos lettres portant réponse sur quantité de choses dont je vous ai écrit : de l'union de la maison du Saint-Esprit de Toul" ... etc. (II, 90).

Le 20 août 1640, M. Vincent écrit à M. Lambert, à Richelieu: " ... L'on ne juge pas expédient votre voyage à Toul, à cause du peu de temps que vous pouvez donner à cela. Dieu a disposé du bon M. Fleury (l'oncle). Priez Dieu pour lui, je vous en prie ; et que chacun de la compagnie dise une messe pour lui. Je prie M. Colée de me mander combien il lui a vendu sa part des deux petites maisons qui sont joignant l'hôpital et ce qu'elles se louent ... " (II, 96). Ce dernier passage n'indiquerait-il point l'un des éléments du procès au sujet du partage des biens de l'hôpital ?

Sur ces entrefaites, le général de l'ordre du Saint-Esprit était intervenu et avait nommé un personnage, dont nous ignorons le nom, à la commanderie de Toul. On engagea des tractations avec ce nouveau commandeur, qui accepta de résigner son bénéfice, moyennant une pension, et parallèlement des démarches furent entreprises auprès du général de l'Ordre, pour l'amener à reconnaître le droit de la Congrégation de la Mission sur la commanderie.

C'est ce que nous fait savoir ce mot de M. Vincent à M. Lebreton, en date du 14 novembre 1640 :

" ... Nous travaillons à avoir le consentement à l'union du général du Saint-Esprit de deçà les monts. Je vous envoie une procuration pour résigner, de celui qui a été pourvu par lui, en faveur de M. Dehorgny. Je vous prie de la faire admettre au plus tôt et de faire expédier la

(création) de la pension de cent écus qu'il s'est réservée. Nous sommes d'accord avec la ville de Toul, quoique la chose ne soit encore passée par écrit. Je vous prie, Monsieur, de ne pas perdre temps à cela et de ne pas dire à qui que ce soit ce que je vous ai écrit touchant la lettre que vous m'avez envoyée pour informer Sa Sainteté, ni ce qu'on m'a promis" (II, 138-139).

Les tractations, dont il est question ci-dessus, n'avaient pas encore abouti au mois de février, comme le dit ce mot de M. Vincent à M. Lebreton, [13] en date du 3 février 1641 : " ... Nous nous sommes accommodés avec celui qui avait le droit de monsieur le général de la Terrade, du Saint-Esprit, touchant la maison de Toul, et avons eu avis qu'il travaille à avoir son consentement, comme vous m'avez mandé" (II, 151 ).

Une lacune importante dans la correspondance de M. Vincent, qui va de février 1641 à la mi-décembre 1643, nous empêche malheureusement de suivre la marche des évènements.

Des personnes intéressées à se faire pourvoir du bénéfice de la commanderie du Saint-Esprit de Toul, paraissent avoir intrigué pour l'obtenir, cherchant appui en haut lieu. Aussi, M. Vincent crut-il devoir écrire à un magistrat de Toul, le 13 décembre 1643 :

“ Ayant eu avis par l'un des prêtres de notre petite congrégation de la Mission de Toul comme vous êtes pressé de nous troubler en notre petit établissement, en la maison du Saint-Esprit, par quelques personnes desquelles il ne plaît point à Dieu que nous ayons mérité la bienveillance, et que votre bonté n'a point voulu agir contre nous, sans que j'en fusse averti, je me donne la confiance de vous faire la présente pour vous en remercier très humblement et pour vous supplier très humblement, Monsieur, de nous protéger en notre établissement. Voici les raisons que je vous représente à cet effet, Monsieur.

La première, que nous ne nous sommes pas intrus dans cette maison-là et que nous y avons été appelés par le défunt évêque, qui était un personnage d'insigne piété, et cela, trois ans avant que nous y ayons voulu entendre.

2° Pour ce qu'il en a usé ainsi sur l'instance que lui en fit avant mourir le dernier commandeur de cette maison-là, en la vue de ce qu'il ne laissait que deux religieux, aucun desquels n'avait point les qualités requises pour y soutenir, ou, pour mieux dire, rétablir la discipline, et qu'il ne restait quasi plus de religieux de cet Ordre en France ni en ces quartiers-là.

3° Que ce bon prélat, en suite de la requête que ce bon homme lui présenta, par laquelle il le pria de pourvoir de personnes qui pussent suppléer au défaut des religieux, présenta requête au roi, par laquelle il représenta à Sa Majesté ce que ce bon commandeur lui avait représenté, et la supplia d'agréer qu'il introduisit un séminaire de prêtres en cette maison pour travailler à l'instruction du pauvre peuple de la campagne et des ordinands de son diocèse ; ce que Sa Majesté lui accorda en suite de l'avis qu'il en demanda à son intendant de la justice de Lorraine et qu'il lui donna après avoir ouï les magistrats et les échevins de la ville de Toul. Le Conseil ordonna que le roi serait prié d'écrire à Sa Sainteté pour l'union de cette maison-là audit séminaire de prêtres.

4° Que, en suite de cet arrêt du Conseil, l'on a fait instance à Rome, où l'on travaille encore pour ladite union, qui est contredite par le commandeur du Saint-Esprit de Rome, qui prétend avoir juridiction sur cette maison.

5° Que cependant le Conseil trouva bon de faire pourvoir [14] un de la Mission de ladite commanderie tant par le roi que par ledit commandeur de Rome.

6° Que celui qui est pourvu de ladite commanderie a transigé avec les deux religieux qui restaient en ladite maison pour leurs pensions ; au moyen de quoi ils ont consenti à l'union de la commanderie à la congrégation de la Mission, et que cette transaction est enregistrée au parlement de Metz.

7° Qu'outre le droit desdits religieux nous avons encore celui d'un qui a été pourvu par celui qui se dit général du Saint-Esprit en France (Olivier de la Trau, sieur de la Terrade).

Voilà, Monsieur, l'état de cet affaire et en vertu de quoi nous sommes dans la maison du Saint-Esprit à Toul, que vous aurez pu apprendre d'autres.

Voici la réponse aux objections qu'on nous fait.

L'on dit que l'évêque n'a pu nous introduire là-dedans, par la règle : *Regularia regularibus et saecularia saecularibus*. - Nous répondons que les canons permettent aux évêques de mettre des prêtres séculiers où il ne se trouve point des religieux de l'Ordre.

L'on vous a dit, Monsieur, que le bien du Saint-Esprit appartient aux pauvres et qu'elle a été fondée pour l'assistance des pauvres ..." (II, 431-433). Malheureusement, on ne possède pas la suite de cette lettre, mais, on peut deviner ce qu'a dû être la pensée du saint, et ce qu'il fit pour les pauvres de la Lorraine ne fut pas un démenti à ce qu'il a pu écrire au sujet de l'assistance des pauvres.

M. Vincent écrit à M. Dehorgny, à Rome, le 3 février 1644 : "Monsieur Le Bret part dans quatre jours. Il nous a promis plus d'affection et de protection que jamais, notamment à l'égard du Saint-Esprit de Toul. Je vous prie de le voir souvent et confidemment. L'on a quelque dessein sur lui à l'égard de ce diocèse-là ; mais ne dites point ceci à qui que ce soit, s'il vous plaît" (II, 445).

Depuis 1643, M. Vincent faisait partie du Conseil de conscience, et il savait les desseins que l'on avait de pourvoir M. Le Bret de l'évêché de Toul. Effectivement M. Jacques Le Bret fut nommé évêque de Toul, et il mourut peu après sa consécration épiscopale, en 1645.

Notons en passant que M. Vincent fit partie du Conseil de Conscience de 1643 à 1653, chargé des affaires ecclésiastiques et des bénéfices, et que jamais il n'usa de son autorité en faveur de sa propre congrégation, pas même en cette affaire de Toul qui, pourtant, lui tenait fort à cœur. Il s'en remettait pour cela uniquement à la divine Providence.

M. Vincent mande à M. Dehorgny, à Rome, le 11 novembre 1644 : " ... Si vous voyez quelque jour pour l'union de la maison de Toul de delà, je pense qu'il vaut mieux de la quitter plus tôt que plus tard" (II, 490).

L'affaire du Saint-Esprit se présenta peu après sous de mauvais auspices, en raison des intrigues menées contre l'union. [15] Aussi, le 10 septembre 1648, M. Vincent mandait-il à M. Dehorgny, à Rome : " ... Vous ne serez plus maître et administrateur du Saint-Esprit de Toul, si ce parlement ne reçoit l'évocation au Conseil du roi de votre procès contre MM. Thierry et ..., dont le dernier a obtenu permission de prendre possession. Or, qu'il admette votre évocation, celui qui fait la charge de premier président mande que le parlement ne le veut point faire, l'ayant refusé pour la deuxième fois et déchiré ladite évocation ; pour le moins, l'avocat général a fait cela ; de sorte que, s'ils ne renoncent à ce dernier arrêt fait, je m'en vais mander que l'on sauve ce que l'on pourra des meubles. Ils ont pris le temps de la révolte quasi générale de nos parlements. Enfin, si nous ne sommes condamnés avant que ma lettre arrive, cela ne saurait tarder huit jours après. *In nomine Domini !*" (III, 373-374).

Ce que craignait M. Vincent se produisit en effet, et M. Dehorgny perdit son bénéfice. Quelques années plus tard, en 1653, M. Jolly en sera pourvu. Mais, puisqu'il s'agissait de la plus grande gloire de Dieu, M. Vincent ne se déclara pas pour battu. Avec sa ténacité habituelle, il ne cessa point de s'occuper de cette affaire, attendant des temps meilleurs.

Le 19 juin 1649, il mandait au supérieur de Toul, M. Gabriel Despiney : " ... M. Le gouverneur de Toul n'est pas encore arrivé ; quand il le sera, je lui ferai les remerciements que nous lui devons ; je verrai quel est son sentiment touchant l'évocation. J'attends la dernière résolution que doivent prendre sur ce sujet Messieurs Trélon et Midot. Je me donne l'honneur d'écrire au premier pour réponse à sa lettre. Il faudra bien suivre leurs avis. Comment ferions-

nous donc ? Ne vaut-il pas mieux faillir avec conseil que de hasarder de notre tête ? On m'a dit que Plenevaux est ici ; j'ai chargé quelqu'un de prendre garde qu'il ne nous surprenne au Conseil, y faisant quelque poursuite. J'estime comme inutile d'écrire à M. Midot ; sa charité le pousse assez à nous bien faire, et il sait que la reconnaissance que nous en avons sera éternelle. Donnez-lui tous les témoignages possibles de la mienne et de mon obéissance ... ". (III, 454-455).

Ecrivant encore à M. Desespiney, le 16 avril 1650, M. Vincent lui mande incidemment : " ... Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne à tous l'esprit d'union et de support et qu'il augmente en vous celui de conduite, particulièrement au sujet du grand embarras où M. Plenevaux nous va mettre. Voici le temps de sa trêve passée et celui du combat venu ; je pense qu'il nous mènera de bonne sorte ; à la bonne heure ! Nous sommes à Dieu et à sa providence, prêts d'acquiescer à ses ordres au moment qu'ils seront connus. Plût à Notre-Seigneur qu'ils le fussent déjà ! ... " (IV, 14).

Enfin, vint le moment où M. Vincent allait avoir gain de cause. Le 13 juin 1651, le Grand Conseil rendait l'arrêt suivant : [16]

" Sur la requête présentée au Royen son Conseil par Vincent de Paul, supérieur général des prestres de la Mission, sur la conduite dudict de Paul ; contenant qu'ayant lesdicts prestres esté appelés dès l'année 1635 par le feu Sieur Evesque de lad. ville et establis en icelle en conséquence des Lettres patentes de Sa Majesté et arrests de son Conseil, ils y ont, depuis, travaillé dans les fonctions de leur Institut avec grande bénédiction de Dieu, instruction et édification des peuples ; de sorte que, quand frères Nicolas de Plenevaux et Charles Thuvry, soy disant religieux de l'Ordre du Saint Esprit et peurveus de lad. maison du Saint Esprit de Toul par le nommé La Livrade , qui prend qualité da général du mesme Ordre en France, sont venus, l'un après l'autre, troubler les suplians en la possession dud. bénéfice, le Conseil y a pourveu par plusieurs arrests, les premiers desquels portent l'évocation en icelluy de tous les différends concernants lad. maison, avec défences ausd. Plenevaux, Thuvry et tous autres de faire aucunes poursuites pour raison de ce au Parlement de Metz, grand Conseil et partout ailleurs qu'en icelluy Conseil, et, par autres arrests qui ont esté rendus en conséquence de ceux cy, nommément par celui du XXVIe juin 1649, il a esté ordonné que les précédents seront exécutez ; ce faisant, les suplians maintenus en la possession et jouissance de lad. maison, lieux et revenus en dépendants ; les arrests du Parlement de Metz qui en avoient autrement ordonné, cassez et annulez, avec itératives inhibitions et défences auxd. Plenevaux, Laterrade et tous autres de troubler les suplians, et aud. Parlement de prendre connoissance des différends des parties, et à iceux Plenevaux, Laterrade et tous autres de faire aucune poursuite, pour raison de ce, aud. Parlement de Metz, ny ailleurs, qu'aud. Conseil, à peine de nullité, cassation de procédures, dix mil livres d'amende et de tous despens, dommages et intérêts, avec injonction aux avocat et procureur de Sa Majesté aud. Parlement, aux gouverneur, lieutenant et autres qui commandent en lad. ville, de tenir la main à l'expédition dud. Arrest ; au mespris duquel néantmoins led. Plenevaux continue ses poursuites aud. Grand Conseil, tandis que Philippe Leboeuf, soy disant pareillement religieux dud. Ordre du Saint Esprit, et pourveu par led. Laterrade, inquiète lesd. supliants audit Parlement de Metz, ce qui est une vexation manifeste de part et d'autre, qui choque tout ensemble l'autorité de Sa Majesté et trouble les supliants dans leurs exercices et fonctions si avantageuses au salut des âmes ;

Requièreent, à ces Causes, les supliants, vu qu'il appartient à la piété de Sa Majesté de maintenir un établissement si saint, que Dieu a bény d'un si grand succès ; il pleust à sad. Majesté décharger les supliants des assignations qui leur ont esté données, soit qud. Parlement de Metz, soit aud. grand Conseil, à la requête desd. Plenevaux et Leboeuf ; ordonner que les arrests du Conseil des XXIV novembre 1648 et XXVI juin 1649 seront exécutez ; ce faisant, maintenir et garder les supliants en la possession et jouissance de lad. maison du Saint Esprit de Toul,

lieux et revenus en dépendants, avec itératives inhibitions et défences ausd. Plenevaux, Lebeuf, Laterrade et [17] tous autres de les troubler, aux Parlement de Metz et grand Conseil d'en prendre aucune connoissance et ausd. Plenevaux, Laterrade, Lebeuf et à tous autres d'y faire aucunes poursuites partout ailleurs qu'audit Conseil, à peine de nullité et cassation de procédures, tous despens, dommages et intérêts et dix mil livres d'amende, qui sera payée en vertu du présent arrest sans qu'il soit besoin d'autres ; enjoindre au sieur de Roncières, gouverneur de la ville de Toul, son lieutenant, et autres qui commandent en son absence dans icelle, de tenir la main à l'exécution des arrests du Conseil, à peine d'en répondre en leurs propres et privez noms, et, en cas de contravention, permettre aux supliants de faire assigner les contrevenants aud. Conseil en vertu du présent.

Veulad. Requeste, signée de Croisy, advocat aud. Conseil, les arrests d'icelluy des vl et xxx mars 1635, xxlx décembre 1643, xxv1 janvier 1644, vll avril et xv111 aoust, xx1v novembre 1648 et xxv1 juin 1649 ; procès-verbal de l'assignation donnée en conséquence de la Commission du grand Conseil aux supliants, à la requeste dudit de Plenevaux, à comparoir aud. grand Conseil, du x111 de febvrier dernier ; provisions accordées par led. Laterrade aud. Lebetif, avec la requeste qu'il a présentée à lad. Cour de Parlement de Metz pour estre mis en possession dud. Bénéfice ; sur laquelle requeste il est ordonné qu'il sera informé de la vie et mœurs dud. Lebeuf ; ouy le rapport du sieur ... , commissaire à ce député ; et tout considéré: le Roy en son Conseil, ayant égard à lad. Requeste, sans s'arrester aux poursuites faictes à la requeste desd. Plenevaux et Lebeuf tant en lad. Cour de Parlement de Metz qu'aud. grand Conseil, lesquelles Sa Majesté a cassées et annulées, et tous arrests qui pourroient estre intervenus en conséquence, a ordonné et ordonne que les arrests dud. Conseil des 24 novembre 1648 et 26 juin 1649 seront exécutez selon leur forme et teneur ; ce faisant, a maintenu et gardé les supliants en la possession et jouissance de lad. maison du Saint Esprit de Toul, lieux et revenus en dépendants. Fait Sa Majesté itératives prohibitions et défences ausd. Parlement de Metz et grand Conseil de prendre aucune Cour, jurisdiction ny connoissance de ce fait ; ausd. Plenevaux, Lebeuf, Laterrade et tous autres d'y faire aucunes poursuites en conséquence des assignations qu'ils ont fait donner ausd. supliants, desquelles sad. Majesté les a deschargez, et généralement de troubler, en aucune manière que ce soit, iceux supliants en lad. possession et jouissance. Le tout à peine de nullité, cassation de procédures, tous despens, dommages et intérêts et de six mil livres d'amende. Au payement de laquelle amende les contrevenants seront contraints par toutes voyes, mesme par corps, en vertu du présent arrest, sans qu'il soit besoin d'autre. Enjoint Sa Majesté au sieur de Roncières, gouverneur de lad. ville de Toul, son lieutenant, ou autre commandant en son absence, de tenir la main à l'exécution du présent arrest, à peine d'en répondre en leurs propres et privez noms et, en cas de contravention, a permis aux supliants de faire assigner les contrevenants aud. Conseil en vertu du présent arrest. Seguin Demontchal

Du x111 juin 1651 à Paris." (Arch. St Lazare. Dossier Toul, copie des Archives Nat. V<sup>6</sup> 256 n°49) [18]

Il semble que ce dernier arrêt mit fin aux difficultés soulevées contre le droit de la Congrégation de la Mission. Quelque temps après, M. Edme Jolly fut mis en possession du bénéfice.

Le 10 octobre 1653, M. Vincent mandait à M. Berthe, supérieur à Rome :

" Monsieur Jolly m'a fait savoir qu'il est content d'être pourvu de la maîtrise du Saint-Esprit de Toul, mais que M. Lambin n'en est pas d'avis, disant qu'on ne peut accepter un bénéfice qu'avec intention de le retenir ; ce qui est véritable en certains cas, mais non pas en celui-ci: 1° d'autant que ledit sieur Jolly est membre du corps auquel il remettra son droit, et par ce moyen il le retiendra en quelque façon ; et en second lieu, il s'agit d'un plus grand bien, lequel l'Église



n'entend pas empêcher, quand les saints canons défendent de ne recevoir un bénéfice qu'avec intention de le garder ; au contraire cette défense est faite fort à propos pour éviter les abus. Or il est constant qu'il y a plus de bien à espérer de l'union de cette maison à une communauté, que si la même maison était à un particulier. C'est pourquoi les docteurs d'ici sont de ce sentiment, qu'un particulier peut prendre un bénéfice avec intention de le résigner par après en manière d'union à une compagnie bien réglée, dans la vue qu'il a d'un plus grand bien, pourvu que cela n'entre pas en pacte avec celui qui lui donne le bénéfice, et que, l'ayant accepté, il demeure libre de le retenir ou de le résigner. Or M. Jolly sera dans cette liberté, aussi bien de notre part que de celle de M. Platel, lequel lui en fera sa démission sans aucune condition, et nous ne voulons pas l'obliger, en l'acceptant, d'en disposer qu'en la manière qu'il lui plaira et selon les lumières que Dieu lui donnera pour lors. Je vous prie de consulter ceci avec les Jésuites de delà" (V, 26-27).

Pendant ce temps se poursuivait à Rome l'affaire de l'union de la commanderie à la Mission. Le 5 juin 1654, M. Vincent mandait à Rome, au supérieur de la Mission : " ... M. Jolly est arrivé ici fort heureusement, grâce à Dieu. Nous lui ferons passer la résignation pour l'union, et je la vous enverrai, et une procuration pour l'envoyer à Toul, afin de prendre possession. J'ai reçu ses bulles, comme je vous ai mandé" (V, 149).

Le combat finit faute de combattants. Le 1<sup>er</sup> septembre 1657, l'évêque de Toul, Mgr du Saussay, put enfin procéder à l'extinction de la commanderie du Saint-Esprit et à son union à la Congrégation de la Mission.

"Le premier jour du mois de Septembre 1657 Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime André du Saussay, Evesque et Comte de Toul, Conseiller ordinaire du Roy en tous ses conseils, a, par ces lettres dudit jour, supprimé et éteint pour toujours le titre de Commanderie Maîtrise ou Préceptorerie de l'Hôpital [19] et Maison dudit Saint Esprit de ladite Ville de Toul, ce faisant, à ladite Maison ses appartenances et dépendances, biens, rentes et tous autres revenus suivant le partage porté par la transaction faite et passée entre le Procureur du Roy, le Promoteur général et les Maistres Échevins et Justiciers et Magistrats de ladite ville de Toul, d'une part, et Me Jean Dehorgny pourvu de ladite Commanderie Eglise Maison et hôpital du S.Esprit de ladite Ville, d'autre part, le 17 mars 1637 (Lequel partage sera exécuté selon sa forme et teneur), uny, annexé et incorporé à perpétuité à ladite Congrégation de la Mission. Pour estre désormais lesdites Maison, biens et revenus de mesme nature que ceux de ladite Congrégation. A la charge de satisfaire par lesdits Prestres de la Mission suivant leurs offres à ladite transaction; à la pension de Me Fiacre Thiebault ancien religieux du S.Esprit; de faire et continuer le service divin en ladite Maison, ainsi que du passé; et à la campagne les missions sous son autorité suivant leur pieux et louable Institut pour l'entière édification et instruction et consolation du pauvre peuple de son Diocèse, lesdites Lettres bien et deurement signées André, Evesque et Comte de Toul, et plus bas du mandement de Mondit Seigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque de Toul Richebois, et insinuées au feuillet 38, 39 et 40 du quatrième Registre des Insinuations dudit Evesché de Toul le premier novembre audit an 1657." (Arch. S. Lazare, Registre des fondations).

Cet acte d'union fut confirmé par Lettres patentes de décembre 1657, que le Registre des fondations de Saint-Lazare résume ainsi :

" Lettres patentes du Roy de décembre audit an 1657, signées Louis et sur le reply par le Roy Deguenegaud et scellées du grand sceau de cire verte en lacs, de soye rouge et verte, par lesquelles Sa Majesté, désirant contribuer en tout ce qui luy est possible aux bonnes et saintes intentions de Mre Vincent Depaul Supérieur General et des Prestres de ladite Congrégation de la Mission pour les inciter d'autant plus à donner tous leurs soins et sollicitude à l'honneur et gloire de Dieu, édification et consolation du prochain, et à faire prières pour Sa Majesté très chrétienne, et pour la prospérité de son Etat, a approuvé et confirmé ladite union faite par ledit Sieur

Evesque et Comte de Toul par lesdites Lettres dudit jour premier septembre 1657 de ladite Maison du S. Esprit avec ses appartenances et dépendances, biens, domaines, rentes et autres droits et revenus, à ladite Congrégation des Prestres de la Mission, ensemble l'extinction et suppression par luy faite du titre de ladite Commanderie, [aîtrise et Préceptorerie du S.Esprit. Déclarant en outre Sa dite Majesté en tant qu'à luy est, et que faire le peut par sesdites Lettres patentes, qu'il éteint et supprime ledit titre de Commanderie Maîtrise et Préceptorerie, veut en entend qu'à l'avenir ladite Maison du S.Esprit, biens, domaines, rentes, revenus et tous autres droits en dependans soient de mesme nature que ceux de ladite Congrégation de la Mission, et qu'ils en jouissent eux et leurs successeurs Prestres de ladite Congrégation, pleinement, paisiblement et perpétuellement, à la charge de satisfaire par eux suivant leurs offres à ladite transaction [20] du 17 mars 1637. A la pension de Me Fiacre Thiebault ancien et seul Religieux de ladite Maison du S.Esprit et de faire et continuer le service divin en l'Eglise de ladite Maison, ainsi que par le passé; et à la campagne les missions suivant leur pieux et louable Institut pour l'entière édification, instruction, consolation et salut du pauvre peuple. Lesdites Lettres patentes, ensemble les Lettres ou Sentence dud. Sr Evesque dud. jour 1<sup>er</sup> septembre 1657, bien et deurement registrées au Parlement de Metz séant à Toul suivant l'arrêt de ladite Cour du 26 jour de janvier 1658." (Arch. S. Lazare, Registre des fondations).

Il ne restait plus qu'à obtenir de Rome une Bulle d'union de la commanderie du Saint-Esprit à la Congrégation de la Mission. L'affaire demanda encore un certain temps. Le 29 décembre 1857, M. Vincent écrivait au supérieur de Toul, M. Georges Des Jardins: " ... Nous ne sommes pas au bout de l'union, mais nous sommes toujours après et dans l'espérance de les avoir ... " (VII, 37-38).

Nous ignorons quand ces lettres d'union furent obtenues de Rome, le Registre des fondations de la Mission n'en fait pas mention. Et pourtant l'enregistrement des pièces concernant la maison de Toul dans le registre fut fait vers 1680.

Personne n'ignore l'horreur qu'éprouvait M. Vincent pour les procès, et comme il s'attachait à les éviter, ou à les résoudre par des tractations à l'amiable. On peut donc se demander ce qu'a été son attitude pendant le règlement de cette longue procédure de l'affaire de Toul, qui dura près de vingt ans.

Son biographe Louis Abelly a eu soin de noter que durant le temps où M. Vincent fit partie du Conseil de Conscience (1643-1653), il ne fit jamais rien en faveur de sa propre communauté, et précisément pour ce qui est de l'affaire de Toul, il notait: " Il en usa de même lorsque sa Compagnie fut inquiétée sur le sujet de la Maison du Saint-Esprit de la ville de Toul ; ayant été plusieurs fois sur le point de tout abandonner, et de rappeler les missionnaires qui y étaient résidents. Ce qu'il eust exécuté, s'il n'en eust été détourné par une personne de vertu et de confiance, aux avis de laquelle il crut devoir plutôt déférer qu'à ses propres sentiments" (Abelly, *op.cit.*, Liv. III, chap. XXVIII, p. 278-279).

Sur cette attitude de M. Vincent, en cette occasion, nous aurons avantage à lire le manuscrit du frère Robineau, qui fut dans l'intimité du saint, lorsqu'il rédigea ses "*Remarques sur les vertus de M. Vincent*". Ecoutons-le :

" ... Mais voici un autre acte qui ne lui cède guère et dont j'ai eu une particulière connaissance et qui fait bien voir qu'il n'avait guère d'attache aux biens du monde, c'est au sujet de nos maisons de Toul et de Lorraine. Le fait est que la compagnie [21] ayant été affectée en cette maison-là par feu Mgr l'évêque de Sitié (sic) pour lors administrateur de l'Evêché de Toul, c'est à dire y faisant les fonctions d'Evêque, il a fallu que la Compagnie pour se maintenir en cette maison ait essuyé plusieurs procès qui de temps en temps nous ont été faits tant au Parlement de

Metz, au Grand Conseil qu'au privé Conseil du Roi, c'est à savoir jusques en cinq ou six procès. A l'occasion de quoi, j'ai vu M. Vincent, une fois entre les autres, sur le point de tout abandonner et de rappeler les missionnaires qui y étaient résidents. Il me fit même l'honneur de me communiquer sa pensée sur ce sujet et me dit que nous avions affaire à un président en ayant fait pourvoir son fils et faisant tout son possible pour l'y maintenir et nous tracassait en procès, que nous étions encore troublés par quelques autres et qu'ainsi il était quasi en résolution de rappeler ces messieurs et abandonner là cette maison à ces prétendants qui nous plaidaient de la sorte. A cela, je lui répondis ce que Dieu m'inspira pour lors. Ensuite de quoi il m'envoya voir un avocat du Parlement de ses amis et qui a toujours témoigné beaucoup d'affection pour la Compagnie et désir de la servir, pour avoir son avis sur ce sujet, c'est à dire si M. Vincent abandonnerait là la maison du Saint-Esprit de Toul ou non. Ce que je fis et ledit avocat fut que non, qu'il ne la fallait point abandonner et que je dis à M. Vincent qu'il n'en était point du tout avis parce qu'il y allait du plus grand bien de l'Eglise et du publique.

Je rapportai cet avis à M. Vincent lequel alors donna les mains et consentit à se défendre de ces petites persécutions.

Nous voilà donc au Conseil privé du Roi où ce président, dont j'ai parlé ci-dessus, nous poursuit fortement et où nous nous défendons de même. Qu'arriva-t-il ? C'est que ledit sieur président (perdit) sa cause, et cela en quelque façon, lui présent, parce qu'il était à l'entrée de la chambre du conseil lors du jugement ; c'est Monsieur Depoily notre avocat au conseil qui me l'a dit et ne l'eusse pas su autrement, parce que je n'y étais pas ni moins encore M. Vincent qui remettait tout entre les mains de Dieu.

Or, comme cette perte du procès fut d'autant plus sensible à ce bon Monsieur qu'il s'était fortement employé pour le faire réussir, cela lui causa selon que l'on jugea ensuite la maladie, dont il mourut huit ou dix jours depuis lequel arrêt la compagnie est demeurée en paix de ce côté-là ... " (Frère Robineau, *Remarques sur les vertus de M. Vincent*, pp. 94-95, Ms. Arch. S. Lazare).

En parlant de la charité de M. Vincent, le frère Robineau ajoute ce détail, qui complète ce qui précède : "Un autre acte de charité que je lui ai vu pratiquer c'est que lui ayant été dit qu'un certain président lequel nous avait plaidé pour avoir nos maisons de Toul en Lorraine pour un sien fils étant décédé huit jours après avoir perdu son procès, aussitôt M. Vincent m'envoya mettre un billet à la sacristie pour prier Dieu pour le repos de son âme. Ceci arriva en l'année 1654." (I. c. , p.164).

C'est ainsi que se vengent les saints ! [22]

L'affaire de la Commanderie du Saint-Esprit heureusement terminée à l'avantage des Missionnaires de la maison de Toul, ceux-ci purent enfin se livrer en toute paix aux œuvres de leur Institut.

Ils continuèrent à se dévouer à la prédication des missions paroissiales aussi bien qu'aux Exercices des Ordinands, préparant les clercs à la réception des saints ordres.

La question de l'érection d'un séminaire restait pendante. Elle trouva enfin sa solution. Le 13 mai 1673, Mgr du Saussay érigeait un séminaire dans l'ancienne commanderie du Saint-Esprit, et son successeur, Mgr Jacques de Fieux, par acte du 14 mars 1680, le confiait à perpétuité à la Congrégation de la Mission. À partir de ce moment-là, la maison de Toul devint l'une des plus importantes de la Compagnie. [23]

## LE PERSONNEL DE LA MAISON

### LA LISTE DES SUPÉRIEURS

Lorsqu'en 1635 fut établie la maison de Toul, la Congrégation de la Mission, fondée en 1625, ne possédait que deux établissements : le Collège des Bons-Enfants et Saint-Lazare.

Ce fut donc le premier établissement de la Mission en dehors de Paris, et cela explique pour une part le peu de temps que demeurèrent en charge les missionnaires chargés de la conduite de cette maison, dont l'existence fut longtemps précaire, en raison de toutes les difficultés suscitées par l'installation des Prêtres de la Mission dans la commanderie du Saint-Esprit.

De la fondation de la maison à la mort de M. Vincent, douze missionnaires se succédèrent à la tête de un laps de temps de vingt-cinq ans.

Comme la correspondance de M. Vincent avec Toul n'a été malheureusement que trop peu conservée, il est difficile de donner en toute certitude les dates précises des premiers supérieurs, et nous serions même porté à croire qu'au moins les trois ou quatre premiers responsables de la maison ne furent pas des supérieurs proprement dits. Ainsi, lorsque M. Vincent écrit à M. Du Coudray, le 17 juin 1640, alors que ce dernier était à Toul depuis le début de l'année 1638, il le qualifie seulement de prêtre de la Mission et non de supérieur. M. Jean Bécu paraît avoir été le premier à qui M. Vincent ait donné cette qualification, du moins à notre connaissance.

Par ailleurs, les premières années, rare était le personnel vraiment attaché à la maison de Toul. Parmi les Prêtres de la Mission de cette époque, plusieurs étaient chargés de la distribution des secours à la Lorraine. Les événements politiques expliquent aussi pour une part la précarité de cet établissement à ses débuts.

Aussi, est-ce sous bénéfice d'inventaire, que nous donnons la liste suivante des supérieurs de Toul, telle qu'elle est généralement donnée, par Coste en particulier (VIII, 517), mais avec quelques légères variantes que les textes connus nous ont semblé exiger. [24]

### LISTE DES SUPÉRIEURS

- 1 1635-1636 Lambert Auxcouteaux
- 2 1636-1638 Colée Antoine
- 3 1638-1640 Du Coudray François
- 4 1641-1642 Bourdet Etienne
- 5 1642-1646 Bécu Jean
- 6 1646-1647 Aulent Charles
- 7 1647-1648 Lefebvre Augustin
- 8 1648-1652 De Lespiney Gabriel
- 9 1652-1653 Dupont Louis
- 10 1653-1657 Demonchy Nicolas
  
- 11 1657-1658 Des Jardins Georges
- 12 1658 Demonchy Nicolas
- 13 1659-1661 Caset Michel
- 14 1661-1662 Brin Gérard
- 15 1662-1664 Rivet Louis
- 16 1664-1665 Bajoue Emerand
- 17 1665-1669 De Heaume Pierre

18 1669-1674 Demonchy Nicolas  
19 1674-1678 De Luchet Claude  
20 1678-1683 De Marte Joseph-Ignace

21 1683-1687 Le Hall Jean  
22 1687-1689 Charbon Charles  
23 1689-1699 Doucet Guillaume  
24 1699-1704 De Cès Pierre-Casimir  
25 1704-1707 Baudy René  
26 1707-1708 De Bigos Joseph  
27 1708-1731 Le Pays Julien  
28 1731-1751 Abgrall Yves  
29 1751-1753 Le Graet Sébastien  
30 1753-1654 Leroux Bertrand

31 1754-1759 Valiton François  
32 1759-1762 Holleville Antoine  
33 1762-1764 Le Bail Louis  
34 1764-1771 Brocquevielle Honoré-Nicolas  
35 1771-1774 Ferris Edouard  
36 1774-1775 Brocquevielle Honoré-Nicolas  
37 1776-1777 Lamourette Adrien  
38 1777-1778 Foursy Louis  
39 1778-1780 Passerat Hippolyte  
40 1780-1789 Porin Claude  
41 1789-1791 Chambovet André

[25]

### **LAMBERT AUXCOUTEAUX (1635-1636 )**

Lorsque Mgr de Gournay, évêque de Toul, demanda à M. Vincent de lui envoyer de ses prêtres pour les missions et préparer l'établissement d'un séminaire ou du moins de préparer ses clercs à la réception es ordres, bien que le Fondateur de la Mission n'eût encore qu'une quarantaine de recrues en sa Compagnie naissante (1625-1635), il semble qu'il n'ait pas hésité longtemps sur le choix de celui qu'il enverrait de sa part à Toul pour l'organisation de ce premier établissement en province.

L'homme de son choix fut M. Lambert Auxcouteaux, communément dit M. Lambert, né en 1606 à Fossemanant, au diocèse d'Amiens, et qu'il avait reçu dans sa Compagnie, l'un des tout premiers, au Collège des Bons-Enfants, en août 1625. M. Lambert avait été ordonné prêtre à Pâques de l'année 1631.

Bon psychologue, M. Vincent n'avait pas tardé à reconnaître la valeur de cet auxiliaire que la divine Providence lui avait envoyé, et il lui voua toujours la confiance la plus absolue. Il le considéra comme "son bras droit", et quand M. Lambert mourut en Pologne en 1653, après avoir fondé un établissement de la Mission, le saint pouvait dire "la perte incomparable que la Congrégation venait de faire dans la personne de M. Lambert. On lui écrivait de Pologne que le

défunt était pleuré universellement, et qu'il serait difficile de trouver un ecclésiastique plus parfait et plus apte à faire les œuvres de Dieu ; que l'on pouvait dire de lui, en toute vérité, qu'il était aimé de Dieu et des hommes, et que sa mémoire était en bénédiction (IV, 561; Not. imp.,11, 27).

Accompagné d'Antoine Colée, qui lui succèdera après son départ, Lambert vint à Toul vers le mois d'avril 1635; les deux missionnaires prirent logement à la commanderie du Saint-Esprit, qui venait d'être résignée entre les mains de l'évêque.

Les deux missionnaires n'eurent guère le loisir de se livrer aux œuvres de leur Institut, d'une part, en raison de leur obligation de s'occuper de l'hôpital, mais plus encore à cause de la situation déplorable où se trouvait alors toute la région.

Les quinze années de 1633 à 1648, écrit l'historien de la Lorraine, Parisot, "comptent parmi les plus mauvaises qu'ait connues la Lorraine. La guerre, la peste et la famine se sont unies pour dépeupler (ces) contrées, les ruiner et les ramener à la barbarie" (Histoire de Lorraine, II, 57).

Ce même historien décrit ainsi la situation générale :

"Le pays, en proie à toutes les horreurs de la guerre, à toutes les humiliations de l'occupation étrangère, la population décimée et ruinée au point que des villages disparaissaient ou restaient déserts, les habitants encore en vie réduits à la plus atroce misère, l'agriculture et l'industrie ruinées, le commerce paralysé, la vie intellectuelle et la vie artistique anéanties, le clergé lui-même atteint, proscrit, la population livrée à elle-même et retournant presque à l'état sauvage, voilà ce que voit et doit montrer l'historien des duchés au XVIIe siècle" (Parisot, *op. cit.*, II, 41-42).

Le 16 juin 1635, MM. Lambert et Colée passent un traité avec les deux religieux résidant en la commanderie, au sujet de leur pension. (Cf. Établissement).

De la correspondance échangée entre M. Vincent et Toul, nous ne possédons que le résumé d'une lettre adressée à M. Lambert, en date du 13 juin 1636, que nous a conservé Collet :

"Pressé par Charles-Chrétien de Gournay, évêque de Toul, d'autoriser les prêtres de la maison de cette ville à confesser les religieuses de Saint-Dominique, qui pouvaient difficilement trouver des confesseurs à cause des troubles de la Lorraine, Vincent de Paul prie le supérieur de l'établissement d'aller se jeter aux pieds du prélat et de lui faire comprendre combien le service demandé est opposé aux fins de la compagnie" (Collet, *Vie de S.V.d.P.*, I, 355; Coste, I, 332).

Entre juin et août 1636, M. Vincent rappela à Paris M. Lambert, pour le charger des aumôniers militaires envoyés à Senlis en août-septembre 1636 (Coste, I, 343,351). M. Lambert était de retour à Saint-Lazare en mai 1637 (I,386).

M. Vincent fit encore appel à M. Lambert pour aller à Richelieu organiser, en 1638, l'établissement que venait de fonder le cardinal de ce nom. Revenu à Paris en 1642, il y fit les vœux le 17 septembre 1642, exerça la charge d'assistant du supérieur général (1642-1645), puis de supérieur du Collège des Bons-Enfants (1646-1650) et du séminaire Saint-Charles (1650). M. Lambert revint diriger la maison de Richelieu en 1650-1651, et il fut envoyé en Pologne, pour y commencer un établissement des missionnaires, demandé par la reine de Pologne. Il décéda le 31 janvier 1653. [27]

### ANTOINE COLÉE (1636-1638)

À son départ de Toul et sur l'invitation probable de M. Vincent, M. Lambert laissa la direction de la maison à son confrère Antoine Colée, venu avec lui en 1635.

Né à Amiens, le 28 octobre 1610, M. Antoine Colée avait été reçu dans la Congrégation par M. Vincent au Collège des Bons-Enfants, en octobre 1630 ; il fut ordonné prêtre à Pâques de l'année 1635.

Le 17 mars 1637, agissant en tant que procureur de M. Jean Dehorgny, commandeur du Saint-Esprit, M. Colée passa la transaction, dont nous avons précédemment parlé, et qui tendait à transférer à des administrateurs particuliers la direction de l'hôpital pour en décharger la Mission. Nous avons dit aussi que, pour n'avoir pas suivi fidèlement les directives de M. Vincent, il fut à l'origine des contestations postérieures, qui surgirent à l'occasion du partage des biens.

Le 14 septembre 1637 décédait à Nancy Mgr Charles-Chrétien de Gournay, âgé seulement de 52 ans. Le siège épiscopal allait demeurer vacant plusieurs années.

L'œuvre commencée par le prélat demeurait inachevée ; il ne pouvait être question pour le moment de commencer un séminaire, car les missionnaires se trouvèrent occupés à la distribution des secours spirituels et matériels aux malheureux Lorrains. La longue vacance du siège épiscopal remettra à bien des années la reprise des desseins de Mgr de Gournay.

Collet a encore conservé le souvenir d'une lettre que M. Vincent écrivait, en 1637, à M. Colée, et où il lui disait :

" J'ai su que votre pain n'était pas bien fait ; je vous prie de le faire faire par quelque boulanger, si vous en trouvez ; car c'est le principal que d'avoir du bon pain. Il sera bon aussi de varier quelquefois les viandes (c.-à-d. les aliments) pour soulager la pauvre nature, qui se dégoûte de voir toujours les mêmes choses. Vous ferez encore bien de recommander aux frères la netteté et la propreté tant de la cuisine que du réfectoire" (Collet , II, 314 n. ; Coste, I, 387).

En vue de remédier à la situation de la maison compromise par les agissements de M. Colée, dès le début de l'année 1638, M. Vincent envoya à Toul l'un de ses meilleurs missionnaires, François du Coudray. M. Antoine Colée demeura à Toul, où il se trouvait encore en juillet 1640. M. Vincent le rappela peu après à Paris, l'envoya à Luçon, puis à Richelieu (1642). M. Colée finit par quitter le Compagnie en 1646. [28]

### FRANÇOIS DU COUDRAY (1638-1640)

Comme ses deux prédécesseurs, M. François du Coudray était Picard.

Il était né à Amiens, en 1586, et avait été ordonné prêtre en septembre 1618. Il s'agrégea à M. Vincent, au Collège des Bons-Enfants, en mars 1626.

C'était un homme de grande valeur, probablement docteur de Sorbonne, et remarquable par ses connaissances en Écriture Sainte et des langues anciennes.

M. Vincent l'envoya à Rome, en 1631, pour négocier auprès du Saint-Siège l'approbation de la Congrégation de la Mission ; malgré les énormes difficultés qu'il rencontra, M. du Coudray réussit pleinement en sa mission et, le 12 janvier 1632, le Pape Urbain VIII signait la Bulle "*Salvatoris Nostris*", qui approuvait et érigeait la Congrégation.

Revenu à Paris, M. du Coudray négocia encore l'affaire de l'établissement de la Mission à Troyes, puis, sitôt après, à la fin de janvier ou au début de février 1638, M. Vincent l'envoyait à Toul pour arranger la situation compromise par M. Colée (I, 426).

Le 10 mai 1639, M. Vincent écrivait à son correspondant de Rome, M. Le breton: "Nous avons entrepris, avec l'aide de Notre-Seigneur, l'assistance des pauvres qui sont en Lorraine et y

avons envoyé Messieurs Bécu et Rondet, F.F. Guillard, Aulent, Baptiste (de l'Estoile), et Bourdet, deux en chaque ville de Toul, Metz, Verdun et Nancy. J'espère leur fournir deux mille livres par mois" (I, 551-552).

De ces missionnaires, nous ne savons au juste ceux qui demeurèrent à Toul. Mais, parmi eux, M. Jean Bécu sera supérieur de la maison en 1642 ; M. Aulent le sera en 1646; M. Boucher était à Toul en juillet 1639. En cette même période 1639-1640, d'autres missionnaires vinrent encore de Paris pour l'accomplissement des mêmes œuvres de charité et résidèrent à Bar-le-Duc (1640).

Au sujet de ces secours envoyés en Lorraine par M. Vincent, Louis Abelly écrit:

« ... Peu de temps après, la divine Providence luy adressa une personne qui luy apporta quelque argent pour employer à cette bonne œuvre, lequel il envoya incontinent aux Prestres de sa Congrégation, qui demeurent en la ville de Toul en Lorraine ; et ces charitables missionnaires commencèrent aussitôt à l'employer, pour faire loger, nourrir, et médicamenter les pauvres malades qui estoient couchez dans les rues.

Voicy un certificat de secours qu'il fit premièrement rendre aux pauvres de la ville de Toul, datté du mois de décembre 1639 :

"Jean Midot Docteur en théologie, Grand archidiacre, [29] chanoine et vicaire général de Toul, le siège épiscopal vacant ; certifions et faisons foy, que les Prestres de la Mission résidens en cette ville continuent depuis environ deux ans, avec beaucoup d'édification et de charité, d'y soulager, vêtir, nourrir et médicamenter les pauvres : premièrement les malades, desquels ils en ont retiré soixante dans leur maison, et une centaine qui sont logez dans les faux-bourgs. Secondement, quantité d'autres pauvres honteux réduits à une grande nécessité, et refugiez en cette ville, ausquels ils font l'aumône. Et en troisième lieu, à plusieurs pauvres soldats retournans des armées du Roy, blessez et malades, qui se retirent aussi en la maison desdits Prestres de la Mission, et en l'hôpital de la Charité où ils les font nourrir et traiter ; desquels actions charitables, et de leurs autres déportemens, les gens de bien demeurent grandement édifiez. En témoignage de quoy nous avons signé, et fait contresigner, et sceller, etc."

"Les Prestres de la Mission qui demeuraient à Toul, poursuit Abelly, ayant envoyé ce certificat à M. Vincent, luy demandèrent s'ils en retireroient de semblables des autres villes où ils estoient allez porter le mesme secours. A quoy il fit réponse:" Qu'ils feroient bien de n'en pas demander; qu'il suffisoit que Dieu seul eust connoissance de leurs œuvres, et que les pauvres en fussent soulagez, sans en vouloir produire d'autres témoignages." (Abelly, Liv. II, chap. XI, p.375).

En reproduisant ce texte, Collet ajoute:

" Ce certificat (de M. Midot) fut suivi de deux autres, que donnèrent les religieuses Dominicaines des deux maisons de Toul. Elles y rendoient justice à la charité, que les missionnaires avoient exercée tant envers deux Regimens François, qui près de Gondreville avoient été très maltraités par les troupes de Jean de Wert, qu'à l'égard de leur propre maison, à laquelle ils donnoient depuis deux ans et demi tous les secours de la charité la plus attentive: "Ainsi, continuent les Darnes du grand couvent, nous pouvons dire, et nous disons avec tout le Diocèse de Toul : Béni soit Dieu, qui nous a envoyé ces anges de paix dans un tems si calamiteux, pour le bien de cette ville, et la consolation de son peuple, et pour nous en particulier, à qui ils ont fait, et font encore tous les jours des charités de leurs biens, nous donnant du bled, du bois, des fruits, subvenant ainsi à notre grande nécessité. Le sentiment intérieur nous presse d'en rendre ce témoignage ; ce que nous faisons de très bon cœur. Ce 20 du mois de décembre 1639" (Collet, I, p. 291).

Le 3 février 1639, entre autres nouvelles, M. Vincent mandait à l'un de ses missionnaires:



" ... Messieurs du Coudray et Boucher ont quarante pauvres, partie malades, partie d'autres sains, qui les servent dans leur maison, quoique petite, car ils n'ont point d'hôpital, [30] et cent cinquante au dehors de la ville, tous lesquels ils nourrissent et assistent avec une charité qui tire la larme des yeux de ceux qui l'entendent ; mais il est bien à craindre qu'ils ne succombent. Le premier me mande, sur ce que je lui ai écrit qu'il ménageât son corps et le peu d'argent que nous lui envoyons, ou que je l'assiste, ou que je le rappelle, ou que je le laisse mourir avec ces pauvres gens. Si je le puis, je vous enverrai la lettre que m'en écrit M. Boucher dans sa simplicité" (I, 538).

Le 20 juillet 1639, M. Vincent écrivait précisément à M. Léonard Boucher :

"De Troyes, ce 20 juillet 1639,

Monsieur ,

J'ai reçu deux de vos lettres depuis que je suis ici, l'une par la voie de Paris, l'autre par ce porteur au premier voyage qu'il vous a été trouver. La dernière dit peu de choses ; la première me fait voir la diligence que vous avez faite pour envoyer mes lettres. Je vous remercie également de l'une et de l'autre, comme aussi de ce que vous me dites touchant la difficulté que nous avons avec le bon Monsieur Fleury ; à quoi je n'ai à dire autre chose que ce que j'ai écrit à Monsieur le président, sinon qu'il est à souhaiter que nous ayons, vous et moi, un peu plus d'estime des maximes de l'Évangile que nous n'en avons pas, et que je vous prie de faire oraison un jour sur ces paroles: « À qui t'ôtera la soutane, donne-lui aussi ton manteau», et sur celles-ci : *Inquire pacem et prosequere eam*; et une autre sur ces paroles: *quaecumque dixerint vobis facite*; et sur celles-ci: *qui vos audit me audit, et qui vos spernit me spernit* ; et vous prendrez la peine de me mander les pensées que Notre-Seigneur vous donnera là-dessus et ensuite les résolutions que vous prendrez. Je serai consolé de voir cela ... » (I, 567-568).

Tout ceci se réfère à l'affaire de Toul, et on ne peut qu'admirer le profond esprit surnaturel avec lequel M. Vincent considérait les difficultés faites aux missionnaires.

Le 28 février 1640, M. Vincent écrivait à M. Lebreton, à Rome, qu'un de ses missionnaires envoyés en Lorraine, M. de Montevit était décédé à Bar-le-Duc "en réputation d'un saint", et il ajoutait: " M. Boucher est à sa place, qui y est aussi tombé malade, à cause du grand travail qu'il a pris à l'entour des pauvres. Notre frère Mathieu en revint hier au soir, ensemble de Metz, Toul et Verdun, ayant envoyé à Nancy son fait. Nous continuons à assister ces pauvres gens de cinq cents livres par mois en chacune desdites villes ... " (II, 32). La semaine suivante, il disait au même correspondant : "Un de nos frères, qui va et vient pour porter l'argent en Lorraine pour les pauvres, m'a dit qu'il est ravi de consolation, quand il est céans, de n'y jamais ouïr parler de nouvelles et qu'il est fort étonné de voir l'usage contraire dans les religions où il passe ; [31] et M. du Coudray m'a écrit la même chose de Toul et qu'il faut tenir cette pratique précieuse et l'observer" (II, 34-35).

Le 17 juin 1640, M. Vincent écrivait à M. du Coudray, l'une des rares lettres qui soit parvenue jusqu'à nous présentement. Il lui disait :

"Nous envoyons tout ce que nous avons pour les religieux et pour les religieuses. Vous verrez par celle que j'écris à M. de Villarceaux, (intendant des trois évêchés), que vous cachetterez, le sentiment de Madame la duchesse d'Aiguillon sur le sujet de la distribution. Il sera bon peut-être que vous la lui apportiez.

Mathieu vous apporte votre petit fait, et ajusterez votre dépense à cela ; et pour les deux mille livres que vous avez reçues de M. de Saint-Nicolas pour les religieuses, au nom de Dieu, Monsieur, n'en divertissez rien à autre usage, sous quelque prétexte de charité que ce puisse être,

il n'y a point de charité qui ne soit accompagné de justice, ni qui nous permette de faire plus que nous pouvons raisonnablement.

Je ne vous dis rien de l'affaire de M. Fleury, sinon que je suis bien aise qu'il en confère avec M. Midot et que vous comptiez avec lui de gré à gré de vos différends, tandis que M. le président de Trélon est de delà, qui pourra modérer les petites chaleurs. Il serait à souhaiter que ces Messieurs agréassent que les choses fussent remises au premier état ; mais la Providence en ayant disposé autrement par ce bon et saint prélat défunt, il se faut soumettre, joint qu'il n'est point à espérer que la justice en dispose autrement, ni expédient de le tenter.

Les visites que j'ai faites jusqu'à présent à Richelieu et à Troyes se sont faites avec tant de fruits et de bénédictions que j'ai vu la vérité de ce qu'on dit des Chartreux, qu'entre les moyens par lesquels ils se conservent en leur première observance est la visite annuelle. 1<sup>o</sup> Cela a fait que j'ai pensé qu'il est expédient que nous fassions les nôtres tous les ans, et pour cela, ne pouvant aller moi-même en personne pour les faire en Lorraine, j'y envoie M. Dehorgny, dont vous connaissez la simplicité, la piété et son exactitude à l'observance du petit règlement de la maison. Je vous supplie, Monsieur, de le recevoir en cette qualité et de lui avoir la même confiance qu'en moi-même. Vous savez que c'est vous qui le nous avez donné, et la reconnaissance qu'il en a et de plus l'estime qu'il a de vous. J'espère que vous ferez en sorte que chacun de la maison profite de cette action, qui ne se fait jamais sans grand fruit et bénédiction.

Je viens d'envoyer M. Lambert à notre maison de La Rose à même fin et espère d'aller faire le même, vers le milieu de l'automne, à l'égard de Troyes, Genève et des autres lieux, si Dieu me donne santé pour cela. Il importe que ledit sieur ne soit point connu à Toul pour celui qu'il est, pour beaucoup de raisons. Il vous dira nos petites nouvelles et comme je vous embrasse en esprit avec toute l'humilité et l'affection qui m'est possible et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur. ”

Chose à remarquer, cette lettre porte en suscription : [32] “À Monsieur Monsieur du Coudray, prêtre de la Mission, en la maison du Saint-Esprit, à Toul”. (II, 54-56). Il est étonnant que M. Vincent ne lui donne pas la qualification de "supérieur".

Le 10 juillet 1640, M. Vincent écrivait à nouveau à M. du Coudray: " Voici Mathieu qui vous a porté votre fait. Nous apprendrons par M. le président l'état de l'affaire de M. de Fleury et verrons.

Je vous ai écrit qu'il est nécessaire que vous fassiez les distributions par l'ordre de M. de Villarceaux et le fassiez faire de même. J'estime que vous avez cet ordre signé de lui et que vous le suivrez exactement. C'est, Monsieur, de quoi je vous prie très humblement, et de retirer acquit de chaque monastère de ce que vous leur donnerez. Et pour les distributions à faire aux autres villes où il y a des personnes de la compagnie, vous leur inculquerez cela, qu'ils suivent entièrement l'ordre que vous a donné mondit sieur de Villarceaux et qu'ils retirent quittance de tout ce qu'ils donneront, pource qu'il nous en faut compter, que, sous quelque prétexte que ce soit, l'on n'en divertisse ni applique ailleurs pas une maille. Et vous m'enverrez, s'il vous plait, par le frère Mathieu une copie de l'état, signée de M. de Villarceaux et de son ordonnance, s'il y en a, et me manderez tous les mois les sommes que vous aurez distribuées ou donné ordre qu'on distribue aux autres lieux. Jamais il ne s'est vu plus grand ordre que celui qu'on requiert et qu'on observe. Vous ne me dites rien du nombre des pauvres des champs retirés dans la ville ou au faux bourg, auxquels vous distribuez. Je fais voir cela à ces bonnes dames, tous les mois, de tous les autres lieux. Il n'y a que Toul dont je ne leur ai pas fait voir il y a assez longtemps. Et cela les console fort. Nous employâmes, samedi passé, deux ou trois heures à voir les autres lettres, dont elles étaient ravies de consolation.

Voilà, Monsieur, ce que je vous dirai pour le présent, sinon que je vous prie d'avoir soin de votre santé ; et cela, je vous le demande avec toute l'affection qui m'est possible par Notre-Seigneur, en l'amour duquel et de celui de sa sainte Mère, je suis, Monsieur, votre très humble serviteur. " (II, 60-61).

Cette lettre est aussi adressée à M. du Coudray, prêtre de la Mission, et non pas "supérieur".

Pour comprendre ce que demandait M. Vincent, qui semble en contradiction avec ce qu'il avait écrit précédemment à M. du Coudray, de ne plus envoyer de certificats semblables aux premiers, le saint entendait seulement qu'on n'envoyât pas des certificats remplis d'éloges, mais seulement de simples attestations de la distribution des secours envoyés.

"De simples reçus, pas d'attestations élogieuses, écrit Coste, telle était sa pensée. M. du Coudray dut mal l'interpréter, car il se confina dans un silence, qui lui valut ... des reproches contraires.

Le trait dominant de son caractère était l'indépendance. Se laisser guider lui coûtait ; quand il s'imaginait que les secours seraient plus utiles à telle catégorie de malheureux qu'à telle autre, il ne se gênait pas pour agir à sa guise, malgré les indications reçues. [33] Cette conduite déplut à l'intendant des Trois-Evêchés, Anne Mangot, seigneur de Villarceaux. Saint Vincent reçut ses plaintes et multiplia les avertissements (Coste , *Monsieur Vincent*, II, 591).

De là, les lettres à M. du Coudray, quo nous venons de lire.

D'ailleurs, le visiteur envoyé par M. Vincent, son assistant, M. Dehorgny, allait mettre au point toutes choses.

Le visiteur arriva à Toul en juillet. Le 21 juillet, il était de retour à Saint-Lazare. Le 22 juillet 1640, en effet, M. Vincent écrit à M. Lambert : "M. Dehorgny revint hier au soir de visiter la compagnie en Lorraine. Dieu a beaucoup béni son voyage et il a trouvé les choses en bon état, Dieu merci, si ce n'est à Toul, où M. Colée exerce toujours la patience du bon M. du Coudray ... " (II, 67-68).

M. du Coudray tomba malade peu après. M. Vincent écrivait, le 26 août 1640, au supérieur d'Annecy: " ... Nous avons Messieurs du Coudray et Guérin le jeune malades en Lorraine. Je les recommande à vos prières" (II, 102).

M. Vincent rappela M. du Coudray à Paris au cours du mois de décembre 1640. Il écrit, en effet, à M. Ozenne, le 14 janvier 1641 "Monsieur du Coudray n'est point encore de retour. J'en suis très en peine, pource qu'il y a dix jours qu'il devrait être ici" (II, 148).

Après son retour à Saint-Lazare, M. du Coudray fut assistant du général en 1642 ; il fut envoyé à Marseille en 1643, devint supérieur de la maison de La Rose (1644-1646), puis, placé à Richelieu en 1646, il y mourut en février 1649. [34]

### ÉTIENNE BOURDET (1641-1642 )

M. Étienne Bourdet, né le 27 avril 1615 à Saint-Babel, au diocèse de Clermont, avait été reçu à Saint-Lazare par M. Vincent le 9 octobre 1638. Ordonné prêtre le 2 juin 1640, il fut envoyé à Annecy, et de là envoyé à Toul comme supérieur.

Mgr Paul de Fiesque fut nommé évêque de Toul en 1641, mais ne reçut ses bulles qu'en 1645 ; sacré dans la cathédrale de Gênes au début de 1645, il décéda peu après.

Nous savons par un mot adressé par M. Vincent au supérieur d'Annecy, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1642, que M. Lambert s'était rendu à Toul pour y faire la visite.

" ... Reste maintenant à vous dire, écrit le saint, que je n'ai point encore des nouvelles de M. Lambert, depuis qu'il m'a écrit de Toul, et que je suis en peine, pource qu'il devait aller à S. Mihiel, dont les chemins sont dangereux, et par conséquent que je ne vous puis pas congratuler encore du bon ordre que je m'assure qu'il a trouvé en votre communauté ... " (II, 290).

En quittant Toul en 1642, M. Etienne Bourdet s'en revint à Annecy. Il fit les vœux à Saint-Lazare le 10 juin 1648, et demeura à Paris au moins jusqu'en 1660. On le retrouve ensuite à Annecy en 1664. [35]

### JEAN BÉCU (1642-1646)

M. Jean Bécu était l'un des tout premiers compagnons de M. Vincent. Né le 24 avril 1592 à Braches, au diocèse d'Amiens, il avait été reçu au Collège des Bons-Enfants le 4 octobre 1626. Il était prêtre depuis 1616. Il fut envoyé dans la région de Toul en 1640 pour la distribution des secours aux Lorrains. Sans doute sur la désignation de M. Lambert, après sa visite, M. Vincent le pria de prendre la succession d'Étienne Bourdet.

En novembre 1644 fut reçu dans la Congrégation à Toul, le frère Jean Vaugin, qui était au service des missionnaires depuis 1640.

Du 13 au 23 octobre 1642, M. Vincent réunit à Paris quelques supérieurs et autres anciens prêtres de la Congrégation, pour l'étude des règles et des affaires de la Compagnie. M. Jean Bécu figurait parmi les supérieurs (II, 307; XIII, 288).

On se rappelle que M. Vincent avait écrit sous le secret à son correspondant de Rome, qu'on avait des vues sur Jacques Le Bret pour l'épiscopat. Effectivement Jacques Le Bret, chanoine de Toul, auditeur de Rote, fut préconisé évêque de Toul le 24 avril 1645 ; sacré à Saint-Louis des Français à Rome en mai 1645, il décéda le 15 juin suivant. Le siège de Toul allait rester vacant près de onze ans.

Le P. Benoit écrit à ce propos : "M. Le Bret nommé par le Pape en 1645, se fit sacrer à Rome sans en avoir informé le roi. M. de Gueffier, qui était alors résidant à Rome eut ordre de S.M. de témoigner à ce prélat, qu'il avait manqué à son devoir. On ne sait si le chagrin ne fut point cause qu'il tomba malade le lendemain que le sieur Gueffier lui eut parlé : il mourut à Rome le 15 juin 1645 un mois après son ordination" (Benoit, *op.cit.*, p. 700).

Au dire de Collet, M. Vincent écrivit en 1646 au supérieur de Toul: "Nous plaidons le moins que nous pouvons, et quand nous sommes contraints à plaider, ce n'est qu'après avoir pris conseil et du dedans et du dehors. Nous aimons mieux relâcher du nôtre que de malédifier le prochain"(Collet, *op.cit.*, II, 236; Coste, III, 62-63).

Collet ajoute que le destinataire "s'était embarqué dans une affaire où il avait échoué". Comme en 1646, il y eut successivement deux supérieurs, Bécu et Aulent, on ne sait auquel des deux s'adressait la lettre. Coste pense qu'il s'agit de Bécu (p. 62 n. 1).

M. Jean Bécu fut rappelé à Paris. Il y était déjà de retour en octobre 1646 (111,92).11 devint Visiteur de la Province de Paris (1651-1662) et mourut à Saint-Lazare le 19 janvier 1667. [36]

### CHARLES AULENT (1646-1647)

M. Charles Aulent était né le 1er février 1614 à Athies, au diocèse de Cambrai, et il fut reçu à Saint-Lazare par M. Vincent en 1636. N'étant encore que clerc, il fut envoyé en Toul en 1639 pour la distribution des secours en Lorraine. Revenu à Paris, il y fut ordonné prêtre en 1640. On ne sait s'il revint à Toul avant de devenir supérieur de cette maison en 1646.

Nous ne savons de lui qu'une seule chose : c'est qu'il décéda à Toul en 1647, sans que nous en sachions ni les circonstances, ni la date précise.

En 1647, M. Vincent écrivait à un prêtre de la Mission:

" Nous n'avons rien de nouveau, sinon la mort de Monsieur Aulent, qui était supérieur de notre maison de Toul, où il a fini ses jours avec des marques presque infaillibles de son bonheur éternel. Aussi a-t-il vécu en véritable serviteur de Dieu et aussi saintement qu'un véritable missionnaire puisse faire. Je n'en puis dire le détail ; mais vous pouvez vous le représenter en vous imaginant un homme en qui on ne peut remarquer des défauts et qui est dans la pratique de toutes les vertus. Cela se peut dire de lui sans exagération, et je vous le dis avec grand sentiment de douleur de la perte que la compagnie a faite en lui. Dieu nous fasse la grâce de l'imiter, et à moi-même celle d'obtenir miséricorde par ses prières et par les vôtres" (III, 225).

Ce témoignage d'un saint dit la perfection et la rare vertu du supérieur de Toul, trop tôt enlevé à son ministère. [37]

### AUGUSTIN LEFEBVRE (1647-1648)

Fait qui n'étonnera pas pour une époque, où les archives n'étaient pas encore parfaitement organisées, et ne le furent pratiquement, qu'après l'établissement du Registre des vœux, qui furent facultatifs pendant une certaine période, nous ignorons absolument le *curriculum vitae* de ce Monsieur Augustin Lefebvre (ou Lefeubure), soit avant son placement à Toul, soit après. Coste le mentionne seulement dans la liste des supérieurs de Toul (VIII, 517).

Il est vraisemblable qu'il fut reçu déjà prêtre dans la Congrégation, et qu'il n'y persévéra pas.

Un arrêt du Conseil du Roi avait déchargé les Prêtres de la Mission du pays de Lorraine et des évêchés de Metz, Toul et Verdun, de toutes tailles et impositions.

En 1648, une lettre de cachet de Louis XIV ordonne au ministre de décharger les Missionnaires de la somme à laquelle ils avaient été taxés pour l'entretien de ses troupes, logées en quartier d'hiver à Toul (*Arch., dép., Meurthe et Moselle, Nancy, G. 129*).

Nous ignorons la date précise de ces documents. [38]

## GABRIEL DE LESPINEY (1648-1652)

M. Gabriel de Lespiney (il signe Delespiney), était né à Granchamp, au diocèse de Lisieux, (à une date inconnue), et il était déjà prêtre, lorsqu'il fut reçu à S. Lazare par M. Vincent, le 5 août 1645. Après avoir sans doute travaillé aux œuvres des missions de S. Lazare, il fut envoyé à Toul comme supérieur en 1648.

Parmi ses collaborateurs, figure M. Guillaume Desdames, qui demeura à Toul de 1648 jusqu'à son départ en Pologne avec M. Lambert, en 1651.

Le 19 juin 1649, M. Vincent écrit à M. De Lespiney :

" Me voici de retour depuis dimanche, en bonne santé, grâces à Dieu. Je viens de recevoir vos lettres avec consolation et grande reconnaissance vers la bonté divine de la bonne conduite qu'elle vous donne et du soin et diligence avec lesquels vous agissez. Je prie Notre-Seigneur qu'il en tire sa gloire, et vous la sanctification de votre chère âme.

M. le gouverneur de Toul n'est pas encore arrivé ; quand il le sera, je lui ferai les remerciements que nous lui devons ; je verrai quel est son sentiment touchant l'évocation. J'attends la dernière résolution que doivent prendre sur ce sujet Messieurs Trélon et Midot. Je me donne l'honneur d'écrire au premier pour réponse à sa lettre. Il faudra bien suivre leurs avis. Comment ferions-nous donc ? Ne vaut-il pas mieux faillir avec conseil que de hasarder de notre tête ? On m'a dit que Plenevaux est ici ; j'ai chargé quelqu'un de prendre garde qu'il ne nous surprenne au Conseil, y faisant quelque poursuite. J'estime comme inutile d'écrire à M. Midot ; sa charité le pousse assez à nous bien faire, et il sait que la reconnaissance que nous en avons sera éternelle. Donnez-lui tous les témoignages possibles de la mienne et de mon obéissance, et dites à votre chère famille que, prosterné à ses pieds en esprit, je l'embrasse avec toute la tendresse de mon cœur et que je prie instamment Notre-Seigneur qu'il la comble de plus en plus de ses consolations et de ses lumières. Je me recommande aussi à ses prières et aux vôtres ... " (III, 454-455).

En 1649, après plusieurs années de vacance, Toul eut un nouvel évêque en la personne de André du Saussay, nommé par brevet royal en 1649 ; mais, pour des raisons de politique, il ne fut préconisé par Alexandre VII qu'en 1655. Consacré à Poissy le 16 juillet 1656, il fit son entrée solennelle à Toul le 6 juin 1657. [39]

La veille de Pâques 1650 (16 avril), M. Vincent écrit à M. de Lespiney :

" Je reçus, ces jours passés, votre lettre écrite du lieu où vous faisiez la mission, qui me consola beaucoup, comme toutes les autres, et plus sensiblement à cause du bon œuvre auquel vous et les vôtres êtes appliqués depuis longtemps. O Monsieur, que vous rendez de service à Dieu quand vous assistez ainsi le pauvre peuple souffrant, d'un secours si opportun et si salutaire ! C'est une marque de la bonté de Dieu sur lui et de la prédestination de plusieurs, de ce qu'au fort de leurs misères corporelles il les console de sa parole et les prévient de ses grâces, comme un pain sanctifiant qui donne la véritable vie. C'est le pain quotidien et le pain des élus, que nous devons souvent lui demander et tâcher de le rompre et de le distribuer aux enfants de la

maison, qui sont les pauvres, afin qu'ils fassent un bon usage de leur pauvreté et qu'ils ne perdent pas le royaume qui leur appartient.

M. Desdames m'a écrit deux fois en votre absence. Je crois, comme vous, Monsieur, qu'il a soin des affaires et grand soin que toutes choses aillent leur bon train ; et si cela se fait quand vous n'y êtes pas, il se fait encore mieux quand vous êtes présent ; car vous conférez ensemble et vous agissez, chacun de son côté, au soulagement de l'autre, et tout au bien commun. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne à tous l'esprit d'union et de support et qu'il augmente en vous celui de la conduite, particulièrement au sujet du grand embarras où M. Plenevaux nous va mettre. Voici le temps de sa trêve passée et celui du combat venu ; je pense qu'il nous mènera de bonne sorte ; à la bonne heure ! Nous sommes à Dieu et à sa providence, prêts d'acquiescer à ses ordres au moment qu'ils seront connus. Plût à Notre-Seigneur qu'ils le fussent déjà !

M. l'archidiacre Le Lièvre n'est point encore arrivé ; au moins n'en ai-je rien appris.

Je ne puis que m'étonner du surcroît de garnison qui accable la ville de Toul, compatir à sa souffrance et prier Dieu, comme je fais, qu'il soulage son pauvre peuple, qu'il nous donne la paix ou la force de supporter la pesanteur de sa main.

J'embrasse fort cordialement votre petite communauté, laquelle j'offre souvent à Notre-Seigneur et plus souvent votre âme, qui est déjà tout à lui et de laquelle je suis, en son amour, Monsieur, très humble serviteur" (IV, 12-14).

D'après Collet, M. Vincent écrivait le 30 avril 1650 à M. de Lespigny : "Il est nécessaire qu'en cette misérable maison nous empruntions pour nous nourrir et pour soulager les pauvres" (Collet, I, 315 n.; Coste, IV, 16). [40]

Le 8 juin 1650, M. Vincent écrivait au grand vicaire de Toul, M. Midot, la lettre suivante, qui est la seule qui soit parvenue à notre connaissance, entre plusieurs que signale Collet. Elle est surtout intéressante pour ce qui y est dit des rapports quelque peu tendus entre M. Midot et André du Saussay, official du diocèse de Paris, récemment proposé pour le diocèse de Toul. M. Vincent essaye de s'entremettre entre eux.

“ J'ai reçu votre lettre avec une nouvelle reconnaissance des obligations que nous vous avons, et avec nouveaux souhaits qu'il plaise à Dieu de vous conserver longues années pour le bien de son Église, en laquelle j'apprends que vous avez une nouvelle dignité, dont je rends grâces à la Providence, qui vous l'a donnée. Les charges, d'ordinaire, honorent ceux qui les ont ; mais j'ose dire que vous honorez les vôtres. Vous voilà donc grand doyen, grand archidiacre et grand vicaire d'un grand diocèse, grand en piété, grand à bien faire, enfin grand devant Dieu et devant les hommes. Plaise à N.S. que votre âme aille toujours croissant en son amour !

Je vous remercie derechef, Monsieur, du secours que vous nous donnez à Rome et des lettres promises par le sieur Platel, de la part de ses parents ; quand il vous plaira de nous les adresser, nous les enverrons et en espèrerons l'effet que vous marquez ; déjà le supérieur de notre maison de Rome m'a mandé que M. Jehot a recommencé ses soins pour l'accommodement, selon l'ordre qu'il vous a plu de lui en donner.

Très volontiers, Monsieur, et plus volontiers que je ne puis vous écrire, je vous rendrai les services que je pourrai pour la commission nécessaire à l'enregistrement de la reconnaissance dont est question. Je ne me souviens pas si c'est un brevet, ou comment cette pièce est conçue. Je vous supplie de me l'envoyer ; car aussi bien faut-il qu'elle soit attachée sous le contre-scel, ou pour le moins une copie collationnée, pour la montrer à M. de Brienne, à qui j'en parlerai, Dieu aidant. Il est vrai qu'il est maintenant en cour, où je ne vas si on ne m'y appelle ; ce qui arrive rarement et n'arrivera peut-être désormais, à cause que nous avons charge de résoudre ici les affaires de la congrégation ecclésiastique. Si donc je ne puis voir M. de Brienne, j'en écrirai à Madame la comtesse, afin qu'elle lui en parle. Pour qui m'emploierai-je donc, si je ne le faisais

pour une personne qui ne cesse d'agir pour nous autant efficacement que charitablement, et à qui, pour cette raison, outre celles de son mérite et de mon affection, j'ai une étroite obligation de rendre obéissance ?

À propos de M. du Saussay, je ne puis comprendre comme il y peut avoir de la mésintelligence entre vous et lui ; il faut que quelque mauvais esprit la fomenté par des rapports. Vous êtes un homme des plus paisibles, des plus sincères et des plus aimables que je connaisse, et lui aussi ; néanmoins, je vois, d'un côté, que vous avez quelque défiance en son droit, et, d'un autre, quelque soupçon en lui que vous l'avez desservi. Oserai-je vous prier, Monsieur, [41] de me dire vos sentiments là-dessus ; et aurez-vous agréable que je m'entremette pour vous lier d'amitié ? La connaissance que j'ai de sa douceur et de sa bonté me fait espérer qu'il n'y apportera aucune résistance et qu'outre la consolation de votre cœur, qui n'aime rien tant que l'union, il en arrivera plusieurs autres biens.

Attendant l'honneur de vos commandements, je suis, en l'amour de N.S.

Vincent Depaul

i.p.d.l.M.

Depuis la présente écrite, m'étant trouvé chez Madame la duchesse d'Aiguillon, M. l'official y est venu, et nous avons parlé de vous. Je vous assure qu'il incline fort à une bonne intelligence ; il m'a même dit que nous trouverons en lui une entière correspondance pour cela. Voyez, Monsieur, ce qu'il vous plaît que je fasse." (IV, 28-30).

D'après Collet, M. Vincent écrivait à M. De Lespiney, le 4 février 1651 : "Je vous supplie de prier Dieu qu'il me pardonne toutes les abominations de ma vie passée et particulièrement de cette dernière année" (Collet, II, 96; Coste, IV, 150).

Collet a encore conservé ce fragment d'une lettre à M. de Lespiney, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1651 : "De tout mon cœur je prierai Dieu qu'il vous sanctifie ; que nous importe que ce soit par le calme ou par la tribulation ! Certes, nous savons que celle-ci est la meilleure et la plus courte voie." (Collet, II, 277; Coste, IV, 218).

Du 1<sup>er</sup> juillet au 11 août 1651, M. Vincent réunit à Paris quelques supérieurs et des prêtres de sa Congrégation, pour étudier ensemble la question des vœux et des constitutions de la Compagnie.

M. Gabriel de Lespiney revint probablement à Paris en 1652 ; il s'y trouvait encore en 1655-1659 ; envoyé à Marseille en 1659, il était ensuite à Narbonne en 1660. Depuis lors, on perd sa trace. [42]

### **LOUIS DUPONT (1652-1653)**

M. Louis Dupont naquit en 1619 à Nemours, au diocèse de Sens. Il fut reçu à Saint-Lazare par M. Vincent le 23 octobre 1641, et il fit les vœux en novembre 1644. On le trouve au séminaire du Mans en 1647 ; c'est de là que probablement il fut tiré pour être envoyé à Toul comme supérieur, en 1652.



Le 23 janvier 1653, décédait le grand archidiacre, M. Jean Midot, si fort estimé de M. Vincent. En raison des grands services qu'il avait rendus aux missionnaires de Toul, nul doute que M. Vincent n'ait recommandé le défunt aux suffrages de la Compagnie, et plus particulièrement aux Missionnaires de Toul.

En 1653, les premiers pourparlers en vue d'établir un séminaire à Tréguier eurent lieu entre M. Vincent et l'évêque du diocèse, et déjà le Fondateur de la Mission avait jeté les yeux sur M. Louis Dupont, pour aller en Bretagne commencer ce nouvel établissement, et d'abord l'organiser.

Il le fit donc revenir à Paris probablement vers l'automne de 1653. En vue de remplacer à Toul M. Dupont, M. Vincent pensa d'abord au supérieur de la maison de Crécy, M. Jacques Le Soudier.

Il lui écrit, en effet, le 20 septembre 1653 : "... Puisque votre santé n'est pas entièrement rétablie et que nous approchons de l'hiver, je tâcherai de faire en sorte que la maison de Toul s'échappe jusqu'au printemps sans chef, bien que, avec grand sujet, elle nous presse de lui en envoyer un ..." (V, 16).

M. Louis Dupont devint donc, après son départ de Toul, premier supérieur du séminaire de Tréguier (1654-1661), puis supérieur du séminaire d'Annecy (1662-1663), du séminaire Saint-Charles, à Paris (1664-1671) ; directeur des Filles de la Charité (1672-1677). On le trouve ensuite à Sedan, en 1683, puis à Paris en 1697. [43]

### NICOLAS DEMONCHY (1653-1657)

M. Vincent n'attendit vraisemblablement pas le printemps pour donner un supérieur à la maison de Toul. Il avait sous la main un missionnaire habile, qui était chargé de la direction des Exercices et Retraites d'Ordinands, à Saint-Lazare, M. Nicolas Demonchy. C'est lui qu'il envoya à Toul probablement à la fin de l'année 1653.

M. Nicolas Demonchy naquit le 21 mars 1626 à Eu, au diocèse d'Amiens; il fut reçu à Saint-Lazare par M. Vincent, le 19 août 1646, et il fit les vœux le 6 mars 1649. Ordonné prêtre le 4 mars 1651, il fut chargé de la conduite des Retraites d'Ordinands.

Parmi les missionnaires de Toul à cette époque figure : M. Michel Caset, présent à Toul en 1653, 1654, et qui sera supérieur de la maison en 1659.

En 1654, le roi signe un arrêt par lequel il décharge les Prêtres de la Mission de la taxe qui leur avait été imposée par les maîtres-échevins de Toul pour les contributions du quartier d'hiver des troupes (*Arch. dép., Nancy, G.129*).

Nous possédons un extrait d'une lettre du 28 novembre 1654, qu'adressait M. Vincent à M. Demonchy, et où il lui disait:

" Mais, Monsieur, que ferons-nous de ces deux cures qui vous empêchent si fort dans vos fonctions de la campagne ? Pouvez-vous point trouver quelques bons vicaires ? Celle de la ville pourra nourrir son homme, et pour celle d'Ecouvres, j'aime mieux que Saint-Lazare donne cent livres pendant quelques années, que de vous voir dans la peine où vous êtes. Je vous prie d'y penser. Vous ne laisserez pas d'y aller donner des prédications parfois et de visiter les malades" (V, 233).

M. Portail se trouvait en visite à Toul, le 29 septembre 1655, et M. Vincent lui écrit : "Je vois les peines de corps et d'esprit que vous donnent les visites du dehors. Le meilleur serait de n'en point faire du tout ; mais, comme vous dites, il y a des occasions où il est difficile de s'en dispenser. Pour moi, je me garde de visiter aucun évêque, s'il n'y a quelque nécessité, encore qu'ils m'aient fait l'honneur de nme venir voir ; et j'en use ainsi pour n'être pas obligé de les voir tous" (V, 433-434).

M. Demonchy laissa la place de supérieur à M. Des Jardins au cours de l'année 1657 probablement, se livrant au ministère des missions. Il reprendra la direction de la maison en 1658. [44]

### **GEORGES DES JARDINS (1657-1658)**

Il est vraiment malaisé de démarquer le temps où, de 1657 à 1658, MM. Nicolas Demonchy et Georges Des Jardins exercèrent la supériorité à Toul. On dirait que dans le même temps, ils l'ont exercée à tour de rôle.

Une lettre de mars 1656 qualifie seulement M. Des Jardins de prêtre de la Mission.

En juillet et août 1657, il en est de même pour M. Demonchy.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1657, M. Demonchy, en tant que supérieur de la Mission prend possession de la commanderie du Saint-Esprit.

Le 6 octobre 1657, une lettre de M. Vincent qualifie M. Des Jardins de supérieur.

En février 1658, M. Demonchy est à Toul, et c'est à lui qu'en août 1658, M. Vincent adresse les Filles de la Charité se rendant à Metz.

Enfin une lettre de M. Vincent en date du 29 décembre 1657, laisse entendre qu'il est encore supérieur.

Jusqu'à preuve du contraire, on peut donc penser que M. Des Jardins fut supérieur de septembre au début de février 1658.

Il est possible que M. Demonchy étant appelé à de nombreux déplacements pour l'exécution des missions qui lui étaient confiées, était remplacé par M. Des Jardins pendant son absence.

M. Georges Des Jardins naquit le 6 janvier 1625 à Alençon, au diocèse de Sées. Ordonné prêtre en 1649, il entra à Saint-Lazare le 15 août 1651, et il y fit les vœux le 17 août 1653. On ne sait à quelle date il vint à Toul.

Parmi les missionnaires de Toul de cette époque, sont connus les noms de :

- Bréant Louis, en 1657
- Enfrié Pierre, 1656, 57
- Guillot Nicolas, 1657
- Laudin Gabriel, 1657
- Royer Nicolas, 1656
- Strambin Thomas, 1656

Les frères : Chévy Symphorien, 1656 - Proust Jean, quelques mois en 1657-1658 - Tyoustel Louis, qui fit les vœux le 31 mai 1657, en présence de M. Des Jardins. [45]

Le 1<sup>er</sup> mars 1656, M. Vincent écrit à M. Des Jardins, prêtre de la mission à Toul : "Votre incommodité requiert du soulagement, cela est vrai ; mais son remède n'est pas au changement de lieu. Je n'ai encore vu personne guérir de ces maux de tête pour avoir passé d'une demeure à une autre ; et si c'est le plaisir de Dieu de vous délivrer du vôtre, il le fera aussi bien à Toul qu'ailleurs." (V, 555).

Le 6 juin 1657, Mgr André du Saussay fit son entrée solennelle à Toul. Nommé par brevet royal en 1649, il ne reçut ses bulles qu'en 1655, et il reçut la consécration épiscopale à Poissy, le 16 juillet 1656.

Le diocèse n'avait pratiquement pas eu d'évêque depuis la mort de Mgr de Gournay (1637) ; il y eut donc une vacance de près de vingt ans. La pensée d'établir un séminaire semble avoir été l'une des premières préoccupations du nouvel évêque.

Il commença d'abord par régler l'affaire de la suppression de la commanderie du Saint-Esprit. Ce qui fut fait le 1<sup>er</sup> septembre 1657, et l'évêque céda la maison aux Prêtres de la Mission, leur attribuant une partie des revenus. Des lettres patentes de décembre 1657 autorisèrent l'union de la commanderie à la Mission.

Le 7 juillet 1657, M. Vincent écrit à M. Demonchy, prêtre de la Mission, à Toul :

" Je viens d'envoyer votre lettre à M. de Massac, afin qu'il voie le préjudice qu'il nous fera, s'il ne travaille promptement à la requête ; c'est pourquoi je ne vous répondrai pas exactement.

M. des Jardins vous fera voir ce que je lui écris au sujet de l'ordination dont vous me parlez, et N.S. vous fera lui-même connaître combien le service que vous lui rendrez en cet œuvre-là lui sera agréable. Pour moi, je ne puis vous exprimer ni la joie que j'ai de vous y voir disposé, ni l'affection avec laquelle je demande à Dieu qu'il vous donne les forces de corps et les grâces de l'esprit nécessaires pour le succès de l'entreprise. J'espère bien qu'il le fera, Monsieur, puisqu'elle tend au bien d'un grand diocèse et qu'elle doit servir de fondement à une longue suite de grâces que Dieu versera par ce moyen sur les ecclésiastiques et sur les séculiers.

Je vous ferai envoyer les entretiens et les autres choses que vous demandez ... " (VI, 345).

Le 22 août 1657, ~.Vincent écrit à M. Demonchy, prêtre de la Mission, à Toul :

"Je suis fort en peine de celle que vous avez. Lorsque j'ai adressé à M. des Jardins les pièces qui regardent l'union, ce fut avec précipitation, sans aucun loisir de vous écrire, sans faire réflexion à qui je les devais envoyer et encore moins sans dessein de vous exclure de la négociation de cet affaire. Je n'en ai pas eu seulement la pensée, je vous prie de le croire, et, selon cela, de continuer vos soins pour l'achever. Mais il est à propos [46] que ce soit, s'il vous plaît, par concert avec M. des Jardins; car sa qualité de supérieur requiert que son nom et sa personne paraissent en cette poursuite, cela est même convenable en l'état que la chose est, pour l'union des cœurs aussi bien que pour le succès de la chose.

Nous vous avons envoyé les entretiens et autres choses que vous et M. des Jardins avez demandées pour l'ordination, en deux paquets séparés, par la voie du coche. Je veux croire que vous les avez reçus. Je vous prie donc, Monsieur, de vous disposer à faire l'un des entretiens, pour l'amour de N.S., qui vous fortifiera et bénira, comme j'espère et comme je l'en prie, qui suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur" (VI, 406).

Le 1<sup>er</sup> septembre 1657, écrit Eugène Martin, André du Saussay confirma la suppression de la commanderie, la cession de la maison aux prêtres de la Mission et l'affectation des deux tiers du revenu à la nouvelle communauté. Des lettres patentes du mois de décembre de la même

année donnèrent à cet acte épiscopal la sanction de l'autorité souveraine et Nicolas de Monchy, supérieur de la Mission, fut alors installé solennellement dans les bâtiments du Saint-Esprit. L'intention du prélat était d'ouvrir incessamment le séminaire ; mais, après la longue période de désolation que venait de traverser le diocèse, il lui fut impossible de réunir les fonds nécessaires. Quinze ans devaient se passer encore avant qu'il lui fût donné de réaliser son projet " (*op.cit.*, II, 251-252).

Comme on le remarque, cet historien parle de M. Demonchy comme supérieur de la Mission. Or M. des Jardins l'était en août 1657, ainsi qu'il est dit dans la lettre de M. Vincent précédemment citée, et il l'est encore le 6 octobre (lettre du 6 octobre (VI, 514). Il est pourtant vraisemblable que Martin se soit basé sur les documents locaux.

Le 5 septembre 1657, M. Vincent écrivait à M. Nicolas Guillot, supérieur des missionnaires de Montmirail :

“ Notre maison de Toul nous ayant demandé du secours pour les exercices de l'ordination qu'elle va commencer, nous lui envoyons deux bons frères clercs ; mais, parce qu'elle a besoin de prêtres, étant chargée de deux paroisses, et que nous ne les pouvons donner, à cause que nous avons besoin de ceux que nous avons, pour notre ordination, je vous prie, Monsieur, s'il y a place au coche, de vous y en aller, vous et M. Monvoisin, ou du moins l'un de vous deux, en compagnie de ces deux bons missionnaires, qui sont les frères Laudin et Bréant, lesquels vous feront part de nos petites nouvelles” (VI, 457).

Guillot s'exécuta, et, le 9 octobre, M. Vincent lui écrivait: " La présente est pour vous remercier du secours que vous avez donné à notre maison de Toul pour les exercices de l'ordination, laquelle je croyais devoir être fort nombreuse ; c'est aussi pour vous prier [47] d'assister à la mission de Sézanne avec M. Monvoisin ... " (VI, 519).

Le 6 octobre 1657, M. Vincent écrit à M. des Jardins, supérieur de la Mission de Toul :

" Je loue Dieu du voyage et des affaires que vous avez faits à Quatre-Vaux (aujourd'hui partie de la commune de Rigny-St Martin). Ce que vous me mandez de l'inégalité des maisons de la compagnie me confirme dans la crainte que j'ai toujours eue, que Saint-Lazare n'eût trop d'attrait, à cause du bon pain et de la bonne viande qu'on y mange, du bon air qu'on y respire, des espaces qu'on y trouve pour se promener et des autres commodités qu'il fournit, qui ne se rencontrent pas en toutes les maisons, et qui fait que les sensuels s'y plaisent. Ce n'est pas que, grâce à Dieu, il s'en soit encore trouvé qui n'aient changé volontiers de demeure, lorsque les emplois les ont appelés ailleurs; mais je dis que j'ai toujours en crainte que ceux qui sont élevés avec trop de délicatesse n'aient peine de s'accoutumer à demeurer dans une petite maison mal bâtie, où la nourriture est grossière et où la nature ne trouve pas son compte. C'est pourquoi je n'ai pas voulu souffrir qu'on fît céans de beaux bâtiments, de belles allées et d'autres ajustements ; et si j'avais pu en retrancher d'autres choses, qui ne sont pas à la vérité superflues pour ceux qui en usent bien, je l'aurais fait, afin qu'on n'eût pas plus d'attache d'être ici qu'ailleurs.

De dire que nous logeons les infirmes dans les petites maisons, c'est une plainte mal digérée, qui donnerait de la confusion à celui qui l'a faite, si ceux qui sont céans étaient aussi libres à publier ce qu'ils souffrent, que lui.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez eu beaucoup à supporter de la part de la personne que vous me nommez. C'est un esprit un peu difficile. Il est vrai qu'il a de bonnes parties ; mais il faut et sagesse et patience pour le gouverner. Je lui avais assez expliqué mes intentions en lui mandant de se soumettre au supérieur et de ne rien faire que par son avis.

Je ne sais pourquoi vous me mandez que vous ne devez pas assurément donner votre cure à desservir à un externe pour le présent. Vous savez néanmoins combien elle vous embarrasse et combien de fois je vous ai dit d'y mettre un bon vicaire. C'est de quoi je vous prie encore, et même de vous décharger, si vous le pouvez de celle d'Ecrouves sur quelque prêtre externe. Je sais bien que votre revenu en diminuera, mais aussi serez-vous libre pour les missions, qui doivent faire notre capital, et dans les intervalles vous aurez plus de repos.

Je doute fort que nous puissions vous envoyer sitôt le prêtre que vous demandez, à cause de l'obligation que nous avons de remplacer tant de bons missionnaires qui sont allés à Dieu, et qu'outre ceux-là, nous avons encore peut-être perdu le bon M. Alméras, qui, étant allé aux eaux de Bourbon, y est tombé grièvement malade, en sorte qu'on lui allait donner l'extrême-onction lorsqu'on m'écrivait la dernière lettre que j'en ai reçue. [48]

Je suis bien marri que M. Demonchy dût partir de Toul, lorsque la cour y devait arriver, à cause du petit nombre que vous serez. Vous irez, s'il vous plaît, saluer le R.P. Annat, confesseur du roi, et M. de Saint-Jean, chapelain de la reine, qui ont charité pour nous, et leur offrirez votre maison ; car je pense que vous avez des chambres pour les loger. Vous demanderez à M. de Saint-Jean son avis pour aller faire la révérence à la reine et à Mgr le cardinal. S'il vous le conseille, vous le ferez, accompagné de M. Demonchy, s'il est encore à Toul, et, s'il n'y est pas, de quelque autre ; et cela en la manière que le même M. de Saint-Jean vous dira.

Cette occasion-là doit obliger M. Emfrie de se donner patience, et dites-lui que je l'en prie.

Nous n'avons point d'Allemands en la compagnie, qu'un seul, et encore est-il vieux et infirme. C'est pourquoi il nous serait difficile de fournir des hommes qui parlent cette langue-là pour l'établissement qu'on propose en Alsace (N.D. des Trois-Épis). Et puis pour entendre à cette proposition, il faudrait savoir le nom et le lieu du prieuré offert, de quel ordre, de quel revenu et de quelles charges il est, de qui il dépend, s'il y a des religieux, des bâtiments, etc.

Je suis, en l'amour de N.S., Monsieur, votre très humble serviteur" (VI, 516-518).

Le 31 octobre 1657, M. Vincent écrit à M. des Jardins, supérieur: "On a su ici que la pauvreté des Carmélites de Neufchâteau est grande ; ce qui a mû de compassion une dame charitable, qui leur envoie des étoffes, du linge et des couvertures, dont elles ont nécessité. On en a fait un ballot, qui a été ce jourd'hui délivré au maître du coche qui va à Toul et qui a charge de vous le mettre en main. Vous lui en paierez le port, s'il vous plaît. Je vous envoie le mémoire des choses qu'il contient, et je vous prie, Monsieur, de les faire porter à ces filles-là et d'y aller vous-même, s'il vous est possible. Vous reconnaîtrez leurs besoins et leur conseillerez d'écrire une lettre de remerciement à Madame la présidente de Herse, qui fait cette charité. On leur en a déjà fait une autre par un peu d'argent qu'on a donné ici pour elles à un Père carme. Neufchâteau est à 3 ou 4 lieues de Toul. Vous pourrez y passer en allant en Alsace, si tant est que vous y alliez bientôt. Autrement, il est à propos que vous fassiez exprès ce petit voyage d'un jour, dans le différer, afin que ces pauvres religieuses se puissent prémunir à bonne heure contre l'hiver.

Je suis en N.S., Monsieur, votre très humble serviteur.

Vincent Depaul

i. p. d. l. M.

M. Demonchy arriva hier au soir de Touraine avec Mademoiselle Maillet, à qui j'ai fait rendre la lettre que Monsieur le président Fremyn m'a adressée pour elle. Je ne puis me donner l'honneur de lui en écrire. Elle est logée chez Mademoiselle Le Gras. Leur voyage s'est fait heureusement" (VI, 577-578). [49]

Le 15 novembre 1657, M. Vincent écrivant au supérieur de Montmirail, lui dit: "Notre frère Jean Proust, qui s'en va à Toul, vous dira en passant nos petites nouvelles ... " (VI, 604).

Le 1<sup>er</sup> décembre 1657, M. Vincent écrit à M. des Jardins:

“ J'ai reçu votre lettre sur le sujet de l'arrivée de notre frère Jean Proust ? Je vois bien que vous voulez vous passer de lui ; aussi bien en avons-nous besoin ici ; c'est pourquoi je vous prie de le nous renvoyer au plus tôt, si ce n'est que vous en ayez à faire pour quelque chose qu'un autre que lui ne puisse exécuter; en ce cas, vous le pourrez retenir dix ou quinze jours.

Je loue Dieu de ce que vous êtes retourné en mission. Je prie sa divine bonté qu'elle bénisse vos travaux et fortifie votre santé. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur. ” (VII ,1 ).

Le 29 décembre 1657, M. Vincent écrit à M. des Jardins:

" Madame la présidente de Herse est fort en peine du second ballot qu'elle vous a adressé pour les Carmélites de Neufchâteau, et de n'avoir aucune réponse de vous sur les lettres qu'elle vous a écrites sur ce sujet, ni aucune nouvelle de leur part, pour savoir si elles ont reçu cette aumône. Elle m'en a témoigné un grand déplaisir et m'en a donné à même temps beaucoup de la voir souffrir par notre faute. Je vous prie, Monsieur, de lui écrire au plus tôt pour l'assurer que vous avez reçu et rendu ces hardes-là, en cas que cela soit, comme je n'en doute pas. Traitez-la avec grand respect et faites-lui, s'il vous plaît, vos excuses d'avoir tant tardé. Pour moi, j'attribue ce retardement à la mission que vous avez faite, qui vous a empêché de retourner ou d'envoyer ce ballot à ces religieuses. Et si cela est vrai, dites-lui cela ; car, sachant votre absence pour un si bon sujet, elle en sera satisfaite, pourvu que, à votre retour, vous ayez fait ce qu'elle vous a prié.

Gardez-vous bien, Monsieur, de lui parler du port ni du premier, ni du second paquet ; je lui ai promis que vous le paieriez ; et n'en prenez rien de ces pauvres filles, quand bien elles voudraient vous le rendre ; car si madite dame le savait, elle en serait fort mésédifiée, dans la connaissance qu'elle a de leur pauvreté et de l'obligation que nous avons de nous incommoder pour le soulagement des pauvres. Elle est bienfaitrice de notre compagnie, et des plus considérables ; et, pour cette raison, nous lui devons obéir et tâcher de la contenter, mais de bonne grâce. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie derechef de lui faire une lettre qui lui fasse connaître que vous avez ce désir. En voici une qu'elle vous a fait écrire de nouveau, [50] et une autre pour la maîtresse du coche, pour lui demander raison du ballot, si tant est qu'elle ne vous l'ait pas délivré.

Nous ne sommes pas au bout des lettres de l'union, mais nous sommes toujours après et dans l'espérance de les avoir. Dieu a-t-il béni vos travaux en cette dernière mission ? Comment vous portez-vous ? Je prie sa divine bonté qu'elle vous conserve et sanctifie avec la petite famille, que je salue. C'est en l'amour de N.S., Monsieur, votre très humble serviteur. " (VII, 36-38).

C'est la dernière mention que nous ayons du séjour de M. des Jardins à Toul. Cette dernière lettre du 29 décembre 1657, laisse penser qu'il demeura encore quelque temps à Toul, en 1658. On ne sait quand il quitta la ville. Il semble, comme nous allons le voir bientôt, que M. Demonchy lui succéda au cours de l'année 1658.

M. Georges des Jardins devint supérieur de la maison de Narbonne en 1659-1660. On perd ensuite sa trace. [51]

## NICOLAS DEMONCHY (1658)

La présence à Toul de M. Demonchy nous est signalée par une lettre de M. Vincent au supérieur de Marseille. En lui parlant de la mission qui allait se donner à Metz par les "Messieurs de la conférence des mardis", sous la conduite de M. de Chandénier, il disait : Nous avons donné à M. de Chandénier "un frère coadjuteur pour faire la cuisine ; et M. Demonchy, qui est à Toul, sera quelque temps auprès de lui pour mettre les choses en train" (lettre du 22 février 1658).

Cependant, le 6 avril suivant, M. Vincent écrivait à l'abbé de Chandénier, qu'il lui adressait trois prêtres pour l'aider, et ajoutait : "Si vous en avez besoin de davantage, je pense, Monsieur, que vous ne devez faire difficulté d'en prendre sur le lieu, soit séculiers ou réguliers, comme Jésuites. Je souhaite bien que notre maison de Toul vous en puisse fournir quelqu'un, mais je crains fort qu'elle ne soit pas en cet état" (VII ,87,121).

Au synode de 1658, Mgr du Saussay prend des mesures au sujet de la réception des saints ordres et prescrit de se conformer aux prescriptions du Rituel de Mgr Jean des Porcelets de Maillane (Eug. Martin, II, 252).

Lorsqu'à la fin d'août 1658, M. Vincent envoya quatre Filles de la Charité à Metz, il leur disait:

" Lorsque vous serez arrivées à Toul, vous verrez Monsieur Demonchy, qui aura ordre de vous accompagner jusques à Metz, ou de vous y suivre, selon qu'il sera jugé à propos. Vous saluerez très humblement, de notre part, monsieur le premier président, et je m'assure qu'il faudra que vous logiez chez eux, car ils m'ont mandé qu'ils vous étaient venus attendre deux lieues par delà Toul, ayant ouï dire que vous étiez sur les chemins. Mademoiselle Le Gras, présente, demanda à Monsieur Vincent s'il ne serait pas à propos que nos sœurs fissent leur possible pour s'exempter au moins de coucher chez ce bon Monsieur. Sa charité fit réponse que, comme c'étaient des personnes qui affectionnaient beaucoup la compagnie, ce serait trop les mortifier ... " (X, 563-564).

Le 19 octobre 1658, M. Vincent écrit à M. Demonchy :

" Je ne fais point réponse à vos lettres, parce que nous avons besoin ici de votre présence. Je vous prie de vous y en venir et de laisser à M. Caset le soin de la famille et la connaissance des affaires, telle que vous l'avez, en attendant. [52] Si Monsieur l'abbé de Chandénier revient à Paris, il aura la bonté, comme j'espère de vous donner place en son carrosse ; et moi, je serai consolé de vous revoir, étant comme je suis, en l'amour de N.S., Monsieur, votre très humble serviteur. " (VII, 306).

M. Demonchy dut rester encore à Toul quelques semaines pour initier son successeur. Le 6 novembre 1658, il n'était pas encore rendu à S. Lazare (VII, 344). Il demeura à Paris, où en septembre 1660, il était présent auprès du lit de mort de saint Vincent (XIII, 189). Il devint ensuite le premier supérieur du séminaire Sainte-Anne de Metz (1661-1669), puis il reviendra à Toul comme supérieur en 1669. [53]

## MICHEL CASER (1659-1661)

M. Vincent n'avait pas coutume de nommer un missionnaire supérieur d'une maison, s'il n'avait pas d'abord fait ses preuves dans l'exercice de la supériorité. Bien que M. Caset ait pris la direction de la maison de Toul, après le départ de M. Demonchy, ce ne sera qu'au cours de l'année, qu'il recevra la patente, qui lui conférait la charge.

M. Michel Caset, né en 1625 à Vautortes, au diocèse du Mans, avait été reçu à Saint-Lazare par M. Vincent le 31 octobre 1649, et il y fit les vœux en novembre 1651. Ordonné prêtre en 1653, il fut aussitôt après envoyé à Toul, où il resta en 1653-1654 ; en 1655, il était à Saint-Méen, puis revint à Toul, où il est au moins en 1658.

Parmi les missionnaires de cette époque, sont à mentionner M. Jean Descroizilles, en 1660, et M. François Lefort qui fit les vœux à Toul le 6 juillet 1659, en présence de M. Berthe, au cours de la visite.

Il semble que M. Descroizilles soit resté un certain temps à Toul. Collet, en effet, écrit à son sujet:

" Jean des Croisilles, que Vincent fit peu de tems avant son décès partir pour Toul en Lorraine, n'y fut pas plutôt arrivé, qu'une douleur insupportable dans les bras, les genoux et au côté, le mit absolument hors d'état de remplir ses fonctions. Si les remèdes humains ne le rendirent pas plus infirme, au moins est-il sûr qu'ils ne soulagèrent point ses maux. Parmi les tristes réflexions qui suivent la langueur et les incommodités, il en fit une dont il se trouva bien.

Le Saint venoit de mourir : ce qu'il en avoit vu de ses yeux, et ce qu'il en entendoit dire, lui donna la pensée de l'invoquer: il le fit avec confiance. 'Seigneur, mon Dieu, s'écria-t-il, vous connaissez la simplicité de mon cœur : vous sçavez que votre Serviteur m'a envoyé ici pour travailler à mon salut et au salut du prochain. Cependant à peine ai-je été arrivé à Toul, que votre main m'a frappé. Je suis devenu comme un vase brisé, et un serviteur inutile. Daignez, mon Dieu, me guérir par l'intercession de votre Serviteur, de la gloire duquel je suis très persuadé, et je vous servirai mieux que je ne l'ai fait par le passé. J'espère que, comme c'est lui qui m'a envoyé à Toul, vous voudrez bien, à sa considération, avoir pitié de moi'. Chose admirable, dit le procès-verbal de la béatification du Saint, ce vertueux prêtre n'eut pas plutôt fini sa prière, qu'il recouvra une santé parfaite et constante. C'est de quoi il donna sa déclaration, et elle fut légalisée par Henri de Thiard de Bissy, qui d'évêque de Toul est ensuite devenu Cardinal, et défenseur intrépide de la sainte Église Romaine" (Collet, liv. IX, p. 523).

Cela laisse supposer que M. Descroizilles demeura [53a] plus de trente ans à Toul.

Quant à M. François Lefort, il fut interrogé à Montmirail, où il était supérieur, le 16 septembre 1705, au cours du procès informatif pour la cause de béatification de M. Vincent ; il avait alors 73 ans ; il fut de nouveau interrogé au cours du procès informatif "*ne pereant probationes*", les 13 et 15 mai 1710.

Le 6 novembre 1658, M. Vincent écrivait à M. Caset :

" Je rends grâces à Dieu des fruits de la mission de Charmes (Charmes-la-Côte, près de Toul) , et je le prie qu'il fasse la grâce au peuple de s'en prévaloir pour l'éternité, et à vous d'en procurer de semblables toute votre vie, selon votre grande affection, qui est un don de Dieu. Ménagez-le bien ; car, pourvu que votre zèle soit accompagné d'indifférence pour les emplois et de soumission pour l'obéissance, il sera béni de Dieu en ses effets.



Je loue Dieu aussi, Monsieur, de l'éloignement que vous avez pour les charges, ne doutant pas que ce ne soit par un sentiment d'humilité, plustôt que pour éviter le soin des affaires, ou la peine de servir vos confrères. Quand je vous ai prié de prendre la place de M. Demonchy, ce n'a pas été mon dessein de vous établir supérieur, mais seulement pour représenter celui qui est destiné pour l'être, en l'attendant. Ce n'est pas que je ne sache bien que, si vous aviez l'expérience qu'il faut pour la conduite, vous n'avez d'autres bonnes qualités pour y réussir, sans que cela vous empêchât d'aller en mission, non plus que les supérieurs des autres maisons n'on sont pas empêchés, dont la plupart sont les premiers à se trouver à ce travail. Nous ferons donc partir quelqu'un, après que M. Demonchy sera ici, qui vous ira donner moyen de vous donner tout entier à l'instruction et au salut du pauvre peuple. Cependant je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable les services que vous lui rendez et à la petite famille, que je salue, et qui suis, en l'amour de ce même Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur" (VII, 343).

Nous ne savons à quelle date précise M. Vincent confia à M. Caset la direction de la maison ; c'était chose faite, le 10 septembre 1659.

M. Thomas Berthe fut envoyé à Toul pour y faire la visite.

En juin 1659, M. Vincent écrit au supérieur de Montmirail que M. Berthe est allé en la ville de Toul, et qu'il a dessein d'aller ensuite à Sedan (VII, 598).

M. Berthe était à Toul en juin et au début de juillet; le 6 il fut présent aux vœux de M. François Lefort.

Le 5 juillet 1659, M. Vincent lui écrivait à Toul :

“ Votre chère lettre du 21 juin dit que vous serez encore 15 jours à Toul. Si la présente vous y trouve, je vous prie de renouveler derechef à Monseigneur l'évêque nos soumissions et nos reconnaissances très humbles, et en particulier l'offre de mon obéissance perpétuelle. Je pense souvent à sa personne sacrée et à la bonté paternelle [53b] dont il nous honore, mais toujours avec les sentiments de respect et de tendresse que Dieu seul lui pout faire connaître.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de vos bonnes conduites de delà ; elles me donnent partout de nouvelles consolations, et j'espère qu'elles m'en donneront toute ma vie.

Vous me faites espérer de passer à Metz, et peut-être que la présente vous y trouvera. Je vous prie de confier à Monsieur le président Frémyn seul la résolution qu'une personne a prise de nous y établir, à ce qu'il ait agréable de jeter les yeux dans la ville et les faubourgs pour nous y trouver une maison à vendre, propre à cet établissement, et de nous en faire savoir le prix. Nous aurons l'argent pour le payer, demain ou après. On veut que la chose soit tenue fort secrète, non seulement à l'égard de la personne fondatrice, mais encore quant au dessein. Si je ne savais que la bonté de mondit sieur le président est incomparable pour nous, je n'oserais prendre tant de confiance que de nous adresser à lui. Assurez-le, je vous prie, de mon obéissance.

On m'a dit que l'armée de M. le maréchal de La Ferté est répandue aux environs de Stenay et de Montmédy. Vous vous en informerez et tâcherez de vous précautionner pour éviter quelque mauvaise rencontre ...” (VIII , 10-11).

Le 9 juillet suivant, M. Vincent écrivait de nouveau à M. Berthe :

“Si vous recevez la lettre que je vous écrivis samedi, vous recevrez la présente, parce que, celle-là ayant été portée trop tard à la poste, elle y est demeurée jusqu'à aujourd'hui ; mais je pense que toutes les deux arriveront trop tard. Quoi qu'il en soit, je vous ai prié de confier à M. le président Frémyn le dessein qu'une personne a de nous établir à Metz, afin qu'il eût agréable de voir quelle maison on y pourrait trouver propre pour un séminaire. Mais j'ai pensé depuis qu'il vaut mieux de ne lui en parler pas ; car la chose doit être tellement secrète que je crains qu'elle ne le soit pas assez.

Je vous prie donc, Monsieur, de vous contenter de voir vous-même, sans faire semblant de rien, si vous pourrez découvrir un lieu à vendre, tel qu'il le faut, et en savoir le prix, pour me le mander, sans dire à personne au monde pourquoi c'est. Voilà le sujet de la présente..."

Le saint ajoutait en post-scriptum : "On m'a parlé de l'hôtel de Montgommery, bâti à l'antique. Si vous le pouvez voir, ou quelqu'autre, à la bonne heure ; sinon, je pense que la sœur Raportbled aura assez d'adresse et de silence pour faire cela, et pour m'en écrire sans que personne s'aperçoive du sujet" (VIII, 11-12).

En cette affaire, il s'agissait d'un établissement de la Mission que la reine Anne d'Autriche désirait faire à Metz, après la fameuse mission donnée à Metz par l'abbé de Chandénier et les prêtres de la Conférence du mardi. La mort de M. Vincent interrompit les pourparlers et l'établissement se fit, en 1661, précisément dans ledit hôtel de Montgommery, grâce aux démarches de Bossuet, archidiacre de Metz et de son père. [54]

Depuis quelque temps, il avait été question aussi d'établir la Mission à Notre-Dame des Trois-Épis, à Ammerschwih, près de Colmar, en Haute-Alsace. Disons tout de suite que ce projet n'aboutit pas, et qu'en 1659 le pèlerinage fut confié aux Antonistes d'Isenheim.

Le sieur Favier, lieutenant général du bailliage de Toul s'occupait de cette affaire, et M. Vincent de lui écrire le 5 juillet 1659 :

" Il faudrait avoir votre esprit et votre plume pour exprimer le respect avec lequel j'ai reçu votre lettre, et la parfaite reconnaissance que Dieu me donne pour votre exubérante charité. Je prie Notre-Seigneur, qui voit mes sentiments, qu'il ait agréable de vous les faire connaître. Je vous remercie cependant, de toutes les affections de mon cœur, de tant de grâces dont vous nous comblez. Il faut bien que Dieu vous ait donné une grande participation à sa bonté pour exercer incessamment la vôtre, ainsi que vous faites, envers une pauvre et chétive compagnie, telle qu'est la nôtre. Lui-même en sera aussi votre récompense, puisqu'il est la fin de toutes vos actions. Et en particulier, Monsieur, je vous rends mille actions de grâces des avances que vous avez faites vers M. Duluy pour l'obliger à nous établir à Notre-Dame des Trois-Épis, et de la disposition où vous êtes de venir ici pour la consommation de cette affaire, si besoin est. Mon Dieu ! Monsieur, de quels bienfaits nous prévenez-vous ! Nous ne pensions plus à la proposition qu'on nous en a ci-devant faite, lorsque vous avez pris la peine d'en écrire à M. Demonchy, estimant que M. Duluy avait porté ses pensées ailleurs ; et je ne sais encore ce que c'en est. Tant y a que nous n'avons vu personne de sa part ; et si M. son neveu a été prié d'en traiter avec nous, il ne nous en a pas encore averti ; et nous n'avons garde de l'en solliciter, ayant pour maxime de n'agir jamais que passivement, ni faire agir pour nous établir en un lieu, voulant entièrement dépendre de la volonté de Dieu, à qui appartient d'appeler. Ce sera bien assez s'il nous fait la grâce de répondre à la vocation, sans que nous allions au devant. Si son bon plaisir nous veut en ce saint lieu, il nous le signifiera par ceux qui ont la puissance de nous y appeler ; et nous attendons leur mouvement, comme j'attends de la miséricorde de Dieu les occasions de vous obéir, vous assurant que je serai toute ma vie, selon que j'y suis obligé, en l'amour de Notre-Seigneur ... " (VIII, 7-8).

Cette lettre traduit au moins la sympathie dont était entourée la petite compagnie auprès des magistrats de Toul.

Le séjour du Visiteur, M. Berthe, dut s'achever vers la mi-juillet 1659. Le 24 juillet, il était à Sedan, et sur le point de s'en aller, pour se rendre à Montmirail (VIII, 45).

Est-ce après la visite, ou auparavant que M. Caset reçut la patente de supérieur de la maison de Toul ! C'était chose faite en septembre.

Le 10 de ce mois, M. Vincent écrit au supérieur de Tréguier:

"J'ai reçu votre lettre du 22 août. Je m'en vas envoyer présentement [55] à M. Caset, supérieur de notre maison de Toul, celle que vous lui écrivez, et je vous en ferai tenir la réponse si tôt que je l'aurai reçue ... " (VIII, 116).

Le 27 mars 1660, M. Vincent écrivait, entre autres choses, à M. Caset : " Mademoiselle Le Gras décéda le 15 de ce mois. Je recommande son âme à vos prières, quoique peut-être elle n'ait pas besoin de ce secours, car nous avons grand sujet de croire qu'elle jouit maintenant de la gloire promise à ceux qui servent Dieu et les pauvres de la manière qu'elle a fait" (Collet, II, 76 n., Coste, VIII, 275).

Le président Frémyn écrivait à M. Vincent, de Soméricourt, le 30 août 1660 :

"La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois me fut seulement rendue vendredi 27, et cela est cause que je n'ai pu vous en rendre plus tôt très humbles grâces et vous témoigner que la déférence que je rends au désir que vous avez que je donne la cure de Pompierre à M. Descroizilles est la moindre chose que je voudrais faire pour votre considération. Mais vous savez, Monsieur, qu'il faut pour cela qu'elle soit vacante, et je ne vois pas M. Le Bret disposé à la quitter. Il m'a dit qu'il s'était donné l'honneur de répondre à celle qu'il a reçue de votre part et qu'il avait des raisons d'honneur et de conscience si pressantes pour ne se pas démettre de ce bénéfice, qu'il s'assure que vous les approuverez lorsqu'il pourra vous les déduire lui-même. Ainsi, Monsieur, vous voyez que ma bonne volonté demeure sans effet, et je crois que Dieu le permet ainsi, parce que cet emploi est au-dessous du mérite dudit sieur Descroizilles.

Je crois que vous aurez appris quelque petit sujet du déplaisir que Mademoiselle Maillet a reçu de Monsieur Caset, et je vous avoue que cela m'a été sensible au dernier point. Ledit sieur Caset a pensé se justifier par une négative ; mais je connais cette demoiselle trop sage pour avoir été offensée en son honneur quand, en effet, elle ne l'a pas été. La satisfaction seule que nous avons, Madame la présidente et moi, dans ce rencontre, est que vous, Monsieur, et M. Demonchy connaissez la vertu de cette fille ; et, depuis vingt ans qu'elle est au service de ma femme, je puis dire avec vérité que nous n'avons jamais trouvé à dire à sa conduite. Dieu soit loué de tout !

Je vous demande, s'il vous plaît, Monsieur, la continuation de vos saintes prières et que vous croyiez que je suis très humblement absolument, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Président Frémyn" (VIII, 409).

Il est possible qu'après cet incident, M. Vincent eut donné ordre de pourvoir au remplacement de M. Caset à Toul, [56] dès que ce serait possible, car il semble que son départ de Toul ait eu lieu sinon à la fin de l'année 1660, du moins dans les premières semaines de l'année 1661.

M. Vincent mourut le 27 septembre 1660. Nous ne savons ce qui fut fait à Toul à cette occasion, et les suffrages célébrés à sa mémoire.

En tout cas, le 21 novembre, les Missionnaires de Toul firent entre eux une conférence sur les vertus de M. Vincent, dans laquelle, note Coste, ils assuraient l'authenticité du fait que M. Vincent aurait pris la place d'un galérien à Marseille (Coste, *M. Vincent*, I, 151 n. 1).

Cette conférence était signée par M. Caset. On la trouvera en *Appendice*.

En quittant Toul, M. Caset revint à Paris. On le trouve à Fontainebleau en 1661-1662 ; il devint supérieur de la maison de Crécy en 1666-1670; il quitta ensuite la Compagnie, et mourut curé de Crouy-sur-Ourcq, en Seine et Marne. [57]

### **GÉRARD BRIN (1661-1662)**

M. Caset quitta probablement la maison de Toul au début de 1661. D'après les Catalogues de la Mission, il eut pour successeur M. Gérard Brin.

M. Brin était Irlandais. Il était né en 1618 près Cashl en Irlande et avait été reçu à S. Lazare par M. Vincent le 14 octobre 1639 ; il y fit les vœux le 2 novembre 1642. Ordonné prêtre en 1644, il fut d'abord placé au Mans, puis envoyé en mission en Irlande en 1646. On le trouve ensuite à Montauban en 1652 et devint supérieur de la maison de La Rose, au diocèse d'Agen, en 1652-1654 ; revenu ensuite à Paris, il fut fait supérieur de Troyes (1657-1658), puis de Meaux (1658-1660). M. Alméras l'envoya ensuite à Toul.

Pendant son superiorat ou aussitôt avant, se tint à Paris la première assemblée générale de la Mission, pour donner un successeur à M. Vincent. Le 17 janvier était élu M. René Alméras.

Rappelé à Paris en 1662, M. Brin fut de nouveau envoyé en Irlande en 1663.

### **LOUIS RIVET (1662-1664)**

Les Catalogues de la Mission donnent M. Louis Rivet comme successeur de M. Brin, à Toul.

M. Louis Rivet naquit le 19 février 1618 à Houdan, au diocèse de Chartres. Il avait été reçu à S. Lazare par M. Vincent le 13 juin 1640; il y fit les vœux le 16 octobre 1642 et fut ordonné prêtre le 19 septembre 1643.

Il fut placé dans la maison de Richelieu en 1646-1648, puis il devint supérieur de la maison de Saintes en 1648-1650 ; après sa déposition en 1650, il demeura dans ce séminaire jusqu'en 1656, date à laquelle il reprit la direction du séminaire de Saintes en 1656-1662. C'est alors, que M. Alméras lui donna sa patente de supérieur de la maison de Toul.

En 1664, il redevint supérieur du séminaire de Saintes, charge qu'il exerça jusqu'en 1675. Revenu ensuite à Paris, il fut nommé supérieur de la maison de mission de Montmirail (1678-1682). On ignore la date de sa mort. [58]

### **ÉMERAND BAJOUÉ (1664-1665)**

M. Émerand Bajoué succéda à M. Louis Rivet en 1664.

Le nouveau supérieur naquit en 1609 à Céaux, au diocèse de Poitiers, il était déjà prêtre lorsqu'il fut reçu à S. Lazare par M. Vincent, le 1<sup>er</sup> décembre 1640. Après avoir sans doute travaillé aux missions de la Maison-Mère, il devint supérieur de La Rose en 1649-1652, puis de la maison de Montauban (1652-1654). Rappelé à Paris, il fut chargé de la prédication des missions dans la région de Sedan. Revenu à Paris, on le trouve à Luçon en 1656, puis peu après à

Montauban, et revint à Paris (1657-1660), et devint supérieur de la maison de Montmirail (1661-1662). Il fut envoyé à Toul en 1664.

Dans les "Annales de Demange Bussy, dit le Bocquey, bourgeois de Toul, contenant ce qui s'est passé en cette ville de 1620 à 1670" on lit à la date du 2 avril 1664 : "Le Père Barin, dominicain parisien, prêcha le Carême en son couvent, homme docte. Le P. Bajoue, supérieur de la maison du S. Esprit à Toul, prêcha à S. Amand, tous les jours du carême, à 5 h. du soir. Grand concours" (B.N. n. acq. fr. 22 622, f° 43 à 62).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1664, Mgr du Saussay établit un règlement pour la réception des saints ordres, beaucoup plus détaillé que celui qu'il avait fixé au synode de 1658, qui se contentait pratiquement d'ordonner de mettre à exécution les prescriptions du Rituel de Mgr des Porcelets de Maillane. Nous en donnerons le détail ultérieurement, quand il s'agira du séminaire (Activités des Lazaristes de Toul) .

Disons en bref qu'en attendant l'érection du séminaire, c'était la mise en pratique des Exercices des Ordinands, tels qu'ils étaient suivis encore en de nombreux diocèses, dépourvus de séminaire.

Les aspirants aux ordres sacrés étaient tenus de faire une retraite de deux jours chez les Prêtres de la Mission, avant chacun des ordres sacrés, sous-diaconat, diaconat et prêtrise.

M. Émerand Bajoue quitta la maison de Toul vraisemblablement au cours de l'été 1665. Son successeur Pierre De Heaume était déjà à demeure en décembre 1665.

Quant à M. Bajoue, on ignore ce qu'il devint ensuite, sinon qu'il mourut le 28 février 1671. [59]

### **PIERRE DE HEAUME (1665-1669)**

Pierre de Heaume (ou Dheume), naquit le 20 août 1630 à Sedan, au diocèse de Reims. Il fut reçu à S. Lazare par M. Vincent le 8 octobre 1646, fut ordonné prêtre à Paris en 1650, et il fit les vœux en 1651. Il fut ensuite envoyé à Turin en 1655, revint en France et fut placé à Annecy (1656-1658). Il devint par la suite supérieur de l'importante maison de Marseille (1662-1665), d'où le fit venir M. Alméras pour l'envoyer prendre la direction de la maison de Toul.

Dans les "Annales du bourgeois Toulinois, Demange Bussy", déjà citées, on lit à la date de décembre 1665 : " L'Avent fut prêché par le P. Charrois, dominicain. Prédications à la paroisse S. Amand par M. de Heaume, supérieur de la maison du S. Esprit ou séminaire" (1. c.).

Le successeur de M. Vincent, M. René Alméras, convoqua à Paris une assemblée générale, qui se tint du 15 juillet au 1<sup>er</sup> septembre, et au cours de laquelle d'importantes décisions furent prises en ce qui concernait les missions paroissiales et le gouvernement des séminaires. Aucun des missionnaires de Toul ne participa à cette assemblée.

M. Pierre de Heaume quitta la maison de Toul en 1669. Depuis lors, on perd sa trace. [60]

## NICOLAS DEMONCHY (1669-1674)

En 1669, M. Nicolas Demonchy s'en revenait à Toul pour la troisième fois.

À cette époque, il eut parmi ses collaborateurs le frère Charles Pignon, qui fit les vœux à Toul le 31 octobre 1670, et M. Girard Barthélemy, qui fit aussi les vœux le 20 novembre 1671, l'un et l'autre en présence de M. Demonchy.

Le 2 septembre 1672 décédait à Paris, M. René Alméras, supérieur général de la Mission. Une assemblée générale fut convoquée pour lui donner un successeur. Elle se tint à Paris du 2 au 26 janvier 1673, et elle élit le 5 janvier M. Edme Jolly. M. Demonchy participa à cette assemblée, en tant que substitut d'un délégué de la Province de Champagne.

Le 27 mai 1673, l'évêque André du Saussay signait l'ordonnance qui instituait, dans l'ancienne commanderie du Saint-Esprit, une maison de formation pour la jeunesse cléricale (*Arch. dép. Mthe et Mlle*, G.128; Martin, II, 253). Il fallait cependant agrandir la maison et lui procurer des ressources, et ce ne sera que son successeur, qui donnera au séminaire une vie durable et nouvelle, en le dotant, et en faisant approuver sa création par lettres patentes de mars 1678.

On en reparlera ultérieurement. Mgr de Fieux fera commencer les travaux du bâtiment du séminaire, qui, faute de ressources, se poursuivront au delà de 1696.

Dans son *Histoire générale de la Congrégation de la Mission*, Claude-Joseph Lacour écrivait à propos des Chevaliers de S. Lazare : " Ces messieurs inquiétèrent aussi la maison de Toul", et il ajoute: "M. Jolly fit venir à Paris M. de Monchy, qui en était supérieur, il mit M. Luchet à sa place. C'était pour suivre l'usage de la Compagnie et observer la résolution prise dans l'assemblée générale, de changer plus souvent les supérieurs, dit M. Jolly, dans une lettre du 23 novembre 1674" (*Lacour, Hist. Ms*, p.155; *Annales de la Congrégation de la Mission*, 1898, p. 329).

M. Demonchy quitta donc Toul au début de novembre 1674. Revenu à Paris, il devint supérieur du séminaire de Tréguier (1680-1684), et plus tard, de la maison de mission de La Rose (1689-1692). On ignore la date de son décès. [61]

## CLAUDE DE LUCHET (1674-1678)

M. Claude de Luchet, par humilité, avait renoncé à la particule, et se faisait appeler Luchet tout court. Dans la Notice, qui lui fut consacrée après sa mort (1688), on écrivait:

“ Le 20 novembre 1674, M. Jolly l'envoya, en qualité de Supérieur, dans notre maison de Toul, qui, dans ce temps, outre la direction du séminaire et de l'hôpital du Saint-Esprit, avait encore le soin de la paroisse de Saint Amant, et remplissait aussi la fonction des missions.

Il avait donc là un vaste champ pour exercer toutes les œuvres de notre Institut. Il y était très exact à bien remplir sa charge en observant ponctuellement ses Règles, tenant pour maxime qu'un supérieur doit précéder les autres par ses exemples, et se trouver le premier à tous les exercices. Il était constamment occupé, et regardait comme perdu le temps qu'il n'employait pas

aux choses propres à son office et à sa vocation. Quand il avait quelque moment libre, il l'employait à l'étude et ne perdait jamais le temps à faire des visites inutiles. Quant à celles qui étaient de convenance, il s'en débarrassait au plus vite, surtout de celles qu'il devait faire à des personnes d'un autre sexe.

Il demeura à Toul environ quatre ans, et entre les grands biens qu'il y opéra, on peut compter celui d'avoir déterminé Mgr de Fieux, qui succéda à Mgr du Saussay, à perfectionner et à rétablir le séminaire épiscopal, qui est un des plus beaux et des plus nombreux du royaume, et d'où sont sortis beaucoup de sujets utiles à l'Église, qui ont travaillé au bien de ce diocèse, avec grandes bénédictions de la part de Dieu. M. de Luchet avait une affection particulière pour les missions, et il y travaillait, soit par les prédications, où il mettait un grand zèle, parlant avec un style simple mais pénétrant, qui inspirait la componction aux auditeurs, soit par l'assiduité au confessionnal, où il suivait en tout une sage morale, montrant de la fermeté avec ceux qui étaient dans de mauvaises habitudes ou dans des occasions prochaines. Il s'appliquait, en outre, à mettre fin aux procès par des arrangements à l'amiable, ce qui lui était facile à cause de ses connaissances en jurisprudence et de l'excellence de son jugement, qui pénétrait aussitôt au fond de la difficulté. Il ne manquait pas non plus d'établir la confrérie de la Charité là où on le lui permettait, et il la visitait ensuite de temps à autre pour la faire subsister. Dans toute sa conduite il n'y avait point de respect humain, il agissait en la présence de Dieu et pour sa gloire, et disait, avec une sainte liberté, la vérité à chacun. Même avec les personnes les plus distinguées, il conservait cette simplicité, accompagnée, néanmoins, de la prudence chrétienne, ce qui le rendait aimable à tous et faisait grandement estimer sa vertu.

On a remarqué, pendant qu'il demeurait à Toul, que presque toujours il avait sous les yeux, dans sa chambre, les principales résolutions de sa retraite et les avis que les Visiteurs lui avaient donnés à la visite, [62] et dans son Imitation il conservait beaucoup de petits papiers écrits de sa main, qui contenaient des maximes touchant les vertus qu'il s'était proposé de pratiquer. Comme il avait un talent particulier pour les missions, M. Jolly jugea à propos de le mettre dans une maison spécialement destinée à cette fonction ; c'est pourquoi il l'envoya dans celle de Luçon, vers la fin de septembre 1678 ... ” (*Not. imp.*, III, pp. 584-585).

M. Claude de Luchet fut baptisé le 6 mai 1632 à Le Chay, au diocèse de Saintes. Ordonné prêtre le 23 septembre 1662, il entra à S. Lazare le 24 juillet 1663, et fit les vœux le 26 août 1665. Il demeura à S. Lazare, se livrant au ministère des missions, jusqu'à sa nomination de supérieur de Toul, le 20 novembre 1674.

Le 9 septembre 1675, mourait à Toul Mgr du Saussay, à l'âge de 80 ans. Jacques de Fieux lui avait été donné comme coadjuteur en 1674, mais il ne reçut ses bulles que le 2 décembre 1676. Sacré à Paris, le 17 janvier 1677, il fit son entrée solennelle à Toul le 18 août suivant ...

En mars 1678, Mgr Jacques de Fieux obtint de Louis XIV des lettres patentes l'autorisant à ouvrir un séminaire dans sa ville épiscopale, d'après lesquelles, l'évêque avait choisi les Prêtres de la Mission pour la direction perpétuelle du séminaire, tant au spirituel qu'au temporel, et établi le séminaire dans la maison du Saint-Esprit. (lettres pat. de février 1712).

Le P. Benoit écrit à propos de Mgr Jacques de Fieux : "Persuadé que l'unique moyen d'établir le bon ordre dans son diocèse était de lui procurer des pasteurs savants et vertueux et considérant que l'on ne pouvait y réussir qu'en établissant un séminaire, dans lequel on formerait les jeunes ecclésiastiques à la science et à la piété, il conçut et exécuta avec un grand courage le dessein de celui que nous voyons aujourd'hui. Toutes les oppositions qu'il y trouva de la part de son clergé ne servirent qu'à lui donner plus de fermeté. Soutenu par l'autorité du roi, dont la

protection a toujours été si avantageuse à l'Église, il surmonta toutes les difficultés qu'on lui avait suscitées, fit bâtir le Séminaire, en confia le gouvernement à Messieurs de la Mission et y assemblé un grand nombre de jeunes gens dont a fait depuis d'excellents pasteurs et dont il reste encore plusieurs. Lui-même les examinait avec soin et il n'omettait rien pour les rendre utiles à l'Eglise. Quand il leur imposait les mains il leur parlait ordinairement au commencement et à la fin de l'ordination d'une manière très touchante ... " (*op. cit.*, p. 705).

En 1678, Mgr de Fieux publia une nouvelle édition des Statuts, qui comportent entre autres l'institution des conférences ecclésiastiques.

En la fin de novembre 1678, M. de Luchet devint supérieur de Luçon (1678-1684), revint à Paris, fut supérieur de Dijon (1686-1688) et mourut le 28 avril 1688.

### JOSEPH-IGNACE DE MARTE (1678-1683)

En novembre 1678, M. de Marte recevait la patente de supérieur de la maison de Toul.

M. Joseph-Ignace de Marte (ainsi signa-t-il son nom, et non de Marthe, comme on l'écrit communément), naquit à Arras le 19 mars 1637. Reçu à S. Lazare par M. Vincent, le 7 juillet 1654, il y fit les vœux le 14 octobre 1656. Il fut employé à Troyes, puis à Paris, avant de devenir supérieur du séminaire de Noyon (1668-1674) ; placé ensuite à N.D. de Versailles (1674-1675), il devint supérieur de la maison des Invalides (1675-1678), et de là envoyé supérieur à Toul.

M. de Marte eut parmi ses collaborateurs le frère Pierre Maynard, qui fit les vœux à Toul le 25 avril 1679 en présence de M. de Marte, et le frère Dominique Blondelet, qui fut reçu au séminaire à Toul, le 28 juin 1681, et y fit les vœux le 4 août 1683, en présence de M. Le Hall.

En 1679, arguant des besoins urgents du pays décimé et ruiné par les fléaux, Mgr de Fieux obtint de Rome un indult pour accorder les dispenses de mariage, au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Degré de parenté, avec la faculté de percevoir au profit du séminaire le quart de la somme à payer par les intéressés en cours de Rome (Martin, II, 271).

Le 19 janvier 1680, Mgr de Fieux obtint des lettres patentes qui l'autorisaient à imposer pendant dix ans sur tous les bénéfices du diocèse, un subside annuel de 6.000 livres, en vue de pourvoir à la construction et à la dotation du séminaire (Martin, II, 271).

Le 14 mars 1680, fut passé entre Mgr de Fieux et le supérieur général de la Mission, M. Edme Jolly, le traité établissant les Prêtres de la Mission directeurs perpétuels du séminaire. On en parlera ultérieurement.

Le clergé de Toul avait fait opposition à la levée du subside pour le séminaire. Le chapitre avait décidé, le 12 août 1680, que l'on inviterait les collégiales et tous les corps ecclésiastiques à envoyer au Parlement de Metz, siégeant à Toul, le 1<sup>er</sup> septembre, des mandataires pour aviser à l'opposition que l'on prétendait faire à la levée du subside. Mais, devant la volonté du roi, le Clergé dut s'incliner.

Le 22 novembre 1684, les chanoines reconnurent enfin l'utilité et l'urgence d'un séminaire, et ils votèrent aux Prêtres de la Mission un premier secours de 2.500 francs. (Martin, II, 271-272).

[64] Divers bienfaiteurs contribuèrent à la dotation du séminaire, parmi lesquels les curés de



Varenne, Rozelieures, Serauville, l'ancien doyen du chapitre de Brixey, et dame Anne-Claude des Rochers, veuve de François de Serinchamp, dame de Tramont, etc.

Grâce à ces ressources, les constructions furent entreprises dans l'ancienne commanderie du Saint-Esprit.

En 1682, M. de Marte accompagnait l'évêque, au cours d'une visite de son diocèse, sur le territoire de l'abbé de Moyenmoutier (Martin, II, 288).

M. de Marte quitta vraisemblablement Toul au début de l'année 1683, puisque le 4 août de cette année, ce fut M. Le Hall, son successeur, qui assista aux vœux du frère Dominique Blondelet.

Après son départ de Toul, M. de Marte devint supérieur de la maison de mission de Dijon (1683-1686), et depuis on perd sa trace. [65]

### **JEAN LE HALL (1683-1687)**

Né en 1631 près de Pleusel, au diocèse de Léon, M. Jean Le Hall fut reçu à S. Lazare par M. Vincent le 23 janvier 1657, et il fit les vœux le 27 janvier 1659. Ordonné prêtre le 10 septembre 1662, il fut placé à Saintes, devint supérieur de la maison de mission de Luçon (1666-1675), puis de la maison importante de Lyon (1675-1683), avant de venir prendre la direction du séminaire de Toul en 1683.

Il eut parmi ses collaborateurs le frère Jean-Baptiste Foulon, qui fit les vœux à Toul, le 2 mars 1684, en présence de M. Le Hall.

En 1684, la chapitre avait envoyé à Paris le sieur de Curel, chanoine de la primatiale pour, conjointement avec les corps ecclésiastiques, obliger l'évêque de Toul à se contenter d'une somme de 25.000 livres pour le séminaire de Toul. Ses frais de voyage lui furent remboursés (*Arch. dép., Mthe et Mlle, G.725*).

Le 9 octobre 1684, un arrêt du Conseil est rendu contre le Clergé de Toul, qui s'opposait à une taxe de 6.000 livres par an, pendant dix ans, pour l'établissement du séminaire de Toul, et qui offrait 25.000 livres une fois payées. Le Conseil ordonne que la taxe de 6.000 livres sera levée pendant quatre ans, sauf à voir ensuite (*B.N., n. acq. fr. Coll. Clouet Duviguier, f° 19*).

Le 22 novembre, le Clergé de Toul versait aux Prêtres de la Mission un premier secours de 2.500 livres.

Une assemblée générale de la Mission se tint à Paris du 8 mai au 2 juin 1685. M. Le Hall y participa comme délégué de la Province de Champagne.

Mgr de Fieux mourut à Paris le 15 mars 1687, et par son testament, après plusieurs libéralités, il léguait le reste de ses biens, moitié au séminaire, moitié aux pauvres de la ville. Le séminaire reçut une somme d'environ 18.000 livres (*Arch. dép. Mthe et Mlle G.126*).

Son successeur, Mgr Henri-Pons Thiard de Bissy, nommé le 31 janvier 1687, administra le diocèse en qualité de vicaire capitulaire ; il reçut ses bulles le 10 mars 1692, fut sacré à Paris le 24 août suivant.

Rappelé à Paris, en 1687, M. Le Hall devint supérieur de la maison de Rochefort (1687-1690), et mourut vers avril 1690.

### CHARLES CHARBON (1687 -1689)

M. Charles Charbon, né en 1651 à Moulins, au diocèse d'Autun, était licencié en Sorbonne et déjà prêtre, lorsqu'il fut reçu à S. Lazare par M. Jolly, le 12 mai 1680.

Après ses vœux faits à Paris le 15 mai 1682, il fut consacré principalement au ministère des missions paroissiales, d'abord à Crécy (1682), puis à Boulogne (1683), avant d'être nommé supérieur de Toul.

Vers 1690, il était au séminaire de Chalons-sur-Marne, puis il fut placé à la paroisse de Sedan (1697-1703), à la maison de mission de Montmirail (1703-1712), passa les mois de février-août 1712 à Crécy. Revenu à Paris, il fut enfin envoyé au séminaire de Saint-Brieuc, où il passa de très longues années ; il y décéda le 3 février 1734, âgé de 83 ans et ayant 53 années de vocation.

Dans la notice qu'il lui consacra après sa mort, le supérieur général, M. Jean Bonnet, écrivait de lui :

" ... Outre qu'il était très bon théologien pour le dogme et les mœurs, il avait de plus un très beau et très solide talent pour prêcher, *de plano*, dans nos missions de la campagne ... Dans les séminaires de Toul et de Saint-Brieuc, il régentait avec beaucoup de solidité et de clarté: ses écoliers devenaient en peu de temps des maîtres ...

Il était fort estimé, et honoré de tout le monde comme un saint: presque tout le clergé de Saint-Brieuc, vicaires généraux, chanoines et autres, avec une multitude de peuple, ont assisté à ses funérailles, et disaient hautement qu'ils avaient plus besoin de ses prières qu'il n'en avait des leurs ... Fasse le Ciel que la Congrégation soit toujours remplie de semblables sujets !"

Après avoir cité ces dernières paroles du supérieur de Saint-Brieuc, M. Bonnet termine :

"J'y ajoute que ce cher confrère avait été élevé à une trop bonne école, qu'il était trop solidement capable, et qu'il avait vécu trop longtemps dans la Congrégation, pour se laisser emporter aux divers vents de doctrine qui ont agité l'Église de France, depuis vingt ans ou environ. Il est toujours demeuré ferme et stable dans la simplicité de la foi, parfaitement soumis à l'Église, attaché inviolablement à la Chaire de saint Pierre, et très obéissant à tous ses successeurs".

L'innocence de sa vie a parfaitement correspondu à la pureté de sa foi. (Circulaire du 8 février 1734, Circ. des Sup.Gen., I, 417-418). [67]

## GUILLAUME DOUCET (1689-1699)

M. Guillaume Doucet naquit le 14 novembre 1652 à Faverges (Hte Savoie), au diocèse de Genève. Reçu dans la Congrégation à S. Lazare, le 12 juin 1677, il y fit les vœux le 13 juin 1679. Après sa prêtrise, il fut envoyé au séminaire d'Amiens, et c'est de là qu'il fut tiré pour devenir supérieur de Toul, en 1689.

Parmi les Lazaristes de Toul, à cette époque, on peut citer Joseph Corre, vers 1696.

En 1692, M. Jolly avait entrepris d'établir à Toul un séminaire interne, ou noviciat, pour le recrutement de la Province de Champagne. Il y envoya à cet effet M. Jean Audiger comme directeur du séminaire et un séminariste de S. Lazare pour initier les nouveaux aux pratiques de la Compagnie. Ce séminaire ne réussit pas et fut fermé en 1698. Nous en reparlerons ultérieurement.

L'existence de ce séminaire explique la présence à Toul de plusieurs membres de la Congrégation :

M. Jean Audiger, directeur du séminaire. Ce missionnaire était à Paris en août 1705. Le 3 de ce mois, il fut interrogé en l'église S. Leu-S. Gilles, au cours du procès informatif pour la béatification de M. Vincent.

Furent admis à Toul: M. Clerc René, reçu le 16 janvier 1693, et qui fit les vœux le 1<sup>er</sup> mars 1695, en présence de M. Audiger. M. Nicolas Hannequin, reçu le 16 janvier 1693, et qui fit les vœux le 17 janvier 1695, en présence de M. Audiger. - M. Jean-Pierre Manderscheidt, reçu le 15 septembre 1694; il fit les vœux à Paris le 22 septembre 1696.

Le frère Etienne Arera, était attaché à la maison, au moins en 1691. - Le frère François Girardin, fut reçu à Toul le 29 septembre 1692, il fit les vœux à Sedan en 1694. - Le frère Firmin Pollot fut reçu le 25 novembre 1694 et fit les vœux à Metz en 1696. - Le frère Jean Pollot, fut reçu le 25 décembre 1695, et fit les vœux le 29 janvier 1698, en présence de M. Doucet.

Du 21 avril au 5 mai 1692 se tint à Paris une assemblée générale ; c'est elle qui décida l'établissement d'un séminaire interne à Toul.

Le 30 octobre 1692, Mgr Thiard de Bissy fit son entrée solennelle à Toul.

Sur le subside de 60.000 livres, accordé en 1680 pour le séminaire, il restait encore 13.232 livres 10 sous à percevoir, [68] et les dépenses des bâtiments s'élevaient, à la même époque, à la somme de 66.212 livres 10 sous. Par mandement du 2 décembre 1696, Mgr de Bissy ordonna la levée du reliquat du subside (Martin, II, 374-375).

Le 26 mars 1697 mourut à Paris M. Edme Jolly, supérieur général de la Mission. Pour son remplacement, une assemblée générale se tint du 1<sup>er</sup> au 20 août, et, le 7 août, fut élu M. Nicolas Pierron.

Dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1700, M. Pierron disait, en donnant des nouvelles de la Congrégation : " ... Nous envoyâmes aussi, il y a environ quinze mois, quatre prêtres à Toul, en Lorraine, pour travailler aux missions qui y sont fondées, auxquelles ils travaillent avec grand fruit" (*Circ.*, I, 224).

Mgr de Bissy résolut d'unir au séminaire les collégiales de S. Euchaire, à Liverdun, et de S. Nicolas, à Brixey.

L'évêque rencontra des résistances en 1697-1698. Malgré les oppositions, il agréa la requête du grand archidiacre, Antoine Dumesnil, qui lui fut présentée le 4 mai 1699, et tendant à la suppression des chapitres de Liverdun et de Brixey ; dès le 10 mai, il fit procéder à l'enquête de *commodo* et *incommodo*.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1699, par une ordonnance, l'évêque supprimait les deux chapitres et unissait leurs biens au séminaire de Toul. Cette ordonnance fut confirmée par lettres patentes du Roi, en date de septembre de la même année.

Les charges du chapitre incomberaient au séminaire ; les chanoines pourraient rester dans leurs maisons canoniales ; ils conserveraient leurs vignes et recevraient, chaque année, 120 livres d'argent et dix bichets de blé, jusqu'à ce qu'ils fussent pourvus d'un bénéfice valant au moins 300 livres ; mais, en revanche, ils acquitteraient les obits et les fondations, tant qu'ils jouiraient de la pension. (Martin, II, 375-378).

À Liverdun, il y eut de fortes oppositions, et si les choses se passèrent d'abord bien à Brixey, cela se gâta ensuite. Il y eut des procès qui durèrent de longues années.

Les Prêtres de la Mission eurent à revendiquer les cures de Foug, Moutier-sur-Saulx, etc., unies au chapitre de Brixey.

À la Bibliothèque Nationale existe "une réplique succinste pour les prêtres de la Mission de Toul, appelans, défendeurs au principal et incidemment contre : Me Charles Bruno, intimé, demandeur au principal et incidemment; Jean Blaisin, Dominique et Louis Nicolas, incidemment demandeurs, et la Congrégation établie au Collège de Nancy, aussi demanderesse incidemment, par Me Adam, avocat (*B.N.,n. acq. fr. Coll. Clouet Duviguier, f° 20, imprimé 6 pp.*).

En 1699, M. Guillaume Doucet fut nommé supérieur du séminaire de Narbonne (1699-1703), puis supérieur du séminaire Sainte-Anne de Metz (1703-1708). On perd ensuite sa trace.  
[69]

### **PIERRE-CASIMIR DE CÈS (1699-1704)**

M. Pierre-Casimir De Cès, né le 12 décembre 1662, à Evreux, fut reçu à S. Lazare le 11 mars 1681, et fit les vœux à Fontainebleau le 12 mars 1683 ; il devint supérieur du séminaire de Noyon (1690-1698), puis en 1699 de celui de Toul.

Il eut parmi ses collaborateurs, le frère René Vioriony, reçu à Toul le 29 janvier 1701, et qui fit les vœux le 2 février 1703 en présence de M. de Cès.

Le 24 novembre 1699, M. de Cès prit possession de l'église et des propriétés de la collégiale de Brixey.

Le supérieur général, M. Nicolas Pierron, ayant donné sa démission, une assemblée générale se tint à Paris du 8 au 21 août 1703, et, le 11 août fut élu supérieur général M. François Watel. M. Pierron décéda le 27 août suivant.

Pendant son épiscopat, Mgr de Bissy avait affecté au séminaire quelques constitutions de rentes provenant de dame de Lerinshams et d'autres personnes (d'après les lettres patentes de févr.1712).

Mgr Thiard de Bissy fut transféré à Meaux en avril 1704.

Revenu à Paris en 1704, M. Pierre-Sasimir de Cès fut nommé postulateur de la cause de béatification de M. Vincent. Il fut chargé par le supérieur général de la conduite de cette affaire,

qu'il mena si bien, qu'à la fin d'août 1706, le dossier parisien était prêt pour être porté à Rome. M. Jean Couty fut alors chargé de poursuivre l'affaire.

Quant à M. de Cès, il fut nommé supérieur de la paroisse de Sedan (1706-1708), puis du séminaire de Saintes (1708-1711), de la maison de Rochefort (1711-1716) et Visiteur de la Province du Poitou (1711-1719), supérieur de l'importante maison de Richelieu (1716-1717), et finalement supérieur du grand séminaire de Poitiers (1717-1721). On ignore la date de sa mort. [70]

### **RENÉ BAUDY (1704-1707)**

Né le 26 avril 1670 à Poitiers, M. René Baudy avait été reçu à S. Lazare le 10 septembre 1687, et y fit les vœux le 16 septembre 1689. On ignore ses fonctions avant sa nomination de supérieur du grand séminaire de Tours (1701-1704). C'est de là qu'il fut envoyé à Toul.

Il eut parmi ses collaborateurs les frères coadjuteurs : Anne Bliccq, en 1706; - Philippe Leduc, reçu à Toul le 25 novembre 1704, et qui Y fit les vœux le 7 décembre 1706, en présence de M. Baudy; - Louis Mathieu, qui fit les vœux à Toul le 15 mai 1706 en présence de M. Denier en cours de visite; ce frère mourra à Toul le 28 septembre 1753.

Mgr François Blouet de Camilly, nommé au siège de Toul le 11 mai 1704, fut sacré à Strasbourg le 22 novembre 1705, et il fit son entrée solennelle le 13 décembre 1705.

Le 15 avril 1705, à la Visitation de Saint-Denis, à Paris, est interrogée Marie-Louise de Fiesque, visitandine, au cours du procès informatif pour la béatification de M. Vincent. Etait-elle parente de l'ancien évêque de Toul ?

Au cours du même procès informatif, le 28 janvier 1706, dans la chapelle de l'évêché de Toul, sont interrogés: Anne Bliccq, frère coadjuteur de la Mission à Toul, âgé de 72 ans; - Jacques Raoule, ancien Directeur d'Hôpital d'armée du Roi, à Toul, 68 ans; - Dame Marguerite de la Grange, épouse de Jacques Raoule, 63 ans; - Catherine Cognet, épouse de Jean-Baptiste Descroizilles, 77 ans.

Le 5 février 1706, également en la chapelle de l'évêché, sont interrogées: Jeanne Tardif, fille de la Charité, Hôpital général de Metz, 53 ans; - Jeanne Lasson, fille de la Charité, du même hôpital, 43 ans.

Le 21 mars 1706, en l'église paroissiale de Haraucourt, au diocèse de Toul, est interrogé Dominique Michelet, marchand d'habits, 86 ans.

Le 20 mars 1706 furent interrogés à Nancy., Jacques Serre, conseiller d'État, 87 ans, puis Jean Charles, tabellion général du Duché de Lorraine, 90 ans.

Le 28 août 1706, le Duc de Lorraine écrit à Rome que la mémoire de ce "grand serviteur de Dieu, est dans une très grande vénération parmi les peuples de ses États, en reconnaissance des secours spirituels et temporels, qu'ils en ont reçus dans les temps les plus malheureux" (Collet, Liv. IX, p. 535). [71]

Voici du reste le texte des lettres postulatrices que le Duc de Lorraine adressait au Pape Clément XI :

Très Saint Père,

Les Prestres de la Congrégation de la Mission travaillent depuis si long tems avec tant de secours à l'instruction de mes sujets, et notamment de ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, et les missions qu'ils font dans mes états sont si utiles que je ne puis leur refuser la recommandation qu'ils me demandent auprès de Vostre Sainteté en faveur du grand serviteur de Dieu le Père Vincent de Paul leur Instituteur, dont ils prétendent poursuivre la Béatification, et dont la mémoire est dans une très grande vénération parmi mes Peuples en reconnaissance des secours spirituels et temporels qu'ils en ont reçus dans les tems les plus malheureux, comme Vostre Sainteté le verra par les informations qui luy en seront présentées. Ce sont, Très Saint Père, les motifs qui m'obligent à la supplier d'avoir quelque égard à ma très humble recommandation en faveur d'un homme qui a travaillé si utilement pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu et de son Église, au gouvernement et régime de laquelle je le prie qu'il conserve longues années la Personne de Vostre Sainteté, dont j'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect.

Lunéville le 28 aoust 1706

Très Saint Père,

Votre très humble, et très obéissant Fils et serviteur.

Léopold.

Le 16 juillet 1707, Mgr Thiard de Bissy, ancien évêque de Toul et évêque de Meaux depuis 1704, adressait de même à Clément XI, ces lettres postulatatoires, que nous citons en raison des allusions qu'il fait à la Lorraine :

Beatissime Pater,

Religionis, et gratitudinis officio defungor, Beatissime Pater, cum supplex, et humilis vota pro Beatificatione Venerabilis Servi Dei Vincentio a Paulo non ex solo concepta, pium Alumnorum ejus consilium promovendi desiderio, sed ex sparso ubique apud nos Sanctitatis ejus odore, et ex certa virtutum equarum praxi manavit notitia Sanctitati Vestrae depromo; Religionis quidem, cujus est laudare viros gloriosos homines divites in virtute, et Dominum in sanctis ejus; gratitudinis vero pro tot beneficiis in Dioceses pastoralis meae sollicitudini successive commissas, Tullensem scilicet, et Meldensem collatis, quibus me sibi devinxit vir ille dilectus Deo, et hominibus, cujus memoria in benedictione est; Si enim quod, uni ex his meis minimis fecit, factum mihi censere Christi suadet exemplum, nec sua fit mercede defraudandus, qui potum dederit, vel unam aquae frigidae calicem, Beatitudini Vestrae mirum non videbitur si pro tot ovibus meis temporalis ab eo, et aeternae mortis faucibus ereptis, tamque uberibus effusio in ipsas opibus tantus debitor ejus mercedi, [72] quae copiosa est in Caelis vehementer exoptem, ut ea accedat, quam ad Sanctitatem Vestram decernere pertinet in terris: in Lotaringiam, quam Dioecesis Tullensis totam fere complectitur, quot mala ultimo prope mediante saeculo succedentia sibi bellum, fames, et pestis invexerint, nemo nescit : in hujus Provinciae incolas tunc misit Deus iram indignationis suae, indignationem et iram et tribulationem, immissiones per Angelos malos viam fecit semitae irae suae, non pepercit a morte animabus eorum; sed Dominus, qui mortificat et vivificat, et cum iratus fuerit misericordiae recordatur ardenti charitate Vincentii, qui vere pater erat pauperum, tantis malis occurrit per eleemosinas scilicet undequaque collectas studiose sollicitas, opportune missas prudenter distributas : ipsarum collectionem plurimum juvit tum ea, qua apud Reginam Annam Austriacam tunc Regni habenas moderantem pollebat, quamque libenter impendit auctoritas, tum adunatus ab ipso, et totus operibus misericordiae devotus insignium nobilitate, et pietate Matronarum coetus ipsa vox virtutis, quam dabat voci

suae per exemplum : Congregationis enim suae facultatibus et bonis non modo non pepercit, sed nec suorum vitae, qui ingentes pecuniarum summas Parisiis in Lotharingiam multoties deportantes, medias inter circumcursantium, imo et ipsis opera insidiantium militum turmas, frequens, et imminens vitao periculum evadere non potuerunt, nisi singulari protegente eos gratia, quam tum operis, tum ejus, a quo mittebantur sanctitati, et ipsi, et ii, ad quos destinabatur, acceptam referebant : miserandam hanc Provinciam amplum, et triste Prochodochium fecerant inculti agri, depopolatae urbes, vagantes huc et illuc hostiles turmae, grassantes ubique, insatiabilis ducum avaritiae, effrenis militum rapina: jam in ea non dives, et pauper, non nobilis et ignobilis, non servus, et liber, sed aequa omnes miseria fecerat aquales, nullus non miser, nullus Vincentium non sensit misericordem : vestimenta undis, remedia aegris, alimenta famelicis, solatia maestis imo, et accedente eleemosyna spirituali corporeae, documenta ignaris, ornamenta templis Vincentius praebuit : periclitanti plurimarum nobilium virginum pudicitiae cosuluit: omnes prope Dioecesis nostrae moniales ad saeculum compellente fame redituras, intra claustra continuit: auris haec audiens, Sanctissime Pater, étiam nunc beatificat eum, et plurimorum adhuc superstitem oculus videns testimonium reddit ei, eo quod liberaverit pauperem vociferantem, et pupillum, cui non erat adjutor, et cor viduae consolatus fit : quot fine eo periturorum benedictiones venerunt super eum ? desiderium pauperum exaudivit Dominus, Beatissime Pater, aperuit Vincentio thesaurum suum, benedixitque cunctis operibus manuum ejus : harumce benedictionum fructum miramur, colligimus, et degustamus in duobus praesertim; ambabus scilicet Missionis et Puellarum a Charitate nuncupatarum Congregationibus, hae sunt semen ejus, quod ita multiplicavit, ut in eo benidentur omnes Dioeceses Galliae. Vix unam reperire est, in qua, vel Presbyteri Congregationis Missionis ejus alumni, aut clericis efformandis, aut rudibus instruendis, aut spiritualibus exercitiis tradendis, et dirigendis, [73] vel Puellae Charitatis, quae Vincentium Patrem agnoscant pauperibus, aut morbo laborantibus, aut senio fractis juvandis non jugiter, et sedulo vacent, non mediocrem utriusque hujus instituti utilitatem, Beatissime Pater, et in Dioecesi Tullensi experti sumus, et in Leldensi experimur In hac Episcopi votis annuente Vincentio duo ejus alumni Seminarii fundamenta posuerunt, et sex alii domum a Vincentii temporibus efformant, quorum assiduis missionibus exulta, et sudoribus irrigata Leldensis Ecclesia, jucundos nobis pietatis fructus exhibet, nec minus utiliter fundatae in pluribus illius ocis Charitatis Puellae egena, et infirma Christi membra refovent. In ista quoque ecclesiasticam disciplinam longa bellorum serie collapsam missorum a Vincentio aperariorum cura, et laboribus restitutam exultantes vidimus: Ibi quanto zelo omnes expleant comissi sibi numerosissimi totius Galliae seminarii regiminis partes quanta dexteritate in singulis vastissimae Dioeceseos pagis verbi Dei panem parvulis frangant, quanta charitate spiritualementum publici xenodochii tum Regii Nosocomii administrationem gerant, testes sumus gratulabundi, utrobique tandem supestitem in filiis, et filiabus, his corporalis, isti spiritualis misericordiae opera exercentibus, utrmsque a patris virtute non degeneribus duplicem Vincentii spiritum sensimus, et suspeximus : haec sunt, Beatissime Pater, quae cum Vincentii semine permanent bona; haec sunt quibus vir ille misericordiae, ejus humilitatem narrant populi, in generationibus gentis suae gloriam adeptus est, et in diebus nostris habetur in laudibus; haec sunt denique , Beatissime Pater, propter quae christianissimi Regis, et Cleri Gallicani votis accedentes ad Sanctitatis Vestrae, cujus apostolicam benedictionem supplices deposcimus, genua provoluti, eam enixe rogamus, ut quem charitate et humilitate ferentibus Angelorum Choris insertum pie confidimus Sanctorum fastis adscribat.

16 julii 1707

Sanctitatis Vestrae

Devotissimus, humillimus, et obsequentissimus servus, et filius,

Henricus Episcopus Meldensis.

M. René Baudy fut rappelé à Paris en 1707, nommé d'abord supérieur à Auxerre (1708), il fut envoyé comme supérieur à Notre-Dame de Montuzet (1708-1710). On perd ensuite sa trace. [74]

### **JOSEPH DE BIGOS (1707-1708)**

M. Joseph de Bigos ne fit que passer à Toul. C'était un homme de grande valeur, ainsi que le montrent les charges qu'il exerça dans la Congrégation de la Mission.

Il naquit le 9 novembre 1668 à Francescas (Lot et Garonne), au diocèse de Condom. Il fut reçu à S. Lazare le 10 mai 1699, et y fit les vœux le 10 mai 1701. Occupé probablement dans les œuvres de la Maison-Mère, il fut nommé supérieur de Toul en 1707.

La notice qui lui fut consacrée après sa mort, en 1737, disait de lui que c'était "un homme de bon conseil, et doué d'une véritable prudence ; il était comme l'oracle d'un grand nombre de personnes de toute condition, qui toujours satisfaites de ses réponses, recouraient toujours avec confiance à lui dans leurs difficultés. Sa prudence était jointe à une aimable simplicité, et il disait souvent d'après saint François de Sales, que sa finesse était de n'en avoir point".

Il avait un esprit pénétrant, étendu, solide, juste, et qui allait constamment au vrai par le plus court chemin (*Rel. abrég.*, p.203; *Not. imp.*, IV, 224).

D'après le Catalogue de 1708 (Bibl. Mazarine Ms 2446), il y avait à Toul douze prêtres de la Mission et six frères. Notons à ce propos qu'il est curieux que nous ne puissions nommer les missionnaires qui demeurèrent à Toul. Seule la lecture des documents locaux pourrait peut-être remédier en partie en cette lacune.

M. de Bigos quitta Toul en 1708 pour devenir supérieur du séminaire de Beauvais (1708-1720). Il fut nommé Visiteur de la Province de Picardie (1720-1724), puis supérieur et Visiteur de l'importante maison de Lyon (1724-1726), supérieur du séminaire d'Amiens et Visiteur de la Province de Picardie (1726-1737). Il mourut à Amiens le 27 septembre 1737. [75]

### **JULIEN LE PAYS (1708-1731)**

M. Julien Le Pays et son successeur M. Yves Abgrall dirigèrent le séminaire de Toul pendant près d'un demi-siècle. L'un et l'autre laissèrent le meilleur renom par les qualités, dont ils firent preuve.

M. Julien Le Pays, comme son successeur, était breton. Il naquit le 17 janvier 1669 à Fougères, au diocèse de Rennes. Reçu à S. Lazare le 12 mars 1688, il y fit les vœux le 13 mars 1690. Il fut probablement employé dans les œuvres de la Maison-Mère avant d'être nommé



supérieur du séminaire de Toul en 1708. Aucune notice ne nous a laissé malheureusement le souvenir de ce missionnaire, qui semble avoir été un homme de grande valeur.

[Note : sur Julien Lepays on peut consulter : *Bibliothèque de la Société d'Histoire Ecclésiastique de France*, «Le Jansénisme en Lorraine 1640-1789» par René Taveneaux, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1960, pp 378-381. – pp 175-185 sur le Jansénisme à Verdun et page 497 : à Metz]

Parmi les missionnaires de cette époque figurent :

M. Yves Abgrall, en 1728, futur supérieur

M. Louis Le Bail, qui fit les vœux à Toul le 12 juillet 1728 en présence de M. Abgrall, lui aussi futur supérieur

Les frères coadjuteurs: Jean Clément, reçu au séminaire le 1<sup>er</sup> novembre 1713, et qui fit les vœux le 2 novembre 1715, en présence de M. Le Pays, - Nicolas Lambert, qui fit les vœux à Toul le 9 décembre 1712, en présence de M. Le Pays, - Jean Lefèvre, reçu à Toul le 21 octobre 1725, et y fit les vœux le 22 octobre 1727, en présence de M. Le Pays, il mourra à Toul le 16 mars 1772, - Simon Titeux, reçu à Toul le 18 octobre 1728, et qui fit les vœux le 21 juin 1731, en présence de M. Le Pays; il décéda le 18 juin 1735.

Le 30 juillet 1709, un traité fut passé entre l'évêque et le supérieur général, M. François Watel, suivant lequel les biens du séminaire seraient utilisés pour le bien et utilité de l'établissement suivant leur destination, et les Prêtres de la Mission en rendront compte à l'évêque et à ses successeurs, lesquels auront l'entière disposition des cures et bénéfices dépendant des collégiales de Brixey et de Liverdun (lettres patentes de février 1712). M. Watel ratifia ce traité le 3 août suivant.

Le 3 octobre 1710, mourut à Paris M. François Watel, supérieur général. Du 7 au 18 mai 1711 se tint une assemblée générale, qui, le 10 mai, élit M. Jean Bonnet supérieur général. M. Le Pays participa à cette assemblée en qualité de délégué de la Province de Champagne.

L'affaire pendante de l'union au séminaire de la collégiale de Liverdun arriva à sa conclusion. Le 18 mars 1711, un arrêt du Parlement de Metz donna gain de cause à l'évêque et au séminaire (*Arch. Nat.*, V 352). [76]

Néanmoins le principal adversaire en cette affaire, nommé Collinot, réussit à tromper le Saint-Siège, et par bref du 28 avril 1711, Clément XI déclara nulle l'ordonnance de suppression de la collégiale. L'évêque envoya au pape un mémoire rétablissant les faits et le 2 octobre 1712, il reçut un bref, qui reconnaissait que la bonne foi du Saint-Siège avait été surprise et qui approuvait pleinement l'ordonnance de son prédécesseur. (Martin, II, 414-415).

En février 1712 le Roi délivra des lettres patentes pour la confirmation de l'établissement du séminaire de Toul. Il en sera question ultérieurement.

Le 23 septembre 1714, Mgr de Camilly publia dans le diocèse la Bulle "*Unigenitus*".

Mgr de Camilly publia un mandement le 7 août 1722 pour la prédication des missions, invitant les fidèles à y participer, et les curés à bien accueillir les missionnaires. Il en sera question à propos de l'activité missionnaire.

Mgr François de Camilly fut transféré au siège de Tours le 8 janvier 1721. Il eut pour successeur Mgr Scipion-Jérôme Bégon, nommé le 10 janvier 1721; élu vicaire général de Toul le

28 février 1723, l'évêque nommé reçut ses bulles le 9 avril, il prit possession de son siège le 23 et fut sacré à Paris le 25 avril 1723.

Mgr Bégon fit son entrée solennelle à Toul le 30 août 1723. Il inaugura un des pontificats les plus féconds. L'abbé Martin écrit "C'est l'épiscopat de Mgr Bégon qui marqua l'apogée du clergé toulinois. L'honneur en revient à l'évêque dont Calmet, Villemin, Chatrian, témoins oculaires, nous vantent à l'envi le zèle, la piété, la douceur, la sagesse, les talents d'administrateur; aux prêtres distingués qui formaient son conseil, les chanoines Boschenry, Fransquin, Houstat, de Cléry, l'ancien promoteur Brouilly et surtout le regretté Claude de l'Aigle; enfin, aux supérieurs du séminaire de Toul, MM. Le Pays, de Cèze et Abgrall" (II, 500).

Aux quatre-temps de septembre Mgr Bégon ordonna 48 tonsurés, 81 minorés, 49 sous-diacres, 25 diacres et 21 prêtres (Martin, II, 458).

M. Le Pays avait été nommé Visiteur de la Province de Champagne par M. Bonnet en 1713. La Province comprenait alors les maisons de : Toul, Troyes, Sedan, Montmirail, Metz Ste Anne, Sens, Auxerre, Chalons-sur-Marne et Dijon. C'est au titre de Visiteur que M. Le Pays participa à la 9<sup>e</sup> assemblée générale qui se tint à Paris du 1<sup>er</sup> au 19 août 1724, où ne furent admis que les Missionnaires décidés à souscrire à la Bulle *Unigenitus*.

Le 13 août 1729, fut signé à Rome le bref de béatification de M. Vincent. On ignore les fêtes qui durent être célébrées à Toul en 1730, comme partout ailleurs en France.

On sait que M. Le Pays décéda à Toul. Ce fut probablement en 1731, mais on ignore la date précise et les circonstances. [77]

### YVES ABGRALL (1731-1751)

Un nom qui resta longtemps bien cher au Clergé du diocèse de Toul. M. Yves Abgrall fut sans conteste l'un des Supérieurs les plus éminents du séminaire toulinois, non seulement pour la durée de son gouvernement, vingt ans, mais pour les réalisations qu'il y opéra.

M. Yves Abgrall naquit le 16 juillet 1691 à Sizun (Finistère), au diocèse de S. Pol-de-Léon. Il fut reçu à S. Lazare le 9 juin 1711 et y fit les vœux le 10 juin 1713. Il se trouvait à Toul au moins en 1728, puis à Paris en 1729 ; il devint supérieur du séminaire Saint-Firmin, à Paris (1730-1731, et, le 12 novembre 1731 était signée sa patente de supérieur de Toul. Le 1<sup>er</sup> décembre 1737, le supérieur général, M. Jean Couty, le nommait Visiteur de la Province de Champagne, charge qu'il exerça jusqu'en 1743. M. Abgrall mourut à Toul, le 21 février 1751, à l'âge de 59 ans, et ayant 39 ans de vocation.

Qu'était M. Abgrall ? Un historien de la Lorraine, Villemin, a écrit à son sujet:

" M. Bégon avait eu le secret de procurer à son séminaire un Supérieur de premier mérite, et il le conserva pendant tout le temps de son long épiscopat : M. Abgrall (ce nom attendrit encore les anciens prêtres du diocèse), homme très savant, très vertueux et surtout célèbre par le talent de discerner les esprits et les caractères.

M. Abgrall augmenta bientôt la réputation du séminaire, déjà monté sur un ton respectable par M. Pays, son prédécesseur. Il en fit une excellente école des vertus et de la science ecclésiastique. Outre la théologie, enseignée par d'habiles maîtres, il faisait cultiver avec soin

l'étude des Saintes Ecritures, et cette étude était approfondie. On proposait aux plus avancés des séminaristes les passages et les antologies les plus difficiles. L'excellente bibliothèque, formée par M. Abgrall, leur était ouverte ; ils y travaillaient avec la plus vive émulation, parce que M. Bégon avait les yeux fixés sur leur travail, qu'il illuminait par des éloges donnés à propos, qu'il récompensait par des prix distribués à ceux qui avaient le mieux réussi, et qui consistaient en livres choisis, comme l'Histoire ecclésiastique de Fleury, ou quelque sermonnaire. M. Abgrall avait fait imprimer un règlement pour le séminaire ; on y trouvait un plan bien tracé de la vie ecclésiastique et un catalogue des meilleurs livres à l'usage des prêtres ... " (Cité dans les *Annales de la Mission*, 1952, p .144).

À ce témoignage, que résume Eugène Martin (II, 500), cet historien ajoute: M. Abgrall fut professeur d'exégèse sacrée. La bibliothèque du séminaire de Nancy possède encore un cours manuscrit de M. Abgrall : Explication des passages difficiles du Nouveau Testament. (Martin, II, 503 n. 4). [78]

Du temps de M. Abgrall , le personnel de la maison de Toul comprenait six directeurs pour le séminaire, six missionnaires au nombre desquels était le curé de la paroisse Saint-Amand, et trois frères.

Parmi ces collaborateurs de M.Abgrall, nous avons pu seulement relever les noms de :

M. Jean-Pierre Delseaux, 1732, mort le 24 septembre 1742

M. Guillaume-Nicolas Martin, 1749-1764, mort le 10 novembre 1764

Les frères coadjuteurs : Jean-Baptiste Chastelain, mort le 30 août 1750, et le frère Louis Leduc, mort le 14 janvier 1738.

Vers 1734, Mgr Bégon admit au séminaire les clercs ayant fini leurs humanités pour suivre les cours de philosophie : ils suivaient le même règlement que les théologiens : ils formaient cependant une communauté distincte, qu'il nomma Petit Séminaire (Martin, II, 505).

C'était un petit séminaire analogue à celui qui existait depuis 1683 dans la maison de la Mission de Sedan, institué par l'archevêque de Reims.

Le 18 juin 1735, décédait à Toul le frère Simon Titeux. On lit sans sa notice: " Le frère Simon Titeux, né à St Lié de Mohon, diocèse de Reims, le 27 octobre 1703, et reçu au séminaire de Toul le 18 octobre 1728, y est mort le 18 juin dernier, au bout de deux jours seulement de maladie, pendant lesquels on a profité de quelques moments favorables pour lui administrer tous les Sacrements. On me marque que ce Frère était bien instruit de la religion, et fort intelligent et fidèle dans l'administration du temporel" (*Rel. Abr.*, p .17).

Le 3 septembre 1735, mourait à Paris, M. Jean Bonnet, supérieur général. Signalons à son sujet, qu'il fut un grand animateur des études sérieuses dans les séminaires. Un auteur moderne, M. Raymond Darricau, de la Faculté de Bordeaux, a publié en 1966 un ouvrage très documenté sur "La formation des professeurs de séminaire au début du XVIIIe siècle, d'après un directory de M. Jean Bonnet (1664-1735) supérieur général de la Congrégation de la Mission". Son influence a pu s'exercer sur M. Abgrall et ses collaborateurs.

En vue de pourvoir au remplacement de M. Bonnet se tint à Paris une assemblée générale au début de mars 1736, qui, le 11 mars élit M. Jean Couty, supérieur général. La maison de Toul ne fut pas représentée directement à cette assemblée.

Le décret *de tuto* pour la canonisation du serviteur de Dieu Vincent de Paul était signé le 10 août 1736 par Clément XII. Le 16 juin 1737 eurent lieu à S. Jean de Latran, à Rome, les

cérémonies de la canonisation du nouveau saint. Partout où il y avait des établissements de la Mission et des Filles de la Charité eurent lieu de grandes célébrations liturgiques en France et ailleurs. Nous ne savons ce qui fut fait à Toul. [79]

Le 1<sup>er</sup> décembre 1737, M. Jean Couty, supérieur général, nommait M. Abgrall Visiteur de la Province de Champagne. Cette Province comprenait les mêmes maisons que du temps de M. Le Pays, avec en plus celle de N.D. de l'Épine, au diocèse de Chalons-sur-Marne, ouverte en 1732.

Le 14 janvier 1738, fut trouvé mort dans son lit, le frère Louis Leduc. M. Abgrall écrivait au supérieur général à son sujet: "Sa conduite était très édifiante. Il était si humble qu'il n'y avait rien au dessous de quoi il ne s'abaissât. Ami des pauvres et de la pauvreté, laborieux, officieux, économe, fidèle aux exercices de piété, mortifié jusqu'à ne reposer jamais, quoique depuis quelque temps il se levât avant quatre heures pour éveiller la Communauté. Son zèle et sa charité pour ses parents et sa patrie l'avoient fait se joindre à Mademoiselle sa sœur pour fonder tous les dix ans à perpétuité une mission à Nesle, elle fut acceptée en 1719, par nos Messieurs de Noyon ; mais depuis pour de bonnes considérations ils ont appliqué au profit des pauvres de l'Hôpital du Nom de Jésus ce qu'ils avoient destiné pour cette mission ... " (*Rel. abr.*, p .185).

Par mandement de Mgr Scipion-Jérôme Bégon, en date du 12 février 1738, les "Règlements du séminaire de Toul", sont publiés à Toul, chez Simon Vincent, imprimeur du séminaire. L'évêque disait : "Vu les Règlements de notre Séminaire, Nous les avons approuvés et confirmés, approuvons et confirmons par ces présentes ; Ordonnons que lesdits Règlements soient observés exactement dans notre dit Séminaire par les Ecclésiastiques qui y demeureront ; ils trouveront dans ce recueil des Règles de conduite sages, propres à les former à l'état qu'ils veulent embrasser, et conformes à celles que les saints Canons prescrivent aux Ministres de l'Église". Nous en reparlerons ultérieurement.

Les 23 et 24 janvier 1741 est dressé le plan du bois, contenant cent nonante six arpents, que le séminaire possède sur le territoire de Vanne. Deux attestations sont signées, l'une par un "arpenteur géomètre, et l'autre, par le greffier en la haute justice et grurie de Vanne" (A. N., S. 6712-14).

Le 24 septembre 1742, mourut à Toul M. Pierre Delseaux. Ce fut M. Abgrall qui fournit ces renseignements publiés dans la notice du défunt :

" Il faisait depuis dix ans les fonctions pastorales dans la paroisse de Saint-Amand, avec lumière, avec zèle et avec un soin des pauvres qui a été sans doute de grand mérite devant Dieu ... Très zélé pour la gloire de Dieu et pour la sanctification des âmes, très attaché à son état et à ses véritables intérêts : tel fut son caractère. Sage, ferme, éclairé, il dispensait avec prudence les choses saintes, [80] et ne donnait qu'avec discernement les sacrements. Egalement éloigné et d'une sévérité outrée qui exige trop, et d'une molle indifférence qui ne demande pas assez, s'il était ferme dans les cas de délai, il était charitable pour ne point jeter dans le désespoir, et se montrait toujours compatissant. Sa dévotion pour la divine eucharistie a paru dans le profond respect qu'il lui portait et dans son zèle à ranimer la confrérie du Saint-Sacrement presque oubliée. En établissant celle des Agonisants, une de ses vues fut d'engager le public à accompagner N.S., quand on le porte aux malades. C'était encore pour l'honorer, comme il le doit être dans nos églises, qu'il avait un grand soin de la décoration des autels, et qu'il enrichissait volontiers la sacristie, en lui procurant des ornements, tantôt de ses propres deniers, tantôt par des secours qu'il sollicitait. Pour l'administration du sacrement du mariage, qui est souvent la croix des pasteurs, il exigeait qu'on s'y préparât chrétiennement. Son exactitude sur ce point a parfois

provoqué des plaintes, mais Mgr l'Évêque, prélat également sage et éclairé, a toujours pris sa défense et rendu témoignage que son zèle était selon la science.

Il connaissait parfaitement la paroisse ; tous les ans il en faisait la visite, le livre et l'argent à la main, car il avait un catalogue exact des besoins spirituels et temporels. Il veillait sur les écoles, persuadé que l'éducation chrétienne des enfants est le principal moyen de conserver leur innocence. Il fournissait du bois pour l'école des pauvres filles, payait celle de plusieurs garçons. La jeunesse de l'un et l'autre sexe avait en lui un surveillant attentif et dévoué. Enfin l'établissement de la confrérie des Agonisants pour préparer les malades à la mort, - confrérie suscitée par ses soins et devenue très fervente, - est à Saint-Amand un précieux monument de son zèle pour le salut des âmes... " (*Not. imp.*, IV, 301-303).

Aux archives départementales, à Nancy, on trouve en l'année 1742, le plan et les procès-verbaux de reconnaissance des bois du séminaire de Toul, situés sur les bans de Vanne et de Charmes-la-Côte (B. 11. 984).

Le 4 août 1746, décédait à Paris M. Jean Couty, supérieur général de la Mission. Pour son remplacement se tint à Paris une assemblée générale du 13 février au 6 mars 1747, à laquelle participa M. Abgrall en qualité de délégué de la Province de Champagne. Le 16 février M. Louis Debras fut élu supérieur général.

Le 25 septembre 1746, M. Abgrall adressait à M. Marcol, Conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, cette lettre au sujet de la Vie de Saint Vincent de Paul, que venait de publier son confrère Pierre Collet, et que cet auteur inséra en tête de son ouvrage (p. XXVI) : [81]

“Depuis plus de trente ans j'étudiois S.Vincent. Je ne le connoissois encore qu'imparfaitement. Votre ami le montre tout entier au Public. À la fidélité de son premier Historien, outre les grâces du stile, il ajoute une infinité de faits intéressants, qu'il a tirés de la source la plus pure, des Lettres du Saint. Autre avantage. Avec le secours de ces précieuses Lettres il a rangé les faits dans l'ordre chronologique, qui répand sur la Vie du Saint une lumière qui lui manquoit. On voit le commencement, le progrès, la consommation de ses vertus et de ses pieux Établissements. Il le suit pas à pas. Il fait remarquer toutes ses traces, presque aucune n'a échappé à ses curieuses recherches. Elles demeureront empreintes dans son Ouvrage, plus longtems que si elles l'étoient sur le marbre et sur le bronze. Qu'il me soit permis de le dire: Quel nouveau triomphe pour l'Église Catholique, d'avoir formé Vincent de Paul tel qu'il le représente. Le portrait qu'il en fait, n'est pas d'imagination. Tous les traits qui le composent, sont prouvés par la voix publique, par ses Lettres, par le Procès de sa Canonisation, par des monuments qu'il a élevés sur des fondemens aussi fermes que ceux du Ciel et de la Terre. Une telle Histoire, loin d'avoir à craindre la censure, sera toujours la joie des amis de l'Epoux, le modèle du Clergé, la plus douce consolation des enfants du saint Prêtre, l'admiration de la postérité, la gloire de l'Historien, etc.

À Toul le 25 septembre 1746.”

En 1746, le séminaire s'agrandit encore. Matériellement par l'acquisition d'une maison contigüe au séminaire. Le supérieur de la maison de mission en avait pris possession en 1746. Elle fut rétrocédée en 1751 au Supérieur du Séminaire par contrat public. L'acquisition avait été faite par ordre de Mgr Bégon pour servir d'aide et de secours au séminaire. Par le jardin, elle communiquait avec le séminaire. "Cette maison était composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage et des greniers au-dessus dans lesquels on a pratiqué des logements. Tous les appartements

composant cette maison peuvent contenir quarante-huit séminaristes" (*Annales de la Mission*, 1952, p.144).

Le 1<sup>er</sup> mars 1747, M. Abgrall reçut le renouvellement de ses deux patentes de Visiteur et de Supérieur de Toul.

Le 30 août 1750, décédait le frère Jean-Baptiste Chatelain, sur lequel on ne possède pas de renseignements.

Le 21 février 1751, décédait l'éminent supérieur de Toul, M. Yves Abgrall. On ne peut que regretter fortement que la dispersion des archives de la Congrégation de la Mission, nous ait privé de documents sur le regretté défunt. Trouverait-on au moins quelque chose d'intéressant dans les documents locaux ? [82]

### **SÉBASTIEN LE GRAET (1751-1753)**

M. Abgrall, décédé le 21 février 1751, fut immédiatement remplacé, par M. Sébastien Le Graet, dont la patente de supérieur de Toul est du 27 janvier 1751. Ce qui donne à penser que l'état de santé de M. Abgrall l'avait rendu inapte à poursuivre sa belle mission.

M Le Graet semble avoir été un homme éminent lui aussi, à en juger par son *curriculum vitae*; mais il ne fit que passer à Toul.

Du nouveau supérieur, nous ne connaissons que ses états de service. Il était né le 23 juin 1706 à Plougonver, au diocèse de Tréguier et avait été reçu à S. Lazare, le 13 avril 1729; il y fit les vœux le 14 avril 1731. Il était au séminaire Sainte-Anne de Metz au moins depuis 1738, lorsque, le 21 janvier 1751, il fut désigné comme supérieur de Toul. Le 26 janvier 1753, étant encore à Toul, il reçut la charge de Visiteur de la Province de Champagne. Le 5 octobre 1753, M. Bertrand Leroux lui fut donné comme successeur à Toul. Le 1<sup>er</sup> octobre 1754, M. Legraet devenait supérieur du séminaire de Boulogne, et le 4 novembre suivant, Visiteur de la Province de Picardie (1754-1758). Il quitta Boulogne en 1765, et il s'en alla au séminaire de S. Pol-de-Léon (1765-1770). Placé ensuite à N.D. de Versailles, il y décéda, le 13 juillet 1781.

Parmi les missionnaires de cette époque figurent : M. Jean-Baptiste Ruty, décédé le 25 novembre 1753 et le frère Louis Mathieu, mort le 28 septembre 1753, après un séjour de 47 ans à Toul.

### **BERTRAND LEROUX (1753-1754)**

M. Bertrand-Antoine Leroux naquit le 19 juin 1712 à Montreuil-sur-Mer, au diocèse d'Amiens. Il fut reçu à S. Lazare le 12 janvier 1730 et y fit les vœux le 13 janvier 1732.

Il travaillait aux œuvres de S. Lazare, lorsque le 5 octobre 1753, il fut envoyé supérieur à Toul. Revenu à Paris en 1754, il fut ensuite placé dans la paroisse de Sedan, puis à Rochefort, où il décéda le 14 novembre 1774.

Le 28 décembre 1753, mourut Mgr Bégon, qui eut pour successeur Mgr Claude Drouars de Boussey, nommé le 17 février 1754, et sacré à Paris, le 12 mai suivant. [83]

### FRANÇOIS VALITON (1754-1759)

M. François Valiton naquit le 22 juin 1706 à Rochejean (Doubs), au diocèse de Besançon. Il fut reçu à S. Lazare le 4 février 1725, et y fit les vœux le 5 février 1727. Il devint supérieur du séminaire de Sens (1745-1749), puis de la maison royale de Fontainebleau (1749-1754), et le 5 octobre 1754, il était désigné pour prendre la direction du séminaire de Toul.

Parmi les missionnaires de cette époque figurent :

M. François-Florentin Brunet, qui fut professeur de philosophie et de théologie à Toul, avant 1757, avant de devenir supérieur du séminaire d'Amiens. À la mort de M. Cayla, supérieur général, il devint Vicaire Général de la Congrégation et mourut le 15 sept. 1806.

M. Nicolas-Antoine Pertuisot, mort en septembre 1754.

Les frères: Etienne Bazot, mort le 19 mai 1755; le frère Nicolas Rolet, mort le 29 juin 1759; et le frère Joseph Friot, reçu à Toul le 8 décembre 1756, qui fit les vœux le 11 décembre 1758 en présence de M.Valiton ; il en fut dispensé le 6 juin 1768.

Le 15 février 1755, Mgr de Drouas inaugura les retraites ecclésiastiques. La retraite devait durer huit jours et se faire au séminaire et, comme la maison ne contenait que 160 lits, ceux qui se proposaient d'y prendre part, devaient s'inscrire auprès des doyens ruraux, qui transmettaient leurs demandes au supérieur. Les instructions furent données par huit curés, et l'évêque voulut loger au séminaire et partager la vie des retraitants, servant à son tour au réfectoire et recevant tous ceux qui voulaient lui parler. Il se réservait la conférence de l'après-dîner sur les devoirs des prêtres et des pasteurs, et donnait le sujet d'oraison.

Ces retraites durèrent quelques années, et en pour en assurer la perpétuité, Mgr Drouas versa au séminaire un capital de 45.000 livres.

Peu à peu, cependant, il y eut du relâchement: en 1768, il n'y eut que 38 curés en retraite. L'œuvre existait encore en 1778. (Martin, II, 561-563).

Le souvenir de saint Vincent n'était pas absolument perdu dans les États de Lorraine. Nous apprenons par une lettre circulaire du supérieur général, Louis Debras, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1759, que le curé d'Auzecourt-en-Barrois, du diocèse de Chalons avait établi la dévotion du saint en son pays. "Il a fait connaître le saint et ses œuvres, écrit M. Debras. Il a répandu des abrégés de sa vie. Il a distribué de ses reliques. Il a fait connaître les biens infinis que saint Vincent a faits par ses aumônes aux duchés de Bar et de Lorraine. La gratitude et la piété se sont si bien emparées des esprits et des cœurs, que tous, généralement, maire, syndic, [84] officiers et habitants d'Auzecourt, dans un acte signé de tous, "voulant, comme ils s'expriment eux-mêmes,

laisser à la postérité une marque de leur reconnaissance, pour les services signalés qu'ils ont reçus de saint Vincent de Paul, dans les temps les plus fâcheux ; voulant, en outre, rendre aux précieuses reliques de leur saint bienfaiteur, qu'ils possèdent, le culte qu'ils lui doivent, ils le prennent solennellement, de leur pleine et entière liberté, pour leur patron et protecteur auprès de Dieu, comme l'est saint Martin, et ils supplient très instamment Mgr l'évêque d'approuver leur choix, et de permettre d'en faire à perpétuité la fête, le dimanche le plus proche du 19 juillet ; ce que Mgr l'évêque de Chalons a bien voulu accorder, par sa permission du 22 novembre 1758" (*Circ.*, I, 612).

Le même curé fit donner une mission dans sa paroisse en décembre 1759, et sur le piédestal de la croix de mission érigée à cette occasion, il fit mettre cette inscription : "Croix de mission, érigée le 31 décembre 1759, où sont les reliques de saint Vincent de Paul, instituteur des prêtres de la Mission, Père du Barrois et de la Lorraine" (*Circ.*, I, 645).

Mgr Drouas établit en 1759 la pratique d'un examen annuel, pendant trois ans, pour les jeunes prêtres, séculiers et réguliers, qui remplissaient les fonctions de vicaires ou occupaient des bénéfices à charge d'âmes. Cet examen portait sur une partie de la théologie et de l'Écriture Sainte.

Plus tard, par lettre pastorale du 29 décembre 1765, l'évêque organisa définitivement cette institution et portait cet examen à six années consécutives, suivant le programme suivant :

1<sup>re</sup> année. - Prolégomènes: lieux théologiques et vraie Religion - Actes humains et conscience - Sacrements en général - Psaumes I à XXV - S. Mathieu - Épitre aux Romains.

2<sup>e</sup> année. - Église - Lois et péchés - Baptême et Confirmation - Psaumes XXV à L - S. Marc - Épitre aux Corinthiens.

3<sup>e</sup> année. - Dieu - Vertus théologiques et vertu de Religion - Bénéfices et simonie - Eucharistie - Psaumes L à LXXV - S. Luc - Épitres aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens.

4<sup>e</sup> année. - Trinité - Justice et contrats - Pénitence - Psaumes LXXV à C. - S. Jean - Épitres aux Colossiens, aux Thessaloniens, à Timothée.

5<sup>e</sup> année. - Incarnation - Décalogue et Commandements de l'Église - Extrême-onction et Ordre - Psaumes C. à CXXV - Actes des Apôtres - Épitres à Tite, à Philémon, aux Hébreux.

6<sup>e</sup> année. - Grâce - Censures et irrégularités - Mariage Psaumes CXXV à CC. - Apocalypse - Épitres catholiques.

En outre, les vicaires devaient soumettre au jury leurs prônes de l'année (Martin, II, 563-564).

Du 2 au 11 juillet 1759, se tint à Paris une assemblée générale, à laquelle participa M. Holleville, supérieur du séminaire de Sens [85] et Visiteur de la Province de Champagne, qui devait peu après prendre la direction du séminaire de Toul.

Eugène Martin écrit:

Mgr Drouas "crut trouver en M.Valiton l'homme qu'il lui fallait. Ce disciple de saint Vincent de Paul avait été curé de Fontainebleau ; il avait donc l'expérience du ministère et, dit Villemin, "il joignait à un bon esprit, à beaucoup de douceur et de politesse toutes les connaissances nécessaires pour bien former les jeunes gens à l'état ecclésiastique". Le prélat le demanda et l'emmena plein d'espoir dans son nouveau diocèse ; mais il avait compté sans la maladie. M. Valiton fut bientôt réduit à garder la chambre et la communauté, laissée sans surveillance, ne se soutint guère que par l'impulsion qu'elle avait reçue. L'évêque s'aperçut à



temps du danger ; il dut se séparer de son premier collaborateur et il obtint, à sa place, M. Holleville". (II, 557).

M. Valiton revint donc à Paris, probablement au cours des vacances de 1759. Ses infirmités n'étaient pas si graves que l'évêque avait pu le penser. En effet, en 1762, le supérieur général, M. Jacquier, lui confia la charge de secrétaire général de la Congrégation, et, dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> mai 1762, la première après son élection, il écrivait: "M. Valliton m'a fait l'amitié de se charger de l'office de secrétaire de la Congrégation ; il mérite à tous égards votre confiance et la mienne par la maturité, la prudence, la discrétion et la capacité qu'ont pu remarquer en lui tous ceux qui ont été à portée de le connaître". (*Circ.*, II, 11). Il ne quitta cette charge qu'enlevé par sa mort, survenue à S. Lazare, le 24 mai 1777, 18 ans après son départ de Toul !

Cela peut donner à penser sur ce que furent les vrais motifs de son départ du séminaire de Toul. Quand on connaît le caractère de Mgr Drouas et ce que fut la suite de son épiscopat, marqué par bien des incidents, on peut se demander si l'exposé ci-dessus d'Eugène Martin, est bien l'expression de la vérité. [86]

#### ANTOINE HOLLEVILLE (1759-1762)

M. Antoine Holleville était supérieur du séminaire de Sens depuis 1649 et Visiteur de la Province de Champagne depuis 1758, lorsque, le 20 septembre 1759, le supérieur général, M. Antoine Jacquier, lui demanda de remplacer à Toul M. François Valiton. Par ce choix d'un supérieur de première qualité, le supérieur général eut sans doute le dessein de donner satisfaction à l'évêque.

M. Holleville était né le 15 novembre 1711 à Lanchères, au diocèse d'Amiens, et il était déjà prêtre, lorsqu'il fut reçu à S. Lazare le 7 janvier 1740. Envoyé au séminaire de Vannes, où il fit les vœux le 8 janvier 1742, il revint à Paris en 1746. En 1749, il devenait supérieur du séminaire de Sens. Tant qu'il demeura au séminaire de Toul, il exerça la charge de Visiteur de Champagne (1758-1762).

Parmi ses collaborateurs à Toul, figurent les noms de : MM. Etienne Barbier, missionnaire à Toul du 16 octobre 1760 à la fin de l'année 1761 ; et Nicolas Thiebaut, mort le 27 août 1761.

[*Note* : Dans son registre des missions, p. 211, M. Barbier écrit : "Sur la fin de cette année (1760) ayant demandé du repos, Monsieur De Bras m'a présenté la procure du séminaire et de la maison de Toul que j'ai accepté et je me suis rendu à Toul le 16 octobre de cette année 1760. Au bout de deux mois, je me suis déchargé de la procure comme trop embarrassante pour prendre la direction du petit séminaire. Su la fin de 1761, j'ai été rappellé à Montmirail. (*Arch. de S. Lazare*) ]

Le 26 avril 1760, M. Holleville dresse un "État de la consistance des bâtiments, logements, appartenances et dépendances du séminaire de la ville de Toul".

Cette description nous sera précieuse pour bien connaître ce qu'était ce séminaire. D'après cet état:

" Les bâtiments du Séminaire de Toul sont composés de trois étages, à l'exception d'une aile à gauche qui n'est composée que de deux, non compris le rez-de-chaussée, dans lequel il y a :

1° une église ou chapelle proprement ornée, qui peut contenir cent cinquante séminaristes au chœur ;

- 2° une petite sacristie pour les messes ordinaires;
- 3° une sacristie plus grande pour y entendre les confessions des séminaristes et pour les assemblées, pour entrer au chœur ;
- 4° une petite salle où les directeurs s'assemblent pour y faire l'oraison et la méditation le matin, et la prière du soir;
- 5° une petite salle à côté où les séminaristes se font faire la tonsure;
- 6° une salle pour l'examen des séminaristes pour les ordinations et pour les réceptions;
- 7° un réfectoire vaste et élevé;
- 8° une cuisine;
- 9° un office ou dépense;
- 10° un autre office pour le réfectoire du Petit Séminaire;
- 11° un réfectoire pour le même Petit Séminaire;
- 12° une grande salle pour les leçons de théologie;
- 13° une grande salle pour la physique;
- 14° un cabinet de physique; [87]
- 15° les lieux communs, qui sont également au premier et second étage;
- 16° une chambre avec son cabinet, à l'entrée de la maison, à l'usage du portier; plus une autre chambre à l'usage d'un domestique; plus un jardin contenant environ les trois-quarts d'un arpent;
- 17° une basse-cour où il y a deux petits endroits destinés pour y mettre le bois à couvert; une écurie, une boulangerie et un pressoir.

N.B.- Au premier corridor, il y a une bibliothèque, six infirmeries avec leurs cabinets et dix chambres destinées pour les directeurs du Séminaire, missionnaires, les autres personnes de la maison et des domestiques. Vers le temps des ordinations, on y loge quatre à cinq séminaristes.

Au second corridor, il y a deux infirmeries, deux chambres à quatre lits et trente-sept à un seul, et huit chambres à deux lits ; dans ce nombre de chambres, il y en a six occupées par les directeurs du Séminaire et autres de la maison.

Au troisième corridor, il y a pareil nombre de chambres qu'au second, duquel nombre, il y en a deux occupées par les directeurs du Séminaire" (*Annales de la Mission*, N°117 (1952), pp. 109-110).

Le 21 août 1761, mourut à Paris M. Louis Debras, supérieur général de la Mission. Le 13 octobre 1761, en tant que Visiteur de la Province de Champagne, convoqua l'assemblée provinciale à Troyes, pour le 13 octobre 1761. Il assista à l'assemblée générale, qui se tint à Paris du 22 février au 5 mars 1762. Le 24 février, M. Antoine Jacquier était élu supérieur général, et au cours de cette assemblée M. Holleville lui-même fut élu assistant général.

Eugène Martin écrit: "M. Holleville d'un rare mérite, ne fit que passer à Toul, il fut nommé assistant général de sa congrégation" (II, 557) .

M. Antoine Holleville mourut à S. Lazare le 23 juin 1787. Après sa mort, M. Pertuisot, Vicaire Général, disait de lui : "M. Holleville était un homme d'un grand caractère, capable des affaires, inflexible dans ses résolutions, ferme dans ses projets, parce qu'une religion éclairée présidait toujours à leur formation, zélé pour l'observation des règles et la manutention de la discipline, proscrivant le relâchement et les abus avec d'autant plus de force et de succès qu'il ne demandait jamais rien dont il ne donnât l'exemple. Dans ses discours, naturels et simples, mais toujours pleins d'énergie et de force, il s'attachait peu à l'ornement et aux grâces ; mais il

dominait, et entraînait par une supériorité de raison à laquelle il était impossible de résister. Son abord présentait, au premier coup d'œil, quelque chose de grave et d'austère ; mais sa franchise imperturbable, cet air, ce ton de vérité qu'il ne démentit jamais, lui gagnaient la confiance de tous ceux qui avaient à traiter avec lui. Employé successivement dans plusieurs affaires importantes, il a laissé partout une réputation méritée de sainteté et de vertu" (*Circ.*, II, 187). [88]

### LOUIS LE BAIL (1762-1764)

L'historien du diocèse de Toul, Eugène Martin, écrit: M. Holleville "eut pour successeur M. Lebail, saint prêtre, sans grand talent, qui fut éclipsé par l'un de ses confrères, M. Broquevielle, alors réfugié à Toul" (II, 557).

Nous sommes en droit de demander à cet auteur sur quels documents il s'appuie pour porter sur M. Le Bail ce jugement sommaire et sans appel qui, à notre avis, ne répond pas à la vérité. Il n'en fournit aucun.

À vrai dire, ce qui nous surprend encore bien davantage, comme nous l'avons constaté en parcourant les pages qu'il a consacrées au séminaire de Toul, est que Eugène Martin, paraissant ordinairement bien documenté, n'a disposé en ce qui concerne la Mission, que d'une documentation unilatérale, fort incomplète, ce qui risquait de l'amener à commettre des erreurs.

Puisqu'au cours de son Histoire du diocèse, il avait à parler des Lazaristes du séminaire de Toul, n'aurait-il pas dû s'informer davantage, aller aux sources, consulter les archives de la Congrégation de la Mission, pour résoudre les problèmes qui pouvaient se poser à lui, pour se former un jugement équitable sur les hommes, dont il avait à parler ?

Or, que nous sachions, en tout son ouvrage, écrit en 1900, pas une seule référence aux archives de la Mission. Dans sa Bibliographie générale (I, pp. XXXV à XLIV) , où sont citées de nombreuses archives, y compris celles du Vatican, pas une seule mention des Archives de la Mission ! C'était une grave lacune.

En ce qui concerne le séminaire de Toul, il n'a entendu qu'un seul son de cloche, les dires des historiens locaux qui, d'ailleurs, ont souvent une origine commune, Chatrian, dont le témoignage ne laisse pas que d'être suspect. La critique historique est plus exigeante.

Ainsi, par exemple, si Eugène Martin avait consulté les archives de la Mission, il aurait su avec exactitude comment s'écrivait le nom de M. Abgrail. Il écrit, en effet: "Ce nom est écrit de plusieurs manières: Abgrail (Ms 131 du Séminaire de Nancy); Abgral (Guillaume : *Histoire du diocèse de Toul* , IV, 94), Abgrall, etc." (II, 500, n.3). Consultant les registres de S. Lazare, il aurait vu que ce nom s'écrit Abgrall, et non Abgrail.

Et à propos de ce supérieur, l'historien ne se serait pas posé la question : "M. Abgrail n'étant plus dans le poste qu'il avait occupé avec tant de fruit : était-il mort ? avait-il été appelé ailleurs ? nous l'ignorons". (II, 557). Il aurait su que M. Abgrail était mort à Toul, comme nous l'avons dit, le 22 février 1751.

Et maintenant, pour en revenir à M. Le Bail, si Eugène Martin [89] avait consulté les archives de S. Lazare, il aurait appris que ce supérieur de Toul, n'était pas l'homme qu'il se

figurait, et qu'il dépeint en quelques mots injustes, contre lesquels proteste le *curriculum vitae* de ce missionnaire.

Tandis que M. Le Bail était encore à Toul, il fut nommé Visiteur de la Province de Champagne, en 1763. En quittant Toul en 1764, il devint supérieur du séminaire du Mans et simultanément Visiteur de la Province de Bretagne (1764-1766) ; de là il devint supérieur de l'une des plus importantes maisons de la Congrégation, celle du séminaire de Cahors, et, en même temps, Visiteur de la Province d'Aquitaine (1766-1771). Bien que déjà âgé de 70 ans, il fut ensuite supérieur du grand séminaire d'Amiens (1772-1774), puis du séminaire de Vannes, en 1776, où il mourut le 20 août 1780, à l'âge de 79 ans.

Cette confiance de ses supérieurs, ces charges successives, dont fut honoré M. Le Bail, jusqu'à un âge si avancé, supposent-elles vraiment un homme "sans grand talent" ?

Au reste, au temps même où M. Le Bail était supérieur du séminaire de Cahors, le Père Desvergnès, qui demeurait sur place, composa sa "Vie de Mgr Alain de Solminihac" et, à propos du grand séminaire de cette ville, après avoir parlé de toutes les œuvres qui y étaient entreprises, il écrivait: "Aussi a-t-on soin d'y tenir des supérieurs d'un mérite distingué et de leur donner des coopérateurs de choix".

Supérieur d'un mérite distingué, ce qualificatif ne dit-il pas mieux la vérité à l'égard de M. Le Bail, que ce qu'en a dit Eugène Martin ?

Mais, tandis que nous écrivons ces lignes, nous sommes porté à croire que l'historien du diocèse de Toul, en se basant uniquement sur les documents de la région, en ce qui concerne le séminaire, a subi trop fortement, et d'une manière plus ou moins consciente, l'influence de Chatrian, sa source préférée, et que, dans le cas de M. Le Bail, pour mieux camper ensuite le personnage du fameux Brocquevielle, dont il va bientôt tracer le plus noir des portraits, il ait cherché déjà des raisons nombreuses et lointaines pour expliquer l'état de décadence dans lequel tomba le séminaire de Toul à la fin du XVIIIe siècle, phénomène qui d'ailleurs n'est pas propre uniquement à ce séminaire, mais encore à bien d'autres. Il est trop facile de rejeter la cause sur la direction des séminaires, alors que tant d'autres causes peuvent l'expliquer avec plus de raison.

Pour écrire une histoire vraie et impartiale, il faut être objectif et sans préjugé, et ce que l'on affirme doit s'appuyer, sinon sur des documents ou des faits, du moins sur des raisons valables.

Qu'on nous pardonne ces digressions, et revenons-en à M. Le Bail. [90]

M. Louis Le Bail naquit le 28 décembre 1701 à Ploermel, au diocèse de Vannes; il était déjà diacre, lorsqu'il fut reçu à S. Lazare le 9 juillet 1726. Envoyé à Toul après son séminaire interne, il y fit les vœux le 12 juillet 1728 en présence de M. Abgrall. Nous ne savons combien de temps il demeura à Toul. Il devint ensuite supérieur du séminaire de Chartres (1741-1742), puis il revint à Paris (1742-1748), et il dirigea pour la première fois le séminaire de Vannes pendant quatorze ans (1748-1762); c'est alors que, le 16 avril 1762, le supérieur général le nomma supérieur du séminaire de Toul.

Parmi les missionnaires de cette époque, nous connaissons les noms de :

- M. Henri-Nicolas Brocquevielle, qu'Eugène Martin dit s'être réfugié à Toul; nous dirons postérieurement en quelles circonstances à propos du supérieurat à Toul de ce missionnaire, qui succéda à M. Le Bail.

- François Simonin, présent à Toul en 1764, 1766, 1768, et dont Eugène Martin qu'il fut un "professeur pieux, prudent et instruit" (II, 557, n.1).

- Antoine Dompeyre, qui fit les vœux à Toul, le 8 août 1765 en présence de M. Brocquevielle. Il arriva probablement à Toul en 1764.

M. Louis Le Bail quitta Toul en 1764, et nous avons dit précédemment ce que fut le *curriculum* de ce supérieur "d'un mérite distingué". [91]

### HONORÉ NICOLAS BROCQUEVIELLE (1764-1771)

Avec M. Brocquevielle nous arrivons à une période particulièrement difficile pour le séminaire de Toul. Nous sommes à la fin de ce XVIII<sup>e</sup> siècle, où, en France, sous la poussée des écrits de Rousseau, Voltaire, Diderot et les Encyclopédistes, le rationalisme gagne bien des esprits et n'est pas sans une certaine influence même dans le Clergé.

M. Honoré-Nicolas Brocquevielle naquit le 1<sup>er</sup> août 1719 à Montreuil, au diocèse d'Amiens. Reçu à S. Lazare le 24 avril 1735, il y fit les vœux le 2 août 1737. Placé au grand séminaire de Tours, il devint supérieur du séminaire d'Auxerre (1754-1756), puis de celui de Saint-Firmin, à Paris (1756-1762), et à la suite d'incidents, dont parle Eugène Martin, comme nous le verrons plus loin, il fut envoyé à Toul en 1762. Devenu supérieur de ce séminaire en avril 1764, il reçut également la patente de Visiteur de la Province de Champagne en 1765, charge qu'il exerça jusqu'en 1778. Il quitta Toul en 1771, et y revint en 1774.

Parmi les missionnaires de cette époque, à mentionner :

- Barbot Lurent, en 1764, 1776, 1785

- Chatelain Pierre-François, 1766

- Dubrac-Dufresse Amable, vers 1770

- François François-Xavier, qui fit les vœux le 23 février 1769 en présence de M. Brocquevielle.

- Martin Guillaume-Nicolas, mort le 10 novembre 1764

- Thuot Jean, 1771

Le frère Cochet Jean, mort le 7 septembre 1766.

Si les historiens de la Lorraine, quand ils parlent du séminaire de Toul, exaltent, à juste titre d'ailleurs, les mérites et l'excellent gouvernement de M. Abgrall et de son successeur M. Le Pays, ils s'accordent par contre pour ne pas ménager leurs critiques contre M. Brocquevielle, et à en faire une sorte de bouc émissaire, comme s'il était le principal responsable de l'état de décadence où se trouvait le séminaire de Toul, en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

M. Brocquevielle est assurément une très forte personnalité et, par certains côtés, un sujet déconcertant qui certainement n'a pas exercé apparemment les vertus vincentiennes de patience et de support, lorsqu'il était objet de contradiction, mais néanmoins [92] mérite-t-il absolument et en toute vérité d'être mis au pilori de l'histoire lorraine, et d'être condamné sans rémission et sans défense ?

Question délicate, dans laquelle nous allons essayer de voir clair en toute objectivité, en citant notamment les textes que nous avons pu trouver au sujet de ce personnage.

L'historien du diocèse de Toul, Eugène Martin, présente contre Brocquevielle ce véritable réquisitoire :

“Successivement professeur à Saint-Lazare et à Tours, supérieur du séminaire d'Auxerre sous l'épiscopat de Mgr de Condorcet et du séminaire des Bons-Enfants à Paris, (M. Brocquevielle) avait encouru le ressentiment des Parlementaires et des Gallicans pour un panégyrique de saint Pierre qu'il avait prononcé, le 29 juin 1756, à Auxerre ,dans l'église St Pierre en Vallée, et pour l'active collaboration qu'il avait prêtée à Christophe de Beaumont dans l'affaire des billets de confession ; comme le courageux archevêque, il avait dû partir pour l'exil.

Esprit brillant, bon écrivain, orateur éloquent, le supérieur disgracié arriva en Lorraine avec l'auréole de la persécution. Mgr Drouas lui fit l'accueil le plus aimable et fut vite séduit par la variété de ses aptitudes et les charmes de sa conversation; il l'emmena dans une tournée de confirmation qu'il avait à faire dans les Vosges; il lui fit prêcher deux consécrations d'églises et, de plus en plus ravi de son commerce, il le choisit pour son directeur, lui donna des lettres de grand vicaire et le demanda pour supérieur de son séminaire.

Il se flattait de trouver en lui un second Abgrail; mais il s'était lourdement trompé. Cet homme spirituel, savant, habile, pouvait être un apôtre zélé, un irréductible ennemi des Jansénistes, des Gallicans, des Parlementaires: il n'avait point la prudence, la maturité, le discernement nécessaire au bon gouvernement d'un séminaire et à la sage formation du clergé. Il garda trop longtemps dans sa maison, il protégea même des élèves, enthousiastes partisans des idées nouvelles, comme François de Neufchâteau et son ami, Gabriel Bexon. Il ne se montra pas assez sévère pour l'admission aux ordres; il ne veilla pas d'assez près sur l'enseignement des maîtres, sur la conduite des clercs, sur l'esprit de la communauté; il entra, avec le doyen du chapitre, Pagel de Ventoux, et plusieurs autres dignitaires, dans des intrigues contre l'évêque; il s'adonna trop aux relations extérieures et il attira même l'attention par les fréquentes visites qu'il faisait à une dame, fort honorable du reste et d'une réputation incontestée. Sous son administration peu vigilante, le règlement fléchit, les sorties en ville se multiplièrent, les lectures furent peu surveillées, le relâchement s'accrut et les tendances de la philosophie régnante se glissèrent dans la maison. [93]

On saisit dans les chambres des jeunes clercs six exemplaires de la *Nouvelle Héloïse*. On parlait même "d'escalades nocturnes", de "parties de vin" auxquelles se livraient des séminaristes et d'une académie de joyeux viveurs "*Epicuri de grege porcos*" que quelques-uns auraient organisée sous le nom de Société de Thélème.

Mgr Drouas, toujours ébloui, ne se doutait de rien. Averti par plusieurs curés, il fit une enquête et, malgré la confiance qu'il avait en sa créature, il dut se rendre à la réalité; il adressa à M. Brocquevielle quelques observations sur la conduite de sa maison et sur ses relations mondaines. Celui-ci en fut blessé et désormais sa verve caustique se tourna contre son protecteur, ne lui épargnant aucun sarcasme, aucun lazzi. Les choses alors s'envenimèrent : le prélat chercha pour lui-même un autre directeur de conscience et le supérieur, non content de dauber sur l'évêque, affecta de ne plus aller au palais épiscopal, défendit à ses confrères de s'y rendre, même à ceux qui partaient en mission, et ordonna au portier de répondre invariablement à Mgr Drouas et à tous ceux qui viendraient de sa part, qu'il était en visite chez cette dame qu'on lui reprochait de trop fréquenter.

La mesure était comble: l'évêque exigea le remplacement de ce fâcheux collaborateur et de plusieurs de ses confrères. Brocquevielle fut destitué et le personnel renouvelé; mais le nouveau supérieur, M. Ferris, irlandais d'origine et âgé seulement de trente-cinq ans, était d'un caractère trop faible, trop indécis pour tenter une vigoureuse réforme. De plus, son prédécesseur restait à Toul: l'extrême condescendance du prélat lui avait maintenu son titre de vicaire général;

il résidait dans la maison et il était loin de garder la prudente réserve que lui commandait la délicatesse de sa situation. Le séminaire, par ses intrigues, se divisa en deux camps, au grand préjudice de la discipline et du bon esprit. Mgr Drouas obtint alors le départ de Brocquevielle; mais celui-ci, quelques semaines plus tard, trouva le moyen de revenir en Lorraine, en qualité de commissaire arbitre pour les affaires du clergé français. À la prière de l'évêque de Toul, le général des Lazaristes, M. Jacquier, lui avait bien intimé l'ordre de séjourner à Metz, tout le temps que durerait sa mission; mais il ne put résister à la tentation d'envoyer trois lettres ouvertes et fort impertinentes à son ancien protecteur; puis de faire imprimer dans cette ville et de répandre dans le diocèse un *Mémoire apologétique* de sa conduite et de ses mœurs, ouvrage rempli de calomnieuses déclarations contre le prélat, 'que les gens sensés, remarque Chatrian, ne lurent qu'avec indignation, mais qui ne laissèrent point d'en imposer aux esprits superficiels et prévenus'.

C'est de ce regrettable supérieurat, conclut Martin, que sortit, pour une bonne part, cet esprit léger, sceptique et frondeur que les vieux prêtres, formés par les Abgrail et les Le Pays, eurent à déplorer en leurs confrères plus jeunes et qui prépara chez nous, dans le clergé comme chez les fidèles, le succès de la Révolution". (Martin, II, 557-561). [94]

Les autres documents que nous allons produire bientôt, montreront sans doute ce qu'il y a de vrai et de faux dans ce réquisitoire de Martin contre Brocquevielle.

Pour le présent, posons seulement une question: comment concilier ces dires de Martin, avec ce qu'il écrira au volume suivant:

"Sans doute, il faut se garder d'exagérer et de condamner en bloc, sur la foi de Chatrian ou autres pessimistes, la direction et l'esprit de nos trois maisons de formation cléricale: au moment de l'épreuve, le jeune clergé ne se distingua pas tellement par ses défections, qu'il nous soit permis d'incriminer sans réserve" ? (III, 51). Attribuer à Brocquevielle d'avoir préparé à Toul parmi les jeunes prêtres et les fidèles le succès de la Révolution correspond-il à cette affirmation ultérieure ?

D'ailleurs, nous aurons l'occasion de revenir postérieurement sur plusieurs détails de ce réquisitoire, notamment en ce qui concerne M. Ferris, et pour quelques autres griefs imputés à M. Brocquevielle.

Tout au plus, ajouterons-nous ici, qu'après le départ de M. Brocquevielle, parut toute une littérature sur les troubles arrivés au séminaire de Toul de son temps.

D'abord, les sept lettres écrites à l'évêque par Brocquevielle à l'occasion des bruits qui se sont répandus contre le séminaire ; ces lettres sont datées des 9, 16 et 21 décembre 1772 ; des 6 et 10 janvier 1773 ; des 3 mars et 1<sup>er</sup> avril 1773 ; le tout représentant 34 pages in-folio (*B. N. n. acq. fr. 22.622 Coll. Clouet Duviguier; B. N. fol. L. K è, 40.549*).

2° Projet de mémoire par M. Daulnoit, curé de Neufchâteau, en réponse aux lettres de M. Brocquevielle, ancien supérieur du séminaire de Toul (15 pages in-4°).

3° Lettres de M. François de Neufchâteau à N. l'abbé Drouas à l'occasion des bruits répandus contre le séminaire de Toul (56 pp.).

La source la plus commune des historiens de la Lorraine, pour cette affaire, est Chatrian, personnage passablement curieux et retors, pour qu'on ait pu porter sur lui des jugements contradictoires ou divergents ; jugements qui, au demeurant, en font un personnage suspect, peu digne de foi, et fort peu sympathique.

Même Eugène Martin le qualifie diversement. Il écrit, d'un côté: "Sur M. Brocquevielle, voir Villemin ... et Chatrian "*Anecd. toul. passim*" tous deux relativement modérés" (II, 557, n.

2). Et ailleurs : "Sans doute, il faut se garder d'exagérer et de condamner en bloc, sur la foi de Chatrian ou autres pessimistes ..." (III, 51).

Dans son livre : "*Le séminaire de Nancy jusqu'à la Révolution*", l'abbé Thiriet, présente Chatrian comme "l'irréductible ennemi des Lazaristes" (p. 21). Chatrian n'a-t-il pas sali les directeurs du séminaire de Nancy, alors que beaucoup d'autres [95] leur rendaient un magnifique hommage, notamment à M. de Celers (Cf. p. 28) ? Et à propos des allégations de Chatrian, l'abbé Thiriet parle de ses "incroyables préventions".

En annotant précisément le livre de l'abbé Thiriet, l'excellent historien que fut Alfred Milon, secrétaire général de la Congrégation de la Mission, écrit une note où il parle des commérages de Chatrian "homme de parti-pris et de passion", "écoutant aux portes", comme on l'a écrit (*Revue des questions historiques*), et façonnant ensuite suivant ses préventions les racontars qu'on met aujourd'hui dans la circulation".

Et Milon d'ajouter : "Brocquevielle a eu dans sa Congrégation des charges importantes après son séjour à Toul. Il n'a donc pas dû être l'homme que dépeint Chatrian. Il y a d'ailleurs de lui une réponse aux attaques dirigées contre lui lors de son séjour à Toul, l'abbé Eugène Martin en constate l'existence dans son *Histoire des diocèses de Toul*, etc. Comment se fait-il qu'on n'ait pas consulté cette défense, puisqu'on produisait les attaques ?"

Pour porter un jugement équitable sur toute cette affaire, il faudrait recourir à tous les documents qui la concernent. N'ayant pu nous livrer nous-même à ce travail, nous reproduirons *in-extenso* ce qu'en a écrit dans son étude sur "*Saint Vincent de Paul. Son œuvre et son influence en Lorraine*", l'un de nos confrères lorrains, Joseph Girard, mort à Metz le 9 octobre 1952. Laissons-lui la parole.

"... Avec Mgr Drouas (1754-1773), le ton de l'éloge disparaît. Les Prêtres de la Mission sont quelque peu vilipendés par Chatrian qui a servi malheureusement de source aux historiens jusqu'à ces derniers temps. Sa plume est acerbe et passionnée, comme le fait remarquer avec sa compétence toute particulière M. Constantin. Il faut même ajouter qu'il déforme les faits. Chatrian était victime également du mirage contemporain. Ce n'est pas M. Jacquier qui est responsable de l'état d'esprit qui règne au séminaire de Toul. En arrivant au séminaire, les candidats au sacerdoce le possèdent déjà et ils sont enveloppés dans une atmosphère que l'on a parfaitement décrite ces derniers temps" Et l'auteur de mettre en note : "Leflon J. chanoine, Monsieur Emery : *L'Église d'ancien régime et la Révolution* Paris, Bonne Presse. - Cardinal Mathieu, de l'Académie française, *L'ancien régime en Lorraine et Barrois d'après des documents inédits* (1698-1789), 5<sup>e</sup> édition, Paris, H. Champion, 1907; ch. X. *L'opinion en Lorraine*. On y trouvera des renseignements utiles pour ce qui regarde la mentalité des recrues du clergé séculier provenant du fameux collège épiscopal de Saint-Claude (diocèse de Toul), du collège de l'Université de Nancy. On conclura après la lecture du ch. X que l'éducation donnée par ces deux établissements, n'a fait que mûrir au grand Séminaire et porter ses fruits, que si on est enclin à faire le procès de l'éducation sacerdotale, qu'on commence ce même procès par l'examen impartial des collèges ecclésiastiques [96] ou petits Séminaires. *Nemo dat quod non habet*. Enlevons les causes et nous enlèverons les effets" (fin de la note).

"Ces remarques faites, poursuit l'auteur, on peut reprendre la relation de la vie au séminaire de Toul.

"Mgr Drouas s'occupait avec zèle de son séminaire. Dès la première année de son arrivée au diocèse de Toul, il régla que toutes les places gratuites seraient données au concours et ne négligea rien pour avoir de bons Supérieurs et pour maintenir dans cette maison la régularité, l'esprit de prière et l'amour de l'étude. Mais, au dire de Chatrian, cela lui fut difficile pour le motif



suisant. Au temps de Mgr Bégon, la Congrégation de la Mission avait été constamment gouvernée par un Supérieur général rempli de sagesse et de fermeté, mais depuis, à Saint-Lazare, on s'était fatigué d'un régime qui paraissait austère et l'on avait choisi pour général, M. Jacquier, homme vertueux, mais d'un caractère trop faible pour cet emploi. Le brevet de vertu délivré par le grand potinier, déjà cité, ne rejoint pas le jugement porté par M. Debras, supérieur général précédent, qui disait M. Jacquier "capable, régulier, bon, plein de sagesse", et celui de l'assemblée générale qui, en 1762, avait été frappée par les qualités éminentes de ce confrère et l'avait nommé à la pluralité des voix de trente-trois voix contre trois. Un esprit nouveau souffla sur la maison où se manifestait maintenant, avec une sorte d'inquiétude de l'avenir, l'inconstance encore accentuée par le changement fréquent des professeurs et des supérieurs. Au cours des dix-neuf ans d'épiscopat de Mgr Drouas, six supérieurs se sont succédé au séminaire de Toul. Et de tout cela, M. Jacquier est coupable en dernière analyse. Beaucoup plus juste a été l'appréciation que l'on va citer, elle explique le cas de Toul, qui n'est qu'un exemple entre tant d'autres: "Les circonstances au milieu desquelles M. Jacquier prit les rênes du gouvernement de la Compagnie étaient particulièrement difficiles. La France était inondée de livres impies et immoraux dus à la plume de Voltaire, de Rousseau, des rédacteurs de l'Encyclopédie et de leurs disciples. Les parlements, jansénistes en majeure partie, faisaient cause commune avec les philosophes, pour attaquer les religieux et les Jésuites surtout".

"M. Valiton est d'abord supérieur. Il a les bonnes grâces de notre bon curé, ancien secrétaire de l'évêque de Toul. C'était un homme de mérite, selon le véritable esprit de l'Église. Ancien curé de Fontainebleau, le nouveau supérieur joignait à beaucoup de douceur et de politesse un jugement sain. Il était malheureusement malade et les professeurs ne le suppléaient pas dans la surveillance des séminaristes. Ces jeunes gens comprirent, par bonheur, la situation : ils s'appliquèrent à ne s'écarter ni de la lettre ni de l'esprit du règlement. L'attitude de ces séminaristes est édifiante, mais ne manque pas d'étonner.

"Mgr Drouas intervint : M. Valiton dut se retirer et fut remplacé par M. Holleville. Il avait ce qu'il fallait pour ressusciter [97] l'esprit imprimé au séminaire par les Abgral et les Pays. Sa physionomie annonçait la beauté de son âme. À beaucoup de connaissances et de discernement, il joignait une piété aussi solide qu'éminente. M. Holleville fut nommé assistant de la Congrégation et dut quitter le séminaire de Toul. Assistant du même M. Jacquier dans le gouvernement de la Congrégation.

"Chatrian fait le portrait des personnages qu'il rencontre. M. Constantin en a relevé bon nombre. Le rapprochement des traits permet de discerner les sentiments qui inspirent le portraitiste. On y reviendra à propos de M. de Célers, supérieur, un peu plus tard, du séminaire de Nancy. On pourra alors se rendre compte du phénomène.

Le successeur de M. Holleville fut M. Baille, un saint prêtre, mais qui aurait manqué de talents. D'où l'importance prise par M. Brocquevielle au séminaire de Toul où il était en disponibilité. Il devient supérieur. La crise toulouaise va atteindre son point le plus élevé avec M. Brocquevielle.

" M. Brocquevielle était orateur et théologien, avait déjà conduit des séminaristes et avait été associé au gouvernement de plusieurs diocèses. À Toul semble monter l'esprit de la Révolution qui avance. Plusieurs curés écrivirent à Mgr Drouas pour se plaindre du nouveau supérieur. Ils trouvaient les jeunes prêtres animés d'autres sentiments que ceux qui les avaient animés au séminaire. Mgr Drouas le fit remarquer à M. Brocquevielle. À partir de ce moment, les faits et gestes du supérieur sont interprétés défavorablement. Chatrian relève tous les on-dit de concierge et autres. Une lettre de l'évêque à Saint-Lazare provoqua une visite de M. Holleville. M. Brocquevielle fut écarté, mais il se défendit par écrit. Chatrian et ceux qui se sont inspirés de

lui jugent ces écrits dénués de portée réelle. « Ces pièces ont pu en imposer aux esprits superficiels ou prévenus, mais au fond ils n'attaquaient pas l'état véritable de la question: les motifs du mécontentement de l'évêque; ils ne justifiaient leur auteur que d'accusations vagues et sur lesquels on ne s'était jamais arrêté sérieusement».

“Quelques remarques, poursuit l'auteur après cet exposé des vues de Chatrian, permettent peut-être de se faire une opinion dans la sérénité de l'histoire. Une impression nette se dégage du débat. Il s'est élevé une cabale contre le supérieur du séminaire et des passions se sont révélées en jeu. D'où viennent-elles ? Les causes peuvent bien être indépendantes de M. Brocquevielle et du séminaire de Toul. L'abbé Marchal dit à propos des lettres de Francis de Neufchâteau à l'abbé Drouas à l'occasion des bruits répandus contre le séminaire de Toul : «on peut croire avec quelque fondement, malgré tout ce qu'a pu écrire l'auteur du poème *Les Vosges*, que ce jeune littérateur ne fut pas étranger aux troubles du séminaire de Toul. Le déisme qu'il a professé dans la suite de sa longue carrière, il aura pu le propager parmi les séminaristes du collège Saint-Claude, dont il fut l'un des élèves, et, de proche en proche, faire pénétrer au grand séminaire sa précoce incrédulité».

[98]

Et l'auteur de l'article que nous citons de conclure: "Il y eut un épilogue frappant: M. Brocquevielle redevint supérieur dans la suite du séminaire de Toul" (*Annales de la Congrégation de la Mission*, 1952, pp. 377-379 ).

Versons au débat quelques notes additionnelles, que ne semble pas avoir connues l'auteur de l'article précédent.

À la Bibl. Nat., n. acq. fr. 22622, Coll. Clouet Duviguier, f° 23, avec cette mention: Bruit contre le Séminaire de Toul (note manuscrite avec référence sans date, vers 1772), se lit cette note:

“L'abbé Guinot de Neufchâteau a été accusé d'avoir été l'un des premiers artisans des troubles qui ont agité le séminaire de Toul dans les derniers temps de l'évêque Drouas et dont le résultat fut l'expulsion de plusieurs séminaristes, accusés de déisme et de matérialisme. L'un d'eux, nommé Chenal, déjà diacre se fit protestant et devint ministre à Genève. Les prétendus déistes étaient pour la plupart des jeunes gens de la plus grande espérance. Le sénateur François de Neufchâteau, alors fort jeune et étudiant dans ce Séminaire était soupçonné d'être le chef de ces jeunes incrédules. Il s'est justifié de cette imputation dans un mémoire fort bien écrit, où il ne ménage pas l'abbé Guinot, et où il lance les sarcasmes les plus piquants contre ses délateurs. Guinot, auteur des leçons philosophiques, fut chapelain à la cathédrale de Nancy, émigra pendant la Révolution et mourut comme il revenait en France (Psaulme, *Eloge de Dom Aubry*, note 15, page 43)”.

Chose vraiment curieuse, les démêlés entre Mgr Drouas et M. Brocquevielle sont racontés tout au long dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* de 1773, pp.171 et suivantes. Eugène Martin paraît les avoir ignoré.

D'après le journal janséniste, qui d'ordinaire se montre fort peu favorable aux Lazaristes, les torts de M. Brocquevielle n'étaient pas aussi graves qu'on a voulu le dire. Il y est affirmé en particulier, que les mauvais élèves, cause principale du désordre au séminaire, ont été surveillés, expulsés, persécutés même par M. Brocquevielle, tandis qu'au contraire, ils étaient soutenus, favorisés, ordonnés par l'évêque. Ce point est à relever, et il y en a d'autres, qui ne concordent pas avec ce qu'a écrit Eugène Martin.

Et maintenant que conclure ?

Nous résumerons nos impressions en quelques points.

1° Il est incontestable que du temps de M. Brocquevielle le séminaire de Toul ne brillait pas par son bon esprit, l'ordre et la discipline, et que des idées trop avancées s'y faisaient jour. Mais à qui en attribuer la faute ? Les documents précédents en signalent plusieurs qui ne mettent pas nécessairement M. Brocquevielle en cause.

C'est d'abord le milieu ambiant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, [99] époque de rationalisme qui prépare le lit à la Révolution.

C'est encore l'éducation première des clercs envoyés au grand séminaire, notamment de ceux qui provenaient du collège Saint-Claude, et qui étaient déjà imbus d'idées philosophiques fort avancées.

C'est aussi le désaccord entre l'évêque et le supérieur, qui ne pouvait que favoriser le mauvais esprit. Et si ce qu'écrivent les *Nouvelles Ecclésiastiques* est exact, l'évêque aurait manqué de discernement des esprits et de fermeté pour appuyer les sanctions prises par les directeurs du séminaire. Si l'on a saisi dans les chambres de séminaristes des exemplaires de la *Nouvelle Héloïse*, n'est-ce pas dire que les directeurs faisaient leur devoir en surveillant les élèves et en visitant les chambres, conformément au règlement ? Ce faisant, eux et leur Supérieur pactisaient-ils avec le mal ?

Nous concluons volontiers cette première considération par la réflexion générale de l'abbé Thiriet : "Avec plus de passion que de justice, on rendait la Congrégation de la Mission responsable de ce fléchissement de l'esprit ecclésiastique" (*Le séminaire de Nancy jusqu'à la Révolution*, p. 17). Il a échappé à Eugène Martin une idée analogue que nous avons déjà rapportée.

2° Nous écartons absolument les cancanes de Chatrian, homme vraiment peu digne de foi, mais plus digne de réprobation par ses faussetés et ses potins de concierge. Aussi, n'avons-nous pas de peine à souscrire aux dires de l'abbé Thiriet, et même de Martin, à l'égard de cet homme, ennemi notoire des Lazaristes, mené par des préventions inqualifiables, et porté par son pessimisme à voir tout en noir, sauf si il s'agit des gens avec lesquels il sympathisait.

3° Bien que Chatrian, Eugène Martin et d'autres, fassent grand cas de Mgr Drouas, nous serait-il permis de nous demander au sujet du prélat, s'il méritait vraiment cette parfaite considération ? s'il avait réellement les qualités d'un chef ? s'il n'était pas porté par tempérament à la chicane et à la procédure ? Eugène Martin consacre tout un chapitre aux "Difficultés de Mgr Drouas" (II, 567-589), et en beaucoup de ses entreprises il rencontra force oppositions de la part du clergé, tant séculier que régulier (Voir Martin, *Dernières années de Mgr Drouas* (pp. 593-613), ce qui fait se poser la question: son zèle véritable était-il vraiment prudent et pondéré ?

En tout cas, dans ses relations avec le séminaire, on a déjà fait remarquer que pendant son épiscopat six supérieurs se sont succédé à Toul. C'est beaucoup, et un fait qui renforce notre susdite impression à son sujet.

Quand il commença son épiscopat, M. Bertrand Leroux était supérieur depuis 1753. L'année suivante, le 15 octobre 1754, l'évêque obtenait son changement et demandait M. Valiton.

En 1759, Mgr Drouas se débarrasse aussi de M. Valiton, sous le prétexte de maladie. Or, M. Valiton survivra 18 ans après son départ de Toul, et en 1762, il exercera la charge de secrétaire général de la Congrégation. Le motif de santé était-il la vraie cause de son renvoi de Toul ? [100]

M. Valiton a pour successeur en 1759 M. Antoine Holleville, qui quittera Toul en 1762, étant nommé assistant général.

En 1762, M. Holleville est remplacé par M. Louis Le Bail, homme de grande valeur, qui occupa avant et après son départ de Toul les plus hautes charges ; mais, en 1764, Mgr Drouas se

laisse éblouir par les grandes qualités de M. Brocquevielle, et il n'a de cesse de l'obtenir comme supérieur du séminaire, sans que M. Le Bail ait mérité cette sorte de disgrâce.

Et nous savons maintenant que le prélat n'eut pas à se féliciter de son choix. M. Brocquevielle sera son tourment, et il ne cherchera plus qu'à s'en débarrasser.

Enfin, en 1771, M. Ferris lui sera donné comme supérieur du séminaire. Mgr Drouas mourut le 21 octobre 1773; s'il avait vécu plus longtemps, peut-être aurait-il demandé un autre supérieur à la place de M. Ferris que Martin, après Chatrian, dépeint "caractère trop faible, trop indécis pour tenter une vigoureuse réforme". Nous en reparlerons bientôt.

Que conclure de tout cela ? Ce manque d'esprit de suite dans la direction du séminaire, alors que, généralement, aucune raison plausible ne nécessitait le changement de ses collaborateurs, ne fut-il pas par la faute du prélat, une des causes qui contribuèrent à ce qui se passa par la suite ?

4° Reste le cas personnel de M. Brocquevielle. Certes, nous n'en ferons pas un saint et nous ne saurions le blanchir absolument ; mais n'avait-il pas quelque excuse en ses procédés si peu vincentiens ?

Si M. Brocquevielle avait pratiqué l'esprit et la lettre de la Règle de la Mission, il aurait supporté en toute humilité et dignement la contradiction, les calomnies et la petitesse d'esprit de certains de ses ennemis. Il n'aurait pas écrit ces lettres plus ou moins respectueuses à l'égard d'un prélat d'un diocèse où la Congrégation était établie.

Mais M. Brocquevielle est M. Brocquevielle, conscient de sa valeur, caractère entier, qui se cabre devant l'injustice de griefs sans fondement, et surtout devant des cancanes de concierge, comme le fait de ses prétendues relations trop fréquentes avec une dame.

En tout cas le vrai Brocquevielle n'est pas celui que départent ces défauts, et encore moins celui qu'a dépeint Chatrian et beaucoup d'autres à sa suite.

M. Brocquevielle mourut à Notre-Dame de Versailles, le 31 mai 1785. Voici ce qu'en écrivit le supérieur général, M. Jacquier, dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1787 :

" Une maladie de cinq jours a conduit au tombeau M. Brocquevielle, curé de Notre-Dame de Versailles, à l'âge de 66 ans. Le troisième jour, s'apercevant qu'il était dangereusement attaqué, il demanda de lui-même les derniers sacrements, qu'il reçut [101] avec une entière connaissance et une grande édification. Il régla ses affaires temporelles, et ensuite il s'entretint avec Notre-Seigneur, tant que la présence d'esprit lui permit ce commerce, si doux et si consolant pour un mourant dont la piété est éclairée par les grands principes de la foi. Pendant sa maladie le roi lui fit l'honneur de lui envoyer son médecin, et de s'informer souvent de l'état de sa santé. Monsieur, Monseigneur le comte d'Artois, les princes et les princesses de la famille royale, firent de même, ainsi que les grands seigneurs et les dames les plus distinguées de la cour.

M. Brocquevielle était un de ces hommes rares dont le génie vaste et sublime est capable de tout saisir, de tout approfondir dans les sciences les plus difficiles. Il joignait à cela une facilité prodigieuse pour exprimer sur-le-champ ses idées d'une manière précise et élégante. Il acquit bientôt un trésor de connaissances qui lui méritèrent l'estime des savants. Un homme habile, après l'avoir entendu prêcher et faire quelques dissertations sur la théologie ; dit: Ce jeune homme commence par où les autres finissent. La supériorité de ses talents ayant été trop tôt connue, il fut consulté et employé en différentes choses par des personnes auxquelles on ne résiste pas. S'il eût été laissé à lui-même, il eût pu, à ce qu'on pense, donner des ouvrages dignes de l'admiration du public le plus éclairé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a rempli avec beaucoup de distinction les places qui lui ont été confiées. Il a éprouvé, il est vrai, quelques disgrâces. Dieu les a permises pour lui faire sentir que c'était en lui seul qu'il devait mettre sa confiance; et non dans

ses talents, qui étaient des présents de sa bonté, qu'il ne devait employer que pour l'avantage de la religion (*Circ.*,II, 181-182).

En parlant des disgrâces subies par M. Brocquevielle, le supérieur général fait vraisemblablement allusion à ce qui se passa à Toul, aux récits désobligeants, aux injures même, colportées contre lui par le chanoine Chatrian, qui l'accusait notamment d'être partisan des idées nouvelles. La grande estime dans laquelle le tint ensuite le supérieur général et les hautes fonctions qui lui furent confiées après son départ de Toul, montrent bien que de ces accusations on ne faisait pas grand cas dans sa Congrégation.

[Note : M. Em. Houth dans son livre *Versailles. La paroisse Royale*, Paris 1962, écrit : 'Ces calomnies et les injures d'un certain Chatrian, chanoine de Nancy, ne lui firent pas perdre l'estime de ses supérieurs...' (p. 62). ]

Disons pour terminer, que selon la *France Littéraire* de 1778, Brocquevielle aurait eu part aux travaux théologiques de Collet. Les bibliographes s'accordent à le regarder comme l'auteur du mandement de Mgr l'archevêque de Paris portant condamnation d'un livre qui a pour titre : *Emilie ou de l'Education*, par J.J. Rousseau (Paris, Simon, 1762, in-4°) (*Notices bibliographiques de la Congrégation de la Mission* (p.16-17). [102]

Si Chatrian l'avait su !

### ÉDOUARD FERRIS (1771-1774)

N. Édouard Ferris naquit le 1<sup>er</sup> janvier 1738 à Glaucair en Irlande. Il fut reçu à S. Lazare le 29 janvier 1758 et y fit les vœux le 30 janvier 1760. Après avoir travaillé aux œuvres de la Maison-Mère, il fut nommé supérieur de Toul en septembre 1771.

Parmi les missionnaires de cette époque figurent :

- Foursy Louis, 1774, sup. en 1777
- Lamourette Adrien, 1772, supérieur en 1776
- Schuler Jean-Henri, 1773-1780, 1787
- Sueur Claude, 1773

Les frères Lefèvre Jean, qui présent à Toul depuis 1725, y décéda le 16 mars 1772, et Paris Éloi, reçu à Toul le 15 novembre 1771, y fit les vœux le 15 juin 1780 en présence de M. Philippe.

[Note : Schuler Henri, né à Belfort, le 4 avril 1738 a été reçu dans la Congrégation à Lyon, le 15 décembre 1764. Il appartint successivement à la maison de Toul, puis à celle de Nancy, probablement aussi à celle de Metz. Il a laissé la réputation d'un très bon prédicateur. M. Thiriet dans sa notice sur *Le Séminaire de Nancy avant la Révolution* (1889) dit (pp. 21-22) que M. Schuler émigra à la Révolution et fut nommé bibliothécaire au collège électoral de Heidelberg. EN 1810, au retour d'Allemagne, il repasse à Nancy et fut employé au ministère paroissial aux environs de Belfort, sa patrie ...]

Le 27 mars 1773, MM. Ferris et Claude Sueur, professeur de théologie, sont chargés d'examiner avec d'autres théologiens, l'authenticité de prétendues révélations faites à une religieuse annonciade de Nancy et ses manuscrits d'instructions et de prières. Ces experts conclurent qu'un culte spécial rendu à l'Âme du Christ était contraire au dogme de l'Incarnation et nuisible à la dévotion envers la Sainte Eucharistie, et ils découvrirent dans les manuscrits plusieurs erreurs condamnées par l'Église (Martin, II, 555).

À la rentrée de 1773, le séminaire comptait 108 théologiens et 50 philosophes.

Le 21 octobre 1773 mourut à Toul Mgr Drouas. Il eut pour successeur Étienne François-Xavier des Michels de Champorcin, transféré de Senez le 1<sup>er</sup> novembre 1773. Il fit son entrée solennelle le 19 septembre 1774.

Le fameux Chatrian rapporte qu'en juillet 1774, le doyen de la Cathédrale, Pagel de Ventoux, pria M. Ferris, au nom des grands vicaires, de ne pas défendre aux jeunes clercs de se friser, poudrer, etc., et "qu'il ne fallait pas autoriser M. Foursy, leur directeur, dans toutes les mômeries qu'il exige des séminaristes". (Martin, II, 619 n.5). Si les chefs du diocèse en étaient là, comment peut-on alors jeter la responsabilité du désordre au séminaire, sur leur supérieur et les directeurs ? *Cuique suum* ...

Il est étonnant que Martin, à qui nous empruntons ce fait, n'en ait pas tenu compte pour juger impartialement des faits. De plus, cet auteur, faute d'une documentation complète, a porté aussi sur Ferris, un jugement dénué de fondement. Il écrit:

" Le nouveau supérieur, M. Ferris, irlandais d'origine et âgé seulement de trente-cinq ans, était un caractère trop faible, trop indécis pour tenter une vigoureuse réforme" (II, 560).

Là encore nous demanderons à l'historien les preuves de son affirmation, à moins que ce ne soit encore Chatrian.

"Caractère faible", M. Ferris ! Si Eugène Martin avait consulté les documents de la Congrégation, il aurait appris qu'âgé à peine de 16 ans, M. Ferris avait d'abord opté pour la carrière militaire: il s'était engagé au service de la France dans la brigade irlandaise et avait rejoint le régiment de Duckan, sous les ordres du capitaine Conway. Quatre ans après, lorsqu'il se présentait à S. Lazare, il apportait un certificat du colonel-major de Moor, contresigné par le chevalier de Négières, lieutenant des armées du Roi, attestant le temps de service requis en qualité de cadet-gentilhomme "pour acquérir le droit de naturalité". Avouons que ce trait de la vie de M. Ferris ne correspond guère à un caractère faible et indécis !

Le 8 septembre 1786, le nouveau général, M. Cayla, dont on sait la fermeté, disait de ses assistants, dont faisait partie M. Ferris :

"Leurs lumières, leurs talents distingués, leurs vertus, leur zèle pour le bien de la Congrégation, l'expérience qu'ils ont acquise dans les postes les plus importants, les rendent dignes de ma confiance, et m'assurent de leur part les plus grandes ressources" (*Circ.*, II, 212-213).

En quittant Toul en 1774, M. Ferris était devenu supérieur du séminaire d'Amiens (1774-1778), puis assistant général. La Révolution ne lui permit pas de donner toute sa mesure. Il émigra d'abord en Allemagne, passa à Rome les années 1794-1798, revint en Irlande en 1798, dirigea le collège de Maynooth, où il laissa un souvenir impérissable. Il mourut le 26 novembre 1809.

Un an avant sa mort, en mars 1808, un article d'une revue disait de l'ancien directeur du Collège: "Son urbanité, sa piété exemplaire et sa rigide abnégation produisaient un effet plus salutaire que les meilleures leçons de morale. Son aimable naturel, la tendresse de son cœur, l'affabilité de ses manières faisaient de lui l'objet de l'affection de tous. Les étudiants rendaient une sorte de culte à son nom et à sa vertu. Il avait élevé le collège de Maynooth à un si haut degré de discipline qu'en 1800 et 1801 cette maison pouvait être appelée, en raison de sa sainteté de vie qui y régnait, le Bangor des temps modernes" (*Annales de la Mission*, 1880, pp.197-198). [104]

## HONORÉ-NICOLAS BROCQUEVIELLE (1774-1775)

Après ce qui s'était passé lors du premier supérieurat de M. Brocquevielle, on ne peut qu'être surpris de le voir revenir à Toul, le 28 novembre, après avoir reçu la patente de supérieur en octobre. Nous verrons dans un instant comment Eugène Martin explique ce retour.

M. Brocquevielle était toujours Visiteur de la Province de Champagne, depuis 1765. C'est à ce titre qu'il assista encore à l'assemblée générale qui se tint à Paris du 1<sup>er</sup> au 8 juillet 1774.

Parmi les missionnaires de cette époque, on peut compter :

- M. Briche Philippe, ordonné prêtre à Toul à la fin de décembre 1774. Envoyé ensuite au séminaire d'Arras, on le retrouve à Toul en 1785.
- M. Perrin Joseph-Pierre, 1775.

Eugène Martin explique ainsi le retour de M. Brocquevielle au séminaire de Toul :

" À peine Mgr de Champorcin était-il arrivé à Paris qu'on lui parle de Brocquevielle. L'ancien supérieur n'avait pas oublié Toul (on s'en doute); par ses lettres et par ses partisans, il entretenait l'agitation au séminaire, en ville et dans le diocèse. La mort de Mgr Drouas n'avait point désarmé son orgueilleux ressentiment et un *factum* de lui, dont on avait distribué des copies, venait d'attribuer (à l'évêque) défunt toutes les perturbations dont on gémissait dans la formation des jeunes clercs: philosophie, esprit frondeur et parfois même légèreté de mœurs. Un seul homme, insinuait-il, et ses partisans le prétendaient hautement, pouvait remédier à cette situation déplorable; cet homme, c'était lui. Ce fut ainsi qu'on le représenta au nouvel évêque" ...

Quel était ce "on", sinon l'incapable supérieur général, M. Antoine Jacquier, la bête noire de Chatrian, l'auteur responsable de tous les maux dans le séminaire ? ...

"Mgr de Champorcin, poursuit Martin, fut très heureux de trouver à Paris un prêtre qui connaissait si parfaitement son diocèse; il le reçut en audience; il fut charmé de son esprit et de ses talents et, sans prendre plus d'informations, il lui donna toute sa confiance et résolut de le ramener à Toul" (II, 619-620). Voilà !

Voilà qui n'est guère en faveur du nouvel évêque de Toul ! et qui ne démontre guère son esprit de discernement !

Rapprochons les dates. Mgr de Champorcin fit son entrée solennelle à Toul le 19 septembre 1774. M. Brocquevielle ne vint à Toul que le 28 novembre 1774. Si le prélat avait été subjugué par l'"esprit et les talents" de M. Brocquevielle, il avait eu le temps de se faire une opinion exacte sur la véritable identité du personnage qu'il se proposait de ramener au séminaire de Toul. Il est vraisemblable que les ennemis de Brocquevielle ne se sont pas privés de faire le portrait de ce triste personnage, si dangereux pour la paix, non seulement du séminaire, mais du diocèse ... Et pourtant, l'évêque n'intervint pas et ne pria pas M. Jacquier de le laisser à S. Lazare ! Ne se serait-il pas rendu compte, par hasard, des billevesées répandues contre M. Brocquevielle et qu'il n'y avait pas à en tenir compte ?

Le fait est, cependant, que M. Brocquevielle ne resta que quelques mois à Toul.

Eugène Martin explique ainsi son départ : "Ce fut (la) question des bourses (concernant le chapitre), qui fournit à Brocquevielle un prétexte honorable pour céder devant l'hostilité du

clergé. Il se rendit, en juillet (1775), à Paris, soi-disant pour défendre les intérêts du séminaire; mais, le 23 décembre, on apprit avec satisfaction qu'il allait être curé de Notre-Dame, à Versailles, et, le 1<sup>er</sup> janvier 1776, Adrien Lamourette, ancien professeur de théologie à Toul, fut installé à sa place" (II, 625).

M. Brocquevielle avait si peu perdu la confiance de ses supérieurs, que non seulement il fut nommé supérieur de l'importante paroisse royale de Notre-Dame de Versailles, où, comme nous l'avons dit plus haut, il fut fort apprécié de tous, grands et petits, mais encore, en 1778, il était nommé Visiteur de la Province de France, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort, survenue à Versailles, le 31 mai 1785.

Il jouissait enfin du repos éternel ! Seuls, quelques historiens s'en prendront à sa mémoire. Mais fut-ce avec justice ? [106]

### ADRIEN LAMOURETTE (1776-1777)

"Le choix de Lamourette, écrit Eugène Martin, était aussi mauvais que le précédent : homme d'imagination ardente et d'ambition à tout oser, le futur évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire, alors âgé de trente-quatre ans, pouvait avoir de grands talents : il n'avait pas la maturité nécessaire pour former la jeunesse cléricale aux fortes convictions de la foi et à l'exercice du renoncement sacerdotal" (II, 625-626).

Nous ne chicanerons pas Eugène Martin sur la valeur de ce jugement, qui semble bien avoir été influencé par les erreurs postérieures d'Adrien Lamourette, qui effectivement devint évêque constitutionnel de Rhône et Loire, et fut sacré à Paris le 27 mars 1791. Mais, faut-il oublier qu'il était loin d'avoir perdu la foi, et que sous l'heureuse influence de M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, il eut le courage de se rétracter publiquement, après s'être réconcilié avec Dieu, le 7 janvier 1794, et qu'il mourut sur l'échafaud le 10 janvier suivant ?

M. Adrien Lamourette était né le 31 mai 1742, à Frévent, au diocèse de Boulogne et fut reçu à S. Lazare le 4 mai 1759, où il fit les vœux le 5 mai 1761. Il avait été placé à Toul en 1772, avant d'en devenir le supérieur en 1776.

Parmi les missionnaires de cette époque, à signaler :

- M. Jean-Baptiste Poncelin, qui demeura 29 ans à Toul ; il y était en 1776, 1785.
- Les frères Jean-Baptiste Georgein, mort à Toul le 14 mai 1777, et Michel Machebot (ou Macheust), mort le 5 juillet 1776.

Un édit du mois d'août 1776, affilia le grand séminaire de Toul à l'Université de Nancy. Cette affiliation avait l'avantage de faciliter aux élèves l'obtention des grades académiques. M. l'abbé Thiriet, dans son *Histoire du séminaire de Nancy* a publié la liste chronologique des promotions, soutenances et actes publics en la faculté de Nancy, à partir de l'année 1778 à 1790. Aucun clerc du diocèse de Toul n'y est mentionné. Peut-être ceux-ci passaient-ils les examens à Toul même.



La dévotion à l'égard de saint Vincent de Paul était encore en faveur en Lorraine, et dans le diocèse de Toul. [107]

Dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1778, M. Jacquier écrit:

" ... La dévotion à notre saint instituteur fait tous les jours de nouveaux progrès. Quoique nous n'ayons pas de maison à Bar-le-Duc, sa fête vient d'être établie avec la permission de l'illustre prélat qui gouverne le diocèse de Toul. Elle a été célébrée avec beaucoup de pompe. L'empressement du public a répondu au zèle du digne et respectable curé qui a sollicité cette fête, et qui a prononcé le panégyrique du saint" (*Circ.*, II, 120).

Au dire d'Eugène Martin, "Lamourette fut destitué le 31 décembre 1777; mais, le lendemain, premier janvier, les séminaristes, en guise de protestation, sortirent en bandes, sans permission, s'en vinrent offrir leurs souhaits et leurs condoléances à leur supérieur disgracié et remplirent les rues de leurs cris" (II, 23).

Dans ce récit, il y a une chose que nous n'arrivons pas à comprendre. En admettant que M. Lamourette ait été "disgracié", il était toujours lazariste, et l'on ne voit pas qu'en attendant son départ, il ait pu avoir un autre logement que le séminaire. C'est contre les usages. Et dès lors, comment les élèves ont-ils pu sortir, sans permission, pour aller retrouver dehors leur supérieur déposé? Nous avons peine à prendre ce récit à la lettre, où tout est dramatisé. C'est invraisemblable! N'y a-t-il pas encore du Chatrian là-dessous?

Après sa déposition, M. Lamourette quitta la Congrégation de la Mission en janvier 1778; il devint curé d'Outremont (1778-1783), vint ensuite à Paris, puis devint évêque constitutionnel, comme nous l'avons dit. [108]

### **LOUIS FOURSY (1777-1778)**

M. Louis Foursy était né au diocèse d'Amiens, le 29 novembre 1732. Il était déjà dans les ordres sacrés, lorsqu'il fut reçu à S. Lazare le 7 décembre 1755; il fut envoyé après son séminaire interne au séminaire de Saint-Brieuc, où il fit les vœux le 8 décembre 1757. C'est de là que probablement qu'il vint à Toul, étant nommé supérieur de cette maison le 26 décembre 1777.

Il y a lieu de penser que son état de santé ne lui permit pas de séjourner plus longtemps dans le climat plus rude de Lorraine, puisqu'il revint à Paris en 1778 et mourut à S. Lazare le 3 janvier 1780.

### **HIPPOLYTE PASSERAT (1778-1780)**

Le 12 juin 1778, M. Foursy fut remplacé comme supérieur par M. Hippolyte Passerat.

Le nouveau supérieur naquit le 26 novembre 1733 à Oyonnax (Ain), au diocèse de Saint-Claude. Il fut reçu dans la Congrégation au séminaire interne de Lyon, le 21 septembre 1749, et y fit les vœux le 30 novembre 1751.

C'est après avoir passé sa vie dans le ministère des œuvres de la maison de Lyon, qu'il fut envoyé à Toul.

Pendant son séjour, mourut à Toul le diacre Hyacinthe Vincent, le 20 juin 1779, âgé de 25 ans.

Au début de l'année 1780, M. Passerat fut envoyé comme supérieur au grand séminaire de Saint-Flour (1780-1791). À la Révolution, il émigra en Italie, à Ferrare, puis à Rome, où il mourut le 18 janvier 1806. [109]

### CLAUDE PORIN (1780-1789)

M. Claude Porin (ou Porrin), naquit le 30 octobre 1738 à Revigny, au diocèse de Toul. Il fut reçu à S. Lazare le 23 mai 1756 et y fit les vœux le 24 mai 1758. Placé dans la paroisse de Sedan, il devint supérieur du séminaire de Toul le 2 mars 1780.

Parmi les missionnaires de cette époque, nous avons trouvé les noms de :

- M. Alasia Jean, 1782, 1783
- M. Bardoux Pierre-Benoît, 1785
- M. Bourassier Louis, 1785
- M. Briche Philippe, 1785
- M. Contenot François, ancien vicaire apostolique de l'Ile de France (1765-1780), demeuré à Toul de 1781 à sa mort le 29 octobre 1786.
- M. Galois Jean, vers 1785
- M. Guyot Claude, mort le 4 octobre 1782
- M. Humbert François, vers 1780
- M. Leprêtre Jean-François, 1785
- M. Péliart Benoît-Xavier, 1785, 1791
- M. Thébault Pierre, mort le 6 septembre 1784
- M. Vaillard Philippe-Hippolyte, 1785
- M. Widecoq Augustin, 1785

Les frères Leroy Pierre-Joseph, qui fit les vœux à Toul le 3 février 1782, en présence de M. Alasia. - et Voillemin Nicolas, mort le 30 mai 1785.

Une assemblée générale se tint à Paris du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 1786. Personne de Toul n'y fut représenté.

Le 6 novembre 1787, décédait à Paris le supérieur général, M. Antoine Jacquier. Pour son remplacement, une assemblée générale se tint du 30 mai au 18 juin 1788. Le 2 juin était élu supérieur général M. Jean-Félix Cayla.

Cette assemblée prit d'importantes mesures pour le gouvernement des séminaires. La Révolution empêcha d'en voir les fruits. [110]

Le 6 février 1789, écrit Eugène Martin, "le mauvais esprit de quelques meneurs rendit nécessaire le licenciement de la communauté" (III, 52).

Après la fermeture du séminaire, vingt-huit théologiens continuèrent leurs études chez les Chanoines-Réguliers de Saint-Léon ; les vingt-cinq philosophes du Petit Séminaire et leurs professeurs se rendirent au couvent des Cordeliers.

Le 18 avril suivant, samedi de la semaine de Pâques, tous rentrèrent au grand séminaire, où, dit Eugène Mangelot, venait d'arriver un nouveau supérieur plus ferme. (Mangelot Eugène. - *Les ecclésiastiques de la Meurthe, martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution Française* (Nancy, Pierron-Hozé, 1895).

M. Claude Porin, dont la santé était probablement déjà bien compromise, fut envoyé à Montmirail en 1789, et il y mourut en 1790. [111]

### ANDRÉ CHAMBOVET (1789-1791)

Nous voici à la période la plus critique de l'histoire du séminaire. Chose curieuse, l'étude des livres que nous avons pu consulter jusqu'à présent, ne nous a rien fourni sur l'histoire du séminaire pendant la Révolution. Cette histoire reste donc à écrire. Nous nous contenterons de donner les quelques rares renseignements que nous avons.

M. André Chambovet, le dernier supérieur du séminaire d'avant la Révolution, naquit le 25 novembre 1739 à Saint-Chamond, au diocèse de Lyon. Il fut reçu dans la Congrégation au séminaire interne de Lyon, le 31 octobre 1756, et il fit les vœux le 1<sup>er</sup> novembre 1758. Après la prêtrise, il demeura à Lyon, fut ensuite à Paris, partit pour l'Ile Maurice, où il fut supérieur de 1781 à 1788. Revenu à Paris, le 2 avril 1789, il était désigné comme supérieur à Toul.

Quels étaient ses confrères au moment de la Révolution ? Nous ne le savons ; les documents locaux doivent pouvoir l'indiquer, par exemple, au moment des inventaires du séminaire.

En 1790, le 29 mai, Mgr de Champorcin procède à une ordination dans la chapelle du séminaire.

En 1791, le séminaire fut fermé.

Le 14 avril 1792, la chapelle du séminaire fut fermée, sans doute parce que les Lazaristes n'avaient pas prêté le serment. Mais, nous ne pouvons dire avec certitude.

Le 18 août 1792, la Congrégation de la Mission était supprimée.

Dans une lettre du 28 mai 1802, M. Brunet, Vicaire Général de la Mission, mentionne M. Chambovet, comme mort en prison en 1801 (*Circ.*, II, 623).

M. Péliart Benoît-Xavier fut condamné à la déportation par le département des Vosges le 3 vendémiaire an VI. Il est mentionné comme vivant au Catalogue de 1804.

M. Galois Jean devint grand vicaire constitutionnel en 1791. Il ne tarda pas à faire sa rétractation. Une liste ecclésiastique de 1802 le note: "talents et mœurs, propre à faire un sujet distingué demeurant à Tannois.". Il était secrétaire de l'évêché de Nancy en 1804 et 1808, curé de Chouilly en 1816; il mourut doyen de Souilly en 1834. [112]

## ACTIVITÉS APOSTOLIQUES DES LAZARISTES

Nous ne reviendront pas sur les débuts de l'activité apostolique des Prêtres de la Mission de Toul, qui fut en majeure partie, sinon totalement consacrée à venir au secours des populations lorraines, si malmenées par la présence des gens de guerre, comme l'on disait, et singulièrement éprouvées par la peste et la famine.

Nous en avons dit l'essentiel, au début de cette histoire, et les ouvrages ne manquent pas qui rappellent l'action charitable de M. Vincent et de ses fils à l'égard de la Lorraine.

Quand l'état des choses fut redevenu plus normal, les Prêtres de la Mission de Toul purent se consacrer davantage à la prédication des missions paroissiales et à la préparation des clercs à la réception des saints ordres.

Plus tard, en 1678-1680, le séminaire diocésain, nouvellement érigé, leur fut confié à perpétuité.

En 1692, fut tenté un essai de séminaire interne pour le recrutement de la Congrégation de la Mission au profit de la Province de Champagne. Cet essai fut un échec, et ce séminaire fermé en 1698.

Les Missionnaires de Toul avaient également la direction de deux paroisses: Saint-Amand à Toul, et Ecouvres dans les environs de la ville.

Exercèrent-ils encore d'autres activités, traditionnelles dans les établissements de la Mission, comme les retraites individuelles et collectives, etc. ? Notre documentation n'a pu nous fournir des renseignements à ce sujet.

Aussi, nous bornerons-nous, en ce chapitre, à parler:

- 1° Des missions paroissiales
- 2° Des Exercices des Ordinands
- 3 ° Du Séminaire diocésain et du Petit Séminaire
- 4° Du séminaire interne
- 5° Des paroisses. [113]

## LES MISSIONS PAROISSIALES

L'activité missionnaire proprement dite des Lazaristes de Toul a dû être fort considérable, et pourtant nous n'en connaissons pas grand chose.

Un historien Lazariste de l'établissement de la Mission, à Metz, composé, comme à Toul, de directeurs du séminaire et de missionnaires missionnants, estime à environ 350 le nombre des missions et jubilé, prêchés par les confrères de cette maison. (*Annales de la Mission*, 1953, p. 217).

Nous ne serions pas étonné, qu'une étude patiente et approfondie des documents locaux, si elle est possible, révélerait pour la maison de Toul, des chiffres de cet ordre. Pour le présent, nous nous contenterons d'exposer en cet article les quelques renseignements que nous avons pu trouver jusqu'à présent.

Dans sa *Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, Louis Abelly écrit au sujet des missions données dans le diocèse de Toul, du vivant de son héros:

" Pour le diocèse de Toul, quoy qu'il eust été grandement désolé par le malheur des guerres, les missionnaires néanmoins établis en la ville de Toul, n'ont pas laissé de ressentir les bénédictions de Dieu sur les missions ausquelles ils ont travaillé ... " (Abelly, Liv. II, chap. 1, p. 41).

Le biographe du saint rapporte en particulier ce qu'il en fut de deux missions, données en 1656 et 1658. Mais, avant de le citer, il y a lieu de rappeler ce que nous apprend l'histoire de la maison de Toul.

Au dire des historiens de la Lorraine, les années 1633 à 1648 furent particulièrement dures pour les populations du pays, surtout de la campagne, du fait de la guerre, de la peste et de la famine. Cette situation ne créait pas évidemment un climat favorable pour la prédication des missions paroissiales. Le plus urgent était de subvenir aux nécessités matérielles de ces pauvres gens de la campagne, sans négliger pour autant de leur apporter le secours de la religion. Aide matérielle et aide spirituelle allaient de pair dans le programme charitable des fils de M. Vincent.

Aidés de leurs confrères envoyés de Paris par M. Vincent, les premiers missionnaires de Toul s'employèrent d'abord à ces œuvres de miséricorde.

Le certificat délivré par l'archidiacre Midot, en décembre 1639, atteste que les Prêtres de la Mission de Toul [114] continuent depuis deux ans d'y soulager, vêtir, nourrir et médicamenter les pauvres. Leur maison était devenue comme un hôpital, où ils logeaient une soixantaine de pauvres, sans parler de la centaine des miséreux qu'ils avaient logés et assistaient dans les faubourgs.

M. Vincent en témoigne, lui aussi, dans ses lettres de cette époque. En 1640, M. du Coudray était spécialement chargé d'assister les religieux et les religieuses en détresse et de leur faire parvenir les secours envoyés de Paris, selon l'ordre de M. de Villarceaux, intendant des Trois-Evêchés.

La période 1640-1650 fut une période de grande instabilité pour l'établissement de Toul, du fait des procès qui mettaient en cause la concession faite aux Missionnaires de la commanderie du Saint-Esprit.

Nous ne connaissons pas les noms ni le nombre des Prêtres de la Mission employés à Toul. On peut présumer que tant que leur situation fut précaire, au point que M. Vincent fut tenté

plus d'une fois de les rappeler ; M. Vincent se contenta d'y mettre le minimum d'ouvriers nécessaires pour tenir au moins temporairement l'établissement. Et s'il en est ainsi, il est vraisemblable que trop peu nombreux, les Prêtres de la Mission ne pouvaient guère se livrer constamment au ministère des missions.

En raison de la rareté des lettres adressées par M. Vincent à Toul, du moins de celles dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous, il est difficile de se prononcer.

Pour la première fois, une lettre de M. Vincent au supérieur, M. de Lespiney, en date du 16 avril 1650, nous fait savoir que depuis déjà un certain temps l'œuvre des missions était en plein exercice. M. Vincent lui écrit, en effet: "Je reçus, ces jours passés, votre lettre écrite du lieu où vous faisiez la mission, qui me console beaucoup, comme toutes les autres, et plus sensiblement à cause du bon œuvre auquel vous et les vôtres êtes appliqués depuis longtemps. O Monsieur, que vous rendez de service à Dieu quand vous assistez ainsi le pauvre peuple souffrant, d'un secours si opportun et si salutaire ! C'est une marque de la bonté de Dieu vers lui et de la prédestination de plusieurs, de ce qu'au fort de leurs misères corporelles il les console de sa parole et les prévient de ses grâces, comme un pain sanctifiant qui donne la véritable vie. C'est le pain quotidien et le pain des élus, que nous devons souvent lui demander et tâcher de le rompre et de le distribuer aux enfants de la maison, qui sont les pauvres, afin qu'ils fassent un bon usage de leur pauvreté et qu'ils ne perdent pas le royaume qui leur appartient" (IV, 12).

M. Nicolas Demonchy (1653-1657), se livrait lui aussi activement au travail des missions, et comme il avait fait remarquer à M. Vincent que la direction de deux paroisses était un obstacle pour les "fonctions de la campagne", M. Vincent le prie de réfléchir [115] pour voir si l'on ne pourrait point s'organiser de manière à confier ces paroisses à "quelques bons vicaires" (V, 233).

Cependant, M. Demonchy ne laissait pas de donner des missions, autant que possible. Louis Abelly nous a conservé le souvenir d'une lettre qu'en 1656 M. Demonchy écrivait à M. Vincent en cours de mission, il écrit:

"Voicy en quels termes le Supérieur (de Toul) écrivit à M. Vincent en l'année 1656 d'une mission qu'il venait de faire luy troisième". Nous citons son texte, pour commodité, d'après Coste et l'orthographe moderne :

" Je ne puis vous exprimer les bontés de Notre-Seigneur en notre endroit. Nous avons entendu environ cinq cents confessions générales, sans trouver un seul jour de relâche pendant un mois. Le temps fâcheux de l'hiver, qui avait couvert les chemins de neige de deux pieds de hauteur, n'a pu empêcher que les pauvres gens, riches en foi et avides de la parole de Dieu, nonobstant les vexations extraordinaires qu'ils reçoivent des gens de guerre, n'aient fait voir que le royaume des cieux est pour eux. Tout ce qui se peut désirer de bien s'y est fait, et nous avons sujet de dire que Jésus-Christ a pris plaisir de répandre extraordinairement en ces lieux la bonne odeur de son Évangile" (V, 553).

Abelly poursuit en disant : "Et dans une autre lettre écrite quelque temps après par le mesme :

" Nous venons de faire mission dans une grosse bourgade nommée Charmes (Charmes-la-Côte), où après avoir travaillé pendant cinq semaines, nous en sommes revenus un peu fatigués, mais les cœurs remplis de joie et de consolation pour les bénédictions que Notre-Seigneur nous y a données et à toutes les personnes de ce lieu-là, comme aussi à plusieurs paroisses circonvoisines. M. le curé est fort zélé, et depuis lui jusques au moindre de la paroisse, tous ont fait leurs confessions générales, sans qu'il en soit resté un seul qui y ait manqué ; mais ces confessions ont été si bien faites et dans les sentiments d'une si véritable conversion, que je ne me souviens pas si de vingt-cinq missions où j'ai assisté, j'en aie vu une où le peuple m'ait paru si fort

touché comme en celle-ci, où, après avoir rendu à Dieu et au prochain offensé toute la satisfaction que nous avons pu souhaiter, chacun s'efforce maintenant de suivre nos avis, pour se maintenir en la grâce de Dieu. Il y a en ce même lieu un couvent de bons religieux (Capucins), et ces Révérends Pères étaient tout étonnés, voyant tant de merveilles, et entre les autres, leur supérieur, qui est un vrai saint.

"Tous ces glorieux trophées que Notre-Seigneur a remportés par sa grâce sur les cœurs de ceux qui avaient été rebelles à ses lois et qui lui ont donné gloire par une véritable pénitence, nous obligent de lui en rendre de très humbles remerciements, et moi particulièrement de travailler plus que je n'ai fait, reconnaissant par expérience que c'est le grand moyen de profiter aux âmes. Je suis retourné de cette mission avec cette pensée et ce désir". (V, 620-621). [116]

Sur la foi de ces mots d'Abelly : "dans une autre lettre écrite quelque temps après par le mesme", Coste a attribué cette dernière lettre à M. Demonchy, et l'a datée de 1656, également.

Nous pensons que c'est une erreur. M. Vincent, en effet, fait précisément mention de cette mission de Charmes, dans cette lettre que, le 6 novembre 1658, il adresse à M. Caset :

" Je rends grâces à Dieu des fruits de la mission de Charmes, et qu'il fasse la grâce au peuple de s'en prévaloir pour l'éternité, et à vous d'en procurer de semblables toute votre vie, selon votre grande affection, qui est un don de Dieu. Ménagez-le bien ; car, pourvu que votre zèle soit accompagné d'indifférence pour les emplois et de soumission pour l'obéissance, il sera béni de Dieu en ses effets". (VII , 343-344).

Il est peu vraisemblable que la mission ait été donnée deux fois de suite à Charmes, à un an d'intervalle, d'autant plus que celle dont nous avons le récit, avait pleinement réussie.

Et dans ce cas, le dire d'Abelly, pas toujours très exigeant, en fait de chronologie et de littéralité des textes, peut s'interpréter logiquement ainsi : "dans une autre lettre écrite quelque temps après (ce peut être en 1658), par le même (sous-entendu: supérieur de Toul) etc. Il est à remarquer que pour la mission de 1656, le supérieur de Toul, M. Demonchy, n'est pas nommé explicitement, pas plus que pour la mission de 1658. Il s'agit de récits faits par le supérieur de Toul, sans plus.

Nous croyons être en droit de conclure que la mission de Charmes fut donnée en 1658, par M. Caset, qui faisait alors fonction de supérieur à Toul.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1657, M. Vincent félicite le supérieur de Toul, M. des Jardins, d'être "retourné en mission", priant Dieu de bénir ses travaux (VII, 1).

M. Claude de Luchet fut supérieur de Toul de 1674 à 1678. Sa notice souligne "qu'il avait une affection particulière pour les missions, et il y travaillait, soit par les prédications, où il mettait un grand zèle, parlant avec un style simple mais pénétrant, qui inspirait la componction aux auditeurs, soit par l'assiduité au confessionnal ... Il s'appliquait en outre, à mettre fin aux procès par des arrangements à l'amiable, ce qui lui était facile à cause de ses connaissances en jurisprudence et de l'excellence de son jugement, qui pénétrait aussitôt au fond de la difficulté. Il ne manquait pas non plus d'établir la confrérie de la Charité là où on le lui permettait, et il la visitait ensuite de temps à autre pour la faire subsister."

Nous avons là, en bref ce qui s'accomplissait d'ordinaire au cours des missions prêchées par les Lazaristes. Ils s'efforçaient [117] d'amener le plus possible les gens à faire une confession générale de toute leur vie passée, d'arranger les procès et les différends, de faire assister les pauvres de la localité où se donnait la mission par l'établissement d'une confrérie de la Charité, si l'évêque et le curé en donnaient l'autorisation.

Quant aux divers exercices d'une mission, aux cérémonies que l'on y faisait particulièrement le jour de clôture, ce n'est pas le lieu d'en traiter ici. Nous l'avons fait

abondamment dans une étude particulière sur les missions paroissiales des Lazaristes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Dans sa lettre circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1700, le supérieur général, M. Pierron, écrit qu'il a envoyé, il y a environ quinze mois, quatre prêtres à Toul, en Lorraine, pour travailler aux missions qui y sont fondées, "auxquelles ils travaillent avec grand fruit".

En citant ce passage, l'historien de la Mission Claude-Joseph Lacour ajoute: "Ainsi tandis qu'on faisait de nouveaux établissements, les anciens s'augmentaient en nombres (sic) d'ouvriers pour faire davantage de fonctions" (*Hist. gén. de la C.M.*, chap. LIX, 296, Ms).

Ces quatre missionnaires étaient-ils effectivement destinés à renforcer le personnel de la maison de TOUL, comme le pense Lacour ? Ce n'est pas évident, car, fréquemment, quand un établissement de la Mission n'arrivait pas à acquitter les missions fondées, le supérieur général envoyait de Paris une équipe de missionnaires qui s'acquittaient des missions, et revenaient ensuite à Saint-Lazare, leur mission accomplie. Cependant, étant donné l'importance de la maison de Toul, où, du temps de M. Abgrall, il y eut jusque douze prêtres, six pour le séminaire et six pour les missions, il est possible que les quatre missionnaires envoyés à Toul par M. Pierron aient été destinés au personnel de la maison. Dans ce cas, cela préjuge de l'intense activité missionnaire exercée par cette maison.

M. Pierron parle de missions fondées à Toul.

Quand les Lazaristes s'établirent à Toul, ils étaient purement et simplement à la disposition de l'évêque pour prêcher les missions qu'il désignerait.

Il est vraisemblable et même certain, que des fondations furent faites postérieurement en faveur de paroisses nommément désignées dans les contrats de fondation, et soit à perpétuité, soit temporairement, suivant les clauses et conditions spécifiées aux contrats.

L'existence de missions fondées à Toul, nous est signalée par un document des archives départementales de Meurthe-et-Moselle, d'après lequel, le sieur Maimbourg, chanoine de Toul, établit une mission dans cette ville. D'autres missions furent fondées à Remiremont, Pompey, Tonny, Bergon, Vaucouleurs, etc. (*A. D.*, H. 1814). Ce document serait à consulter. [118]

En 1721, des missionnaires de Toul auraient été déférés au Conseil d'État, pour avoir enseigné à Sorcy, en Lorraine, la doctrine de l'Église de Toul "sur la matière de l'usure et sur les obligations stipulatives d'intérêts" (Martin, II, 407, 453).

Est-ce à la suite de procès de tendance, qui leur auraient été faits de ci de là, que les missionnaires cherchèrent à garantir leur ministère par l'autorité même du chef du diocèse ?

Le fait est que, le 7 août 1722, Mgr François de Camilly, bien que transféré à l'archevêché de Tours, faisait imprimer sous forme d'affiche, par Claude Vincent, imprimeur du Roi, le mandement suivant :

Mandement de Mgr l'Evêque Comte de Toul, prince du S. Empire.

Pour les missions qui se doivent faire dans notre diocèse par Messieurs les Prêtres de la Congrégation de la Mission qui y sont établis à cet effet.

François par la grâce de Dieu et de l'autorité du S. Siège apostolique, ev. comte de Toul, prince du S. Empire, au clergé et aux peuples de Toul, Salut et bénédiction apostolique.

Quand J.C. voulut se faire connaître au monde et dissiper les ténèbres dans lesquelles presque tout l'univers était enseveli, il choisit, outre les apôtres dont les Evêques sont les successeurs 72 disciples qu'il envoya devant lui dans tous les lieux et dans toutes les villes où il devait aller lui-même et il leur dit : *La moisson est grande et les ouvriers en petit nombre, priez le*



*maître de la moisson d'y envoyer de dignes ouvriers; je vous envoie en son nom. Que rien ne vous arrête en chemin et que votre désintéressement soit parfait, quand vous entrerez dans une maison dites d'abord: la paix soit dans cette maison, et s'il y a quelque enfant de paix, votre paix reposera sur lui, sinon retournera sur vous, etc.*

C'est ainsi que le Sauveur du monde instruisait non seulement ses disciples et leurs successeurs dans le saint ministère de l'Évangile, mais encore ceux qui doivent être éclairés de ses lumières divines. Et c'est dans ce même Esprit qu'uniquement attentifs à votre salut, nous vous envoyons ces dignes et fidèles dispensateurs de ses mystères et de sa parole.

Semblables à ces 72 disciples et remplis des sentiments de notre divin Maître, ils vont vous annoncer la paix et le royaume des cieux qui est proche de vous ; ils vont vous apprendre les moyens de l'acquérir et de modérer vos passions par les principes solides de la religion et de la raison. Ils vont comme d'autres Jean-Baptiste vous exhorter à aplanir les sentiers de la justice, à corriger vos mœurs, à recourir à la pénitence. Ils vous annonceront comme le Saint Précurseur que la cognée est au pied de l'arbre prête à frapper les derniers coups : que tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu et que le Seigneur comme le père de famille a le van à la main pour ramasser [119] son bled dans le grenier, et qu'il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

Quel bonheur pour vous, mes frères, de ce qu'il a plu au Seigneur de vous conserver assez longtemps sur la terre pour vous donner occasion de vous instruire à fond de vos obligations ... ; Jugez vous-mêmes avec quel respect vous devez recevoir ces prédicateurs évangéliques qui vous sont envoyés par le père de famille. Ce sont des anges de paix qui vont tâcher d'allumer dans vos cœurs par des instructions habiles et charitables qui vont découvrir la profondeur des plaies de votre cœur avec le glaive de la parole et vous présenter des remèdes que votre piété sans doute vous fera paraître trop doux et peu proportionnés à la grandeur de vos maux ... N'endurcissez pas vos cœurs ...

Quelle joie pour nous, mes très chers frères, si cette divine Parole opère dans vos cœurs ces divins effets, et si ces dignes ouvriers au retour de leurs missions peuvent nous dire, comme firent les 72 disciples à J.C. qu'ils ont détruit en vous le vieil homme, qu'ils en ont fait des hommes nouveaux et que les démons même au milieu de vous leur ont été assujettis en vertu du Saint nom du Seigneur.

À ces causes, nous exhortons MM. les Curés et ecclésiastiques des lieux où ils seront envoyés de les recevoir favorablement et de porter les peuples à profiter des exercices dont ils auront soin d'annoncer les jours et heures différentes à l'ouverture de la mission.

Donné à Toul en notre palais épiscopal, le 7<sup>e</sup> août 1722.

François, év. C. de Toul, nommé archevêque de Tours Par Mgr Broulier  
(*Bibl. Nat.*, Collection Lorraine, Ms 269, f<sup>o</sup> 249).

En 1746, les missionnaires attachés au séminaire s'étaient installés dans une maison contiguë et qui communiquait par le jardin. Ils la rétrocédèrent au séminaire en 1751 pour servir d'annexe au séminaire.

En 1768, M. Barbier, après avoir donné les missions de Goudzon, Vouille, Fontaine, Celadon et Rouvroy dans le diocèse de Châlons, donna celle de Doulevant-le-Château au diocèse de Toul (*Arch. S. Laz.* Ms p. 212)

En 1774, M. Schuler, directeur de la mission de Toul, signa des actes à Bruley (F. Demange : "*Un pèlerinage à N.D. de Lourdet dans un village du Toulousis*", p. 317; noté par M. Milon).

En 1776, MM. Laurent Barbot et J.-B. Poncelin prêchèrent le Jubilé à Saint-Livier (*Annales de la Mission*, 1953, 217).

Ces quelques points de repère concernant l'activité missionnaire des Lazaristes de Toul, permettent au moins de penser que la prédication des missions paroissiales ne cessa pas de 1650 à la fin du XVIIIe siècle. Fait à remarquer car il n'en fut pas ainsi en de nombreuses maisons de l'Intérieur où, au cours du XVIIIe siècle, il y eut un notable fléchissement pour des causes multiples, très souvent d'ordre économique par suite des dévaluations [120] des revenus des fondations, soit pour d'autres causes, politiques etc., peut-être même par suite d'un certain désintérêt, au sein même de la Congrégation, pour l'œuvre des missions. Les jeunes missionnaires se sentaient davantage portés vers l'enseignement dans les séminaires que pour la vie austère des missionnaires missionnants.

### **Confréries de la Charité**

Une étude intéressante à faire serait celle de l'histoire des Confréries de la Charité dans le diocèse de Toul et les régions circonvoisines. Ces confréries étaient généralement établies à l'occasion des missions paroissiales.

De ces confréries, il semble qu'il y en ait eu un certain nombre, à condition de pouvoir les distinguer d'autres œuvres similaires, fondées sous des influences diverses.

Les archives départementales mentionnent l'existence de quelques "Charités".

À Toul les confréries de Charité de Saint-Jean et de Sainte-Geneviève (A. D., E. 372).

À Commercy (A. D., B. 633).

À Saint-Aubin, en 1763 (A. D., B. 11.375).

À Château-Salins (A. D., C. 412).

À Bouxières (A. D., H. 2952).

À Badonvillers (Vosges) en 1710 (A. D., Epinal, G. 2496).

À Villeneuve, 1668, Nancy (A. D., B.7.845 et E. 371).

Évidemment, cette liste est loin d'être exhaustive. [121]

### **EXERCICES DES ORDINANDS**

“Le 1<sup>er</sup> septembre 1657, écrit Eugène Martin, André du Saussay confirma la suppression de la commanderie, la cession de la maison aux prêtres de la Mission et l'affectation des deux tiers du revenu à la nouvelle communauté. Des lettres patentes du mois de décembre de la même année donnèrent à cet acte épiscopal la sanction de l'autorité souveraine et Nicolas de Monchy, supérieur de la Mission, fut alors installé solennellement dans les bâtiments du Saint-Esprit. L'intention du prélat était d'ouvrir incessamment le séminaire ; mais, après la longue période de désolation que venait de traverser le diocèse, il lui fut impossible de réunir les fonds nécessaires. Quinze ans devaient se passer encore avant qu'il lui fût donné de réaliser son projet” (II, 251-252).

Avant la construction du séminaire, faute d'un logement suffisant, il était difficile de pouvoir réunir les Ordinands en grand nombre dans la commanderie. Cela n'empêcha pas qu'il fut décidé de procéder au mois de septembre de cette même année 1657 aux Exercices des Ordinands

pour la future ordination de septembre. Et il semble bien que ce fut pour la première fois que se donnèrent ces Exercices.

En juin 1657, M. Demonchy avait saisi M. Vincent de ce projet et lui avait demandé de lui fournir le nécessaire. Le saint lui répondit le 7 juillet :

"M. des Jardins vous fera voir ce que je lui écris au sujet de l'ordination dont vous me parlez, et N.S. vous fera lui-même connaître combien le service que vous lui rendrez en cet œuvre-là lui sera agréable. Pour moi, je ne puis vous exprimer ni la joie que j'ai de vous y voir disposé, ni l'affection avec laquelle je demande à Dieu qu'il vous donne les forces de corps et les grâces de l'esprit nécessaires pour le succès de l'entreprise. J'espère bien qu'il le fera, Monsieur, puisqu'elle tend au bien d'un grand diocèse et qu'elle doit servir de fondement à une longue suite de grâces que Dieu versera par ce moyen sur les ecclésiastiques et sur les séculiers. Je vous ferai envoyer les *Entretiens* et les autres choses que vous demandez" (VI, 345).

Ces *Entretiens*, dont il est question ici, étaient ce qu'on appelait "*Entretiens des Ordinands*." C'étaient des manuscrits contenant, tant les sujets de piété que de doctrine que, depuis l'institution des Exercices des Ordinands (1628), l'on avait coutume de traiter devant les aspirants aux ordres, pendant leur préparation à la réception des ordres, au cours des douze ou quinze jours, que duraient ces exercices. Nous avons traité ailleurs l'histoire de ces *Entretiens* et ce qui en composait la matière. Nous n'y reviendrons pas ici. [122]

Le 22 août suivant, M. Vincent annonçait l'envoi des *Entretiens* et de tout ce qui lui avait été demandé pour l'ordination en préparation (VI, 406).

Bien plus, croyant que cette ordination serait fort nombreuse, au début de septembre, M. Vincent pria le supérieur de la maison de Montmirail d'aller à Toul avec l'un de ses confrères, ou au moins l'un des deux, pour prêter main forte aux missionnaires de Toul ; en outre, il faisait partir à Toul deux jeunes clercs pour prêter leur concours. (VI, 437). On sait qu'à S. Lazare, les clercs étaient employés parfois dans les retraites, pour être à la disposition des retraitants et les aider de toutes manières.

L'ordination eut donc lieu en septembre et, le 9 octobre, M. Vincent remerciait le supérieur de Montmirail du secours qu'il avait donné à la maison de Toul pour les exercices de l'ordination, qu'il avait cru "devoir être fort nombreuse" (VII, 519). Ce qui laisse entendre que le nombre des ordinands ne fut pas aussi grand qu'on avait pensé.

Désormais, l'œuvre des Exercices des Ordinands prit corps.

Cependant, au synode de 1658, écrit Eugène Martin, Mgr du Saussay prit des mesures pour la réception des saints ordres. Ceux qui voudraient s'y présenter auraient à se conformer aux prescriptions du Rituel de son prédécesseur Jean des Porcelets de Maillane (Martin, II ,252).

Ce prélat, par un mandement en date du 30 avril 1616, avait supprimé tous les anciens rituels en usage dans le diocèse et imposé le nouveau Rituel qu'il venait de faire éditer sous le titre : "Rituale tullense seu officialis liber, continens ea quae a parrochis in officiis pastoralibus obeundis praestanda sunt, ad romanum recentem quantum fieri poterit accommodatus, jussu et auctoritate R.D.D. Joannis Percelleti Maillanori, episc. et comitis tullensis, S.R.I. principis, editus. Tulli Leucorum, apud Simonem San-Martellum ,1616" .

Quelques années après, le 1<sup>er</sup> octobre 1664, Mgr du Saussay publia un règlement plus détaillé au sujet de la réception des saints ordres. Il y disait en substance :

Aucun postulant aux ordres ne pourrait subir l'examen requis avant que ses bans eussent été publiés dans sa paroisse, pendant trois dimanches, au prône de la messe paroissiale. Il devait en outre fournir une attestation de la publication de ces bans, et de plus un certificat de bonne vie

et mœurs. L'examen pour l'ordination porterait sur les articles du Symbole, le nombre et l'efficacité des Sacrements ; les commandements de Dieu et de l'Église.

Après l'examen, le candidat présenterait ses titres à l'évêque, pour qu'ils fussent par lui approuvés et confirmés; puis, avant d'être admis au sous-diaconat, il ferait une retraite de dix jours chez les Prêtres de la Mission. [123]

De même, l'ordination du diaconat serait précédée d'un mois de stage dans une église, et d'une nouvelle retraite de dix jours.

Quant à la prêtrise, elle serait préparée, durant le même laps de temps, par de nouveaux exercices spirituels, et suivie d'un triduum d'actions de grâces. (Martin, II, 252).

En l'absence de séminaire, c'était purement et simplement la pratique des Exercices des Ordinands.

Mgr du Saussay avait hâte de doter son diocèse d'un séminaire.

Le 27 mai 1673, il signait l'ordonnance qui instituait dans l'ancienne commanderie du Saint-Esprit, une maison de formation pour les jeunes clercs. Mais la maison n'était encore guère apte à la destination que l'évêque lui voulait donner ; des constructions étaient nécessaires pour l'agrandir, et de même des ressources pour en assurer l'existence. Mgr du Saussay mourra sans voir son vœu se réaliser ; il faudra plusieurs années encore pour organiser cette œuvre, et ce sera son successeur, Jacques de Fieux qui, en 1680, ouvrira le séminaire, le confiant à la direction des Prêtres de la Mission.

À partir de ce moment-là, les simples Exercices des Ordinands n'auront plus de raison d'être. [124]

## LE SÉMINAIRE

Nous ne redirons pas ici tout ce que nous avons dit du séminaire dans les pages précédentes, mais seulement les principaux faits.

Parlant de l'ouverture du séminaire de Toul, l'abbé Degert a écrit :

" ... En 1673, l'évêque André du Saussay signait l'ordonnance qui en fixait l'ouverture. Mais ce fut vraiment son successeur qui lui donna une vie durable et nouvelle, en le dotant et en faisant autoriser sa création par lettres patentes (mars 1678). Il maintint les Lazaristes à la tête de la maison (de la commanderie du S. Esprit) qu'il agrandit pour en faire un véritable séminaire. Le 19 janvier 1680, il obtenait par de nouvelles lettres patentes le droit d'imposer pendant dix ans un subside annuel de 6.000 livres, plus 2.000 livres pour la construction de l'édifice, et Rome lui accorda même le droit de prélever pour le séminaire le quart des aumônes perçues à l'occasion des dispenses de mariage" (Degert, I, 319-320).

Telle est en résumé l'origine du séminaire de Toul.

Le 27 mai 1673, en effet, Mgr du Saussay signait une ordonnance qui instituait dans l'ancienne commanderie du Saint-Esprit, une maison de formation pour les jeunes clercs. Ce ne pouvait être déjà un séminaire véritable, mais tout au plus une maison d'accueil où quelques jeunes clercs se destinant aux ordres, pourraient participer aux Exercices des Ordinands. Trop petite encore, il fallait nécessairement agrandir cette maison pour qu'elle puisse répondre à sa

destination, et il fallait de plus lui assurer les ressources nécessaires. Ce sera l'œuvre de Mgr Jacques de Fieux.

Ce prélat obtint d'abord de Louis XIV, en mars 1678, des lettres patentes qui l'autorisaient à ouvrir dans sa ville épiscopale un séminaire, confié aux Prêtres de la Mission, et dans la commanderie du Saint-Esprit (Cf. lettres patentes de 1712).

Le premier soin de l'évêque fut de se procurer les ressources indispensables pour commencer sans retard son entreprise.

En 1678-1679, il sollicita et obtint du Saint-Siège l'autorisation de percevoir pour le séminaire le quart des *componendes* à payer à Rome pour les dispenses au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degré de parenté.

Le 19 janvier 1680, Mgr de Fieux obtint du Roi de nouvelles lettres patentes qui l'autorisaient à imposer pendant dix ans sur les bénéfices du diocèse un subside annuel de 6.000 livres, en vue de pourvoir à la construction et à la dotation du séminaire. [125]

Dès qu'il fut en possession de quelque argent, l'évêque fit entreprendre les travaux de construction du séminaire, et les poursuivit au fur et à mesure des ressources, dont il pouvait disposer, malgré les difficultés suscitées par le clergé ou les réguliers, il réussit à faire rentrer l'argent qu'il était autorisé à percevoir sur les bénéfices, et grâce à sa tenace persévérance, les travaux de construction avancèrent peu à peu. Mais, Mgr de Fieux n'eut pas la joie de mener son œuvre à son terme ; il mourut le 15 mars 1687, laissant 18.000 livres au séminaire.

Son successeur, Mgr de Bissy, fit poursuivre les travaux. En 1696, sur le subside de 60.000 livres, accordé en 1680, il restait encore à percevoir 13.232 livres 10 sous, et les dépenses effectuées pour la construction du séminaire montaient déjà à la somme de 66.212 livres 10 sous. L'évêque fit rentrer les fonds qui restaient encore à percevoir.

Si les travaux purent être menés à terme, ce fut non seulement grâce aux subsides fournis par le Clergé et autres bénéficiers, mais aussi par les dons généreux de plusieurs prêtres et d'autres personnes charitables.

Ainsi s'éleva, peu à peu, le magnifique séminaire de Toul, dont nous avons donné précédemment la description, telle que l'établit M. Holleville, le 26 avril 1760. Aux archives de S. Lazare, il en existe le plan très détaillé.

Nous nous permettrons de noter un simple détail, qui, pour assez trivial qu'il soit, dénote la perfection du plan qui fut adopté. Nous avons étudié bien des séminaires confiés à la Congrégation de la Mission. Celui de Toul paraît fort en avance sur son temps. Il est le seul, à notre connaissance, qui, contrairement aux usages du temps, ait prévu des "lieux d'aisance" à l'intérieur des bâtiments, et à tous les étages !

Considéré comme l'un des plus vastes et des plus beaux séminaires du Royaume, ce séminaire existe encore. D'après Martin, ces bâtiments sont situés au coin de l'actuelle rue Sonnaire, en face de l'hôpital des bourgeois, construit dans la rue Gengoult, au coin de la rue du Terreau (Martin, I, 291 n. 4).

Après avoir parlé de la construction du séminaire, revenons maintenant en arrière.

Mgr Jacques de Fieux n'avait pas attendu que les travaux de construction du séminaire fussent fort avancés pour assurer son avenir. Le 14 mars 1680, il signait avec le Supérieur général de la Mission, M. Edme Jolly, le traité qui concédait à perpétuité aux Prêtres de la Mission, la direction spirituelle et temporelle du séminaire. [126]

En voici l'acte:

" Jacques de Fieux par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique Evesque et Comte de Toul Conseiller du Roy en tous ses Conseils. À tous ceux qui ces présentes Lettres verront Salut et Bénédiction en Nostre Seigneur Jésus-Christ.

Feu Messire André du Saussay Nostre Prédécesseur, ayant esté prévenu de la mort avant d'avoir mis la dernière main à l'établissement d'un Séminaire en nostre Diocèse, selon le désir qu'il en avait. Et ayant seulement fait un acte, par lequel il destinait à perpétuité les Prestres de la Congrégation de la Mission pour estre Directeurs dudit Séminaire tant au spirituel qu'au temporel, Nous n'avons pas plutost pris le gouvernement de ce grand Diocèse, que louant son zèle et le choix qu'il avait fait desdits Prestres pour la conduite dudit Séminaire, Nous sommes appliquez de toutes nos forces à chercher les moyens convenables pour en rendre l'établissement solide et assuré à l'avenir et pourvoir à sa subsistance. C'est pourquoy Nous aurions obtenu des Lettres Patentes du Roy, lesquelles Nous aurions ensuite fait vérifier au Parlement de Metz, par lesquelles Sa Majesté Nous aurait permis d'établir ledit Séminaire en nostre Ville et faux-bourg de Toul, au lieu le plus commode que Nous pourrions trouver et de pourvoir à sa dotation et fondation par les voyes canoniques par union de bénéfices, assignation de pension ou autrement en la forme que Nous jugerions la plus convenable suivant la nécessité et état des lieux. Sur lesquelles Lettres Patentes Nous aurions ensuite obtenu arrest du Conseil d'en haut, Sa Majesté y estant, laquelle veut et ordonne que nonobstant opposition et appellation quelconque, on lève pour la subsistance dudit Séminaire sur tous les bénéfices exempts et non exempts, à l'exception seulement des Cures qui n'excèderont pas quatre cens livres de revenu annuel, la somme de six mil livres chacun an pendant le temps de dix années, pour estre ladite somme de six mil livres employée annuellement sans aucun divertissement sçavoir quatre mil livres pour la fondation et dotation dudit Séminaire et deux mil livres pour la construction des logemens d'iceluy et achat des meubles nécessaires, et que ladite somme de quatre mil livres pour la dotation dudit séminaire diminue à proportion des avantages que ledit Séminaire recevra des charités et de l'union des bénéfices qui pourront y estre faites et que les deniers en provenans soient mis entre les mains de l'économe par Nous etably dans ledit Séminaire.

Et ayant reconnu que cette bonne Œuvre ne pouvait solidement subsister, n'y estre de durée qu'estant unie à une Communauté ou Congrégation d'ecclésiastiques capables d'en prendre à perpétuité la conduite; et désirant rendre ledit Séminaire permanent. A ces causes, estant bien informez de la piété, capacité pour instruire les ecclésiastiques, et expérience au fait de la conduite et régime, qu'ont lesdits Prestres de la Congrégation de la Mission [127] qui gouvernent avec fruit et benediction plusieurs Séminaires dans le Royaume. Nous avons élu et éably, élisons et établissons par ces Présentes lesdits Prestres de ladite Congrégation de la Mission Directeurs perpétuels de Nostredit Séminaire tant pour le spirituel que pour le temporel. Lequel Séminaire Nous avons éably et établissons par ces Présentes de nouveau dans la Maison du S.Esprit de cette Ville de Toul unie à ladite Congrégation comme estant le lieu le plus commode pour ledit Séminaire. Laquelle union Nous confirmons par ces présentes en tant que besoin serait. Voulons en outre que tous les revenus presens et à venir qui pourront estre annexez audit Séminaire, et nommément les susdites six mil livres d'imposition sur tous les bénéfices de nostredit Diocèse, soient mis entre les mains du Supérieur ou Directeur dudit Séminaire pour estre employez selon l'intention de l'arrest de Sa Majesté et par nos ordres tant pour faire un fond pour la dotation dudit Séminaire, que pour les nouveaux bâtmens, réparation, entretien de la maison et achat des meubles, et pour les autres besoins dudit Séminaire. Le tout ainsi qu'il sera jugé à propos par Nous et par nos successeurs. Et à condition que tous lesdits Prestres de la Mission demeurans audit Séminaire seront soumis à nostre juridiction et de nos successeurs en tout ce qui concerne la conduite de nostredit Séminaire, l'administration des Sacremens, les missions et generalement

en toutes les choses qui peuvent regarder le prochain. Et quant au reste à leur Supérieur Général, selon la Bulle Statuts et Règlements de leur Congrégation. Et afin qu'ils puissent vaquer librement à l'instruction des Ecclésiastiques et au salut du peuple de notre Diocèse par l'exercice des fonctions propres à leur Institut, Nous leur avons donné et donnons le pouvoir par ces présentes ; à condition néanmoins qu'ils seront immédiatement soumis à Nous et à nos successeurs comme il a été dit cy dessus.

En foy de quoy Nous avons signé ces Présentes doubles, fait contresigner par nostre Secrétaire, et d'icelles fait apposer le sceau de nos armes.

Donné à Toul en nostre Palais Episcopal le quatorzième jour de mars mil six cens quatre-vingt.

Signé J. bv. et C. de Toul

et plus bas par Commandement de Mon Seigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque et Comte de Toul: C. De Laigle.

Ce traité, suivant l'usage, fut communiqué au Supérieur Général de la Mission pour sa ratification. Ce que fit M. Edme Jolly, le 20 mars suivant en la forme suivante :

" Nous Edme Jolly Supérieur général de la Congrégation de la Mission, recevons et acceptons avec tout le respect et toute la reconnaissance qui nous est possible, la grâce que Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque le Comte de Toul, a fait à nostre Congrégation par l'acte cy dessus écrit, et promettons [128] d'accomplir toutes les conditions portées par iceluy. En foy de quoy Nous avons signé la Présente de nostre main, et fait contresigner par le Secrétaire de Nostredite Congrégation et sceller de nostre sceau à S. Lazare lez Paris ce vingtième de mars mil six cens Quatre vingt.

Signé : Jolly

et plus bas: par mondit Sieur Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, R. Gouhier Secret.

(Arch. S. Lazare, Registre des fondations).

Pour assurer davantage l'existence du séminaire, nous avons vu précédemment que Mgr de Bissy lui avait uni, le 1<sup>er</sup> juillet 1692, les collégiales de Liverdun et de Brixey, non sans avoir rencontré bien des obstacles.

Ce fut à l'occasion de cette union que, le 30 juillet 1709, un nouveau traité fut passé entre Mgr de Camilly et le Supérieur général, M. François Watel, suivant lequel les biens du séminaire seraient utilisés pour le bien et utilité de l'établissement suivant leur destination, et les Prêtres de la Mission en rendront compte à l'évêque et à ses successeurs, lesquels auront l'entière disposition des cures et bénéfices dépendant des collégiales de Brixey et de Liverdun. M. Watel ratifia ce traité le 3 août suivant.

Quelque temps après, Mgr de Camilly estima utile de faire confirmer par l'autorité souveraine du Roi tout ce qui avait été fait précédemment pour l'établissement du Séminaire. En février 1712, il obtenait les lettres patentes suivantes:

" Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous presens et à venir, salut.

Nostre amé et feal Conseiller en nos Conseils François Blouet de Camilly Evesque et Comte de Toul, Nous ayant fait représenter que feu nostre amé et feal Conseiller en nos Conseils Jacques de Fieux Evesque et Comte de Toul l'un de ses predecesseurs aurait obtenu de nous des Lettres patentes portant permission d'establir un seminaire ecclésiastique dirigé par des Prestres seculiers dans nostre ville et fauxbourg de Toul, au lieu le plus commode, et de pourvoir a sa dotation par les voyes canoniques, unions de bénéfices, assignations de pensions ou autrement en

la forme qu'il jugerait la plus convenable, ainsy qu'il est plus au long porté ausd. Lettres datées du mois de mars mil six cens soixante dix huit, en conséquence desquelles le dit Sr de Fieux aurait nommé et choisy les Prêtres de la Congrégation de la Mission et leurs successeurs pour la direction perpétuelle tant au spirituel qu'au temporel dud. séminaire et l'aurait estably dans la maison du St Esprit de lad. ville unie à lad. Congrégation, comme au lieu le plus convenable, suivant l'acte du quatorzième Mars mil six cens quatre vingts, accepté par le Sr Jolly, [129] Supérieur général de lad. Congrégation le vingtième desd. mois et an, conformément à la destination faite par les Srs de Gournay et du Saussay precedens Evesques de Toul qui avaient appellé et estably lesd. Prestres de la Congrégation de la Mission de St Lazare lez Paris dans lad. ville de Toul en lad. maison du St Esprit, pour y exercer leurs fonctions suivant l'union qui en auroit esté faite à lad. Congrégation autorisée par nos Lettres patentes du mois de décembre mil six cens cinquante sept, et par divers arrests de nostre Conseil, laquelle maison led. Sr de Fieux aurait fait rebatir pour la mettre en estat de servir aud. séminaire, qui est le plus nombreux du Royaume, et y aurait ensuite par son testament fait un legs de ses biens pour contribuer à la fondation et dotation dud. séminaire, auquel le Sr de Bissy son successeur aurait aussy appliqué à mesme fin quelques constitutions de rentes provenans de la feue Dame de Lerinshams et autres, et uny les chapitres de Brixey et de Liverdun, laquelle union a esté pareillement autorisée par nos Lettres patentes du mois de septembre mil six cens quatre vingts dix neuf, led. Sr de Camilly voulant suivre les traces de ses predecesseurs et perfectionner ce qu'ils ont si bien et si utillement commencé pour affermir l'establissement dudit séminaire qui est des plus importans du Royaume, et le rendre stable dans lad. maison du St Esprit de Toul, et qu'il y demeure uny sous la direction et administration perpétuelle tant au spirituel qu'au temporel desd. Prestres de la Congrégation de la Mission qui y sont establis et qui s'en acquittent dignement, aussi bien que dans plusieurs autres séminaires de nostre Royaume, qu'ils dirigent et gouvernent avec fruit et benediction, il Nous a tres humblement fait suplier de luy accorder nos Lettres à ce necessaires, à la charge que les biens et revenus unis et incorporés aud. seminaire et qui y seront cy apres annexez pour en achever la fondation et dotation, notamment ceux desd. Chapitres de Brixey et de Liverdun, ensemble les biens provenant du legs dud. feu Sr de Fieux et de lad. feue Dame de Lerinshams et tous autres presens et à venir seront employés à perpetuité par lesd. Prestres de la Mission de Toul, suivant l'intention de nosd. Lettres patentes et arrests de nos Cours, et sur les ordres dud. Sr de Camilly et de ses successeurs Evesques de Toul pour le bien et utilité dud. séminaire suivant leur destination, et qu'ils en rendront compte aud. Sr Evesque et à ses successeurs, lesquels auront l'entière disposition des cures et benefices dependans desd. Chapitres de Brixey et de Liverdun, conformément au traité passé entre'eux le trente juillet 1709, agréé et ratiffié par le Supérieur général de lad. Congrégation le trois aoust suivant, et qu'en outre lesd. Prestres de lad. maison du St Esprit de Toul et leurs sccesseurs demeureront soumis aud. Sr Evesque et à ses successeurs en tout ce qui concerne la conduite dud. séminaire, l'administration des sacremens, paroisses, missions et generalement en tout ce qui regarde les fonctions ecclésiastiques envers le prochain; restant pour le surplus en ce qui concerne la conduite particulière et domestique de lad. Congrégation soumis [130] à leur Superieur général conformément à leur institut.

A ces Causes, estant bien informé du bon succès des seminaires regis par les Ecclesiastiques seculiers, et de la piété et capacité desd. Prestres de la Mission pour la conduite desd. séminaires, de l'avis de nostre Conseil qui a veu lesd. Lettres patentes du mois de mars mil six cens quatre vingt dix neuf, avec led. traité du quatorzième et vingtième mars mil six cens quatre vingts, et de notre grace speciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons par ces presentes signées de nostre main approuvé, confirmé, et autorisé l'establissement dud. séminaire de Toul dans lad. Maison du St Esprit unie à lad. Congrégation de la Mission de St Lazare,



voulons que nosd. Lettres patentes cy devant accordées pour led. établissement en mil sept cens soixante dix huit, sortent leur plein et entier effet, tant pour l'avenir que pour le passé, affin que led. séminaire puisse estre suffisamment fondé et doté, et ordonnons qu'à perpétuité il demeure tant au spirituel qu'au temporel sous la direction et administration desd. Prestres de la Mission et leurs successeurs, à la charge par eux d'employer les biens et revenus dud. séminaire, nommément ceux desd. Chapitres de Brixey et de Liverdun, ensemble les biens qui proviennent dud. feu Sr de Fieux ou de lad. feu Dame de Lerinshams et tous autres généralement présents et à venir, conformément à leur destination pour le bien et utilité dud. séminaire, suivant nos Lettres patentes et les arrests de nos Cours, sur les ordres dud. Sr de Camilly évesque de Toul et de ses successeurs aud. évesché, desquels revenus lesd. directeurs rendront compte aud. Sr évesque et à ses successeurs, ausquels la disposition des cures et bénéfices dependans desdits chapitres de Brixey et de Liverdun appartiendra conformément au traité passé entr'eux, agréé et ratifié par le Supérieur général de lad. Congregation; et que lesd. Prestres de la Mission, residans aud. séminaire et leurs successeurs, en tout ce qui concerne la conduite dud. séminaire, l'administration des sacremens, la paroisse et les missions, et généralement en tout ce qui touche les fonctions ecclésiastiques à l'esgard du prochain, restant pour le surplus en ce qui regarde la conduite particulière et domestique de lad. Congregation soumis à leur Superieur général selon leur institut.

Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les gens tenans nostre Cour de Parlement et Chambre des Comptes à Metz et tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra que ces presentes ils ayent à faire registrer et du contenu en icelles faire jouir et user led. séminaire pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens quelconques, nonobstant tous édits, ordonnances, règlements, arrests, lettres et autres choses à ce contraires, ausquelles nous avons derogé et dérogeons par ces presentes, Car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours [131] Nous avons fait mettre nostre scel à cesd. presentes.

Donné à Versailles au mois de février l'an de grace mil sept cens douze et de nostre regne le soixante neuvième.

Signé : Louis

Et sur le repli : Par le Roy Voysin.

Visa, signé Phelypeaux. Pour confirmation du séminaire de Toul, signé Voysin.

Ces lettres patentes furent "registrées au greffe de la Cour, ouy et ce consentant le Procureur général du Roy, pour estre exécutées suivant leur forme et teneur, suivant l'arrest de ce jour.

Fait à Metz en Parlement le quinziesme jour du mois de fevrier mil sept cent douze.

Signé : Regnier.

(Arch. Nat., S. 6712-6714).

## LE PERSONNEL DU SÉMINAIRE

### 1. Les Directeurs

Le personnel des séminaires dirigés par la Congrégation de la Mission comprenait ordinairement, outre le Supérieur ou Directeur, un assistant remplaçant le supérieur en cas d'absence, un économe ou syndic, et des régents en proportion de l'importance du séminaire et du nombre des élèves, plus quelques frères coadjuteurs chargés des services intérieurs, parfois même de la gestion ou exploitation des propriétés.

Il n'était pas rare qu'un clerc de la Mission fût adjoind aux prêtres, soit en surnombre, soit pour suppléer provisoirement à leur petit nombre.

Le minimum des prêtres affectés aux séminaires était de quatre prêtres, en temps normal.

Il semble que ce fut l'effectif ordinaire du séminaire de Toul jusqu'à une certaine époque.

Se basant sur un document des *Arch. départ. de la Meurthe-et-Moselle* (G.125), Eugène Martin écrit que "du temps de M. Abgrall, avec le Supérieur, la communauté des Lazaristes comprenait six directeurs, six missionnaires au nombre desquels était le curé de la paroisse de Saint-Amand, et trois frères convers" (II, 504-505).

Le séminaire étant alors en pleine prospérité, on comprend ce nombreux personnel ; mais, se maintint-il longtemps à ce chiffre ? [132]

Dans son ouvrage: "*Notice de la Lorraine*", rédigé en 1756, dom Calmet écrit: "Il y a ordinairement dans cette maison un supérieur, trois régents, quatre prêtres pour les missions et plusieurs autres pour les besoins de la communauté (vol. II, col. 622).

Ces "plusieurs autres" étaient vraisemblablement les frères coadjuteurs.

Il est probable que jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'effectif des directeurs et missionnaires fut à peu près maintenu à ces chiffres. Le manque de documentation ne nous permet pas d'en dire davantage.

Notons simplement que la fonction de supérieur ne dispensait pas ceux qui la remplissaient de se livrer à l'enseignement ou à la prédication des missions, suivant d'ailleurs des recommandations des Supérieurs généraux de la Mission. Il en fut ainsi à Toul.

## 2.- Les Élèves

Dans son "*Histoire ecclésiastique ... du diocèse de Toul*", écrite en 1707, le P. Benoît dit que "l'on regarde à présent le séminaire de Toul comme un des plus considérables du royaume : on y entretient pas moins de six vingt ecclésiastiques" (p. 698).

Les Lettres patentes de février 1712 mentionnent que le séminaire de Toul "est le plus nombreux du Royaume". C'est ce que disait déjà de son séminaire Alain de Solminihac, évêque de Cahors, mais il y avait un demi-siècle de cela et le séminaire de Toul n'existait pas.

De fait, d'après l'étendue des bâtiments, le nombre de ses chambres, l'achat qui fut fait au milieu du XVIIIe siècle d'une maison contigüe au séminaire et communiquant avec lui par le jardin, tout ceci permet de penser que le chiffre ordinaire des séminaristes dépassait largement la centaine au moins au XVIIIe siècle. À la rentrée de 1773, on comptait 108 théologiens et 50 philosophes.

Lorsque Mgr Bégon, inaugurant son épiscopat, procéda en 1723 à une ordination générale, celle-ci comprenait : 48 tonsurés, 81 minorés, 49 sous-diacres, 25 diacres et 21 prêtres (Martin, II, 458). Eu égard à ce chiffre important d'ordinands, il faut tenir compte évidemment que, comme en toutes les ordinations faites par les évêques des diocèses, il y avait place pour les religieux et même pour les clercs d'autres diocèses, en quête d'un évêque conférant les ordres. Ces chiffres donnent néanmoins une idée du grand nombre des séminaristes de Toul. D'ailleurs, l'étude que nous avons pu faire de nombreux séminaires nous autorise à penser que le séminaire de Toul était vraiment le plus nombreux de ceux que dirigeait la Mission.

Ordinairement, les séminaristes payaient une pension pour leur entretien. Cette pension variait suivant les pays, la cherté de la vie, et ce que pouvaient procurer les propriétés du séminaire. [133] Elle variait de 200 à 400 livres, au prorata du temps de présence au séminaire, et suivant les époques. Qu'en était-il à Toul? Nous ne le savons.

Comme ailleurs, il y avait au séminaire de Toul des bourses, en faveur des clercs plus pauvres admis à une bourse complète ou à une demi-bourse.

Un arrêt du Parlement, en date du 11 avril 1690, écrit Martin, avait attribué au séminaire de Toul douze bourses que Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, avait fondées par son testament, pour l'éducation de douze gentilshommes pauvres ; d'autres bienfaiteurs s'étaient intéressés à cette œuvre et le subside de 60.000 livres, accordé en 1680, avait fourni de précieuses ressources (Martin, II, 374).

Le sieur Jacques de la Vigne, curé de Varennes, avait fait par testament une donation pour l'entretien de quelques pauvres ecclésiastiques au séminaire (*Arch. dép.*, G. 126).

De même, le curé de Rozelieures, Nicolas Bourguignon, fit une donation pour aider à la subsistance des pauvres clercs qui seront reçus au séminaire (*A. D.*, G.126).

Mgr Drouas mit les places au concours (Martin, II, 556).

Avant d'être admis au séminaire, les candidats étaient soumis à un examen sérieux.

" Les curés, écrit Martin, étaient instamment priés de faire, durant six mois, un examen sérieux de la vocation du futur clerc; de s'assurer s'il possédait son catéchisme et s'il comprenait l'importance de sa démarche. Le temps d'épreuve terminé, si l'impression lui était favorable, le candidat devait se présenter au séminaire, avec un certificat, le lundi de la semaine de la Passion ou le lundi après l'ordination de septembre; il se mettait en retraite aussitôt et recevait la tonsure le vendredi suivant" (II, 506).

Combien de temps les séminaristes demeuraient-ils présents au séminaire ? Voici ce qu'en écrit encore Eugène Martin :

" Malheureusement, les bâtiments de l'ancienne commanderie du Saint-Esprit, n'étaient point assez grands pour que la jeunesse cléricale pût passer à Toul un long temps de probation : ils ne pouvaient contenir qu'une centaine d'élèves, chiffre bien inférieur aux besoins d'un diocèse aussi vaste. Force était donc de fixer à deux ans le maximum du séjour ; de laisser dans leurs familles les aspirants au service de Dieu et de ne les rappeler que quelques semaines avant chaque ordination.

Cette situation des jeunes clercs, exposés aux dangers du siècle, inquiétait Mgr Bégon. Sa sollicitude pastorale lui fit prendre les mesures les plus sages : il recommanda instamment aux curés de veiller avec soin sur ces trésors de l'héritage du Seigneur ; de leur donner, par écrit, un règlement de vie ; de surveiller et de diriger leurs études ; de leur apprendre le chant et les cérémonies ; [134] de s'assurer s'ils portaient l'habit clérical et la tonsure, s'ils menaient une conduite exemplaire, s'ils assistaient aux offices en surplis, s'ils se confessaient régulièrement. Il réorganisa les conférences que son prédécesseur avait rétablies en faveur des clercs dans les principales villes du diocèse, et nous avons conservé le règlement qu'il dressa, le 24 janvier 1737, pour la conférence de Bar-le-Duc.

Chaque fois qu'un ordinand rentrait au séminaire, il devait présenter un certificat de son curé, attestant "qu'il avait porté la soutane tous les jours dans le lieu de son domicile, les cheveux courts et la tonsure bien marquée ; qu'il avait assisté aux offices divins, en surplis, les fêtes et les dimanches ; qu'il avait exercé les fonctions de son ordre ; qu'il s'était confessé au moins tous les quinze jours ; qu'il n'avait point paru aimer, ni la chasse, ni le jeu, ni le vin ; qu'il n'avait pas imprudemment fréquenté, ni fille, ni femme, ni laïc dont la conduite fût peu édifiante ; ni fait

quelque autre chose qui fut contraire à la sainteté de son état". Cet article du règlement toulousain nous montre quel soin minutieux présidait alors au recrutement du sacerdoce" (Martin, II, 505-506).

Nous avons rencontré en bien d'autres diocèses des règlements analogues pour le même cas. Ce règlement allait de soi, étant donné que les séminaristes ne demeuraient pas en permanence au séminaire entre les ordinations ou depuis le commencement de leur acceptation au séminaire.

Ces dispositions, dont vient de parler Martin, furent-elles en vigueur jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Bien des séminaires qui n'exigèrent d'abord des clercs que deux ans de présence au séminaire, en arrivèrent progressivement à étendre ce laps de temps à trois, quatre, sinon cinq années (Cf. Degert, *passim*).

Une des raisons qui nous font poser la question pour Toul, est que ce séminaire fut affilié à l'Université de Nancy en août 1776. Or, l'une des conditions exigées pour l'affiliation d'un séminaire à une Université était qu'on y fit un quadrennium ou un quinquennium d'études. (Cf. Degert). En était-on arrivé là à Toul ? Nous n'avons pu trouver de documents à ce sujet.

À leur sortie du séminaire, les jeunes prêtres toulousains n'étaient pas laissés à l'abandon. Au dire de notre confrère Joseph Girard : " M. Abgral était chargé de les surveiller et de placer les jeunes prêtres qu'il avait élevés : il s'acquittait de cette fonction avec la plus grande intelligence. Chaque curé avait précisément le vicaire qui lui convenait et chaque nouveau prêtre était confié à celui qui pouvait mieux le former au saint ministère. C'est qu'on avait à l'évêché une connaissance exacte du caractère, des talents et du mérite de tous les ecclésiastiques du diocèse ... Le diocèse de Toul était réputé comme un des plus éclairés du royaume, comme l'un des mieux réglés" (*Annales de la Mission*, 1952, 377). [135]

Hélas ! il n'en fut pas toujours ainsi, et nous avons vu dans l'histoire du personnel de la maison, que vers la fin ou le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien des curés crurent devoir se plaindre de leurs vicaires, et ce fut l'une des causes du mouvement d'opinion contre les directeurs du séminaire, M. Brocquevielle et les autres.

L'histoire des séminaires de l'Ancien Régime mentionne fréquemment la présence au séminaire de prêtres, voire de religieux, condamnés par lettre de cachet, par décision judiciaire ou par sentence d'officialité, à y accomplir un séjour forcé de durée variable.

Ce cas se produisit aussi à Toul. En 1690, par sentence de l'officialité de Toul un curé, accusé d'avoir continué les fonctions pastorales nonobstant la suspense qu'il avait encourue, fut déclaré irrégulier, privé de sa cure, et condamné à passer trois mois au séminaire (A. D., G.1288).

Au dire de Martin, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les peines de prison pour les clercs furent remplacées par une retraite de trois à six mois à accomplir au séminaire de Toul ou dans un monastère (II, 348).

## LA VIE AU SÉMINAIRE

La vie intime d'un séminaire nous est singulièrement manifestée par le Règlement qu'on y suivait.

Celui que M. Abgrall fit imprimer à Toul, en 1738, chez Simon Vincent, n'était évidemment pas le premier règlement en usage depuis l'origine du séminaire.

Non sans bonnes raisons, nous estimons qu'en 1680, lors du commencement du séminaire de Toul, fut mis d'abord en pratique le Règlement de 1645, que M. Vincent avait établi pour le séminaire des Bons-Enfants, et qui servit ensuite de base pour tous les séminaires dirigés par les Prêtres de la Mission. Ce règlement, communiqué au début des nouvelles fondations de séminaires, fut adapté en chaque diocèse, suivant les désirs de l'évêque et les coutumes des lieux. Il reçut ultérieurement d'autres modifications à la suite des directives des Supérieurs généraux ou des décisions des assemblées générales.

L'assemblée générale de 1668, l'une des premières et des plus importantes, donna des directives très précises pour la direction de nos séminaires, et après cette assemblée, M. René Alméras déclarait : "Nous avons le même règlement dans tous les séminaires des diocèses, pour nous y conformer autant que les Évêques le permettront" (*Circ.*, I, 91, VIII).

Si des modifications ultérieures étaient apportées au règlement primitif, [116] elles étaient insérées au Coutumier de la maison, en attendant qu'il fut procédé à une nouvelle rédaction.

Ainsi en fut-il d'abord à Toul assurément. Ce séminaire fut confié à la Mission en 1680. Or, M. Edme Jolly, supérieur général, écrivait le 21 juin 1679, au supérieur du séminaire de Troyes :

"Pour ce qui est de l'ordre de la journée le désir de la Compagnie est que l'on se conforme à celui du séminaire des Bons-Enfants" (*Arch. S. Laz.*, Dos. Jolly, p. 216).

Comme l'on ne possédait pas alors d'appareils à polycopier, et que toutes les copies du règlement des séminaires devaient être transcrites à la main, on s'efforçait d'en avoir quelques copies en réserve pour servir au besoin, lors d'un nouvel établissement de séminaire.

Le 5 novembre 1681, le même M. Jolly mandait au supérieur du séminaire de Châlons-sur-Marne : " Si vous pouvez sans vous incommoder nous faire faire une copie des Règlements de votre séminaire vous nous ferez plaisir de nous l'envoyer, parce qu'ils serviront à d'autres" (*Arch. S. Laz.*, Dos. Chalons, p. 157).

Et l'on sait que lorsque le séminaire d'Angoulême fut confié à la Mission en 1704, ce fut précisément une copie du Règlement de Chalons, dont le nom figure encore sur l'exemplaire conservé aux archives d'Angoulême, qui y fut envoyée.

Cette filiation des règlements des séminaires de la Mission, dont nous avons fait ailleurs un~ étude, nous paraît d'une telle évidence, qu'il paraît inutile d'insister.

Le Règlement imprimé à Toul en 1738, reproduit d'ailleurs en substance ce qui faisait le fond des Règlements primitifs: mais, le style en a été modernisé, d'heureuses suppressions ont été faites.

Cet effort d'adaptation des Règlements s'était d'ailleurs opéré en plusieurs séminaires de la Mission. Le séminaire de Saint-Firmin, qui avait pris la suite du séminaire des Bons-Enfants, éditait un nouveau Règlement, en 1722, mieux adapté aux clercs parisiens ; de même Chalons en 1723, Toul en 1738, Béziers en 1743 et Poitiers en 1766.

Si l'on compare ces derniers Règlements avec ceux qui les avaient précédés, on y constate de sensibles améliorations.

D'abord, quant à la forme, plus moderne dans l'expression et plus logique dans l'exposition des articles.

Pour le fond, l'essentiel des principes et des prescriptions est demeuré identique, mais s'est dépouillé de ce qui était tombé en désuétude ou ne répondait plus aux mœurs du temps.

Les motifs surnaturels des points de discipline sont davantage explicités et mieux dessinés, de manière à conduire les esprits à une obéissance surnaturelle et non pas purement disciplinaire.

La pratique de la direction spirituelle est maintenue, comme par le passé, mais comme un certain relâchement s'était fait sentir un peu partout, on essaye par la persuasion de la remettre en vigueur.

La pratique sacramentaire, pénitence et Eucharistie a peu variée, [137] et si généralement elle demeure conforme aux mœurs de l'époque, certains de ces règlements paraissent suggérer une plus grande fréquence, tout en laissant une entière liberté.

Il en est de ces Règlements qui donnent au culte du Saint-Sacrement la place normale que postulait une formation sacerdotale complète et harmonieuse. D'aucuns même, traitent explicitement de la dévotion mariale.

À la fin du XVIIIe siècle, un nouvel effort de réforme sera encore tenté, comme à Cahors (1780). Les Règlements des séminaires de Luçon (1786) et de Castres (1788) procèdent à de véritables innovations, qui en font des règlements fort semblables à ceux de nos séminaires des XIXe et XXe siècles.

Enfin, en 1788, le dernier supérieur général d'avant la Révolution, M. Cayla, sitôt terminée l'assemblée générale qui l'avait élu, prescrivait aux séminaires l'adoption d'un nouveau règlement général.

C'est à la lumière de cet exposé, qu'il faut juger la valeur du Règlement du séminaire de Toul, édité en 1738 par M. Abgrall. S'il présente une nette parenté avec le Règlement de Chalons de 1723, du moins a-t-il le mérite d'être plus concis et mieux ordonné.

C'est donc ce Règlement de Toul du milieu du XVIIIe siècle que nous allons maintenant donner, demeurant entendu que bien que d'une date relativement tardive, il ne s'écarte pas sensiblement des règles et directives qui ont présidé à la formation des premières générations de séminaristes toulousains, non sans d'excellents résultats d'ailleurs, comme le montrent à l'envi les historiens de la Lorraine.

## RÈGLEMENTS DU SÉMINAIRE DE TOUL

### Article premier

Le Séminaire est institué pour former les Ecclésiastiques tant à la science qu'à la vertu convenables à leur vocation, et à leur Ordre. C'est pour cela qu'on y enseigne la philosophie et la théologie, la manière d'administrer les sacrements, le plain-chant, les cérémonies de l'Église, la méthode de catéchiser, de faire les prônes, de prêcher et de confesser, comme aussi le moyen de le faire en esprit et avec piété. Mais on tâche principalement de leur faire apprendre par pratique la science des Saints, c'est-à-dire, les vertus chrétiennes et ecclésiastiques : particulièrement l'humilité, la mortification, la modestie, le zèle du salut des âmes et la vraie dévotion. C'est à quoi tendent les méditations, les conférences de piété, les exhortations, les retraites spirituelles, la lecture des livres de dévotion, et d'autres semblables exercices qu'on y fait : mais surtout le bon exemple qu'on se donne les uns aux autres: [138] ainsi chacun s'efforcera de contribuer à tout cela conformément aux présents Règlements et aux autres choses que le Supérieur pourra ordonner dans les rencontres.

## II

Les principales dispositions requises en ceux qui désirent être admis au Séminaire, sont 1° d'avoir une bonne volonté, et une forte résolution de s'avancer dans la vertu et dans la science nécessaire à leur état. 2° Une entière soumission au Supérieur et aux autres qui sont chargés de les enseigner ou de les corriger. 3° Un grand courage et une ferme confiance en Dieu pour surmonter les difficultés qu'ils pourront trouver, surtout au commencement.

## III

Ils se rendront au Séminaire précisément au temps ordonné : savoir, les Théologiens le troisième jour de Novembre, et les Philosophes le quatrième et le cinquième du même mois, ayant les choses dont ils doivent être pourvus auparavant ; et dès leur entrée ils feront la retraite spirituelle pendant laquelle ils liront soigneusement et se feront expliquer ces règlements, afin de les bien pratiquer ; que si d'abord ils trouvent quelque chose qui répugne à la nature, ou à leurs inclinations particulières, ils se vaincraient en cela pour l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui assure qu'on se doit faire violence pour entrer dans le royaume du ciel.

## IV

Comme l'oraison et particulièrement la mentale, est un excellent moyen pour obtenir de Dieu les grâces nécessaires, chacun y aura recours dans ses besoins, outre la méditation qu'il fera tous les jours au matin avec la communauté.

## V

Ils feront une profession toute particulière d'honorer le très saint Sacrement de l'Autel, témoignant la vénération profonde, et le souverain respect qu'ils ont pour cet auguste mystère, par leur modestie et leur dévotion non seulement en assistant au service divin ; mais encore durant tout le temps qu'ils se trouveront en sa présence.

## VI

Ils auront soin d'entendre tous les jours la messe, et autant qu'il se pourra, celle de la communauté, se ressouvenant d'offrir à Dieu conjointement avec le Prêtre le sacrifice de notre Rédemption pour toutes les fins pour lesquelles il a été institué, et en particulier pour l'avancement du Séminaire dans la véritable dévotion et dans la sainteté.

## VII

Ils se confesseront une fois la semaine à l'un des confesseurs de la maison, et communieront selon l'avis de leur directeur. [139]

## VIII

Ils assisteront soigneusement à l'Office divin qu'on dit en commun, et s'étudieront à le dire posément et avec piété, y gardant exactement les médiations, et s'y tenant dans une grande modestie pour ce qui regarde la composition du corps et la récollection de la vue, tant aux heures

qu'on ne fait que réciter, qu'aux offices solennels et aux grand-Messes : ceux néanmoins qui ne sont pas obligés au bréviaire, n'y assisteront que selon qu'on le leur dira en temps et lieu, ou suivant ce qui est marqué dans l'ordre de la journée.

## IX

Ils se rendront fidèlement aux conférences et autres exercices qui se feront au Séminaire, et ils n'en sortiront que dans la nécessité et avec permission. Ils en useront de même pour les leçons, les répétitions de cérémonies, et le plain-chant ; et en tout cela ils tâcheront de s'édifier les uns les autres par leur silence, l'attention, la modestie, et la soumission, évitant surtout l'esprit de contestation.

Dans le saint désir et la sainte ardeur qu'un chacun doit avoir de s'avancer en esprit, et de s'unir parfaitement à Dieu par l'acquisition des vertus solides, tous auront soin environ une fois le mois de voir leur directeur hors de la confession pour traiter avec lui de ce qui concerne leur avancement, lui déclarant: 1° Ce qui regarde leurs devoirs envers Dieu, comme le succès de leurs exercices spirituels, la pureté de leurs intentions, l'usage de la présence de Dieu, et autres pratiques semblables. 2° De quelle manière ils se comportent dans la conversation avec le prochain et dans les autres actions extérieures. 3° Ce qui regarde leur personne et leur intérieur, comme les petites peines d'esprit, les tentations, les mauvaises habitudes, et la répugnance qu'ils auraient au bien, avec les sources d'où elles proviennent; et de quels moyens ou mortifications ils se servent en leur particulier pour s'en corriger; le tout avec humilité, candeur et simplicité.

Ils consulteront le Supérieur du Séminaire sur les choses les plus importantes, comme quand il s'agira d'accepter, de permuter, ou de résigner un bénéfice ; de s'engager dans un emploi. Ils feront le même en d'autres semblables occasions.

## XII

Surtout ils se feront violence pour réprimer l'empressement que plusieurs font paraître pour la réception des Ordres, sur quoi ils se reporteront entièrement au jugement de leurs supérieurs.

## XIII

Ils n'achèteront quoi que ce soit les uns des autres, et ne se prêteront point d'argent, sans l'avis du Supérieur. [140]

## XIV

Tous auront en entrant au Séminaire un couvert, un surplis, un bonnet carré, des draps de lit ; les Théologiens auront de plus l'auteur qu'on y enseigne, une Bible latine, un nouveau Testament séparé, et un à Kempis ; ils n'achèteront pas d'autres livres sans l'avis du Supérieur ; mais ils emploieront à acheter ceux qu'il leur indiquera trente livres en entrant, autant après le sous-diaconat, et enfin pareille somme avant la Prêtrise.

## XV

Tous apprendront avant chaque ordre une partie de l'histoire de l'ancien Testament, selon la distribution qui en sera faite dans un mémoire que l'on joint à ces règlements.



## XVI

On ne prendra pas sans en avertir, ce qui sert au public, comme livres de chant, Missels, etc. de peur qu'on en manque au besoin ; on ne jettera point d'eau ni autre chose par les fenêtres. Pendant que l'on est en la chambre, la clef doit toujours être à la porte, la nuit aussi bien que le jour. Quand on trouve quelque chose par la maison, comme bréviaire, etc. on la remet au lecteur ou au portier ; on ne fait monter personne dans sa chambre, mais on les reçoit à la porte ou dans la salle destinée à cet usage.

## XVII

Ils se réduiront au médecin, au chirurgien, à l'apothicaire, aux blanchisseurs, et aux autres personnes semblables qui ont coutume de servir cette maison, ou qui y sont connues, à moins que le Supérieur ne permette le contraire.

## XVIII

Les prêtres nouvellement ordonnés, diront leur première Messe au Séminaire ; et s'ils la chantent, ils n'emploieront aucun ecclésiastique de dehors pour être officier dans cette cérémonie, que du consentement du Supérieur.

## XIX

Pour honorer en quelque façon la Passion de Notre Seigneur, ils lui offriront la petite abstinence qu'ils feront le vendredi, se contentant dans la réfection du soir d'un seul mets qui sera de légumes.

## XX

Ils tacheront de ne rien faire paraître dans leur extérieur qui ressente encore l'esprit du monde, particulièrement aux habits et aux cheveux qu'ils porteront toujours dans la modestie et la simplicité ecclésiastique.

## XXI

Ils auront soin que toutes les semaines et à l'approche [141] des grandes Fêtes, on rafraichisse leur couronne aux jours marqués pour cela, et ils ne se feront faire ni les cheveux ni la barbe les Fêtes ou les Dimanches, ni dans les chambres particulières.

## XXII

Ils ne sortiront pas de leurs chambres sans être entièrement habillés, et ils n'y paraîtront pas sans ceinture, ni avec leur bonnet de nuit hors l'heure du coucher ou du lever.

## XXIII

Ils auront un grand soin de conserver la pureté si nécessaire aux ecclésiastiques, et pour cela ils éviteront la conversation des femmes et des filles, si ce n'est aux occasions de nécessité ; et alors même ils ne leur parleront qu'en lieu où ils pourront être vus, et le plus courtement qu'il sera possible, conservant toute la modestie requise en leur présence.

#### XXIV

Pour imiter l'humilité de N.S. en ce qu'il disait qu'il n'était pas venu au monde pour être servi, mais pour servir, ils serviront à table chacun sa semaine selon l'ordre qui aura été donné, tâchant de faire cette action avec respect et modestie, comme aussi dans l'esprit de charité, se représentant qu'on rend service à Jésus-Christ en la personne des Ecclésiastiques qui tiennent sa place sur la terre.

Et afin qu'en même temps que le corps prend sa réfection, l'âme reçoive aussi la sienne, ils tâcheront de faire profit de la lecture qu'on fait, l'écoutant avec attention, et la recueillant comme une manne spirituelle que Dieu leur envoie du Ciel avec la nourriture corporelle.

#### XXVI

Celui qui sera nommé à son tour pour lire au réfectoire, s'étudiera toujours à le faire distinctement, afin que la compagnie l'entende plus volontiers et plus fructueusement ; que s'il arrive qu'on le reprenne tout haut de quelque mot mal prononcé, il recevra cette charité avec respect, et se corrigera, prononçant comme on le lui aura dit.

#### XXVII

Dans la vue des humiliations que N.S. a pratiquées, ne dédaignant pas de faire les offices les plus bas dans la maison où il était avec la Ste Vierge et saint Joseph, chacun fera son lit tous les jours au matin, et balayera sa chambre au moins deux fois la semaine, ayant soin de la tenir propre et bien rangée.

#### XXVIII

Comme le St Esprit dit qu'il y a un temps de se taire, aussi bien que de parler, et qu'il est impossible que la dévotion subsiste [142] dans une communauté, où les heures du parler ne sont pas réglées, tous garderont le silence hors le temps de la récréation ; que si hors ce temps-là on a besoin de parler à quelqu'un, on le fera à voix basse et en peu de mots ; et jamais avant l'oraison du matin ni après la prière du soir.

#### XXIX

Ils ne souffriront jamais aucune pensée désavantageuse l'un de l'autre dans leur cœur, et ne feront ni ne diront aucune chose qui puisse faire peine à personne ; mais ils s'honoreront de paroles et d'effets, s'entraînant comme des frères dont Notre Seigneur a uni les cœurs par son amour, en les assemblant de corps pour son service.

#### XXX

Ils n'iront point dans les chambres les uns des autres, et n'admettront pas les autres dans les leurs sans quelque nécessité particulière et sans la permission expresse du Supérieur.

### XXXI

Ils ne fermeront point les portos de leurs chambres par dedans, et n'ouvriront pas celles des autres, que ceux qui y sont ne le leur ayant dit.

### XXXII

En récréation, ils tâcheront de joindre la modestie avec la gaieté, et de mêler dans leurs entretiens quelques mots de piété aussi bien que de doctrine, bannissant de leurs conversations les railleries, les légèretés, les contestations, les médisances, et autres paroles dangereuses, les nouvelles du monde, et les disputes sur les matières trop curieuses.

### XXXIII

Ils liront avec soin les règles de la civilité et de la bienséance que l'on fera imprimer avec ces règlements, et tâcheront de s'en rendre par l'exercice, la pratique comme naturelle.

### XXXIV

Ils éviteront soigneusement les amitiés particulières, comme préjudiciables à la charité qui doit être universelle et commune envers tous. Ce sont marques d'amitié particulière quand deux ou trois personnes se trouvent presque toujours ensemble, soit aux récréations, soit ailleurs, se visitent souvent, se communiquent leurs secrets, et parlent de beaucoup de choses qu'ils ne voudraient pas dire en présence des autres.

### XXXV

Ils éviteront aussi les fréquentes visites et sorties comme préjudiciables à leur avancement ; et pour cela ils s'exempteront des commissions que leurs parents ou leurs amis pourront leur adresser ; [143] s'il survient quelque chose qui les oblige à sortir, ils la feront entendre au Supérieur, sans la permission duquel ils ne sortiront jamais.

### XXXVI

Surtout ils se donneront bien garde de manger, de boire, ou de coucher hors de la maison sans une permission très expresse, évitant principalement les cabarets, les jeux de paumes ou de boules, et autres lieux semblables, les jeux de hasards, les spectacles, et les divertissements défendus aux ecclésiastiques, et sauront qu'il n'y a point d'excuse à recevoir pour ces sortes de choses, ni pour ce qui ressent tant soit peu l'excès ou le désordre.

### XXXVII

Leur principal soin sera de travailler à l'acquisition des vertus requises à un ecclésiastique, particulièrement de celles dont on a fait mention ci-dessus, qui sont l'humilité, la modestie partout, et principalement dans les lieux saints ; le zèle des âmes, la vraie dévotion, et surtout une très pure intention de plaire à Dieu dans toutes leurs actions, bannissant absolument les respects humains, les dissimulations et les vanités du siècle, se disant souvent à eux-mêmes : pourquoi suis-je venu au Séminaire ; pourquoi suis-je au monde ? quel dessein ai-je sur la terre ?

### XXXVIII

Ils tâcheront de prendre de fortes résolutions pour se prémunir contre l'esprit d'intérêt, l'avidité ou le mauvais usage des biens d'Église, et l'amour déréglé des parents qu'on remarque en plusieurs ecclésiastiques.

### XXXIX

Ils seront exacts et ponctuels à garder l'ordre de l'emploi de la journée, obéissant au son de la cloche comme à la voix de Notre Seigneur qui les appelle pour l'aller servir à quelque exercice de la communauté ; et tant en allant qu'en revenant, on marchera en silence et modestement.

### XL

Toutes les fois qu'ils reviendront au Séminaire pour se préparer à recevoir quelque ordre, ils sauront un sermon, en sorte qu'ils soient en état de le prononcer.

### XLI

Avant chaque ordination, chacun apprendra dans l'extrait du Pontifical qui sera à la suite de ces règlements, et dans l'auteur que l'on enseigne au séminaire, ce qui concerne l'Ordre qu'il doit recevoir. [144]

### XLII

Le certificat qu'ils auront de leurs curés en revenant au Séminaire portera expressément qu'ils ont porté la soutane tous les jours dans le lieu de leur domicile, les cheveux courts, et la tonsure bien marquée ; qu'ils ont assisté aux offices divins en surplis les Fêtes et les Dimanches ; qu'ils ont exercé les fonctions de leur ordre ; qu'ils se sont confessé au moins tous les quinze jours ; qu'ils n'ont paru aimer ni la chasse, ni le jeu, ni le vin ; qu'ils n'ont fréquenté imprudemment ni fille, ni femme, ni laïques dont la conduite fut peu édifiante, ni fait autre chose contraire à la sainteté de leur état ; sans un tel certificat ils ne seront pas reçus au Séminaire.

### XLIII

Avant que de sortir tout à fait du Séminaire, ils feront quelque retraite comme à l'entrée, particulièrement s'ils n'en ont point fait depuis peu ; et cela pour se disposer à l'emploi auquel Dieu les appelle, et se prémunir contre les attaques qu'ils auront à souffrir dans le monde.

### XLIV

Dès qu'ils seront hors du Séminaire, ils se retireront à leurs bénéfices, s'ils en ont qui demandent résidence ; ou ils pourront s'offrir à Monseigneur, ou bien en son absence à Messieurs les grands Vicaires, pour tel emploi qu'ils jugeront leur être convenable. S'il n'y en a pas de vacant, ils se retireront dans le lieu de leur domicile, y vivront dans le respect et la soumission dus au Doyen et au Curé, à qui ils montreront leurs lettres de prêtrise avant de dire leur seconde Messe ; ils ne changeront pas le lieu de leur résidence sans la permission de Monseigneur.

### XLV

Et en quelque lieu qu'ils demeurent, ils se souviendront souvent des instructions qu'ils auront reçues, et des bons exemples qu'ils auront vus dans leur Séminaire, comme aussi de mettre en pratique les saintes résolutions qu'ils y auront prises, particulièrement dans la retraite spirituelle; surtout ne pas manquer à faire tous les jours quelque oraison mentale, et la retraite tous les ans autant qu'il sera possible.

## XLVI

Tous auront les présents règlements, et les liront tous les mois ; et s'ils reconnaissent y avoir manqué en quelque chose, ils s'en humilieront devant Dieu, et formeront de nouvelles et fortes résolutions d'y être plus fidèles à l'avenir, moyennant la grâce de Notre Seigneur qu'ils invoqueront à cet effet. [145]

## ORDRE DE L'EMPLOI DE LA JOURNÉE

### POUR LES JOURS ORDINAIRES

#### Le matin

À cinq heures à son réveil donner son cœur à Dieu, faire le signe de la croix, dire quelque courte prière, s'habiller promptement, couvrir au moins son lit, puis faire à genoux les cinq actes ordinaires, savoir d'adoration, de contrition, de remerciement, d'offre de sa personne et de ses actions à Dieu, et de demande des grâces nécessaires pour bien passer la journée ; enfin se rendre en diligence au lieu destiné pour l' oraison mentale, de sorte qu'on soit en état de la commencer précisément à la demie.

À cinq heures et demie la méditation.

Un peu après six heures l'Angélus et les litanies du nom de Jésus ; ensuite se retirer dans sa chambre, y ranger ce qu'il faut et y lire à genoux un chapitre de l'Écriture sainte.

À sept heures et un quart la Messe de la communauté, à laquelle assistent ponctuellement tous ceux qui n'en ont pas encore ouï quelqu'autre, ou qui n'y doivent pas servir après.

À la sortie de cette Messe déjeuner au réfectoire, après quoi l'on retourne en sa chambre soit pour y voir la leçon, soit pour y faire une autre étude convenable.

À neuf heures la leçon ou conférence de Théologie ou de Philosophie jusqu'à dix heures et demie.

À dix heures et demie repasser la leçon que l'on vient d'expliquer ou faire quelque bonne lecture.

À onze heures l'examen particulier et ensuite le dîner, après lequel on va à l'église.

#### L' après-dîner

Au sortir de l'église, la récréation au lieu qu'on aura désigné, et non ailleurs.

À midi trois quarts la lecture du nouveau Testament en commun, le chant ; et s'il y a plusieurs bandes auxquelles on enseigne, aller à celle où l'on a été mis, et s'y comporter

modestement et avec respect les uns envers les autres. Le samedi on exerce les cérémonies au lieu du chant.

À une heure et demie les Ordres sacrés et les bénéficiers se rendent ponctuellement à l'église pour réciter Vêpres en commun.

Après Vêpres, étant retournés modestement en leurs chambres, ils font au moins un bon quart d'heure de Lecture spirituelle, qu'ils commencent par un chapitre de l'Imitation de N. Seigneur, et puis l'étude.

À trois heures et demie la conférence de Théologie ou de Philosophie jusqu'à cinq. [146]

À cinq heures, tous ceux qui sont obligés au bréviaire, vont dire Matines en commun, les autres étudient; et si par quelque rencontre ils n'ont pas encore pu l'après-dîner trouver du temps pour la lecture spirituelle, ils en prennent un peu de celui-ci.

À six heures et demie le petit examen; ensuite le souper, et puis l'Angélus à l'église.

Après l'Angélus la récréation comme après le dîner.

À huit heures un quart la prière du soir.

À neuf heures ou plutôt un peu avant, le coucher précédé et accompagné des actes ordinaires et convenables en ce temps-là, tel que sont d'offrir à Dieu le repos qu'on va prendre, lui demander la grâce de nous préserver de tout accident, et enfin nous résigner entre ses mains.

On éteint exactement la chandelle à l'heure sonnante, si on ne l'a fait plus tôt, en sorte qu'il n'y en ait plus d'allumées à la visite qu'on ferait des chambres.

## POUR LES FÊTES ET LES DIMANCHES

### Le matin

À six heures la conférence spirituelle. Après la conférence, les confessions dans les lieux destinés à cela.

À huit heures et demie on sonne le premier coup de la grand'messe et alors tous font lecture d'un chapitre du nouveau Testament.

À huit heures trois quarts on tinte pour appeler les officiers, qui se rendent promptement à la chapelle, afin de s'y préparer.

À neuf heures le dernier coup de la grand'messe, lequel sonnante on prend le surplis, et on s'assemble dans la grande sacristie pour aller ensuite à l'église, les simples clerics marchant les premiers, puis les sous-diacres, les diacres, et enfin les prêtres, tous se rangeant à proportion dans ce même ordre au chœur.

À la sortie de la Messe retourner au même lieu où l'on se serait assemblé auparavant, pour y recevoir les avis qu'on aurait à donner touchant l'office.

Après la grand'messe, l'exercice de la prédication.

### L'après-dîner

À midi trois quarts retourner à sa chambre.

À une heure l'exercice des sacrements, ou du catéchisme dans la salle commune.

À deux heures Vêpres.

À quatre heures la conférence de l'Écriture sainte.

Le reste de la journée s'emploie à l'ordinaire, excepté qu'il en faut ménager quelque chose pour la lecture spirituelle. [147]

Les jours de jeûne, tous les exercices depuis la classe sont reculés d'une demi-heure.

Pour les jours de congé, on avertit de ce que l'on doit faire selon les saisons.

*Omnia honeste et secundum ordinem fiant* (I Cor. 14).

-0-

Ce qui fait le mérite particulier du Règlement édité par M. Abgrall : c'est l'ensemble des documents qui lui furent annexés, et qui témoignent du désir d'en faire un code complet de vie sacerdotale, qui aiderait à prolonger l'heureuse influence du Séminaire, sur les prêtres, même entrés dans le ministère.

Parmi ces annexes, sont imprimés à la suite du Règlement :

- Ordre chronologique des principaux évènements de l'ancien Testament.
- Contradictions apparentes du nouveau Testament.
- Passages difficiles du nouveau Testament.
- La manière de composer un sermon et de le prononcer.
- Extrait du Pontifical touchant les ordinations.
- Lettre de St Jérôme à Népotien.
- Extrait de la lettre de St Jérôme à Héliodore contenant l'éloge funèbre du saint Prêtre Népotien.
- Lettre de St Augustin à Valère, son évêque.
- Lettre de St Cyprien à Rogatien.
- Lettre de St Cyprien au clergé et au peuple de Furnes.
- Lettre de St Basile au prêtre Paregoire.
- Lettre de St Isidore de Péluse à Théodose (51<sup>e</sup> du second livre).
- Extrait du Pastoral de St Grégoire, Pape.
- Extrait du Concile de Trente, Sess. 22, ch. I, où cette sainte Assemblée renouvelle tous les anciens Canons concernant les mœurs du clergé.
- Avertissement de St Charles à son clergé.
- Règle de vie pour un bon prêtre.
- Avis plus particuliers aux curés.
- Catalogue des livres qui peuvent composer la bibliothèque d'un curé.

En raison de son intérêt spécial, nous reproduirons ce

### **CATALOGUE DES LIVRES**

- La Bible en français et en latin. La concordance de la Bible.
- L'introduction à l'Écriture Sainte par le Père Lamy, in-4<sup>o</sup> avec figures.
- Un commentaire sur toute l'Écriture. Menochius, Mariana, Emmanuel Sa, Tirin, le Père de Carrière, et Duhamel sont estimés. [148]
- On doit avoir quelque chose de plus étendu sur les Psaumes, sur les Prophètes, et sur le Nouveau Testament. Sur les Psaumes: Ferrand, Genebrard, Lorin ou de Muis ; - Sur les Prophètes: Forerius, Maldonat, Gaspard Sanctius, Ribera.- Sur les Évangiles : Luc de Bruges, Jansenius de Gand, Maldonat. - Sur St Paul: Estius, le Père de Péquigny, en latin a Piconio, capucin auteur fort estimé. - Sur les Actes: Lorin. - Sur l'Apocalypse : Mr Bossuet. - Sur presque toute la Bible: Corneille de la Pierre. - Sur le Nouveau Testament: les Analyses du Père Mauduit avec un neuvième volume sur l'Apocalypse.

- Les sermons et les opuscules de saint Chrysostome en français. Les lettres de St Augustin, les Ascétiques et les sermons de saint Basile, les lettres de saint Jérôme, le Pastoral de saint Grégoire et ses morales sur Job. Les livres de la considération de saint Bernard.

- Delectus Actorum ecclesiae universalis, à Lyon, 2 vol. in fol. Van Espen Jus canonicum universum ; Notitia conciliorum par Cabassut. Le Concile de Trente et le Catéchisme composé par son ordre.

- Le Rituel, le Catéchisme, les Statuts et le Cérémonial du diocèse.

- La Discipline du Père Thomassin. Tous ses opuscules sont utiles, savoir: ses traités des jeûnes, des fêtes, de l'office divin, de l'usure, etc.

- La Somme de saint Thomas et son excellent commentaire sur S. Paul.

- Silvius en six vol. in folio.

- La Morale du Père Alexandre, et si l'on veut, ses dissertations sur l'Histoire ecclésiastique, de la dernière édition, en tout 8 vol. in fol.

- Le Dictionnaire de Pontas, de la dernière édition.

- Les ouvrages de Controverses de Bellarmin, et ses opuscules de piété.

- La Théologie de Tournely et de son continuateur.

- La Morale du Père Antoine.

- La Morale de Grenoble, en latin.

- Les Conférences de Paris; celles d'Angers, de Luçon, de Périgueux: de La Rochelle, d'Agde, de Sens, de Langres; en général il y a peu de Conférences où il n'y ait beaucoup de bon.

- Les vies des Saints.

- Les Œuvres de Grenade, et celles de Rodriguez; les Méditations de Beuvelet. Les Méditations ecclésiastiques par un curé du diocèse de Lyon, 5 vol. in-12. Les Instructions chrétiennes. L'année chrétienne, et la Manière d'instruire les pauvres, en tout 12 vol. in-12 par Mr Lambert.

- Les examens particuliers de Mr Tronson. Les trois devoirs d'un bon prêtre, les lectures spirituelles du Père Antoine. Les ouvrages du cardinal Bona.

- Les Actes des Martyrs recueillis par Dom Thierry Ruinat. Les mœurs des Israélites; les Mœurs des Chrétiens par Mr Fleury, et si l'on veut, son Histoire ecclésiastique. [149]

- Il faut peu de sermonnaires. On peut prendre Cheminai, les Discours moraux, ou le Dictionnaire de la Chaire.

- On trouvera d'amples matériaux dans l'ouvrage du Père Balinghem intitulé "Scriptura Sacra in locos communes distributa" ; édition de 1705, qui se vend 12 liv., chez Boudot, rue Saint Jacques, au Soleil d'or, à Paris.

Nous reviendrons dans un instant sur ce que nous montre le Règlement du séminaire de Toul, quant à la formation des séminaristes.

Pour le moment, nous voudrions signaler quelques réflexions faites par Eugène Martin, à la suite de ce Règlement. Il écrit:

" Chose assez curieuse, parmi les exercices de piété, il n'est point fait mention de la récitation du chapelet : elle était sans doute facultative. Ce qui est moins surprenant, c'est l'absence totale de l'enseignement du droit canon, alors du domaine des facultés de Droit, et de l'histoire ecclésiastique, encore considérée comme une science de surrogation. Quelque fût leur intérêt pratique, celui du droit canon en particulier, à une époque où les clercs jouissaient de l'immunité, le temps de séjour du séminaire était trop court pour qu'il fût possible d'aborder ces



sujets d'études : on était obligé de se restreindre au strict nécessaire: l'exégèse sacrée, la philosophie, la théologie, le chant et les cérémonies.

Mais, dans ses conseils pour le choix des livres, M. Abgrall s'est empressé d'indiquer aux travailleurs le *Jus ecclesiasticum universum* de Van Espen, la "*Notitia conciliorum*" de Cabassut, la "*Discipline de l'Église*" du Père Thomassin, la dernière édition des *dissertations historiques* de Noël Alexandre, les "*Acta Martyrum*" de Ruinart, les Vies des Saints et les ouvrages historiques de Fleury.

" Ces indications, poursuit Martin, nous indiquent des tendances légèrement gallicanes et jansénistes, assez communes à cette époque, même chez les meilleurs esprits ... " (II, 502-503).

Nous avons étudié les Règlements d'un certain nombre des Séminaires dirigés par les Prêtres de la Mission. Nous n'avons trouvé que deux cas où la récitation du chapelet soit expressément mentionnée, et tous deux de la deuxième partie du XVIIIe siècle. Le Règlement de Poitiers (1766), qui demande de rendre chaque jour quelque culte particulier envers la Ste Vierge, "en récitant le chapelet, ou quelque autre prière en son honneur"; et celui du séminaire de Castres (1788), qui prescrit de réciter "tous les jours à la prière du soir deux dizaines de chapelet, une de plus le samedi afin de compléter un rosaire par semaine". Le silence des autres Règlements ne signifie nullement que cette récitation du chapelet était omise, et comme le dit Martin, elle devait être facultative.

Il est vrai qu'au séminaire de Toul, pas plus que dans les autres séminaire d'ailleurs, l'enseignement du droit canon [150] et de l'histoire ecclésiastique ne firent pas l'objet d'un cours systématique particulier, mais cela ne veut pas dire que ces disciplines étaient ignorées. En effet, la lecture des traités de morale de cette époque témoigne du souci des auteurs et des professeurs de faire connaître aux jeunes clercs les décisions du Saint-Siège, et plus particulièrement certaines parties du droit, comme celles qui concernaient les censures, les irrégularités, les bénéfices, la sacramentaire, et, de même, la justice et les contrats.

L'assemblée générale de la Mission, de 1747, recommanda spécialement aux régents des séminaires de s'appliquer avec soin à l'étude du droit, surtout canonique (*Circ.*, I, 530,20).

L'histoire ecclésiastique et la Patrologie ne faisaient pas sans doute l'objet de cours spéciaux, mais les clercs des séminaires en recevaient des notions assez étendues, qui leur étaient dispensées notamment à l'occasion des thèses théologiques. En étudiant notamment les controverses doctrinales, qui partagèrent les esprits tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles, il est loisible de constater dans les documents de l'époque, que le Clergé avait de l'histoire et de la théologie positive des connaissances assez approfondies.

Pour ce qui est du diocèse de Toul, Eugène Martin a d'ailleurs écrit que Mgr Bégon mettait "au concours des sujets de dissertations et récompensait les travaux les mieux réussis par des ouvrages utiles: un commentaire sur l'Écriture Sainte, l'Histoire ecclésiastique de Fleury ou un bon sermonnaire "(II, 504). C'est donc que les questions d'histoire pouvaient intéresser et intéressaient les clercs toulousains.

De plus, le biographe de Mgr Drouas, Villemin (*Essai sur la Vie de Mgr Drouas*, Ms 131, sem. de Nancy), disait des prêtres du diocèse à propos des concours pour les cures: "Ils étaient devenus très brillants : aussi étaient-ils célèbres dans toute la France. Plus de la moitié des concurrents, et parfois le nombre en montait à plus de cinquante, auraient été d'excellents professeurs de théologie ou d'Écriture Sainte. On puisait avec une application étonnante dans la source de la science ; on savait ce que les Pères avaient enseigné comme témoins de la tradition ; on discutait ce qu'ils avaient avancé comme docteurs particuliers ; on connaissait le génie des langues ; on discutait sur les textes les plus difficiles des Livres Saints, avec la plus grande érudition. Il y avait, dans le diocèse, beaucoup de curés très savants. Ce diocèse était réputé

comme l'un des plus éclairés du royaume et par conséquent comme l'un des mieux réglés ... " (cité par Martin, II, 499-500).

Et Martin attribue ces heureux résultats, entre autres : "aux supérieurs du séminaire de Toul, MM. Le Pays, De Cèze et Abgrall" (II, 500) .

Sans doute, ces bons prêtres toulous ont pu se perfectionner en leurs études après leur sortie du séminaire, mais l'auraient-ils fait et auraient-ils eu des connaissances si sûres et si étendues, s'ils n'en avaient reçu les principes au séminaire ? [151]

L'étude du Règlement de Toul nous montre que rien n'était omis pour assurer aux jeunes clercs une formation sacerdotale complète à la vie spirituelle, à la vie liturgique et pastorale, et à la science sacrée.

Dans une étude d'ensemble sur les séminaires dirigés par la Congrégation de la Mission, avant la Révolution, nous avons développé longuement en quoi consistait cette formation, et les moyens employés dans les divers séminaires, moyens substantiellement les mêmes, mais plus ou moins parfaits les uns que les autres, particulièrement en ce qui concerne la formation pastorale.

En beaucoup de séminaires, il y avait une paroisse annexée au séminaire, et les clercs du séminaire, sous la direction de leurs maîtres, participaient activement au service paroissial. Même parfois les diacres étaient autorisés à prêcher au dehors du séminaire.

La formation catéchétique n'était pas seulement doctrinale ; en quelques séminaires, les théologiens enseignaient le catéchisme soit à des enfants venant pour cela au séminaire, soit dans les paroisses, et toujours sous le contrôle des directeurs.

Sur toute cette formation, qu'on se rapporte au Directoire, déjà cité, de M. Jean Bonnet, supérieur général de la Congrégation de la Mission.

Bref, pour ce qui est de Toul, nous n'entrerons pas en de nombreux détails, mais nous nous bornerons à quelques généralités et à ce qui était particulier au diocèse.

Le formation à la vie spirituelle et à la piété s'effectuait progressivement en entretenant l'esprit de prière et en nourrissant les âmes des principes de la vie spirituelle surtout par les conférences et les lectures spirituelles, à quoi s'ajoutaient: les prières du matin et du soir, l'oraison et la méditation, les examens de conscience, la confession fréquente et la direction spirituelle, les pratiques de dévotion envers la Sainte Eucharistie : assistance quotidienne à la Messe, réception de la sainte Communion suivant l'avis du directeur, les retraites spirituelles à l'entrée et à la sortie du séminaire ou avant les ordinations.

Signalons ici une heureuse initiative, introduite par Mgr Drouas, qui pouvait aider non seulement les jeunes prêtres, mais aussi les anciens, à se maintenir dans leur première ferveur: celle de la rénovation des promesses cléricales (Martin, II, 556).

La formation à la vie liturgique et pastorale était surtout assurée par l'enseignement et la pratique des cérémonies sacrées dans l'église du séminaire; par le chant liturgique, le plain-chant, auquel, suivant la formation déjà reçue, les clercs étaient initiés en bandes distinctes, probablement sous la direction d'un directeur et avec le concours de séminaristes déjà bien exercés ; par la récitation de l'Office divin en commun, à laquelle participaient tous les clercs astreints à cette récitation, [152] ceux qui étaient dans les dans les ordres sacrés et les bénéficiers, ceux qui se préparaient au sous-diaconat y prenaient également part quelque temps avant leur ordination.

Pour la formation pastorale proprement dite, les clercs étaient initiés à l'administration des sacrements par des exercices pratiques, dont M. Bonnet, en son Directoire, a exposé les modalités. On les accoutumait à s'occuper à entretenir la propreté et la décence dans les églises, en s'occupant eux-mêmes de celle du séminaire. Rien n'était négligé pour leur enseigner la manière de faire fructueusement le catéchisme, ou de préparer des instructions simples et

familiales, surtout des prônes, qu'ils avaient d'ailleurs à donner au séminaire devant leurs confrères. Voir le Règlement.

Etant donné la proximité de la paroisse de Saint-Amand, desservie par les missionnaires, la question peut se poser si les clercs du séminaire, s'y rendaient parfois pour aider au ministère paroissial ; mais nous n'avons rien trouvé à ce sujet, et le Règlement du séminaire n'y fait aucune allusion.

Venons-en à la formation intellectuelle. Nous n'insisterons pas sur la méthode d'enseignement, commune aux séminaires de la Mission, et dont l'ordre du jour du Règlement fournit les principaux éléments.

Signalons seulement que les Prêtres de la Mission, régents dans les séminaires, avaient l'interdiction, depuis saint Vincent, de donner des cours écrits à leurs élèves. Ils devaient seulement commenter l'autour approuvé par l'évêque du diocèse, ce qui ne les dispensait pas de chercher à devenir vraiment maîtres en la matière qu'ils enseignaient. Voir le Directoire de M. Bonnet.

Les auteurs suivis au séminaire de Toul ont évidemment varié suivant les époques et les tendances du moment.

L'assemblée générale de 1668 avait posé ces principes : "Pour le choix des auteurs qu'on enseigne, il faut avoir égard à la capacité des séminaristes, au temps qu'ils peuvent demeurer dans le séminaire, à la commodité d'avoir des livres, à la volonté de l'Evêque, et à beaucoup d'autres circonstances semblables. On pourrait néanmoins en quelques-uns de nos séminaires où les ecclésiastiques sont capables, enseigner des auteurs un peu plus forts que ceux qui sont en usage" (*Circ.*, I, 90,11 ).

Parmi les premiers auteurs enseignés dans les séminaires, il y avait Pierre Binsfeld, Martin Bécan, et surtout Jacques Dumetz, docteur en Sorbonne et professeur de théologie à S. Nicolas du Chardonnet dont l'ouvrage "*Clavis theologiae practicae tripartita*", en 4 vol. in-12, fut plusieurs fois réédité. La théologie de Poitiers fut ensuite à l'honneur, de même que la théologie de Grandin.

Pour ce qui est de Toul, nous ne savons quels furent les premiers manuels adoptés.

L'historien Lazariste Lacour écrit à propos de la censure des "*Institutions théologiques*" de Juénin : "Mgr le cardinal de Bissy, [153] présentement évêque de Meaux et fort opposé aux Jansénistes, avait fait ci-devant enseigner (cet auteur) dans son séminaire de Toul dont la Compagnie a la direction, et on l'ôta ensuite" (*Hist. gen. de la C.M.*, p. 443).

Lorsqu'en 1706, le cardinal de Noailles condamna les "*Institutions théologiques*" du P. Juénin, le supérieur général de la Mission, M. Watel, écrivit le 18 juin aux supérieurs des maisons de la Compagnie : "La censure que Mgr le cardinal de Noailles vient de faire des "*Institutions théologiques*" du P. Juénin, n'a commencé qu'hier à paraître en public. J'ai cru le devoir envoyer à toutes nos maisons où il y a séminaire ; peu se servent de cet auteur, mais je ne doute pas que Nos Seigneurs les évêques qui l'ont fait enseigner, voyant cette censure, ne le fassent ôter de leur séminaire" Ce qui fut fait à Toul.

Dans son Directoire, rédigé vers 1725, M. Bonnet, supérieur général, se bornait à dire que le choix de l'auteur dépendait de l'évêque ou des grands vicaires et du supérieur ; qu'il fallait tâcher qu'il soit de bonne doctrine, claire, méthodique et solide. (Cf. Raymond Darricau : *La Formation des professeurs de séminaire au début du XVIIIe siècle, d'après un directoire de M. Jean Bonnet (1664-1735), supérieur général de la Congrégation de la Mission*, Piacenza, 1966, p.111).

Revenons à Toul. En 1728, les *Nouvelles Ecclésiastiques* écrivaient : "Les Jésuites pressent M. l'évêque de Toul de bannir de son séminaire la théologie de H. Habert, et d'y

introduire celle du P. Simonet, Jésuite, qui est chancelier de l'Université de Pont-à-Mousson. On mande que M. Le Pays, supérieur du séminaire de Toul, s'est opposé à ce qu'on enseignât une pareille théologie ; il est au moins certain que M. Le Pays a quitté ce séminaire" (février 1728, p. 207).

Ce dernier détail montre que l'organe janséniste n'était guère bien informé, puisque de fait M. Le Pays ne quitta le séminaire de Toul qu'en 1731. Mais, comme nous le verrons plus loin, le refus d'adopter l'ouvrage du P. Simonet semble relever plutôt de Mgr de Camilly, maître en son séminaire.

Il est néanmoins certain que la théologie de Habert fut enseignée à Toul. Eugène Martin, en effet, écrit à ce propos qu'étant donné les tendances légèrement gallicanes et jansénistes, "assez communes à cette époque, même chez les meilleurs esprits", il n'est nullement étonné "de voir suivre, pendant longtemps, au séminaire de Toul, la théologie du janséniste Habert, alors que, à Nancy même, avaient paru, destinées aux séminaires de 1721 à 1728, les *"Institutiones theologicae"* d'un jésuite mussipontain, le Père Edmond Simonet". Mais, ajoute Martin, "il est vrai qu'à ce traité, les censeurs gallicans, De Coislin, évêque de Metz, entre autres, reprochaient cette proposition : "Le pape peut, malgré l'évêque, approuver un confesseur dans un diocèse, et que le Père Simonet avait fait imprimer son livre sans l'autorisation de Camilly". Et voilà sans doute la vraie raison du refus à Toul de cet auteur, que les Nouvelles Ecclésiastiques attribuent à M. Le Pays. Le supérieur était certainement [154] d'accord avec Mgr de Camilly pour le rejet du livre.

Eugène Martin poursuit: "Habert eut, au séminaire de Toul, pour compagnons, Noël Alexandre et Jean Pontas ; mais plus tard, il fit sans doute place à Tournely et au Père Gabriel Antoine. Les ouvrages du docteur de Sorbonne et du Jésuite mussipontain figurent en effet parmi les livres que recommande M. Abgrall ; tous deux étaient de nature à redresser dans l'esprit des clercs les erreurs et les exagérations des disciples de Jansénius" (Martin, II, 503).

Cet argument ne nous semble pas convaincant. Autre chose de recommander des auteurs, autre chose d'en faire un manuel de séminaire. Et puisque nous sommes dans le domaine de conjectures, faute de documents précis, nous croirions volontiers que fut adoptée à Toul la Théologie du Lazariste Pierre Collet, qui fut le continuateur de l'œuvre de Tournely, à la demande même de l'archevêque de Paris.

À l'usage des séminaires, parurent ses *"Institutiones theologicae"* d'abord en 5 vol. in-12, en 1744; puis en deux vol. in-12, en 1749. (Cf. *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission*, Angoulême, 1878, pp. 33 et suiv.).

L'enseignement de la philosophie se donnait au Petit Séminaire. Nous en parlerons plus loin.

Ce qui facilitait grandement le travail intellectuel des séminaristes toulois était qu'ils avaient accès à la bibliothèque du séminaire où, sur les indications de leur Supérieur et de leurs régents, ils pouvaient consulter les meilleurs ouvrages et les plus récents, pour approfondir l'objet de leurs études et mériter ainsi, dans une laborieuse émulation, les éloges et les récompenses même de leur évêque.

Nous noterons encore à propos de l'enseignement donné au séminaire de Toul, qu'il fut toujours d'une parfaite orthodoxie.

"Grâce au solide enseignement des Jésuites de Pont-à-Mousson et des Lazaristes du séminaire, écrit encore Martin, grâce surtout à la période si longue de guerres et d'épreuves et à l'aversion des Lorrains pour tout ce qui venait de France, le diocèse de Toul était resté, pour ainsi dire, étranger aux troubles du jansénisme" (II, 417).

Les responsables du diocèse avaient soin de faire connaître au Clergé les condamnations de Rome contre la secte, et, le 23 septembre 1714, Mgr de Camilly publia la Bulle "*Unigenitus*".

Et si, plus tard, le diocèse ne fut pas malheureusement tout à fait indemne des infiltrations jansénistes, tant dans le clergé séculier que régulier, il semble que jamais le séminaire ne se soit laissé contaminer. C'est ce que confirment les archives de la Congrégation de la Mission relatives au jansénisme, et ce que nous savons des Prêtres de la Mission, qui ont enseigné au séminaire de Toul. Même M. Brocquevielle, si peu estimé en Lorraine, avait la réputation d'un ennemi acharné du Jansénisme. [155]

On sait l'importance des grades universitaires, à cette époque, ou pour obtenir les meilleurs bénéfices, les grades étaient exigés. Voilà pourquoi tant de clercs cherchaient à les obtenir en fréquentant les Universités.

En vue de faciliter au clergé toulinois l'obtention des grades, le séminaire fut affilié à l'Université de Nancy, par un édit du Roi, du mois d'août 1776. (Edit du Roi, 8 art. imprimé, 4 pp. in-4° - B. N., n. acq. fr. 22622, f° 41).

Nous n'avons pu consulter ce document et ne savons les conditions exigées, et principalement nous aimerions savoir si les examens se passaient uniquement au séminaire même? L'abbé Thiriet, dans son "*Histoire du séminaire de Nancy*" a publié la liste chronologique des promotions, soutenances et actes publics en la Faculté de Nancy, de l'année 1778 à 1790. Aucun clerc du diocèse de Toul n'y est mentionné.

Pour ce qui est de l'accession aux ordres dans le diocèse de Toul, nous avons dit précédemment les mesures qui avaient été prises au synode de 1658 par Mgr de Saussay, puis le règlement que le même prélat avait promulgué le 1<sup>er</sup> octobre 1664. Rappelons seulement que les aspirants aux ordres sacrés du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise, devaient faire une retraite de dix jours avant chaque ordre sacré, chez les Prêtres de la Mission.

Depuis lors, en 1685, par mandement de Mgr Jacques de Fieux, le clergé était invité à user d'une grande prudence dans le choix et l'admission des candidats au sacerdoce, en raison des dangers qui résultent pour l'Église et pour les individus, des considérations trop humaines et des calculs trop intéressés des jeunes gens et de leur famille.

Désormais, tout postulant à la tonsure viendrait au séminaire soumettre sa vocation à un examen sérieux durant une période de 15 jours ; à partir de la réception de la tonsure, il devra porter constamment l'habit ecclésiastique, assister en surplis aux offices de la paroisse, et il ne sera admis aux ordres mineurs qu'après un mois de séminaire" (Martin, II, 272-273).

Nous noterons seulement que des mesures analogues avaient été prises, vers la même époque, en plusieurs autres diocèses.

Au synode du 2 avril 1704, Mgr de Bissy, renouvela ces prescriptions (Martin, II, 374).

Par mandement du 20 juin 1712, Mgr de Camilly rappela aux clercs l'obligation de porter la soutane et la tonsure, d'assister en surplis aux offices de leurs paroisses, de mener une conduite exemplaire. Il rétablit à leur usage les conférences hebdomadaires, au séminaire de Toul, chez les Oratoriens à Nancy, chez les Jésuites à Pont-à-Mousson, et chez le promoteur de l'officialité à Bar. Les clercs de ces quatre villes étaient tenus d'assister à ces conférences ; [156] ceux de la campagne devaient chaque semaine rendre compte de leurs études à leurs curés, sous peine d'exclusion des ordres" (Martin, II, 416-417).

Nous ne connaissons pas de décisions ultérieures, sinon ce qui est dit dans le Règlement imprimé de 1738 ; qu'on veuille relire les articles XII, XV, XVIII, XL, XLI, XLII, XLIV.

Nous voilà au terme de cet article sur le séminaire de Toul.

Dans son histoire, on peut distinguer deux périodes: une période de grande prospérité, qui va presque depuis sa fondation jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Citons-on quelques témoignages.

Dom Calmet remarque que les efforts de Mgr de Fieux (1676-1687) pour bâtir le séminaire, eurent un plein succès.

"La chose réussit très heureusement, écrit-il ; grand nombre d'excellents ecclésiastiques formés dans cette école furent placés dans les cures auparavant abandonnées. Monseigneur de Fieux eut la consolation de voir son diocèse changer de face, et de laisser à ses successeurs une église en bien meilleur état qu'il ne l'avait trouvée" (Dom Auguste Calmet, *Hist. eccl. et civile de Lorraine*, Nancy, 1728, tome III, col. 768; cité dans les *Annales*, 1952, p.111).

Dans son livre : "*Histoire ecclésiastique et politique de la ville et diocèse de Toul*" (Toul, 1717), le P. Benoît écrit:

" On regarde, à présent, le Séminaire de Toul comme un des plus considérables du royaume. On y entretient pas moins de six vingt ecclésiastiques. Les professeurs de théologie et de philosophie y sont habiles et les supérieurs qu'on y envoie y soutiennent avec honneur la réputation que Messieurs de la Mission se sont acquise depuis quatre-vingts ans ou environ" (p. 698-699; cité dans les *Annales de la Mission*, 1952,p. 111, note 131).

Un autre historien de la Lorraine, Villemin, écrit pour la période de M. Abgrall, qui nous reporte au milieu du XVIIIe siècle :

"M. Bégon avait eu le secret de procurer à son séminaire un Supérieur de premier mérite, et il le conserva pendant tout le temps de son long épiscopat : M. Abgrall (ce nom attendrit encore les anciens prêtres du diocèse), homme très savant, très vertueux et surtout par le talent de discerner les esprits et les caractères. M. Abgrall augmenta bien tôt la réputation du séminaire, déjà monté sur un ton respectable par M. Pays, son prédécesseur. Il en fit une excellente école des vertus et de la science ecclésiastique. Outre la théologie, enseignée par d'habiles maîtres, il faisait cultiver avec soin l'étude les Saintes Écritures, et cette étude était approfondie. On proposait aux plus avancés des séminaristes les passages et les antilogies les plus difficiles. L'excellente bibliothèque, [157] formée par M. Abgral, leur était ouverte ; ils y travaillaient avec la plus vive émulation, parce que M. Bégon avait les yeux fixés sur leur travail, qu'il illuminait par des éloges donnés à propos, qu'il récompensait par des prix distribués à ceux qui avaient le mieux réussi, et qui consistaient en livres choisis, comme *l'Histoire ecclésiastique* de Fleury, ou quelque sermonnaire. M. Abgrall avait fait imprimer un règlement pour le séminaire ; on y trouvait un plan bien tracé de la vie ecclésiastique et un catalogue des meilleurs livres à l'usage des prêtres ... " (cité dans les *Annales*, 1952, p.144).

À partir du milieu du XVIIIe siècle, les supérieurs du séminaire se succèdent sans y faire un long séjour, encore que parmi eux il y ait eu des sujets de valeur incontestable.

Au cours de l'histoire du séminaire, pour cette époque, nous avons dit les raisons de ces changements, dont quelques-uns étaient, à notre sens, inopportuns, et ce qu'il en advint du fléchissement de la discipline au séminaire, phénomène qui n'était d'ailleurs pas très rare en cette période trouble, et qu'en justice on ne saurait attribuer uniquement à la direction du séminaire, comme l'ont reconnu des historiens impartiaux.

Il est dommage, vraiment dommage que cette histoire du séminaire de Toul se termine sur cette vision de décadence.

Il était, à n'en pas douter, l'un des meilleurs et des plus beaux que la Congrégation de la Mission ait eus à diriger, si on le compare à beaucoup d'autres. Il méritait assurément un meilleur sort ...

[158]

## LE PETIT SÉMINAIRE

Nous ne ferons pas une étude détaillée de ce Petit Séminaire, d'autant plus qu'il n'était pas dirigé par les Prêtres de la Mission et que nous ne sommes guère documenté à son sujet.

[Note : D'après les notes manuscrites de M. Étienne Barbier (voir p. 86, note), il prit la direction du petit séminaire. Il semblerait en résulter qu'un prêtre de la Mission dirigeait le petit séminaire, bien que les cours fussent assurés par des prêtres du diocèse]

"Vers 1734, écrit Martin, Mgr Bégon admit dans la maison les jeunes gens au sortir de leurs humanités, pour qu'ils s'y préparassent par une sérieuse philosophie à l'étude des sciences sacrées ; il leur donna le règlement que suivaient les théologiens ; mais il les groupa en une communauté distincte qu'il nomma le Petit Séminaire" (II, 505).

Effectivement, d'après le plan du séminaire de Toul, que nous avons aux archives de S. Lazare, des salles et des réfectoires, au rez-de-chaussée, sont spécialement affectés à ce Petit Séminaire.

Pour ce qui est du Règlement, les élèves suivirent d'abord celui du Grand Séminaire ; celui de 1738, édité par M. Abgrall, fait mention des philosophes.

En 1765, Mgr Drouas leur en donna un autre, édité à Toul, chez Carez, et intitulé : "Règlement du Petit Séminaire de Toul approuvé par Mgr l'Évêque-comte de Toul et imprimé par son ordre" in-32.

"Ce règlement, écrit Martin, était à peu d choses près identique à celui de M. Abgrall, suivi par la section de théologie" (Martin, II, 556 n.4).

Les cours de philosophie étaient assurés par des prêtres du diocèse.

Mgr Drouas approuva le cours de philosophie que MM. Camier et Gigot avaient composé pour le séminaire : "Institutiones philosophiae, ad usum seminarii Tullensis, Illustrissimi ac Rev. in Christo Patris D.D. Claudii, episcopi et comitis Tullensis, jussu et auctoritate editae" (Auct. Camier et Gigot), Neocastri, Monnoyer, et Tulli Leucorum, J. Carez, 1769, 5 vol. in-12) Cf. Martin, II , 556 et n.5).

Leur philosophie achevée, les clercs recevaient probablement la tonsure, s'ils ne l'avaient déjà reçue, et les ordres mineurs ; ils passaient après à la section des théologiens pour continuer leurs études.

[159]

## LE SÉMINAIRE INTERNE DE TOUL

M. Edme Jolly, supérieur général, avait pris à cœur le désir de l'assemblée générale de 1668, désir renouvelé par celle de 1692, qui tendait à multiplier le nombre des séminaires internes pour en doter, si possible, chacune des Provinces de la Congrégation.

Après l'établissement des séminaires internes de Lyon, de Saint-Méen et de Cahors, M. Jolly entreprit, en 1692, d'en installer un au séminaire de Toul, pour le recrutement de la Province de Champagne. Il y envoya, à cet effet, M. Jean Audiger comme directeur et un séminariste de S. Lazare pour initier les nouvelles recrues aux pratiques de la Communauté (*Circ.*, I, 196).

Ce séminaire ne répondit pas aux espérances qu'on avait eues ; il fut supprimé peu après l'assemblée générale de 1697.

M. Pierron écrivait à ce sujet dans sa lettre circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1700 : "Le séminaire interne qu'on avait mis à Toul, en Lorraine, n'ayant pas réussi, la dernière assemblée (1697) a réglé qu'on le mettra à Dijon ; mais la maison que nous avons là n'ayant qu'une fondation très modique, nous ne savons encore quelles mesures prendre pour exécuter cela" (*Circ.*, I, 222).

Durant les six années de son existence (1692-1698), le séminaire interne de Toul ne fournit que six recrues, originaires des diocèses de Metz et de Toul, de 1692 à 1695, et aucune autre de 1695 à 1698.

Quant au projet de transférer le séminaire à Dijon, il ne reçut jamais commencement d'exécution. L'historien Lacour pense qu'à "Toul, assez petite ville de Lorraine", Dijon "ville plus grande et où il y a plus d'écoliers" pouvait présenter plus d'avantages.

Nous savons pourtant que le diocèse de Toul fut l'un des diocèses qui fournirent à la Congrégation le plus grand nombre de recrues. On peut évaluer, en effet, à 145 prêtres et clercs, 29 frères coadjuteurs, et en y ajoutant l'évêque constitutionnel Philbert, le total des Lazaristes originaires du diocèse; en sorte que l'on peut se demander si l'on n'aurait pas eu avantage à poursuivre plus longtemps l'essai de séminaire qui fut tenté.

Il est vrai que Paris présentait plus d'attraction pour les clercs des diocèses et, à tout prendre, l'immense effort fourni par la maison de S. Lazare, avait l'avantage de procurer une formation plus homogène des Prêtres de la Mission. Ce fut peut-être une des raisons qui prévalut, pour ne pas multiplier les séminaires internes en Province. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait plus que trois séminaires internes ceux de S. Lazare, de Lyon et de Cahors. Les deux tiers des recrues d'avant la Révolution, reçurent leur formation à la Maison-Mère, auprès du tombeau de saint Vincent.

[160]

## SERVICE PAROISSIAL

Depuis leur installation dans la commanderie du Saint-Esprit de Toul, les Prêtres de la Mission étaient chargés de l'administration de deux paroisses: celle de Saint-Amand de Toul, qui dépendait du grand archidiaconé, et celle d'Ecrouves, dans les environs de la ville.

N'ayant pas trouvé de documents qui nous précisent à quelle époque ces deux paroisses furent unies à la Mission, et n'ayant pas vu d'opposition de la part de M. Vincent à l'acceptation de ces cures - on sait comme il y répugnait d'ordinaire - il paraît plus plausible qu'elles faisaient partie des dépendances de la commanderie du Saint-Esprit. Ce que confirme d'ailleurs ce que dit le saint au sujet des revenus de ces cures, susceptibles d'être diminués, si on les confiait à des vicaires (VI, 517). Une étude de la commanderie dissiperait tout doute.

En tout cas, les missionnaires ne tardèrent pas à se rendre compte que l'administration de ces paroisses les gênait, vu leur petit nombre, pour la prédication des missions paroissiales, qui



était leur œuvre principale. Aussi, M. Vincent de conseiller aux missionnaires de prendre des arrangements au sujet des cures.

Le 28 novembre 1654, il mande à M. Demonchy : "Mais, Monsieur, que ferons-nous de ces deux cures qui vous empêchent si fort dans vos fonctions de la campagne ? Pouvez-vous point trouver quelques bons vicaires ? Celle de la ville pourra nourrir son homme ; et pour celle d'Ecrouves, j'aime mieux que Saint-Lazare donne cent livres pendant quelques années, que de vous voir dans la peine où vous êtes. Je vous prie d'y penser. Vous ne laisserez pas d'y aller donner des prédications parfois et de visiter les malades." (V, 233-234).

Le 5 septembre 1657, M. Vincent constate encore que la maison de Toul "a besoin de prêtres, étant chargée de deux paroisses" (VI, 437).

M. des Jardins dut présenter des objections à M. Vincent quant à renoncer à desservir les deux cures, car le saint lui écrit le 6 octobre 1657 :

"Je ne sais pourquoi vous me mandez que vous ne devez pas assurément donner votre cure à desservir à un externe pour le présent. Vous savez néanmoins combien elle vous embarrasse et combien de fois je vous ai prié d'y mettre un bon vicaire. C'est de quoi je vous prie encore, et même de vous décharger, si vous le pouvez, de celle d'Ecrouves sur quelque prêtre externe. Je sais bien que votre revenu en diminuera, mais aussi serez-vous libre pour les missions, qui doivent faire notre capital, et dans les intervalles vous aurez plus de repos" (VI, 517). [161]

Coste écrit à ce sujet: Saint Vincent conseilla aux missionnaires de Toul de confier l'administration des deux paroisses à des vicaires, mais "cette solution ne leur souriait guère, car, en le obligeant à rémunérer ces ecclésiastiques, elle leur enlevait à peu près tout ce que les cures rapportaient. Ils finirent par comprendre sans doute que la raison d'intérêt était d'ordre secondaire et qu'à Toul, comme ailleurs, mieux valait se dégager de toute entrave pour se donner au ministère des missions" (Coste, *Monsieur Vincent*, II, 76).

Ce n'est pas tout à fait exact.

En fait, dans les documents postérieurs, nous n'avons plus trouvé mention de la cure d'Ecrouves, et il y a lieu de penser que les missionnaires la remirent à la disposition de l'évêque. Mais, quand et à quelles conditions ? Nous ne le savons.

Quant à la cure de Saint-Amand, les missionnaires en conservèrent l'administration, aidés peut-être parfois d'un vicaire, prêtre du diocèse. Nous avons lu quelque part qu'en octobre 1776, le sieur Louis-Joseph Grimon était nommé vicaire à Saint-Amand de Toul et qu'il y exerça ses fonctions jusqu'en 1784.

En racontant l'histoire du séminaire, nous avons eu à mentionner plusieurs fois les interventions des missionnaires dans la paroisse de Saint-Amand.

Ainsi, en 1664, le supérieur de la Mission, M. Emerand Bajoue y prêcha le carême, et, en 1665, son successeur, M. Pierre de Heaume, prêcha l'Avent.

La notice de M. Claude de Luchat nous dit que la maison de Toul, quand il y fut envoyé en 1674, avait aussi le soin de la paroisse Saint-Amand.

Un document des archives départementales (G.125) affirme qu'il y avait au séminaire, au temps de M. Abgrall, six directeurs pour le séminaire, et six missionnaires au nombre desquels était le curé de la paroisse Saint-Amand (Martin, II, 505).

Le 24 septembre 1742, mourait à Toul M. Pierre Delseaux, qui administrait cette paroisse. Nous reproduiront de nouveau ce que nous dit sa notice, en raison des précieux renseignements qu'elle nous fournit:

" Il faisait depuis dix ans les fonctions pastorales dans la paroisse de Saint-Amand, avec lumière, avec zèle et avec un soin des pauvres qui a été sans doute de grand mérite devant Dieu...

Très zélé pour la gloire de Dieu et pour la sanctification des âmes, très attaché à son état et à ses véritables intérêts: tel fut son caractère. Sage, ferme, éclairé, il dispensait avec prudence les choses saintes, et ne donnait qu'avec discernement les sacrements ... Également éloigné et d'une sévérité outrée qui exige trop, et d'une molle indifférence qui ne demande pas assez, s'il était ferme dans les cas de délai, il était charitable pour ne point jeter dans le désespoir, et se montrait toujours compatissant. Sa dévotion pour la divine Eucharistie a paru dans le profond respect qu'il lui portait et [162] dans son zèle à ranimer la confrérie du Saint-Sacrement presque oubliée. En établissant celle des Agonisants, une de ses vues fut d'engager le public à accompagner N.S., quand on le porte aux malades. C'était encore pour l'honorer, comme il le doit être dans nos églises, qu'il avait un grand soin de la décoration des autels, et qu'il enrichissait volontiers la sacristie, en lui procurant des ornements, tantôt de ses propres deniers, tantôt par des secours qu'il sollicitait. Pour l'administration du sacrement de mariage, qui est souvent la croix des pasteurs, il exigeait qu'on s'y préparât chrétiennement. Son exactitude sur ce point a parfois provoqué des plaintes, mais Mgr l'Évêque, prélat également sage et éclairé, a toujours pris sa défense et rendu témoignage que son zèle était selon la science.

Il connaissait parfaitement la paroisse ; tous les ans il en faisait la visite, le livre et l'argent à la main, car il avait un catalogue exact des besoins spirituels et temporels. Il veillait sur les écoles, persuadé que l'éducation chrétienne des enfants est le principal moyen de conserver leur innocence. Il fournissait du bois pour l'école des pauvres filles, payait celle de plusieurs garçons. La jeunesse de l'un et l'autre sexe avait en lui un surveillant attentif et dévoué. Enfin l'établissement de la confrérie des Agonisants pour préparer les malades à la mort, - confrérie suscitée par ses soins et devenue très fervente, - est à Saint-Amand un précieux monument de son zèle pour le salut des âmes ... " (*Not. imp.*, IV, 301-303).

Eugène Martin dit que sur la paroisse Saint-Amand se trouvait le "Séminaire des maîtres d'école" (Martin, II, 513 n.5). Les missionnaires en étaient-ils chargés ou du moins le curé ?

Cette notice de Pierre Delseaux nous fait fort regretter de ne pas être davantage documenté sur le travail effectué en cette paroisse. Une étude de l'histoire locale et des registres paroissiaux fournirait assurément de précieux renseignements. Cette étude tentera-t-elle un jour quelque historien ?

## APPENDICES

### LE PERSONNEL DE TOUL

Abgrall Yves, 1728, sup. en 1731-1751  
 Alasia Jean, 1782, 1783  
 Audiger Jean, 1692, 1695  
 Aulent Charles, 1639, sup. en 1646-1647

Bajoue Emerand, sup. en 1664-1665  
 Barbier Etienne, 16 octobre 1760 à la fin de 1761  
 Barbot Laurent, 1764, 1776, 1785  
 Bardoux Pierre-Benoît, 1785  
 Baudy René, sup. en 1704-1707  
 Bécu Jean, 1640, sup. en 1642-1646  
 Boucher Léonard, 1639  
 Bourassier Louis, 1785  
 Bourdet Etienne, 1639, sup. en 1641-1642  
 Bréant Louis, 1657  
 Briche Philippe, 1774, 1785  
 Brin Gérard, sup. en 1660-1662  
 Brocquevielle Honoré-Nicolas, 1762, sup. en 1764-1771 et 1774-1775  
 Brunet François-Florentin, 175..., 1757

Caset Michel, 1653-1654, sup. en 1659-1661  
 Chambovet André, sup. en 1789-1791  
 Charbon Charles, sup. en 1687-1689  
 Chatelain Pierre-François, 1766  
 Clerc René, 1693, 1695  
 Colée Antoine, 1635, sup. en 1637-1638, 1640  
 Contenot François, 1781-1786  
 Corre Joseph, vers 1696

Debras Louis, ?  
 De Bigos Joseph, sup. en 1707-1708 [164]  
 De Cès Pierre-Casimir, sup. en 1699-1704  
 De Heaume Pierre, sup. en 1665-1669  
 De Lespiney Gabriel, sup. en 1648-1652  
 Delseaux Jean-Pierre, 1732-1742  
 Delestoile Jean Baptiste, 1639  
 De Luchet Claude, sup. en 1674-1678  
 Demonchy Nicolas, sup. en 1653-1657; 1657-1658,  
 sup. en 1658 et en 1669-1674  
 Descroizilles Jean, 1660, 1690 (?)  
 Desdames Guillaume, 1648-1651

Des Jardins Georges, 1655, sup. en 1657-1658  
Dompeyre Antoine, 1764, 1765, 1770  
Doucet Guillaume, sup. en 1689-1699  
Dubrac-Dufresse Amable, vers 1772  
Du Coudray François, sup. en 1638-1640  
Dupont Louis, sup. en 1652-1653  
Dupuis Michel, 1640

Enfrié Pierre, 1656, 1657

Ferris Edouard, sup. en 1771-1774  
Foursy Louis, 1774, sup. en 1777-1778  
Francois Fr.-Xavier, 1767, 1769

Galliard (?), 1639  
Galois Jean, 1789  
Girard Barthélemy, 1670-1671  
Guillot Nicolas, 1657  
Guyot Claude, 1782

Hannequin Nicolas, 1693, 1695  
Holleville Antoine, sup. en 1759-1762  
Humbert François, vers 1780  
Lambert Auxcousteaux, sup. en 1635-1636  
Lamorette Adrien, 1772, sup. en 1776-1777 [165]  
Laudin Gabriel, 1657  
Le Bail Louis, 1727, 1728, sup. en 1762-1764  
Leclerc (?), 1772, 1773  
Lefebvre Augustin, sup. en 1647-1648  
Lefort François, 1658, 1659  
Le Graet Sébastien, sup. en 1751-1753  
Le Hall Jean, sup. en 1683-1687  
Le Pays Julien, sup. en 1708-1731  
Leprêtre Jean-François, 1785  
Leroux Bertrand, sup. en 1753-1754

Mandercheidt Jean-Pierre, 1694  
De Marte Josoph-Ignace, sup. en 1678-1683  
Martin Guillaume-Nicolas, 1749-1764  
Monvoisin Jean, 1657

Passerat Hippolyte, sup. en 1778-1780  
Péliart Benoît-Xavier, 1785, 1791  
Perrin Joseph-Pierre, 1775  
Pertuisot Nicolas-Antoine, 1754  
Philippe (?), 1780  
Poncelin Jean-Baptiste, 29 ans de présence, 1776, 1785

Porin Claude, sup. en 1780-1789

Rivet Louis, sup. en 1762-1764

Rondet (?), 1640

Royer Nicolas, 1656

Rutty Jean-Baptiste, 1753

Sar (?) ?

Schuler Jean-Henri, 1773-1780

Simonin François, 1764, 66, 68

Strambin Thomas, 1656

Sueur Claude, 1773

[166]

Thiébault Nicolas, 1761

Thiébault Pierre, 1784

Thuot Jean, 1771

Vaillard Philippe-Hippolyte, 1785

Valiton François, sup. en 1754-1759

Vincent Hyacinthe, clerc, 1779

Widecoq Augustin, 1785

## FRÈRES

Arera Etienne, 1691

Augot Etienne, mort à Toul

Bazot Etienne, 1755

Blicq Anne, 1705, 06

Blondelet Dominique, 1681, 83

Chastelain Jean-Baptiste, 1750

Chévy Symphorien, 1656

Clément Jean, 1713, 15

Cochet Jean, 1766

Cordoux Nicolas, mort à Toul en 17 ..

Foulon Jean-Baptiste, 1683, 84

Friot Joseph, 1756-1768

Georgein Jean-Baptiste, 1777

Girardin François, 1692

Lambert Nicolas, 1711, 12

Leduc Bertrand, mort à Toul

Leduc Louis, 1738  
 Leduc Philippe, 1704, 06  
 Lefèvre Jean, 1725-1772  
 Leroy Pierre-Joseph, 1781, 82  
 Machenot (ou Macheust) Michel, 1776  
 Mathieu Louis, 1705-1753  
 Maynard Pierre, 1678, 79  
 Paris Eloi, 1771-1780  
 Pignon Charles, 1669, 70  
 Pollot Firmin, 1694  
 Pollot Jean, 1695, 98  
 Proust Jean, quelques mois en 1657

Rolet Nicolas, 1759

Sevin Pierre-Guillain, mort à Toul

Titeux Simon, 1728-1735  
 Tyoustel Louis, 1656, 1657  
 Vaugin Jean, 1640, 44  
 Vioriony Rémi, 1701, 03  
 Voillemin Nicolas, 1785

[167]

## LAZARISTES ORIGINAIRES DU DIOCÈSE DE TOUL

Le diocèse de Toul est le huitième dans l'ordre d'importance pour le recrutement de la Congrégation de la Mission, avant la Révolution. Il lui a fourni 29 frères coadjuteurs, 5 clercs et 141 prêtres, auxquels il faut ajouter l'évêque constitutionnel Nicolas Philbert; au total, 176 membres.

La totalité de ces recrues, à quatre exceptions près, reçue à Toul même, fut formée à S. Lazare.

Nous allons en donner la liste. La lettre "P" = Prêtre ; "F" = Frère ; "C" = Clerc. Après les noms, nous donnons le lieu d'origine, puis les dates de naissance et d'entrée dans la Congrégation.

On doit tenir compte de ce que le diocèse de Toul était alors beaucoup plus vaste que l'actuel. Ces Lazaristes ont été inscrits comme provenant du diocèse de Toul, lors de leur entrée.

P Aimonin Emmanuel	Epinal	1752 1772
P André François	Orquevaux	1690 1712
P Archangeli Louis Christ.	Blénod	1665 1682
F Aubry Charles	Bar-le-Duc	1737 1757
P. Bailly Joseph	Mirecourt	1707 1733
P Barret Joseph	Ollainville	1738 1759

P Basanjon Nicolas	Bains	L753 1774	
P Bastien Louis-Léopold	Domrémy	1768 1785	
F Baudin Dominique	Stainville	1648 1676	
P Baudin Gabriel	Bar-le-Duc	1725 1744	
F Baudinot Claude	Le Mesnil	1614 1641	
P Bernard François	Vaucouleurs	1755 1773	
P Bernard François	Vaucouleurs	1756 1776	
P Blaise Dominique	Nancy	1761 1777	
P Blaise Jean	Rethel	1682 1704	
F Blancpoil Etienne	Naives	1734 1755	
F Blanvarlety Charles	Nancy	1622 1640	
F Blondelet Dominique	Neuville-les-Nancy	- 1681	
P Bonnart Louis	Bar-le-Duc	1726 1744	
P Bonnet Maximilien	Germay	1685 1702	
C Brath Jean-Nicolas	Ollainville	1700 1722	
P Briot Claude	Moncourt	1754 1772	
P Brunet Fr.-Florentin	Bulgnéville	1731 1747	
P Brunette Claude	Bar-le-Duc	1735 1755	
P Burel Jean-Baptiste	Champigneulles	1738 1756	
P Burel Claude	Champigneulles	1740 1757	[168]
P Camus Nicolas-Ant.	Chaumont-la-Ville	1656 1678	
P Champion Jacques	S.Remimont	1679 1702	
P Charlot Jean-Marc	?	- 1725	
P Chatillon Jean-Marc	Soret	1706 1725	
P Chauptoulot Jean-Fr.	S.Nicolas-du-Port	1724 1743	
P Chevalier Pierre-Henri	Stainville	1694 1725	
F Chrestien Dominique	Oncourt	1611 1644	
P Chrétien Jean	Oncourt	1606 1640	
D Christophe Louis-Fr.	Bar-le-Duc	1737 1754	
P Christophe Jean	Bar-le-Duc	1731 1749	
P Claude Pierre	Bar-le-Duc	1738 1754	
F Clément Jean	Lucey	1695 1713	
P Clerc René	Remoncourt	1674 1693	
P Collin Jean-Fr.	Gondrecourt	1684 1706	
P Collon Dominique	Toul	1688 1706	
C Collot Christophe	Pierrefitte	1734 1755	
P Contenot Charles	Bar-le-Duc	1732 1751	
P Collot Joseph	Bar-le-Duc	L746 1762	
P Contenot François	Bar-le-Duc	1723 1742	
P Coppat Gabriel	Epinal	1643 1667	
C Coppat J.-B.-Marie	Epinal	1763 1783	
P Damin Joseph-Mathieu	?	1704 1787	
F Dargone Nicolas	Liverdun	1626 1649	
C Davigot Nicolas	Melun	1734 1756	
P Delestoile Jean-Baptiste	Bar-le-Duc	1615 1637	

F Demanche Nicolas	Le Mont	1717 1751	
P Didelot Antoine	Bar-le-Duc	1743 1763	
P Dufoug Christophe	Vignot	1727 1748	
P Durnailly François	Gironcourt	1702 1725	
F Durnénil Jean	Neufchateau	1709 1737	
P Dupuy Antoine	Pont-à-Mousson	- 1705	
P Ferron Jean-Nicolas	Vaucouleurs	1764 1781	
P Ferron Jean-Nicolas	Vaucouleurs	1730 1748	
P Féry Maurice	Bar-le-Duc	1742 1760	
F Finot Léopold	Froville	1750 1775	
P Flageolet Antoine	Vagney	1745 1766	
C François François	Toul	1730 1748	
F François Jean	Bar-le-Duc	1734 1755	
P Gadenel Nicolas	La-Chapelle-aux-Bois	1759 1776	
P Gaget Noel	Bar-le-Duc	1725 1745	
P Galois Jean	Longeville	1756 1777	
P Gérard Nicolas	Vaucouleurs	1658 1683	
P Gérin Barthélemy	Nancy	1754 1773	
P Gillet J.-B.	Bar-le-Duc	1739 1757	
P Girard Balthazar	Martigny	1685 1705	[169]
P Guégnier Charles	Commercy	1758 1774	
P Guérin Jean	Remiremont	1618 1639	
P Guillaume François	Naives-en-Barrois	1722 1746	
P Guyot Alexis	Tollaincourt	1734 1751	
P Guyot Claude	Gironville	1728 1748	
P Haroé Nicolas-Joseph	Norroy	1756 1774	
P Henrion Jean	Longeville	1722 1743	
P Henry Gabriel	Bar-le-Duc	1726 1744	
P Henry Joseph	Morelmaison	1751 1770	
P Henry Maurice	Sauvigny	1763 1784	
F Hérel Claude	Toul	1622 1650	
F Jacquemar Claude	Sacloy ? Sachy ?	1707 1734	
P Jacquot François	Herbeuville	1706 1726	
P Jeandé Claude	Blénod-les-Toul	1594 1647	
P Julien Jean	Charmes	1724 1741	
P Lafournière Joseph	Fains	1740 1758	
P Lamarque (Nicolas de)	Romain-aux-Bois	1682 1707	
P Laude Philippe-Auguste	Epinal	1745 1763	
F Laumond Nicolas	Villouxel	1707 1736	
P Laurent Jean-Nicolas	Noviant-aux-Prés	1745 1764	
F Le Bel Louis	Manzy	1702 1727	



C L'Echaudel J.-B.	Bar-le-Duc	1762 1782	
P Legros Joseph	Vrécourt	1704 1728	
P Lenoble Sébastien	Bar-le-Duc	1727 1745	
P Lhuiller Dominique	Barisey-au-Plain	1619 1651	
P Limaux Jean	Blévaincourt	1736 1756	
P Lorrain François	Petit-Nancy	1689 1707	
P Lorrain Jean	Petit-Nancy	1653 1673	
P Lorrain Jean-François	Petit-Nancy	1716 1737	
P Maillard Antoine	Veney	1618 1644	
P Mairel Claude-Louis	Resson	1727 1745	
F Mansuyt Nicolas	Culey	1726 1750	
P Marc François	Vignot	1761 1777	
P Martin Joseph	Villèle ?	1756 1778	
P Mathelin Louis	Domjevin	1765 1783	
P Maudru Claude	Brantigny	1752 1773	
C Maugras Léopold-Clément	Epinal	1734 1754	
P Mayeur Joseph-Jacques	Naives	1739 1757	
P Melin François	Bar-le-Duc	1764 1781	
P Metz (Nicolas de)	Rambervilliers	1736 1756	
P Meunier Gabriel-Jacques	Ligny-en-Barrois	1679 1705	
P Michel Nicolas-Jean	Hagécourt	1714 1738	
P Milavaux Jean-Etienne	Bar-la-Duc	1738 1755	[170]
P Minel Joan-Nicolas	Rambervilliers	1735 1755	
P Mougél Théodore-Léopold	Mirecourt	1749 1765	
P Moutault François	Aulnoy	1726 1742	
P Mouza Jacques	Lahayville	1722 1742	
P Narcy Louis	Bouchon	1664 1683	
P Noel Louis	Gondrecourt	1758 1778	
P Ottmann Maximilien	Nancy	1748 1768	
P Panin Jean-Baptiste	?	1764 1787	
P Parisot Jean	Vignot	1665 1682	
F Pasquier Balthazar	Morlincourt ?	1615 1643	
P Perrin Claude	Pompierre	1720 1746	
P Perrin Joseph-Pierre	La-Neuveville-Châtenois	1751 1770	
F Perrin Nicolas	Châtenois	1601 1641	
F Perrin Nicolas	Troussey	1617 1642	
P Pesné Augustin-Louis	Boilleville ?	1767 1786	
P Petitdidier François	Nancy	1745 1766	
P Petitdidier Nic.-David	Nancy	1749 1768	
P Philbert Joseph	Sorcy	1720 1741	
Év Philbert Nicolas	Sorcy	1724 1741	
P Picquot Quirin-Théophile	Mandes-aux-4-Tours	1754 1771	
F Pigot Jean	Vaucouleurs	? 1707	

P Plaisance Gabriel	Bar-le-Duc	1751 1773	
P Poincaré Nicolas-Ant.	Neufchateau	1741 1768	
P Porin Claude	Revigny	1738 1756	
P Prévost Jean	Avrainville	1751 1767	
P Procureur François	Bourmont	1721 1742	
P Pry Joseph	Toul	1730 1748	
P Radouan Jean-Fr.	Neuville	1729 1749	
P Rambonnet Jean-Fr.	Révigny	1737 1755	
P Rambour Jean	Dombrat ?	1735 1754	
P Regnault Nicolas	Vaudrecourt	1684 1706	
P Richard Nicolas-Ant.	Nancy	1663 1683	
F Robert Claude	Sorcy S.Martin	1708 1728	
P Robin Jean-Baptiste	Bascon ?	1759 1776	
P Robinot Nicolas	Domèvre	1727 1751	
P Rouillon Joseph	Rupt	1757 1776	
P Rouyer Christophe	Bar-le-Duc	1739 1755	
P Royer Anne-François	Stainville	1648 1669	
P Salhorgne Dominique	Toul	1757 1772	
P Sellier Claude	Neufchateau	1755 1773	
P Serre Louis	Epinal	1618 1644	[171]
F Simon Charles	Vittonville	1708 1731	
P Simonin François	Ruppes	1726 1746	
F Steinchaver Jean	Gras ?	1622 1652	
P Tabouillot Claude	Bar-le-Duc	1729 1747	
P Tabouillot Jean-Fr.	Bar-le-Duc	1732 1748	
P Thoirez Louis	Bar-le-Duc	1756 1774	
P Thomas Charles-Claude	Morville	1755 1776	
P Thomas Jean	Toul	1733 1755	
F Thouvenin Nicolas	Dombasle	1732 1752	
P Toussaint Pierre-Claude	Bar-le-Duc	1754 1773	
F Touvenot Pierre	Lamothe	1623 1641	
P Ulri Claude	Toul	1708 1732	
P Varembe Hyacinthe	Bar-le-Duc	1732 1753	
F Vaugin Jean	Pisieu ?	1625 1644	
P Vavin François	Bar-le-Duc	1740 1761	
P Vicherat Jean-Claude	Bar-le-Duc	1747 1763	
P Vincenot Jean	Bernécourt	1724 1745	
P Vincent Hyacinthe	Toul	1754 1772	
P Vincent Léopold	Dommarie	1729 1755	
F Viorion Rémi	Vittel	1680 1701	
P Vivenot Charles	Mauvages	1758 1774	

D'après les années d'entrée dans la Congrégation et d'après les supérieurs de Toul, on trouve ces résultats:

1636-1638 M. Colée	1
1638-1640 M. du Coudray	3
1641-1642 M. Bourdet	4
1642-1646 M. Bécu	5
1646-1647 M. Aulent	1
1648-1652 M. De Lespiney	4

Au total, sont entrés du temps de S. Vincent: 18

1665-1669 M. De Heaume	2
1669-1674 M. Demonchy	1
1674-1678 M. De Luchet	2
1678-1683 M. De Marte	6
1689-1699 M. Doucet	1
1699-1704 M. De Cès	4
1704-1707 M. Baudy	9
1708-1731 M. Le Pays	13
1731-1751 M. Abgrall	36

Au total, pour la période 1660-1750 : 74

[172]

1751-1753 M. Le Graet	6
1753-1754 M. Leroux	1
1754-1759 M. Valiton	24
1759-1762 M. Holleville	2
1762-1764 M. Le Bail	5
1764-1771 M. Brocquevielle	11
1771-1774 M. Ferris	15
1776-1777 M. Lamourette	7
1777-1778 M. Foursy	3
1780-1789 M. Porin	10

Au total, pour la période 1751-1789 : 84

Récapitulons :

Pour la période 1636-1652	18
Pour la période 1660-1750	74
Pour la période 1751-1789	84

---  
176

Les sociologues pourront se pencher sur ces chiffres et chercher les raisons de cette plus grande affluence des habitants du diocèse de Toul vers la Congrégation de la Mission, et probablement d'autres communautés aussi. Pour nous, elle ne laisse pas de nous étonner, car elle correspond à ce que les historiens lorrains appellent la période de décadence du séminaire toulais. Mais alors, ne faut-il pas croire que les Lazaristes employés dans le diocèse n'avaient pas si mauvaise réputation, qu'on le laisse entendre ? Il est vraiment curieux que du temps de

M. Valiton, de M. Ferris, de M. Porin et même de M. Brocquevielle, les recrues pour la Mission n'ont pas manqué. Et alors ? ...

## QUELQUES PERSONNALITÉS

Un certain nombre de Lazaristes, originaires du diocèse de Toul remplirent les charges de Visiteur ou de Supérieur. Nous ne pouvons les nommer tous.

Signalons ceux, qui ont particulièrement marqué.

M. François-Florentin, né à Bulgnéville en 1731, fut reçu à S. Lazare en 1747. Il enseigna la théologie à Toul avant de devenir supérieur du séminaire d'Amiens (1769-1772), puis de Soissons (1772-1775), de Chalons (1775-1787), enfin il devint supérieur du grand séminaire de Poitiers et Visiteur de la Province du Poitou (1787-1788). [173] Élu assistant général en 1788, il dirigea les études à S. Lazare. Réfugié à Rome, après la mort du supérieur général, M. Cayla (1800), il devint Vicaire général de la Congrégation. Il mourut le 15 septembre 1806, laissant plusieurs ouvrages de théologie (Cf. Bibliographie des écrivains de la C.M.).

M. Pierre Claude fut assistant de la Congrégation, après la évolution. (1816)

M. Antoine Maillard, né en 1618, à Veney, et reçu déjà prêtre à S. Lazare en 1644, devint économiste général de la Congrégation de 1679 à 1686.

M. Nicolas Philbert, dont l'histoire a été plusieurs fois écrite, parce que, supérieur à Sedan, il accepta de devenir évêque constitutionnel des Ardennes. Malgré cette grave erreur, il garda toujours une vie sacerdotale très digne et animée par la foi. Aussi les jugements de ses biographes lui sont-ils relativement indulgents.

M. Dominique Salhorgne, né à Toul en 1756, entra dans la Congrégation à 16 ans et fut ordonné prêtre en 1780 avec dispense. Après la Révolution, il exerça du ministère dans le diocèse de Nancy et Toul jusqu'en 1809. Il contribua à la réorganisation du séminaire de Tours et y enseigna la théologie jusqu'en 1821. Rentré en 1827 dans la Congrégation reconstituée, il fut nommé assistant du général et Directeur des Filles de la Charité, devint Vicaire général après la mort de M. de Wailly, supérieur général, fut élu à sa place le 18 mai 1829, donna sa démission pour raison de santé en 1835, et mourut le 25 mai 1836, âgé de 80 ans.

## Quelques missionnaires

M. Antoine Dupuy, mourut le 8 février 1760 à l'Ile de France

M. François Jacquot, mourut le 29 mars 1732 à Varsovie

M. Nicolas de Lamarque, mourut le 9 avril 1756 à Mlawa (Pologne)

M. Augustin-Louis Pesné, mourut le 29 juin 1795 en Chine

M. M. Quirin-Théophile Picquot, mourut le 8 mars 1806 à Smyrne

M. Jean-Baptiste Robin, mourut de la peste à Constantinople.

M. Jean-Claude Vicherat, né en 1747 à Bar-le-Duc, est le type même du missionnaire. Après quelques années au séminaire de Sens, il partit en Algérie (1782-1801), puis au Moyen-

Orient comme préfet apostolique. Il est à Smyrne en 1802 et meurt à Constantinople le 4 mars 1805.

Il est agréable de finir cette histoire de Toul sur cette vision.

[174]

## APPENDICES

### I - RESUMÉ D'UNE CONFÉRENCE FAITE À TOUL, LE 21 NOVEMBRE 1660 SUR LES VERTUS DE M. VINCENT.

(Extraits du Procès de Béatification - Processus rermiss. complém.)

Monsieur ,  
Vostre bénédiction, s'il vous plaît!

1. - Si j'avais eu le soin que je suis obligé d'avoir pour mon advancement spirituel, je ne serais pas dans l'impuissance où je me trouve aujourd'huy d'obéir au commandement que vous me faites de vous envoyer une relation en bon ordre, des actes de vertu que moy et mes confrères avons veu pratiquer à feu Monsieur Vincent notre très honoré père et fondateur; ma négligence à les remarquer et ma micère pour ne les avoir pas imité estant la cause que je me souviens que de bien peu, et quand bien je les aurais tous présents à la mémoire, néanmoins je ne la pourrais faire nette et succincte selon votre désir, parce que le nombre en est si grand et leur perfection si excellente qu'une langue et une plume comme la mienne ne peuvent venir à bout de les exprimer tels qu'ils sont; et puis, il estait si adroit à les cacher aux yeux du monde qu'il n'y a que Dieu qui les connaisse parfaitement. Pour ces raisons, il a semblé à un chacun de la petite famille qui compose cette maison lorsqu'il a parlé dans les conférences que nous y avons faites qu'il était bien à craindre que ses enfants à venir n'auraient que très imparfaitement le ravissant tableau de sa vie apostolique. Peut-être parce que ceux qui ont eu la consolation de le voir les premiers et le bonheur de l'approcher souvent pendant sa vie sur la terre, auront esté attentifs à estudier ce tant aymable père pour laisser par escrit à la postérité quel il a esté, est un service que nous doivent rendre les premiers compagnons qu'il s'associa pour former la Congrégation, auxquelles des externes et des séculiers les auront sans doute surpassés, car ils peuvent beaucoup mieux parler de ce soleil dont ils ont veu les lumières brillantes à son lever, et ressenti tant de fois les chaleurs ardentes en son midy que nous autres qui sommes nouveaux en la Compagnie, ou nous ne l'avons aperçu que dans son coucher. Assurément que leurs mémoires seront bien plus amples que la nôtre et les relations de leurs conférences sur ses vertus bien plus instructives que le résultat des nôtres que voicy, auquel on peut observer cet ordre qui sera moins confus et prolix, le divisant dans les vertus que deffunt Monsieur Vincent notre bon père a pratiqué à l'esgard de Dieu, à l'esgard du prochain et à l'esgard de luy-même. Ce sont les trois genres et catégories auxquels on peut aucunement réduire tout ce que j'ay remarqué avoir esté dit de son mérite dans nos conférences. [175]

2. - Et pour commencer tout l<sup>o</sup> par sa fidélité à Dieu, on a remarqué que l'on n'avait pas veu ny ouy dire à personne qu'il soit tombé dans le moindre petit manquement, ce qui est bien considérable et de particulier en luy et en quoy il surpasse tous ceux qui sont décédés dans la Compagnie, entre lesquels il y en a eu de très-vertueux et fidèles à Dieu. Néanmoins on les a veu faillir au moins légèrement et quelquefois; mais pour feu Monsieur Vincent notre fondateur et général c'est ce qu'on ne scait pas lui être arrivé tant seulement une fois. D'où vient que comme on s'entretenait un jour de cela dans une conversation à Saint-Lazare, il arriva à un des plus exemplaires de la Congrégation que je ne nomme point à cause de sa modestie de dire que quand

le bon Monsieur Vincent faisait les exercices spirituels, comme il n'y manquait pas tous les ans, il n'avait pas besoin d'employer comme les autres les deux ou trois premiers jours de la retraite à la vie purgative et qu'il pouvait bien la commencer par l'illuminative et même unitive et que pour luy, il eust bien voulu la finir par où luy la commençait ey que de bon cœur il changerait la robe même qu'il y faisait pour luy contre la vieille que Monsieur Vincent y laissait, sçachant bien qu'il y gagnerait beaucoup au change; chacun crut qu'il disait vray.

3. - De cette fidélité à Dieu procédait comme de sa source l'exactitude non pareille avec laquelle il se trouvait à tous les exercices à la Communauté, à l'oraison, à la répétition d'icelle aux conférences du mardy et vendredy, aux examens particuliers et généraux et cela aussy bien en hyver comme en esté, de nuit comme de jour, pendant la rigueur du froid et l'excès de la chaleur, à dire l'office et la Sainte messe à son heure, quoiqu'il sceut que des personnes de qualité l'attendissent pour lui parler, sans que la considération de leur mérite luy fist retrancher tant soit peu de ses dévotions et du temps qu'il prenait pour se préparer à la célébration de la sainte messe et pour faire l'action de grâces. On l'a vu venir à l'oraison de quatre heures et demie du matin plusieurs fois dans ses incommodités et le plus souvent après avoir eu la fièvre toute la nuit, d'où plusieurs faisaient le signe de croix par admiration. Il n'est pas possible de dire combien ces rares exemples d'exactitude et de régularité avaient de force sur tous ses enfants qui les avaient devant les yeux pour les porter à l'imiter dans cette vertu édifiante qui est cause de ce bel ordre que l'on voit à Saint-Lazare qui a édifié et gagné à Dieu tant d'externes de toutes conditions et qu'on ne saurait assez admirer tant il est ravissant.

4. - Son amour pour Dieu et la charité la Reyne de toutes les vertus estait comme l'âme de tout cela, touchant laquelle on a remarqué qu'elle estait si avant dans son cœur qu'elle le tenait toujours occupé dans les actions qui regardaient la gloire de Dieu; aussy ne s'employait-il volontiers qu'à celles de cette nature ainsy qu'il est facile de connaître si l'on veut considérer ce qu'il a fait pendant sa vie laquelle il a consommé à l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres et au service de l'Église qui lui est [176] redevable après Dieu au moins en ce royaume d'une bonne partie de tant de saints prêtres et autres ecclésiastiques qu'elle a maintenant pour ses pasteurs et directeurs. Tous ses discours, ses entretiens, ses visites, ses allées et venues chez les grands et à la Cour n'ont été que pour Dieu ; voilà pourquoy on ne l'entendait jamais parler ny de nouvelles ny dire chose aucune pour ce qui se passait au monde, aussy estait-il le bienvenu partout, et il y avait peu d'œuvres de piété dans Paris et autres lieux du Royaume où il n'aist part, ou l'on ne prit son advis comme d'un homme passé maistre et expérimenté dans tout ce qui regarde la gloire et le service de Dieu. C'est ce qu'il avait seul à cœur et ce qui faisait que toutes ses intentions estaient pures comme l'or et le feu qui le brûlait au dedans de son cœur ; en sorte que quand il disait la sainte messe on l'entendait fort souvent soupirer et pousser comme des sanglots qui témoignèrent assez la violence des assauts de son amour qui faisait que quand il parlait de Dieu dans les conférences et autres exhortations, c'estait avec tant de ferveur et avec des paroles si puissantes qu'il gagnait les cœurs et emportait les affections, amour qui faisait que quand il retournait de mission, il luy semblait comme il luy échappa de dire un jour dans une répétition d'oraison que les portes de la ville luy allaient tomber sur la teste et sur les épaules.

5. - De ce grand zèle qu'il avait pour la gloire de Dieu procédait cette admirable fermeté qui estait en luy à ne relascher pour quoy que ce fusse de ses résolutions, comme aussy cette haute estime qu'il avait de la religion, voulant et apportant tous les soins possibles que les cérémonies de l'église jusques aux moindres et plus petites fussent exactement observées dans le service divin, donnant luy-même l'exemple de tout cela et se trouvant au chœur pour y faire observer les choses qu'il recommandait avec tant d'instances ; en un mot, l' amour et la charité de Dieu le pressait en sorte qu'elle le tenait toujours en action, ce qui a donné lieu à luy donner pour devise

ces paroles de Saint Paul: *Charitas Christi Dei urget nos*, qu'il avait si souvent à la bouche, dans les actions publiques de la Compagnie, voilà pour son amour.

6. - Pour sa foy, on a remarqué qu'elle estait très-vive et ardente, croyant fermement tous ses articles sur quelques uns desquels j'ay ouy dire qu'il avait été exercé pendant un long temps, par de rudes tentations, mais qu'enfin qu'après une longue et généreuse résistance, il en avait été entièrement fait quitte et deslvré, et, qui plus est, éclairé sur iceux par des lumières non communes. Il m'a fait l'honneur de me dire, une fois qu'il me fist appeler en particulier pour m'expliquer sur certaines propositions que j'avais avancé par mégarde dans une conversation, qui donna lieu à quelqu'un qui l'entendit de me soupçonner d'astre dans les nouveaux sentiments condamnés par l'Église : ce qu'ayant fait à son gré et à sa satisfaction, il me dit: "Voyez-vous, Monsieur, la doctrine de ces Messieurs est des plus dangereuses qui ayant jamais travaillé et l'Église, et j'ay tous les sujets du monde de bénir Dieu et de remercier sa divine bonté [177] qui n'a pas permis que les premiers et les plus considérables d'entre ces Messieurs que j'ay connus particulièrement, et qui étaient de mes amis, n'ont jamais pu me persuader leurs sentiments. Je ne vous sçaurais jamais exprimer la peine qu'ils se sont donné et les raisons qu'ils m'apportaient pour cela, auxquelles ne daignant répondre je récitais tout bas mon Credo. Voilà comment je suis demeuré ferme en la créance catholique, outre que de tout temps et même de mon bas âge j'ay toujours craint et n'ay tant appréhendé que de me trouver en quelque torrent d'hérésie qui m'emportast avec les curieux de nouveautés et me fist faire naufrage à la foy et banqueroute à l'Église".

7. - De cette vive foy lui venait cette admirable et toute particulière confiance qu'il avait en Dieu et en sa Providence qui lui faisait entreprendre et venir à bout des choses les plus difficiles et par dessus les forces humaines. Quelle confiance d'avoir commencé la fondation de la Congrégation luy deuxième ! Quelle confiance en sa Providence pour espérer d'en voir un jour la multiplication dans plusieurs provinces et royaumes et l'approbation de deux Souverains Pontifes ! Quelle confiance encore une fois, en son Dieu pour attendre de sa main libérale la subsistance à tant d'ouvriers avec si peu de moyens qu'il avait entre les mains et dans un temps où la désolation des provinces ruinées par les guerres estaient plus contraires à son dessein. Chacun sçait que c'estait à cette vertu qu'il a tant de fois exhorté la Compagnie, laquelle il taschait par toutes sortes de moyens de planter dans le cœur de ses enfants. "Ah ! Messieurs et mes frères, disait-il, confions-nous en Dieu, confions-nous beaucoup en lui, abandonnons-nous entièrement à sa Providence et il prendra le soin de tout ce qui nous regarde, et assurément que nous ferons de grandes choses pour sa gloire".

8. - Le pourvoyeur de Saint-Lazare lui dit un soir : Monsieur, il a bien des mauvaises nouvelles. - Hé! quelles sont-elles, mon frère ? C'est, luy répart-il, que le procureur dit qu'il n'y a point d'argent pour aller après-demain au marché. À quoy il répondit en souriant : Dieu soit béni, mon frère, confions-nous en Dieu et il nous assistera. En effet, on me dit que le lendemain une personne inconnue apporta à la maison une assez bonne somme d'argent en aumône.

9. - Mais je passe outre pour venir à sa dévotion au Saint-Sacrement, les actes de laquelle sont dévotes genuflexions et les profondes inclinations qu'il faisait toutes les fois qu'il passait par devant, les visites qu'il luy rendait autant de fois qu'il allait et revenait de ville. Ayant aperçu un frère qui passant devant le grand autel n'avait pas fait la genuflexion jusqu'à terre, il l'appela, le reprit et luy montra luy même jusqu'où et comment il la fallait faire. Une autre fois qu'il parlait des dispositions avec lesquelles il fallait approcher de ce divin sacrement et des effets merveilleux que ce divin gage de l'amour du fils de Dieu envers les hommes opèrent en ceux qui le reçoivent avec une même préparation, il dit : "Ne sentez-vous point, Messieurs et mes frères, ce feu divin brusler dans votre poitrine ?" C'est assurément que la sienne en ressentait l'ardeur.



[178] On ne sçaurait exprimer l'affliction qu'il receut par la prophanation qui arriva de ce Saint-Sacrement, lors qu'on déroba depuis quelques années et ça dans Paris le saint ciboire où il reposait. Il fit des pénitences extraordinaires à ce sujet et envoya plusieurs prêtres, clercs et frères de la Compagnie en des pèlerinages pour réparer par ce moyen en quelque façon l'injure faite à ce divin sacrement.

10. - La dévotion à la Mère de celui qui y est contenu a paru aussy beaucoup et par les discours qu'il faisait des grandeurs de cette Sainte Vierge des vierges lorsque ses festes eschoient et par l'imitation de ses vertus qu'il pratiquait et qu'il recommandait à la Compagnie par des parolles tout à fait pressantes et des prédications qu'il a ordonnées que l'on fist dans les missions pour y porter aussy les chrétiens. Il faisait faire souvent des neuvaines à Notre-Dame de Paris et des Vertus. Il avait de plus introduit cette pratique de dévotion parmy les dames de la Charité, qu'elles communiaient à l'autel de la Vierge à l'Église Cathédrale de Paris à toutes les ordinations des ecclésiastiques pour leur obtenir par son intercession la grâce de bien recevoir l'ordre et d'en faire puis après bon usage.

11. - Son application à Dieu estait continuelle et sa présence lui estait en tout familière; d'où vient qu'on ne le voyait jamais dissipé. Il était toujours à luy et recolligé de telle façon que l'on jugeait bien que son cœur estait à Dieu, ce qui était cause comme je le pense qu'il ne s'étonnait et ne s'affligeait de rien et qu'il ne donnait jamais de réponse qu'après une assez bonne pause pendant laquelle il s'élevait à Dieu pour implorer sa grâce, afin de ne rien dire ou faire que dans son esprit et pour sa plus grande gloire. J'ay eu la consolation de le voir les heures entières, les yeux collés sur son crucifix qu'il tenait entre ses mains ce qui me fist voir dès lors et non sans raison que sa vie estait une continuelle oraison ou du moins qu'il en sortait rarement et que l'habitude qu'il y avait contractée luy en avait rendu l'exercice comme naturel.

12.- Voylà pour les vertus qui nous ont paru qu'il a pratiquées à l'égard de Dieu. Pour venir maintenant à celles qu'il a pratiquées aussy à l'égard du prochain, on a remarqué que son cœur bruslait du zèle qu'il avait pour le salut des âmes. Il s'affligeait sans mesure quand il entendait dire que quelqu'un s'estait perdu et lorsqu'il parlait de leur prix et de ce qu'elles avaient coûtées au fils de Dieu, il s'emportait de telle sorte qu'il tirait les larmes de la Compagnie qui estait présente à ce discours. Combien de fois a-t-il dit: "Ah! Messieurs et mes frères, que faisons-nous icy et pourquoi ne nous en allons-nous pas tous hors la maison ; qui nous retient, que ne sommes-nous tous en missions" ?

13.- Toutes les fois que venait l'ordination et que les ecclésiastiques devaient entrer à Saint-Lazare et en nos autres raisons pour s'y disposer que ne disait-il point de l'excellence du sacerdoce pour exhorter la Compagnie à travailler de toutes ses forces spirituelles et corporelles à l'avancement de l'estat ecclésiastique à la vertu. [179] Toutes ses parolles estaient comme autant de dards enflammés qui pénétraient jusqu'au fond du cœur d'un chacun. En vérité, Monsieur, elles étaient toutes très-dignes d'être remarquées, et si on ne l'a fait c'est une perte incomparable pour la Compagnie. Il n'est pas possible de dire le soin qu'il apportait à ce que les ordinands fussent bien servis dans ces exercices, leurs dépenses ne luy semblaient rien quoiqu'elles excédassent de beaucoup les forces de Saint-Lazare, qui ne peut qu'il ne soit beaucoup obéré par cette considération; et je me souviens à ce propos que quelques anciens luy représentant durant les troubles de Paris de ne point charger la maison des ordinands durant ces fâcheux temps, il n'y eust nul égard et voulust, nonobstant la disette d'argent où l'on estait alors, qu'on ne laissât de faire les préparations nécessaires à leur réception et nourriture pendant les onze jours de leurs exercices en la maison. Il ne faisait nul cas du temporel où il s'agissait du spirituel; il n'estimait l'or et l'argent qu'autant qu'il le jugeait utile à l'avancement de la gloire de Dieu.

14. - Mais qui pourrait jamais raconter sa charité à procurer ce soulagement des pauvres, que n'a-t-il (fait) pour l'entretien et la subsistance des enfants trouvés, les images vivantes de la misère et de l'innocence de Jésus-Christ, les cinq mille livres distribuées en cette désolée province pendant le cher temps où des plus considérables mouraient de faim ? les trois cent mille livres de plus qui ont sauvé la vie de l'âme et du corps à je sais combien de personnes de la Champagne et Picardie sont autant de marques et de marques indubitables de la charité de Dieu qui bruslait son cœur pour le service du prochain. Il avait une tendresse non pareille pour ceux de sa Compagnie, les visitant dans leurs maladies à l'infirmerie, les consolant dans leurs peines de corps et d'esprit, prévoyant à tous leurs besoins, et ne se pouvant tenir de verser des larmes à leur mort. Sa compassion pour les affligés estait indicible, il ressentait leurs maux comme si luy même les eust éprouvés; son cœur s'attendrissait comme de la cire au feu à ces paroles des litanies de Notre-Seigneur : *Jesu, pater pauperum*, qu'il répétait d'un ton de voix tout à fait touchant en les récitant le matin après l'oraison.

15.- Quelles pénitences n'a-t-il point faites pour obtenir de Dieu la paix qu'il a eu enfin le bonheur de voir comme un effet je m'assure de ses prières avant que de mourir. Tout le monde sçait ce qu'il fist au premier et au second trouble de Paris pour réunir les esprits divisés, sans se soucier du danger où il s'exposait avec sa Congrégation : estant obligé de s'esloigner de Paris pour quelque temps, il manda à feu Monsieur Lambert alors assistant de Saint-Lazare de faire donner l'aumône sans cesse à cause de la cherté du pain; et dans les dernières inondations et desbordements de la Seine qui avaient affligé les pauvres de la ville et des villages d'alentour dans leurs maisons, il faisait cuire du pain tous les jours, qu'on menait à charrettes et par les bateaux de rue en rue et de maison en maison. Je laisse la fondation de l'hôpital du nom de Jésus [180] pour les quatre vingts personnes âgées de l'un et l'autre sexe, comme aussy l'establissement des filles de la Charité, toutes inventions de son zèle pour le prochain, pour m'arrêter à dire quelque chose des exercitans que l'on reçoit à Saint-Lazare. Combien de fois a-t-il dit à ceux de la maison qui avaient le soin de recevoir ces messieurs aux exercices qu'ils leur baillâssent sa chambre lorsque toutes les autres étaient remplies plustôt que de les renvoyer ou de les remettre à un autre temps. Comme on lui remontra un jour que la nécessité de la maison ne pourrait plus subvenir à un si grand nombre, il voulust luy même les recevoir dorénavant pensant par là qu'il y en aurait moins, mais il en admettait encore plus que les préfets qu'il avait commis à cet effet, son zèle le pressant en sorte qu'il luy faisait faire conter son intention, ou bien je croirais plustôt qu'il se chargea luy même de les recevoir pour empescher que leur nombre n'en diminuât. Si d'autres que luy les recevaient ou luy disaient que parmy un si grand nombre peu en faisaient leur profit: il répondait que c'estait beaucoup si tant seulement un en profitait, que plusieurs y pouvaient venir pour la nourriture, c'est toujours une aumône, disait-il, qui est agréable à Dieu; s'il fallait estre plus difficile à les recevoir, il arrivera, disait-il, que vous pourrez rebuster ceux que Notre-Seigneur voudra convertir par cette retraite; et cette trop grande exactitude que vous apporterez à examiner leurs desseins fera perdre à plusieurs le désir qu'ils auront eu de se donner à Dieu.

Il faudrait avoir sa langue et la grâce qui le rempliseait pour pouvoir rapporter les discours si fréquents qu'il faisait à la Compagnie pour l'encourager à bien servir ces Messieurs et à correspondre de toutes ses forces à cette grâce merveilleuse que la divine bonté faisait à Saint-Lazare; laquelle, disait-il, pour des lépreux qui l'occupaient autrefois estait devenu depuis quelques années un bain salulaire où toutes sortes de personnes atteintes de la lèpre du péché trouvaient la guérison et la santé de leur âme, par le moyen des exercices spirituels qu'ils y faisaient.

17. - Tout ce que dessus luy sembloit peu, si après avoir tout donné et n'ayant plus rien à donner il ne se donnait luy-même par charité à son prochain, et cela d'une manière non moins

parfaite que fit Saint Paulin qui se vendit pour racheter de l'esclavage le fils d'une pauvre veuve afin que du moins ses actions eussent du rapport à celles d'un grand saint, puisque son nom de Paul n'était guère différent de celui de Paulin, car on m'a assuré qu'une pauvre femme dont l'unique avait été condamné aux galères pour un crime faussement imposé s'estant plainte à luy de son malheur et luy ne sachant comment la consoler dans son extrême affliction et lui rendre ce qu'elle avait perdu, voilà que par un mouvement extraordinaire de charité et de compassion, il se va adviser de prendre la place de ce forçat et la même chaisne dont il était retenu par le pied, d'où est venu le mal qu'il y a eu toujours depuis et qui l'a trop tost ravy de ce monde à ses enfants. [181]

18. - Enfin, pour ce qui est des vertus qu'il a pratiqué à l'esgard de luy-même on a remarqué qu'il estait grandement mortifié en son intérieur dans son entendement Où la curiosité n'avait pas du tout d'entrée dans sa volonté qui n'avait d'autre couleur que celle de Dieu au bon plaisir de laquelle elle estait conforme de tout point. Voilà pourquoi il estait toujours égal à luy-même ne s'esmouvant de rien. Les adversités et les prospérités, la maladie et la santé, les faveurs et les disgrâces, les affronts et l'estime des hommes luy estait choses indifférentes. Et pour sa mortification extérieure on a remarqué qu'il ne couchait que sur une paille, qu'il prenait tous les matins la discipline, qu'il ne mangeait au réfectoire que comme les autres, qu'il prenait les médecines les plus amères que fort lentement et à diverses reprises. Il recommandait qu'on le mît à jeûner tous les mercredis pour la paix, qu'il ne venait au réfectoire qu'après les autres et avait encore plustôt fait, qu'il mangeait si peu qu'il y avait sujet de s'étonner comme un grand foyer et chaud comme le sien pouvait vivre de si peu. On l'a veu plusieurs fois revenir de ville à deux ou trois heures après midy qu'il n'avait encore beu ni mangé, et à neuf et dix heures du soir, au lieu de souper il se contentoit d'un morceau de pain d'une troisième table qu'il prenait et se retirait ensuite; il dormait fort peu et ne se couchait le plus souvent qu'à onze heures et minuit et se levait à quatre heures comme les autres et bien souvent avec la fièvre qu'il avait presque toujours. À Freneville il buvait et mangeait avec les domestiques et comme eux, en caresme à dîner et le soir ne prenait qu'un morceau de pain qu'il mangeait tout auprès du feu.

C'estait cette haute mortification qui lui faisait éviter toutes sortes de singularités et supporter avec joie et une patience de Job ses plus grandes incommodités.

19. - On a remarqué touchant son amour à la sainte pauvreté qu'il estait ravy quand quelque chose luy manquait, il portait ses soutanes fort vieilles et rabillées, des haut de chausses tout à fait pauvres qu'il s'efforçait de cascher, de peur qu'on ne les vit. Il prenait plaisir de voir son carrosse tout délabré et l'étoffe tomber par morceaux de vieillesse, il épargnait le papier et faisait servir jusqu'aux plus petites feuilles qu'il avoit soin de ramasser. Il ne voulait ni luxe ni quoy que ce fust dans sa chambre et petite salle de superflu.

20. - On a dit qu'il estait un exemple vivant de modestie qui paraissait tant dans ses paroles que dans son maintien et les sens de son corps. Il y avait de la dévotion à le voir marcher dans le cloître dans l'église, assis au chœur et officiant à l'autel. Son abord gracieux, et la douceur de ses paroles, de son visage sur lequel on voyait reluire je ne sais quoy de divin, charmaient les cœurs et luy attirait l'affection d'un chacun. Cette vertu divine estait dans son cœur comme dans son siège et dans son trône.

21. - Pour la douceur dont il estait doué, il est impossible de la raconter, il en estait tout pénétré: aussy ne luy a-t-on jamais ouy dire aucune dure parole et qui fust mal digéré. Elles étaient toutes d'huile, et quoy que ses corrections commençassent par le vinaigre, [182] elles étaient pourtant toujours accompagnées et suivies d'une extrême douceur et d'une compassion tout à fait grande.

22. - Son détachement a esté admirable; je puis dire que c'est la vertu de toutes qui l'a rendu plus recommandable parmy le monde; une fois qu'il parlait de cette vertu apostolique à la Compagnie dans une répétition d'oraison, il dit: "Voyez-vous, Messieurs et mes frères, cette vertu est le fondement de la Mission, cette langue qui vous parle n'a par la grâce de Dieu, jamais été importune à personne pour demander, et Dieu m'est témoin que je n'ay jamais rien demandé des choses aucunes que possède maintenant la Compagnie dans ses établissements que nous n'avons ny brigué ny pourchassés, nous avons attendu dans tout la vocation de nosseigneurs les prélats, sans nous être ingérés pour en obtenir le moindre, et nous avons été priés plusieurs fois d'en prendre beaucoup, avant que de nous pouvoir y résoudre".

Pour ceux de Saint-Méen et de Crécy que l'on nous a disputés, il n'a jamais voulu que la Compagnie intervint au procès que nosseigneurs les évêques ont eu pour nous y maintenir. Il a été en cela très-indifférent jusqu'à un tel point que plusieurs Présidents ou Conseillers du Parlement du Royaume s'en étonnaient, et ont bien su dire que Monsieur Vincent fut un homme de l'autre monde, puisqu'il avait si peu d'attache aux choses de celui-ci. Il avait coutume de dire que les moyens humains luy estaient en horreur, au sujet de l'accroissement de la Mission. Demandant un jour à une personne de Paris d'une grande naissance et d'une haute piété comment ils avoient admis à la Confrérie du Saint Sacrement Monsieur Vincent, puisque le règlement en excluait toutes les personnes de Communautés ecclésiastiques et réguliers, et il me répondit que c'estait parce que Monsieur Vincent ne s'intriguait ni ne parloit jamais pour les siens, au lieu que les autres avaient le soin d'attirer tout ce qu'ils pouvoient à leur communauté. On sçait encore le peu ou pour mieux dire le point de poursuites qu'il fist pour estre payé de la somme que feu Monsieur le Cardinal de Richelieu avait léguée par son testament pour achever la fondation de nos établissements à Richelieu et à Luçon, cependant que les autres qui y avoient part ne donnaient ny tresve ny repos à Madame la duchesse d'Aiguillon sa nièce, laquelle demeura si édifiée de ce procédé de Monsieur Vincent qu'elle voulut que ce fust le premier legs acquitté. Un chanoine de Saint-Dyé sur les confins de la Vauge en Lorraine m'a dist depuis un mois que rien ne l'avait tant édifié comme le refus que fit Monsieur Vincent, il y a six ou sept mois, de l'établissement avantageux pour notre Congrégation que luy proposa M. Duluy au prieuré de Nostre-Dame de Trois Épis en Alsace, cependant que d'autres communautés le faisaient solliciter de tout côté pour les y admettre, et qu'il connaissait par là le grand détachement qu'il avoit eu pour les choses de ce monde.

23. - Pour l'humilité, il en faisait ses ébats comme de la vertu en laquelle il a plus particulièrement excellé; c'était sa fidelle, sa chère et sa bien aymée qui l'a toujours accompagné et ne l'a jamais quitté; on ne luy a jamais ouy dire la moindre parole de louange sur son avantage; au contraire en toute rencontre et devant toutes sortes de personnes il se déchirait par des parolles capables de faire croire ce qu'il disait. [183] Si la veue de ses actions toutes saintes n'eust persuadé le contraire, il s'appelait tantôt chétif quatrième, tantôt misérable pécheur, ignorant, porcher, beste et disait qu'il s'étonnoit comme la Compagnie le souffrait. On sçait la résistance qu'il fist pour ne pas accepter la charge de général. Dans les conférences et répétitions d'oraison il feignait ne pas sçavoir les passages de l'Écriture et des Pères, les demandait par charité, et lorsque les plus simples qui ne le connaissaient point les luy avait dit, ils les remercioient bien affectueusement. Ne pouvant plus aller à pied à cause de sa vieillesse et de ses incommodités, on eust bien de la peine à le faire résoudre d'aller à cheval et encore plus en carrosse qu'il n'appellait point autrement que l'ignominie, que son ignominie, et le châtement de ses péchés. Il s'attribuait toutes les fautes d'un chacun, et lorsqu'il en remarquait quelque une où la Compagnie estait tombée, il se mettait à genoux et en demandait très-humblement pardon. Il était si fidèle à cette humiliation qu'il n'en laissait passer aucune. Il postposait la Compagnie à toutes

les autres, qu'il ne qualifiait que des termes de petite, de chétive, de très-petite. Il n'a jamais voulu permettre qu'on tirast son portrait. Mon Dieu ! Monsieur, les beaux discours qu'il a fait à la Compagnie de cette divine vertu. Sa langue estait une source inépuisable de parolles et un fleuve d'éloquence, à toutes les fois que l'occasion se présentait de parler de cette vertu. Ca esté celle qui l'a porté à ne vouloir promettre que sa Congrégation prist pour sujet de ses principales fonctions non les villes, mais les villages, non les grands du monde, mais les pauvres gens des champs; en un mot, Monsieur, on a remarqué dans nos conférences que c'estait l'humilité mesme, aussy ne l'appelle-t-on même parmy les externes que l'humble Monsieur Vincent : c'est le plus beau mot par où je puisse ce me semble finir ce narré des actes des vertus que nous avons remarqué avoir esté pratiqué par feu Monsieur Vincent notre très-bon et très-aymable père. Il est succinct comme vous voyez, Monsieur, et comme vous le demandé, puisque le peu qu'il contient n'est que le moins qu'on en sçaurait dire et qui n'approchera en rien des relations qui vous seront envoyées des autres maisons de la Compagnie, desquelles nous espérons que vous aurez la bonté de nous envoyer des copies pour notre consolation, comme de bon cœur nous consentons qu'elles en ayant une de celle-cy, si vous jugez qu'elle en vaille la peine, ne désirant rien tant sinon que Dieu Notre Seigneur soit glorifié par l'admiration et l'imitation de tant d'excellentes vertus, qui est un devoir auquel sont tenus tous les enfants d'un si digne père que je supplie de tout mon cœur de m'obtenir cette grâce et à tous les vrays missionnaires comme aussy celle d'estre toute ma vie en l'amour et pour l'amour de Notre Seigneur, Monsieur, vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur

Caset, i. p. d. l. M.

[184]

## BIBLIOGRAPHIE

Nota.- Nous avons lu quelques-uns des ouvrages que nous citons. Pour certains autres, de même que pour plusieurs documents d'archives, en dehors de celles de S-Lazare, nous en avons fait la citation d'après des extraits recueillis par plusieurs de nos confrères, et qui se trouvent dans leurs papiers et écrits, notamment les P. Guichard, Guirard, etc.

### OUVRAGES CITÉS

- Abelly Louis. - La vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul (Paris, 1664).
- Benoît R.P. - Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul (Toul, 1707, in-4, 710 pp. + 130 de documents, analysé par Guichard).
- Calmet (dom). - Notice de la Lorraine (1756, vol. II).
- Collet Pierre, C.M. - La vie de saint Vincent de Paul, Instituteur de la Congrégation de la Mission, et des Filles de la Charité (2 vol. Nancy, Leseure, 1748).
- Combaluzier Fernand, C.M. - Le procès de béatification de Vincent de Paul (tiré à part de "Divus Thomas", Piacenza, 1960, pp. 523 à 552).
- Coste Pierre, C.M. - Le grand saint du grand siècle, Monsieur Vincent (3 vol., Paris, Desclée de Brouwer, 1931). - Saint Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens, Documents (Paris, Lecoffre-Gabalda, 14 vol., 1920-1925).
- Darricau Raymond. - La formation des professeurs de séminaire au début du XVIIIe siècle, d'après un directoire de M. Jean Bonnet (1664-1735) supérieur général de la Congrégation de la Mission (Piacenza, 1966).
- Degert Antoine. - Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution (2 vol., Paris, 1912).
- Digot A. - Histoire de Lorraine (Nancy, 2<sup>e</sup> ed., 1880, tome V)
- Jean. - Les évêques et les archevêques de France depuis 1612 jusqu'à 1801.
- Mangenot Eugène. - Les ecclésiastiques de la Meurthe, martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution Française (Nancy, Pierron-Hozé, 1895).
- Martin Eugène. - Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié (3 vol., Nancy - Crépin-Leblond, 1899-1902). [185]
- Parisot Robert.- Histoire de Lorraine, tome II (1552-1789) (Paris, Picard, 1922).
- Thiriet H.-J., abbé. - Le séminaire de Nancy jusqu'à la Révolution (Nancy ,1888 )  
les "Nouvelles Ecclésiastiques", 1773

### ARCHIVES DE SAINT-LAZARE

#### *Manuscripts*

- Dossier des Établissements, Toul, Chalons, etc.

- Dossier des Supérieurs Généraux, Jolly, etc.
- Dossier Guichard : Établissements - Les archives départementales
- Fichier du Personnel - Catalogues divers - Livres du Personnel
- Lacour Claude-Joseph. - Histoire générale de la Congrégation de la Mission (1660-1720), Ms du début du 18<sup>e</sup> siècle.
- Manuscrit du frère Robineau : Remarques sur les vertus de Monsieur Vincent.
- Registre des assemblées générales,
- Registre des fondations,
- Registre des supérieurs, à partir de 1730.

### *Imprimés*

- Annales de la Congrégation de la Mission
- Circulaires des Supérieurs généraux (2 premiers vol.)
- Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission (Rousset, Angoulême, 1878).
- Notices sur les prêtres, clercs et frères défunts de la Congrégation de la Mission (5 vol., Paris, 1881-1911).
- Lettres postulatrices adressées à Clément XI pour la béatification de M. Vincent (texte latin).
- Règlements du séminaire de Toul, 1738.
- Relations abrégées de la vie et de la mort des prêtres, clercs et frères de la Congrégation de la Mission (mai 1734 à mai 1744). [186]

### **ARCHIVES DIVERSES**

- Archives nationales. - S. 6712-v714 - V<sup>6</sup> 256, 352
- Archives départementales:
  - Meurthe et Moselle: B. 633, 7.845; 11. 375; 11. 984
  - C. 412
  - E. 371, 372
  - G. 125, 126, 129, 725, 1288
  - H. 1814; 2952
- Vosges, Épinal : G. 2496

### **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE**

- Collection lorraine, Ms 269, f<sup>o</sup> 249
- N. acq. fr. Coll. Clouet Duviguier, f<sup>o</sup> 19, 20, 23
- N. acq. fr. 22.622, f<sup>o</sup> 43 à 62 : "Annales de Demange Bussy, dit le Bocquey, bourgeois de Toul, contenant ce qui s'est passé en cette ville de 1620 à 1670", Ms.

[187]

## OUVRAGES ET DOCUMENTS QUI SERAIENT À LIRE

Nota.- Cette liste n'est pas évidemment exhaustive. Elle pourra s'augmenter par les livres de l'histoire locale, etc. Nous mentionnons seulement ceux dont nous avons présentement connaissance et que nous n'avons pu aborder nous-même.

- Benoît-Picart R.P. - Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul (Toul, Alexis Laurent, 1707. - Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul (Toul, Rollin, 1711, 2 vol.)
  - Brune. - Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit (Paris, 1892). Voir B.N. L C 14, 62.
  - Calmet (dom). - Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine (Nancy, Cusson, 1728, 4 vol. (Voir tome III, col. 674, sem. de Toul).
  - Constantin C. - L'évêché du département de la Meurthe (Nancy, 1935, t. I pp.101-102).
  - Denis Albert. - Toul pendant la Révolution (1788-1792) (Toul, 1892, 419 pp.).
  - Gain. - Liste des émigrés, déportés et condamnés du département de la Moselle.
  - Guillaume (abbé). - Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy (Nancy, Thomas et Pierron, 1866-1867, 5 vol. in-8). - Notice sur l'hospice du Saint-Esprit de la ville de Toul (Nancy, 1873).
- Recueil des mandements des évêques de Toul (1515-1802), par l'abbé Poirot, 5 vol. in-4.

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE NANCY

- B. 247 (1744) Amortissement pour les filles de l'école de la Charité et les missionnaires de Toul.
- B. 11. 984 (1742).- Plan et procès-verbaux de reconnaissance des bois du séminaire de Toul, situés sur les bans de Vannes et de Charmes-la-Côte.
- G. 125.- Arrêt du Conseil d'État qui permet à M. de Gournay, év. de Toul, d'unir la maison du S.Esprit à la C.M.
- Union de l'Hôpital du S.Esprit à la C.M.
- Ordonnance de Mgr de Fieux par laquelle il établit les Lazaristes directeurs perpétuels du séminaire.
- 1699.- Lettres patentes portant suppression des chapitres de Liverdun et de Brixey, et leur union au séminaire.
- 1790 etc. - Mémoire touchant l'ancien séminaire de Toul. [188]
- G. 126. - Décret du Duc Charles IV par lequel il donne aux Lazaristes une rente annuelle de douze vaxels de sel.



- Testament de Jacques de la Vigne, curé de Varennes, portant donation pour l'entretien de quelques pauvres ecclésiastiques, au séminaire.
- Testament de Mgr de Fieux, év. de Toul, par lequel après plusieurs libéralités, il donne le reste de ses biens, moitié au sém., moitié aux pauvres de Toul.
- Donation faite par Nicolas Bourguignon, curé de Rozelieures, pour aider à la subsistance des pauvres clercs qui seront reçus au sém., etc.
- G. 128. - Compte rendu par le Supérieur de la Mission d'une somme levée sur le clergé du diocèse pour la construction et l'ameublement du séminaire, etc.
- G. 129. - Arrêt du Conseil qui décharge les Lazaristes du pays de Lorraine et des évêchés de Metz, Toul et Verdun, de toutes tailles et impositions.
- 1648.- Lettre de cachet de L. XIV ordonnant au ministre de décharger les Lazaristes de la somme à laquelle ils avaient été taxés pour l'entretien de ses troupes, logées en quartier d'hiver à Toul.
- 1654.- Arrêt par lequel le roi les décharge de la taxe à eux imposée par les maîtres-échevins de cette ville pour les contributions du quartier d'hiver.
- Pièces relatives à l'exemption prétendue par les Lazaristes d'assister aux processions générales dans la ville de Toul, etc.
- G.130. - Constitutions de rente au profit du séminaire provenant pour la plupart d'une donation faite par Anne Claude des Rogers, veuve de François de Seurinchamps.  
Aveux de dénombrement de leurs biens fournis par les Lazaristes, etc.
- G.131. - État des biens et revenus du séminaire, etc.
- G. 132-143.- La collégiale de Liverdun, unie au séminaire.
- G. 144-150. - La collégiale de Brixey, unie au séminaire.
- G. 151-161. - L'hôpital et la commanderie du S.Esprit, unis en 1657
- G. 162-166. - Cure de Saint-Amand, unie au séminaire
- G. 167-244. - Biens unis au séminaire
- G. 251. - Saisie pour ce qui est dû à Provençal pour peinture et tableaux au réfectoire des Lazaristes. Estimation
- G. 253. - Certificats d'aumônes faits par les missionnaires.
- G. 723. - 1682. Sommes données pour la quote-part du chapitre pour le séminaire. [189]
- G. 725. - Somme délivrée au sieur de Curel, chanoine de la primatiale, pour les frais de voyage par lui fait à Paris pour, conjointement avec les corps ecclésiastiques, obliger l'évêque de Toul à se contenter d'une somme de 25.000 livres pour le séminaire de Toul.
- G. 821. - 1760.- Paiement de la pension d'un écolier du Grand sem. de Toul.
- G. 1200. - Cure de Saint-Amand. Union de cette cure au séminaire. Prise de possession. Procès-verbaux de visite de l'église.
- G. 1288. - Sentence de l'officialité, 1690 : un curé est condamné à passer trois mois au séminaire.
- H. 1814. - Extrait du testament de M. Maimbourg, chanoine de Toul, touchant l'établissement d'une mission dans cette ville.  
Fondations de missions à Remiremont, Pompey, Tonnay, Bayon, Vaucouleurs, etc.  
Mémoires et lettres concernant la mission de Vaucouleurs et des villages de sa prévôté.

H. 2052. - Procès entre les Lazaristes de Toul, la chapitre de la Primatiale de Nancy, les officiers de la Congrégation et la communauté de Fouy touchant leur quote-part dans la construction de la nouvelle église de ce village.

### **BIBLIOTHÈQUE DU GRAND SÉMINAIRE DE NANCY**

1° Ecrits sur la Lorraine: Benoit-Picard, Dom Calmet, Clouet, Digot, Durival, Guillaume, d'Haussonville, Lepage, Lionnois, Mgr Mallier, etc.

2° Mandements des évêques de Toul (1700-1790).

Manuscrits

131.- Villemin. - Essai sur la vie de Mgr Drouas (1754-1778).

185.- Chatrian. - Journal ecclésiastique du diocèse de Toul (1764-1778).

187.- Chatrian. - Anecdotes toulouses ou Journal eccl. toulous (1778-1784).

188.- Chatrian. - Anecdotes de Lorraine ou Journal eccl. Lorrain. (1778-1784).

196.- Chatrian. - Notices des Retraites eccl. du dioc. de Toul. (1755-1778 )

201.- Chatrian. - Pouillé du dioc. de Toul, 1777

203.- Chatrian. - Pouille, 1780

**Scanné par Pierre WILLEMENT cm, juillet 208.**